

Département

59

Syndicat

Comité deS AGES du Pays Trithois

Siège

Rue Pierre Brossolette 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Le présent registre contenant 300 pages, a été coté et paraphé par
Nous,

☒ Président du Syndicat

¹ ☐ Agent du Syndicat, par délégation du Président.

A Aulnoy lez valenciennes

Le 31 Décembre 2018

Signature

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMITE deS AGES" in a bold, sans-serif font, with "du Pays Trithois" in a smaller font below it.

¹ Cocher la case correspondante

Registre des Délibérations
Du Comité des AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité des AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité des AGES du Pays Trithois à Aulnoy les valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité des AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+3 pouvoirs

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy les valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy les valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy les valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Ordre du Jour de la Séance :

1. Approbation du procès verbal du 13 décembre 2017
2. Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois
3. Durée des biens acquis pour le budget annexe « CIG » durant l'année 2017, dotation aux amortissements 2018
4. Tarification du service « Préposé d'établissement pour les personnes âgées dont le J.A.F. a prononcé une mesure de protection (curatelle, tutelle) en structure et à domicile
5. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique et décision de recueil de l'avis des représentants de l'administration
6. Convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS, la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire
7. Choix de l'opérateur pour la construction d'une « Maison'âge » sur la commune de Prouvy
8. Régime indemnitaire « Astreintes »
9. Approbation du Compte Administratif 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
10. Approbation du Compte de gestion 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
11. Affectation des résultats 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
12. Indemnité de conseil exercice 2017
13. Approbation du Compte Administratif 2017 du budget annexe « CIG »
14. Approbation du Compte de gestion 2017 du budget annexe « CIG »
15. Affectation des résultats du budget annexe « CIG »
16. Décisions modificatives n°1- Ouvertures de crédits 2018 « budget annexe CIG »
17. Décisions modificatives n°2 – Ouvertures de crédits 2018 « budget principal Comité deS AGES du Pays Trithois »
18. Délégation du comité syndical au président « Article L2122-22 & L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ainsi fait
Pour extrait conforme,

Signé,

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180001

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180001 : Approbation du procès verbal du comité syndical du 13 décembre 2017

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président DONNE LECTURE à l'assemblée du procès verbal des délibérations prise en séance du 13 décembre 2017.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES AVOIR DELIBERE,**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité sans observations, ni modifications le procès verbal des délibérations prise en séance du 13 décembre 2017.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

COMITÉ des AGES
Du Pays Trithémis



**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix sept, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 décembre 2017
Membres en exercice :	32
Présents :	22 présents

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle », HAVEZ Christine « Prouvy », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : SCARTOCSETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia et PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Administratifs présents : Christien VALETTE, Peggy FREUZE, Marie Ange ALLARD, RODOT Denis

18. Approbation du procès verbal du 19 octobre 2017
19. Rapport d'orientation budgétaire 2018
20. Débat d'orientation budgétaire 2018
21. Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et l'élaboration du projet « Maison'Âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
22. Décision modificative n°5 – ouverture de crédits 2017 budget CIG
23. Décision modificative n°6 – virement de crédits 2017 budget CIG
24. Décision modificative n°7 – virement de crédits 2017 budget CIG
25. Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois

26. Participation des communes –budget 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois
27. Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
28. Subvention 2018 : Prise en charge des amortissements du budget annexe « CIG »
29. Subvention 2018 : Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
30. Subvention 2018 : Prise en charge partielle de la subvention du Comité des œuvres sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois
31. Subvention 2018 : Prise en charge partielle du régime indemnitaire pour le budget annexe « CIG »
32. Subvention 2018 : Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
33. Budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018
34. Modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et création du Centre Intercommunal des Maison'Âge « CIMÂ »
35. Modification du contrat de séjour des résidences du Comité deS AGES du Pays Trithois

N° Délibération	Points abordés au Comité Syndical	Explications	Décisions
20170036	Approbation du procès verbal du comité syndical du 19 octobre 2017	Monsieur le Président donne lecture du procès verbal des délibérations prises en séance du 19 octobre 2017	Adopté à l'unanimité
20170037	Rapport d'orientation budgétaire 2018	Le Comité syndical après avoir entendu Monsieur le Président, et après lecture du ROB, prend acte des éléments détaillés du rapport d'orientation budgétaire 2018 établi sur la base des données disponibles de l'année 2017.	Acté à l'unanimité
20170038	Débat d'orientation budgétaire 2018	Le Comité syndical après en avoir discuté prend acte pour le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018, de la tenue du DOB le 04 décembre 2017.	Adopté à l'unanimité
20170039	Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet « Maison'âge » de Prouvy	Monsieur le Président informe le Comité syndical que le département du Nord a octroyé au Comité deS AGES du Pays Trithois, une subvention pour le développement du projet « l'accompagnement de la vieillesse dans le cadre d'hébergements collectifs « Maison'âge » sur la commune de Prouvy à hauteur de 35 000€ par an et ce à compter du 1^{er} juillet 2017. Monsieur le Président propose à l'assemblée que cette subvention est versée afin de prendre en charge une partie de la rémunération des agents en charge de ce projet. Il demande d'ouvrir les crédits sur le budget CDESAGES	Adopté à l'unanimité

20170040	Décision modificative n°5 – ouverture de crédits 2017 budget CIG	Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à des ouvertures de crédits sur le budget 2017 du CIG comme présenté dans le document de travail.	Adopté à l'unanimité
20170041	Décision modificative n°6 – virement de crédits 2017 budget CIG	Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder aux virements de crédits sur le budget 2017 du CIG comme présenté dans le document de travail.	Adopté à l'unanimité
20170042	Décision modificative n°7- virements de crédits 2017 budget CIG	Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à des ouvertures de crédits sur le budget 2017 du CIG comme présenté dans le document de travail.	Adopté à l'unanimité
20170043	Liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois	Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier la liste des emplois en : Supprimant : un poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe 5 postes d'adjoint administratif 19 postes agent social 15h 9 postes agent social 10h	Adopté à l'unanimité
20170044	Participation des communes « budget 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois »	Monsieur le président propose à l'assemblée de passer la participation des communes du Comité deS AGES du Pays Trithois à 3.30€/habitant pour 2018.	20 voix pour et 2 abstentions (commune Aulnoy lez vals)
20170045	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois	Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et la commune de Trith-Saint-Léger concernant le versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois de 243 918.43€.	20 voix pour Mr JESSUS et Mme HONORE ne prennent pas part au vote
20170046 20170047 20170048 20170049 20170050	Subvention 2018 : Amortissements des biens acquis avant 2000 budget annexe « CIG » Prime de fin d'année du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois COS du Comité deS AGES du Pays Trithois Régime indemnitaire pour le budget annexe « CIG » Cotisations mutualistes pour le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois	Monsieur le Président Propose à l'assemblée de verser pour l'année 2018 une subvention pour : Amortissement 2017 des biens acquis avant 2000 de 8 219.02€. Prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2018 du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois pour 108 110€. Prise en charge partielle de la subvention du COS du Comité deS AGES du Pays Trithois pour 82 420€ Prise en charge partielle du régime indemnitaire du personnel de 32 600€ Prise en charge partielle des cotisations mutualistes du personnel pour 11 120€	Adopté à l'unanimité
20170051	Budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018	Monsieur le Président demande à l'assemblée d'approuver le budget principal du « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018, tel qu'il ressort du document budgétaire présenté au Comité Syndical	20 voix pour et 2 abstentions (commune Aulnoy lez vals)

Fin de la séance à 20h

Le Président, Norbert JESSUS

20180001

Comité deS AGES
du Pays Trithois

5/5

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180002

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180002 : Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-dessous :

		Au 13/12/ 2017		16/05/2018		
Filière	Durée	Nbre de postes	+ ou -	Nbre de postes	Postes pourvus	Postes non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur territorial	35H	1		1	1	0
Attaché territorial	35H	4		4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35H	3		3	1	2
Rédacteur	35H	3		3	3	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35H	3		3	3	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35H	7		7	7	0
Adjoint administratif	35H	4		4	4	0
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	35H	12		12	11	1
FILIERE ANIMATION						
Animateur territorial	35H	1		1	1	0
Adjoint d'animation	35H	1		1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Médecin territorial	31.5H	1		1	1	0
Psychologue	35H	1		1	1	0
Psychologue	17.5H	1		1	1	0
Cadre de sante infirmière	35H	3		3	2	1
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	35H	5		5	5	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	17.5H	1		1	1	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	35H	7		7	6	1
Techniciens paramédicaux – ergothérapeutes	35H	5		5	4	1
Techniciens paramédicaux – psychomotriciens	35H	5		5	4	1
Assistant socio-éducatifs éducateur spécialisés	35H	3		3	2	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	35H	1	+4	5	1	4
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	21H	1		1	1	0
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	35H	47		47	41	6
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	28H	9		9	7	2
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	21H	2		2	1	1
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	17.5H	7		7	2	5

Filière	Durée	Nbre de postes	+ ou -	Nbre de postes	Postes pourvus	Postes non pourvus
FILIERE MEDICO-SOCIALE (SUITE)						
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	35H	6		6	5	1
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	20H	4		4	4	0
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	17.5H	1		1	1	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35H	6		6	6	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	20H	7		7	7	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	17.5H	1		1	1	0
Agent social	35H	32		32	32	0
Agent social	28H	5		5	5	0
Agent social	27H	0	+25	25	0	25
Agent social	20H	48		48	48	0
Agent social	17.5H	38		38	38	0
Agent social	10H	1		1	1	0
Agent social	5H	1		1	1	0

LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme proposés ci-dessus.

DIT que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans la cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

COMITÉ des AGES
du Pays Trithois

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180003

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180003 : Durée des biens acquis pour le budget annexe « CIG » durant l'année 2017, dotation aux amortissements 2018

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur la durée d'amortissement des biens acquis pour le budget annexe « CIG » durant l'année 2017, selon le tableau ci-dessous.

DUREE D'AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS EN 2017 DU CIG				
N° Inventaire	Libellé immobilisation	Imput	Durée	Base
20171052	Logiciel de dématérialisation Budget Totem	205	1	360,00 €
20171043	Plantations diverses Intérieurs « Harmonie »	2188	2	549,21 €
20171053	Logiciel de messagerie + Mise en service	205	3	5 806,44 €
20171060	Poste informatique cadre de santé	2183	3	994,68 €
20171061	Lave vaisselle Bosch « Harmonie »	2188	3	400,00 €
20171063	Frais de mise en service Logiciel XIMI	205	3	1 428,00 €
20171074	Combine DECT « Les Godenettes »	2188	3	474,00
20171075	Combine DECT « Harmonie »	2188	3	564,00
20171037	Four multifonction Candy « La Relaisance »	2188	3	339,98 €
20171078	Lave vaisselle SABA « Harmonie »	2188	3	279,99
20171069	Ecrans PC «SPASAD »	2183	3	1 156,80
20171073	Lave Vaisselle « Harmonie »	2188	3	313,70 €
20171065	Desherbeur thermique	2154	3	479,00
20171042	Combines DECT « Les Godenettes »	2188	5	819,00 €
20171046	Matériel de jardinage	2154	5	8 319,14 €
20171047	Matériel de jardinage Pulvérisateur + Scarificateur	2154	5	715,54 €
20171048	Matériel de jardinage Coupe Bordures Taille Haie	2154	5	589,70 €
20171049	Tables Lit avec plateau « Harmonie »	2154	5	1 650,00 €
20171062	Serrure à code mécanique + Cylindres Les Godenettes	2188	5	847,20 €
20171072	Cuisine équipée « Harmonie »	2184	5	1 060,09€
20171051	Matelas + Housses « Les Godenettes »	2188	5	1 389,11 €
20171067	Perceuse Perforeuse Meuleuse Scie sauteuse	2154	5	1 114,61
20171070	Tablettes + Adaptateurs « SPASAD »	2183	5	6 492,43
20171077	Réfrigérateurs chambre « Harmonie »	2188	5	943,00
20171056	Citroen C1	2182	6	9 646,76 €
20171056	LETTRAGE	2182	6	495,60 €
20171038	Radiateurs pour Hall d'entrée « Harmonie »	2181	10	819,26 €

DUREE D'AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS EN 2017 DU CIG				
N° Inventaire	Libellé immobilisation	Imput	Durée	Base
20171039	Tables avec plateau inclinable + ceinture pelvienne « Les Godenettes »	2154	10	1 866,00 €
20171041	Fourniture pose d'un couissant 2 vantaux « Les Godenettes »	2181	10	2 292,96 €
20171044	Four Mixte électrique à injection « Harmonie » cuisine	2154	10	6 132,00 €
20171045	Adoucisseur pour four mixte « Harmonie »	2154	10	718,00 €
20171059	Matériaux pour étagères de rangement « Harmonie et Yokoso »	2181	10	848,34 €
20171066	Matériel électrique Interphone Portail cuisine	2154	10	1 934,17€
20171071	Serveur Informatique	2183	10	34 560,19€
20171050	L'ensemble du mobilier du hall d'entrée « Harmonie »	2184	10	29 639,81 €
20171054	Réaménagement chambre 28 « Harmonie »	2181	15	4 595,34 €
20171055	Fourniture et pose d'un bar « Harmonie »	2181	10	3 507,00 €
20171057	Mur d'étanchéité puits thermique	2141	20	3 978,05 €
20171058	Dépose et repose pavés pour accès « Les Godenettes »	2181	20	1 540,72 €
20171036	Matériel pour création faux plafond	2181	25	2 712,64 €
20171040	Matériel pour faux plafond « Harmonie »	2181	25	1 226,20 €
20171035	Création d'un accès extérieur « Relaiance »	2145	30	29 841,24 €
20171076	Travaux en régie 2017 Réhabilitation des Appartements HC	2181	30	55 578,41€
20171068	Programme Travaux UNIT2 « Harmonie »	2181	30	2 760,00€

Le Comité syndical
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Et après en avoir délibéré

DECIDE d'amortir les biens selon les durées du tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :


Comité des AGES
 Du Puits Thermique

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180004

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180004 : Tarification du service « Préposé d'établissement pour les personnes âgées dont le J.A.F. a prononcé une mesure de protection (curatelle, tutelle) en structure et à domicile

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCETI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président INFORME l'assemblée que depuis le mars 2018, Madame BYRTUS Charlotte, assistante sociale du Comité deS AGES du Pays Trithois est autorisée à exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle ou de la tutelle, pour les établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de délibérer les tarifs de frais de gestion sur la base des ressources perçues de la personne âgée, l'avant dernière année selon les barèmes ci-dessous fixés par décret n°2012-663 du 04 mai 2012 relatif aux modalités de gestion des biens des personnes protégées, dont la protection est confiée à un mandataire judiciaire, personne ou service préposé d'une personne morale de droit public :

BASE DE CALCUL		TAUX
TRANCHE 1	0 AAH	0%
	1 AAH	
TRANCHE 2	1 AAH	7%
	1 SMIC	
TRANCHE 3	1 SMIC	15%
	2,5 SMIC	
TRANCHE 4	2,5 SMIC	2%
	6 SMIC	

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré

ACCEPTE de tarifier les frais de gestion sur la base des ressources perçues de la personne âgée, l'avant dernière année selon les barèmes ci-dessous fixés par décret n°2012-663 du 04 mai 2012 relatif aux modalités de gestion des biens des personnes protégées, dont la protection est confiée à un mandataire judiciaire, personne ou service préposé d'une personne morale de droit public :

BASE DE CALCUL		TAUX
TRANCHE 1	0 AAH	0%
	1 AAH	
TRANCHE 2	1 AAH	7%
	1 SMIC	
TRANCHE 3	1 SMIC	15%
	2,5 SMIC	
TRANCHE 4	2,5 SMIC	2%
	6 SMIC	

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180005

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180005 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique et décision de recueil de l'avis des représentants de l'administration

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1,2,4,8 et 26.

Vu le décret n°2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 17 mai 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 252 agents, réparti comme suit :

Effectifs globaux

CATEGORIE A	18
CATEGORIE B	17
CATEGORIE C	201
HORS CATEGORIE (Apprenti, emploi d'avenir, CAE)	16
TOTAL	252

Répartition équilibrée femmes/hommes : 87.30% de femmes
12.70% d'hommes

Le Comité syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Et après en avoir délibéré**

1. Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
2. Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. Décide, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'administration en relevant.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



COMITÉ DES AGES
Des Personnes Agées

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

20180005

2/2

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180006

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180006 : Convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS, la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de mettre à disposition le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois auprès de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de délibérer sur la convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS de Raismes, dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire à la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » de Raismes.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de tarifier à 150€ la séance de 2h (personnel, matériel, supports et déplacements compris).

Le comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS de Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire à la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » de Raismes.

ACCEPTE de tarifier à 150€ la séance de 2h (personnel, matériel, supports et déplacements compris)

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Comité deS AGES
Du Pays Trithois



**Convention de partenariat
Entre le Comité deS AGES du Pays Trithois
Et**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Raismes,
Dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire à la
Résidence autonomie « Arthur Musmeaux »**

Entre les soussignés :

**Le Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette
59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**

Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois

Et

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Raismes
La résidence autonomie « Arthur Musmeaux »
Rue Marcel Sembat
59590 Raismes**

Aymeric ROBIN, Président du CCAS de Raismes

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition, auprès de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux », du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire.

Article 2 : Durée, dénonciation et reconduction

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} juillet 2018.

Elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction pour une durée équivalente.

La présente convention prendra fin en tout état de cause et selon les modalités et dans le cas suivants :

Dénonciation de l'une des parties notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

Cette dénonciation fera l'objet d'un délai de prévenance d'un mois courant à compter de la première présentation du courrier de dénonciation.

Article 3 : Conditions

Le Comité deS AGES du Pays Trithois met à disposition du personnel dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire, auprès des résidents de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux ».

Les ateliers sont organisés sur la base de séance de 2 heures.
1 fois/semaine
De 14h30 à 16h30

Ces plages horaires ne pourront être modifiées sans l'accord du directeur de la résidence.

Le Comité deS AGES du Pays Trithois fournira :

- *Le personnel*
- *Le matériel nécessaire à l'organisation de l'atelier mémoire*
- *Les supports*

En contrepartie de la mise à disposition du personnel et du matériel uniquement du Comité deS AGES du Pays Trithois, il est convenu que le CCAS, la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » s'acquittera de la facturation du **tarif de 150 € la séance (personnel et déplacement compris).**

Article 6 : Date de prise d'effet.

La mise à disposition prendra effet au 1^{er} juillet 2018.

Fait à Aulnoy-lez-Valenciennes

Le

Pour le Comité deS Âges du Pays Trithois

Norbert JESSUS

Président du Comité deS AGES du Pays Trithois

Fait à Raismes

Le

Aymeric ROBIN

Le président du CCAS

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180007

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180007 : Choix de l'opérateur pour la construction d'une « Maison'âge » sur la commune de Prouvy

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

20180007

1/2

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée la délibération de la ville de Prouvy en date du 25 mars 2013 reçu en sous préfecture le 29 mars 2013 concernant la cession de terrain à l'Euro symbolique à l'opérateur qui sera désigné par le Comité deS AGES du Pays Trithois, en vue de la construction d'une « Maison'âge » sur la commune de Prouvy.

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée la délibération du Comité deS AGES du Pays Trithois en date du 22 mai 2013 reçu en sous préfecture le 23 mai 2013 concernant la reconnaissance d'intérêt intercommunal du projet d'une « Maison'âge » sur la commune de Prouvy.

Monsieur le Président INFORME l'assemblée que ce dossier a été mené conjointement avec l'organisme HLM, Habitat du Nord, et propose donc de le désigner comme opérateur aux fins de permettre à la ville de Prouvy de céder comme prévu, le terrain « parcelle AB n°1167 et AB n° 1171 d'une contenance de 7 640.71 m² à Habitat du Nord.

Cette cession se fera à l'Euro symbolique, vu la nature de cet équipement.

**Le Comité Syndical,
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Et après en avoir délibéré**

CONFIRME désigner l'organisme HLM, Habitat du Nord demeurant 10 rue du Vaisseau à Villeneuve d'Ascq comme opérateur pour la construction de la « Maison'âge » sur la commune de Prouvy comme cela avait été prévu dans le dossier déposé et approuvé auprès des services du Département.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Comité deS AGES
du Pays Trithois

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180008

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180008 : Régime indemnitaire
 « Astreintes »

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet (JO du 14 juillet 2001)
 Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 (JO du 27 mai 2005)
 Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 (JO du 8 février 2002)
 Vu l'arrêté du 03 novembre 2015 (JO du 11 novembre 2015)
 Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 (JO 16 avril 2015)
 Vu l'arrêté du 14 avril 2015 (JO du 16 avril 2015)

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée de la délibération du 19 octobre 2017 ayant pour objet le régime indemnitaire « Astreintes ».

Monsieur le Président INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la liste des emplois pouvant y prétendre en ajoutant dans la filière sanitaire et sociale : auxiliaire de soins principal et agent social.

A savoir :

- Agents titulaires et stagiaires
- Agents contractuels exerçant des fonctions équivalentes

Relevant des cadres d'emplois généraux ci-dessous :

Filière administrative

- Administrateur territorial
- Attaché territorial
- Rédacteur territorial
- Adjoint administratif territorial

Filière technique

- Adjoint technique

Filière sanitaire et sociale

- Infirmier en soins généraux
- Cadre de santé infirmier
- Auxiliaire de soins principal
- Agent social

Monsieur le Président PRECISE que les agents seront rémunérés sur la base des astreintes de sécurité pour une semaine complète.

Le montant sera revalorisé par arrêté ministériel.

Modalités d'organisation

Emplois	Missions	Modalités
Filière technique	Astreinte de sécurité Tout au long de l'année Gestion des urgences dans les différentes structures (fuite d'eau, incendie, intempérie.....)	Semaine complète Moyens de communication : téléphone portable mis à disposition
Filière administrative	Astreinte de sécurité Tout au long de l'année pour gérer les urgences et assurer la continuité du service (gestion des remplacements, des incidents...) Plan bleu (grippe, canicule, intempérie....) qui sont déclenchés par l'ARS ou la préfecture.	Semaine complète Moyens de communication : téléphone portable mis à disposition
Filière sanitaire et sociale	Astreinte de sécurité Tout au long de l'année pour gérer les urgences médicales	Semaine complète Moyens de communication : téléphone portable mis à disposition

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

DONNE son accord pour modifier la délibération du 19 octobre 2017 ayant pour objet le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux dans le cadre des astreintes comme ci-dessus.

DECIDE d'instituer le régime des astreintes selon les modalités exposées ci-dessus.

ACCEPTE que les agents soient rémunérés sur la base des astreintes de sécurité pour une semaine complète.

DIT que le montant sera revalorisé par arrêté ministériel.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Comité des AGES
du Pays Toulonnais

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

20180008

3/3

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180009

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180009 : Approbation du compte administratif 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Après avoir présenté le Compte Administratif 2017 du Budget Principal (M14) du Comité deS AGES du Pays Trithois, Monsieur le Président quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Mme la vice-présidente, vote le Compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget principal (M14) du Comité deS AGES du Pays Trithois.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

Arrête à l'unanimité ainsi les comptes :

Résultat de l'exécution 2017			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
Total du budget	411 354.79€	550 287.30€	138 932.51€
Section de fonctionnement (2017)	409 525.43€	456 891.18€	47 365.75€
Section d'investissement (2017)	1 829.39€	93 396.12€	91 566.76€

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180010

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180010 : Approbation du Compte de gestion du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Après s'être fait représenter :

- Le budget primitif du Comité deS AGES du Pays Trithois de l'exercice 2017
- Les délibérations modificatives qui s'y rattachent
- Les titres définitifs de créances à recouvrer
- Le détail des dépenses effectuées
- Les mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient d'approuver les comptes de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de l'établissement.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
et après en avoir délibéré**

Déclare que le compte de gestion du Comité deS AGES du Pays Trithois dressé pour l'exercice 2017, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président
Norbert JESSUS**

**Délibération télétransmise
En Sous Préfecture de Valenciennes
Le :**


Comité des AGES
du Pays Trithois

20180010

2/2

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180011

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180011 : Affectation des résultats 2017 du Budget Principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCSETI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président FAIT PART à l'Assemblée, qu'en vertu de l'Instruction M14, le Comité Syndical doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif et affecter ces résultats au Budget de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2017, les résultats comptables du Budget principal « **Comité deS AGES du Pays Trithois** » sont les suivants :

1 – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2017 :

Total des Charges :	1 829.39€
Total des Produits :	19 263.32€
Résultat de clôture 2017 :	+ 17 433.96€
Report du résultat 2016	+ 74 132.80€
Report des recettes : /	
Report des dépenses : /	

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ 2017 : 91 566.76€

2 – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 :

Total des Charges :	409 525.43€
Total des Produits :	448 991.18€
Résultat de clôture 2017	39 465.75€
Report du résultat 2016	7 900.00€

RÉSULTAT D'EXPLOITATION CUMULÉ 2017 : 47 365.75€

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION à AFFECTER : 47 365.75€

Monsieur le Président PROPOSE d'affecter les crédits selon les priorités suivantes :

1. Couverture du déficit d'exploitation par réduction de charges :
2. Couverture du besoin de financement (cpt 1068) : 47 365.75€
3. Autofinancement complémentaire (article 1068) :
4. Report à nouveau (article 110) :

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée que l'arrêté du 16 décembre 1983 a défini les conditions de l'indemnité de conseil susceptible d'être versée au comptable du Trésor Public exerçant les fonctions de Receveur Financier du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

En application dudit arrêté, cette indemnité peut être accordée par voie délibérative. Elle est acquise au comptable pour toute la durée du mandat municipal, elle peut être toutefois supprimée ou modifiée à tout moment également par voie délibérative. Par ailleurs, une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
et après en avoir délibéré**

DECIDE que :

Monsieur DELSIGNE Denis percevra pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2017, une indemnité conseil (montant brut) de :

1 359.43€ pour le Budget Principal « Comité deS AGES du Pays Trithois»

DIT que les dépenses seront couvertes par des crédits ouverts aux articles correspondants dans le budget.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président
Norbert JESSUS**

**Délibération télétransmise
En Sous Préfecture de Valenciennes
Le :**

**Comité deS AGES
du Pays Trithois**

Après avoir présenté le Compte Administratif 2017 du budget annexe (M22) du CIG, reprenant l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 Alinéas 6 et 7 du CASF actuellement existants, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Président quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Madame la Vice-présidente, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe (M22) du Centre Intercommunal de Gérontologie.

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Et après en avoir délibéré**

ARRETE ainsi les comptes comme présenté ci-dessous en annexe.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président
Norbert JESSUS**

**Délibération télétransmise
En Sous Préfecture de Valenciennes
Le :**



Comité des AGES
Du Paysa Tébédeta



COMPTE ADMINISTRATIF 2017

DU BUDGET ANNEXE "CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE" (M22)

Reprenant l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 Alinéas 6 et 7 du CASF actuellement existants :

EHPAD Harmonie
Résidence Autonomie Heures Claires
EHPAD Les Godenettes
Accueil de jour "La Relaisance"
Accueil de jour "Yokoso"
SPASAD "Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile"

Regroupant :

SAAD "Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile"	
regroupant :	
	Prestataire
	Mandataire
	Restauration à Domicile
	Transport accompagné
	Petits travaux de jardinage et de bricolage

SSIAD "Service de Soins Infirmier à Domicile"
ESAD "Equipe Spécifique Alzheimer à Domicile"

(Document document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juin 2016)

Comité des AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette
BP N°70355
Aulnoy-lès-Valenciennes
59304 VALENCIENNES-CEDEX

Tél. : 03 27 23 78 00
Fax : 03 27 23 78 99
Site web : www.cdesages.com

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- RESULTAT D'EXECUTION										
						SPASAD				
	Harmonie	Heures Claires	Godenettes	La Reliance	Yokoso	SSIAD	ESAD	SAAD	Totaux 2017	2016
RECETTES 2017	2 919 711,02 €	724 686,66 €	2 908 621,65 €	395 565,89 €	290 671,60 €	736 482,00 €	163 202,53 €	1 881 640,13 €	10 020 581,48 €	9 530 869,03 €
DEPENSES 2017	2 877 477,63 €	807 490,71 €	2 877 320,03 €	380 506,55 €	310 898,61 €	730 560,97 €	139 944,00 €	1 861 140,29 €	9 985 338,79 €	9 751 945,75 €
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017	42 233,39 €	82 804,05 €	31 301,62 €	15 059,34 €	20 227,01 €	5 921,03 €	23 258,53 €	20 499,84 €	35 242,69 €	221 076,72 €
REPORT RESULTAT (2015)	4 451,18 €	37 546,15 €	14 212,71 €	-23 132,70 €	- €	18 193,22 €	- €	-	88 633,60 €	141 075,91 €
RESULTAT A AFFECTER AU BP 2019	46 684,57 €	120 350,20 €	17 088,91 €	8 073,36 €	20 227,01 €	12 272,19 €	23 258,53 €	20 499,84 €	53 390,91 €	362 152,63 €
RECETTES 2017	116 036,86 €	42 489,57 €	111 628,81 €	7 436,96 €	12 333,45 €	15 258,16 €	80,28 €	6 548,06 €	311 812,15 €	355 048,14 €
DEPENSES 2017	113 055,69 €	65 215,81 €	49 058,25 €	19 657,16 €	7 131,44 €	12 633,99 €	4 455,30 €	15 652,39 €	286 860,03 €	256 520,69 €
RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2017	2 981,17 €	22 726,24 €	62 570,56 €	12 220,20 €	5 202,01 €	2 624,17 €	4 375,02 €	9 104,33 €	24 952,12 €	98 527,45 €
REPORT RESULTAT (2016)	- 24 284,39 €	18 564,60 €	444 724,39 €	18 765,97 €	170 913,61 €	- €	788,45 €	14 186,03 €	643 658,66 €	545 131,21 €
RESULTAT A AFFECTER AU BP 2018	- 21 303,22 €	4 161,64 €	507 294,95 €	6 545,77 €	176 115,62 €	2 624,17 €	3 586,57 €	5 081,70 €	668 610,78 €	643 658,66 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature Article	Libellé	Prévu en 2017	Harmonie	Heures Claires	Godenettes	La Relatience	Yokoso	SPASAD			Réalise 2017
								SSIAD	ESAD	SAAD	
1312	Collectivités et Etablissements publics	- €									- €
13188	Autres subventions	- €									- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnement reçus	44 000,00 €	33 055,98 €	6 686,16 €	14 481,54 €						54 223,68 €
1681	Autres Emprunts	- €	- €	- €	8 750,00 €						8 750,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	44 000,00 €	33 055,98 €	6 686,16 €	23 231,54 €	- €	- €	- €	- €	- €	62 973,68 €
28011	Frais d'établissement	680,00 €			683,04 €						683,04 €
28013	Frais d'évaluation	4 242,00 €	1 000,29 €	849,43 €				1 631,54 €		755,71 €	4 236,97 €
28031	Frais d'études	1 743,40 €	341,10 €	341,10 €	1 057,74 €						1 739,94 €
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	6 592,00 €	1 538,38 €	469,61 €	1 890,01 €	112,28 €	880,28 €	169,04 €	80,28 €	1 692,08 €	6 831,96 €
2812	Agencements et aménagements des terrains	3 700,00 €	1 051,15 €	1 323,81 €	1 313,31 €	16,18 €					3 704,45 €
28131	Constructions sur sol propre, bâtiments	410,00 €	- €	410,75 €							410,75 €
28141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	2 495,00 €	1 248,24 €	1 248,23 €							2 496,47 €
28145	Constructions sur sol d'autrui, inst générales, agencements, aménagements	995,00 €	494,38 €	494,39 €							988,77 €
28153	Installations à caractère spécifique	710,00 €	224,69 €	69,90 €	414,74 €						709,33 €
28154	Matériel et outillage	41 025,00 €	11 325,85 €	3 441,26 €	24 370,31 €	549,13 €	1 758,52 €				41 445,07 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements	61 050,00 €	32 460,88 €	16 410,87 €	12 671,02 €	1 726,55 €	1 685,43 €	215,27 €		322,65 €	65 492,67 €
28182	Matériel de transport	33 190,00 €	6 938,98 €		6 354,77 €		2 337,85 €	11 435,96 €		2 398,20 €	29 465,76 €
28183	Matériel de bureau	10 000,00 €	5 240,39 €	843,62 €	1 889,18 €	14,50 €	569,50 €	532,80 €		916,73 €	10 006,72 €
28184	Mobilier	58 835,00 €	14 109,11 €	8 260,17 €	30 028,81 €	4 728,10 €	4 536,50 €	1 273,55 €		462,69 €	63 398,93 €
28188	Autres immobilisations corporelles	25 461,69 €	7 007,44 €	1 640,27 €	7 724,34 €	290,22 €	565,37 €	- €		- €	17 227,64 €
28	Amortissements des immobilisations	251 129,09 €	82 980,88 €	35 803,41 €	88 397,27 €	7 436,96 €	12 333,45 €	15 258,16 €	80,28 €	6 548,06 €	248 838,47 €
001	Excédent d'investissement reporté	643 658,66 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	643 658,66 €
	Total recettes	938 787,75 €	116 036,86 €	42 489,57 €	111 628,81 €	7 436,96 €	12 333,45 €	15 258,16 €	80,28 €	6 548,06 €	955 470,91 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- DEPENSES D'INVESTISSEMENT											
Nature Article	Libellé	Prévu en 2017	Harmonie	Heures Claires	Godenettes	La Relaisance	Yokoso	SPASAD			Réalisé 2017
								SSIAD	ESAD	SAAD	
13188	Autres subventions	199 279,00 €			- €						- €
13	Subventions d'investissement	199 279,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641	Emprunts en euros	2 600,00 €			- €	2 520,63 €					2 520,63 €
165	Dépôts et cautionnements	50 000,00 €	25 985,98 €	7 745,78 €	14 561,76 €						48 293,52 €
1681	Autres emprunts	13 040,00 €			4 266,77 €						4 266,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	63 640,00 €	25 985,98 €	7 745,78 €	18 828,53 €	2 520,63 €	- €	- €	- €	- €	55 080,91 €
2011	Frais de constitution										- €
2013	Frais d'évaluation										- €
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	10 000,00 €	1 913,05 €	789,22 €	976,52 €	227,30 €	227,30 €	414,62 €	227,30 €	2 819,13 €	7 594,44 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	1 913,05 €	789,22 €	976,52 €	227,30 €	227,30 €	414,62 €	227,30 €	2 819,13 €	7 594,44 €
212	Agencement et aménagements des terrains, plantations		- €	- €							- €
2141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	5 000,00 €		- €	3 978,05 €						3 978,05 €
2145	Constructions sur sol d'autrui, installations générales	30 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	14 841,24 €	2 500,00 €		2 500,00 €		29 841,24 €
2154	Matériel et outillage	57 318,65 €	9 245,39 €	7 595,38 €	4 272,11 €		2 406,08 €				23 518,96 €
2181	Installations générales, agencements	102 840,00 €	42 695,64 €	29 081,50 €	3 833,68 €		270,05 €				75 880,87 €
2182	Matériel de transport	37 764,00 €	- €	- €				10 142,36 €			10 142,36 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 915,00 €	9 634,73 €	5 184,03 €	8 640,05 €	1 728,01 €	1 728,01 €	1 728,01 €	1 728,00 €	12 833,26 €	43 204,10 €
2184	Mobilier	61 080,00 €	15 880,00 €	14 819,90 €	- €	- €	- €	- €			30 699,90 €
2188	Autres immobilisations corporelles	354 951,10 €	2 700,90 €	- €	3 529,31 €	339,98 €	- €	349,00 €			6 919,19 €
21	Immobilisations corporelles	663 868,75 €	85 155,66 €	56 680,81 €	29 233,20 €	15 909,23 €	6 904,14 €	12 219,37 €	4 228,00 €	12 833,26 €	224 184,67 €
2761	Créances diverses										- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
001	Excédent d'investissement reporté		- €								- €
	Total dépenses	938 287,75 €	113 055,69 €	65 215,81 €	49 058,25 €	19 657,16 €	7 131,44 €	12 633,99 €	4 455,30 €	15 652,39 €	286 860,03 €

20180013

7/34

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- RECETTES DE FONCTIONNEMENT											
Nature Article	Libellé	Prévu en 2017	Harmonie	Heures Claires	Godenettes	La Relaisance	Yokoso	SPASAD			Réalisé 2017
								SSIAD	ESAD	SAAD	
75	Dotations et produits de tarification	9 465 353,22 €	2 585 656,58 €	608 881,56 €	2 765 198,47 €	379 424,06 €	276 970,52 €	736 482,00 €	163 202,53 €	1 629 182,11 €	9 144 997,83 €
73112	Dotations de soins SSIAD	922 532,04 €						736 482,00 €	163 202,53 €		899 684,53 €
73118	Dotations de soins "Relaisance et Yokoso"	462 586,83 €				199 560,36 €	135 044,77 €				334 605,13 €
733128	Forfait global département "Relaisance et Yokoso"	156 000,00 €				84 000,00 €	72 000,00 €				156 000,00 €
73313	Produits à la charge du département	- €		29 805,98 €							
733141	Participation département SAAD "PA"	859 896,00 €								872 894,88 €	872 894,88 €
733241	Participation département SAAD "PH"	9 043,00 €								16 540,11 €	16 540,11 €
73412	Participation bénéficiaires SAAD	528 841,00 €								552 558,43 €	552 558,43 €
73418	Participation Hébergés (Résidence autonomie et accueil de jour)	1 030 321,29 €		545 286,58 €		95 863,70 €	69 925,75 €				711 076,03 €
735123	Dotations de soins EHPAD	1 773 764,92 €	995 500,68 €		948 828,42 €						1 944 329,10 €
735221	Participation département Hébergement	425 376,30 €	170 215,64 €		295 624,19 €						465 839,83 €
735222	Participation département Dépendance	82 855,00 €	266 975,26 €		323 001,54 €						589 976,80 €
73531	Participation hébergés (EHPAD)	2 318 897,30 €	1 015 512,80 €		1 046 511,01 €						2 062 023,81 €
73532	Participation afférente à la dépendance (ticket modérateur)	212 474,36 €	76 504,14 €		73 810,07 €						156 314,21 €
73533	Participation afférente dépendance (Département)	476 143,48 €	10 079,06 €		1 963,22 €						12 042,28 €
73581	Produits à la charge de la CAF (EHPAD)	- €	50 869,00 €	33 780,00 €	75 460,02 €						168 118,02 €
7381	Produits à la charge de la CAF (Résidence Autonomie)	- €	- €	- €	- €						- €
7388	Participation créanciers SAAD	206 620,00 €								187 188,69 €	187 188,69 €
	GROUPE I	9 465 353,22 €	2 585 656,58 €	608 881,56 €	2 765 198,47 €	379 424,06 €	276 970,52 €	736 482,00 €	163 202,53 €	1 629 182,11 €	9 144 997,83 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	156 332,00 €	3 252,59 €	8 928,00 €	4 841,55 €	225,00 €	345,00 €	- €	- €	191 060,01 €	208 652,15 €
706	Prestations de services	9 433,00 €	781,89 €	6 206,00 €	623,79 €					52 287,57 €	59 899,25 €
7088	Autres produits d'activités annexes	146 899,00 €	2 470,70 €	2 722,60 €	4 217,76 €	225,00 €	345,00 €			138 772,44 €	148 753,50 €
72	Production immobilisée	55 579,00 €	28 250,41 €	27 328,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	55 578,41 €
722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	55 579,00 €	28 250,41 €	27 328,00 €			- €				55 578,41 €
74	Subvention d'exploitation et participations	212 925,00 €	165 621,93 €	39 343,14 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 703,00 €	212 668,07 €
7478	Autres subventions et participations	195 425,00 €	- €	- €	- €						- €
7488	Autres	17 500,00 €	165 621,93 €	39 343,14 €	- €					7 703,00 €	212 668,07 €
75	Autres produits de gestion courante	3 139,00 €	1 053,76 €	215,40 €	1 053,76 €	107,70 €	107,70 €	- €	- €	430,80 €	2 969,12 €
7548	Autres remboursements de frais	3 139,00 €	1 053,76 €	215,40 €	1 053,76 €	107,70 €	107,70 €			430,80 €	2 969,12 €
7583	Autres produits divers de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €	- €				- €
64	Charges de personnel	418 894,26 €	131 424,57 €	39 989,96 €	137 492,18 €	15 809,13 €	13 248,38 €	- €	- €	53 264,21 €	391 228,43 €
6419	Remboursements sur rémunération personnel N.Médical	418 894,26 €	131 424,57 €	39 989,96 €	137 492,18 €	15 809,13 €	13 248,38 €			53 264,21 €	391 228,43 €
6429	Remboursements sur rémunération personnel médical	- €	- €	- €	- €						- €
	GROUPE II	846 860,26 €	329 603,26 €	115 805,10 €	143 387,49 €	16 141,81 €	13 701,08 €	- €	- €	282 458,02 €	871 996,78 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	35,69 €	- €	- €	- €	- €	- €	35,69 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	- €									- €
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	- €									- €
778	Autres produits exceptionnels	- €			35,69 €						35,69 €
	GROUPE III	- €	- €	- €	35,69 €	- €	- €	- €	- €	- €	35,69 €
002	EXCÉDENT DE FONCT REPORTE	- €	4 451,18 €		- €	- €					4 451,18 €
	TOTAL DES RECETTES	10 312 213,48 €	2 919 711,92 €	724 686,66 €	2 908 621,65 €	395 565,87 €	290 671,60 €	736 482,00 €	163 202,53 €	1 911 640,13 €	10 029 583,48 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Nature Article	Libellé	Prévu en 2017	Harmonie	Heures Claires	Godenettes	La Relaisance	Yokoso	SPASAD			Réalisé 2017
								SSIAD	ESAD	SAAD	
60	Achats et variation des stocks	991 510,48 €	266 549,31 €	175 786,40 €	274 815,64 €	12 755,72 €	16 455,03 €	11 361,15 €	2 557,65 €	16 056,52 €	776 337,42 €
60611	Eau et assainissement	80 910,72 €	15 280,47 €	10 914,63 €	4 595,77 €	824,82 €	656,55 €	709,44 €	69,63 €	382,05 €	33 433,36 €
60612	Energie, électricité	79 096,01 €	18 478,70 €	13 198,06 €	15 898,87 €	1 429,91 €	1 349,68 €	857,71 €	206,93 €	462,70 €	51 882,56 €
60613	Chauffage	145 658,10 €	39 753,81 €	31 606,48 €	32 885,63 €	- €	2 462,24 €	2 413,86 €	- €	1 186,96 €	110 308,98 €
60621	Combustibles et carburants	30 401,67 €	3 625,09 €	3 029,93 €	2 957,30 €	3 258,45 €	2 996,48 €	5 583,16 €	1 896,61 €	3 579,49 €	26 926,51 €
60622	Produits d'entretien	37 616,00 €	12 201,42 €	4 925,78 €	13 090,73 €	934,92 €	1 314,18 €	667,92 €		3 184,96 €	36 319,91 €
60623	Fournitures d'atelier	41 172,04 €	17 078,31 €	18 891,57 €	3 003,77 €	423,41 €	481,34 €	- €		116,34 €	39 994,74 €
60624	Fournitures administratives	20 752,49 €	5 081,15 €	4 316,15 €	3 568,48 €	970,26 €	578,95 €	907,14 €	384,48 €	1 880,74 €	17 687,35 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 799,41 €	149,81 €	149,81 €	125,21 €	273,94 €	713,19 €				1 411,96 €
606261	Couches, alèses, produits absorbants	38 128,97 €	14 001,86 €		18 189,78 €						32 191,64 €
606268	Autres fournitures hôtelières	10 961,56 €	1 003,34 €	1 003,35 €	216,00 €	- €	44,93 €				2 267,62 €
60628	Autres fournitures non stockées	19 090,11 €	8 737,45 €	2 223,55 €	3 242,83 €	744,50 €	499,97 €	34,37 €		510,54 €	15 993,21 €
6063	Alimentation	350 986,79 €	102 701,67 €	85 527,09 €	150 258,07 €	3 822,55 €	5 217,86 €			4 752,74 €	352 279,98 €
6066	Fournitures médicales	134 936,61 €	28 456,23 €		26 783,20 €	72,96 €	139,66 €	187,55 €			55 639,60 €
61	Services extérieurs	241 313,99 €	12 368,38 €	957,60 €	15 502,43 €	- €	- €	107 239,85 €	- €	64 899,01 €	200 967,27 €
61118	Prestations à caractère médical	154 382,64 €	11 410,78 €		14 525,63 €			107 239,85 €			133 176,26 €
6112	Prestations à caractère médico-social	86 931,35 €	957,60 €	957,60 €	976,80 €	- €	- €			64 899,01 €	67 791,01 €
62	Autres services extérieurs	307 161,62 €	96 654,17 €	6 263,53 €	137 187,23 €	24 039,91 €	18 466,60 €	3 973,80 €	917,80 €	46 651,82 €	334 154,86 €
6251	Voyages et déplacements	42 328,00 €	1 397,09 €	639,81 €	358,22 €	48,07 €		1 333,86 €	235,25 €	26 403,51 €	30 415,81 €
6256	Missions	2 265,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6257	Réceptions	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissements	17 292,00 €	1 731,36 €	1 038,01 €	1 448,15 €	689,84 €	616,84 €	398,74 €	106,40 €	9 100,71 €	15 130,05 €
6262	Frais de télécommunication	43 415,05 €	9 508,28 €	4 585,71 €	14 512,32 €	4 680,71 €	2 146,13 €	2 241,20 €	576,15 €	5 806,92 €	44 057,42 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	165 571,57 €	84 017,44 €	- €	120 868,54 €						204 885,98 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	34 280,00 €	- €	- €	- €	18 621,29 €	15 703,63 €			5 340,68 €	39 665,60 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	- €	- €	- €	- €						- €
6288	Autres services extérieurs	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
GROUPE I		1 539 976,09 €	375 571,86 €	183 007,53 €	427 505,30 €	36 795,63 €	34 921,63 €	122 574,80 €	3 475,45 €	127 607,35 €	1 311 459,55 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Nature Article	Libellé	Prévu en 2017	Harmonie	Heures Claires	Godenottes	La Relaisance	Yokoso	SPASAD			Réalisé 2017
								SSIAD	ESAD	SAAD	
62	Autres services extérieurs	52 647,74 €	2 989,99 €	788,06 €	2 364,80 €	57,11 €	13 787,08 €	- €	- €	138,46 €	20 095,50 €
6218	Autres personnels extérieurs	29 230,32 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 567,67 €	292,97 €	63,06 €	171,34 €	57,11 €	1,48 €	- €	- €	138,46 €	724,42 €
6226	Honoraires	21 849,75 €	2 697,02 €	695,00 €	2 193,46 €	- €	13 785,60 €	- €	- €	- €	19 371,08 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
63	Impôts taxes et versements assimilés	148 259,43 €	49 403,30 €	8 014,34 €	37 911,97 €	5 137,24 €	3 960,39 €	10 628,53 €	2 505,73 €	49 792,48 €	149 383,98 €
6331	Versement transport	80 633,82 €	24 030,40 €	4 328,44 €	22 595,91 €	3 063,62 €	2 288,68 €	6 269,55 €	1 474,02 €	24 263,09 €	88 313,71 €
6332	Allocation logement	21 129,62 €	6 030,35 €	1 380,53 €	5 646,73 €	765,97 €	596,28 €	1 556,71 €	368,46 €	6 154,56 €	22 499,59 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	46 495,99 €	10 342,55 €	2 305,37 €	9 669,33 €	1 307,65 €	1 075,43 €	2 802,27 €	663,25 €	10 374,83 €	38 540,68 €
64	Charge de personnel	7 270 621,25 €	2 096 774,49 €	437 117,41 €	1 901 131,05 €	264 464,05 €	209 634,95 €	544 935,33 €	124 298,63 €	1 649 530,25 €	7 237 286,16 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	1 798 989,82 €	388 021,09 €	167 533,44 €	302 303,39 €	17 908,25 €	12 368,93 €	52 209,00 €	- €	883 476,79 €	1 823 820,89 €
64112	NBI, indemnité de résidence et supplément familial	53 043,23 €	10 960,80 €	5 257,85 €	10 075,36 €	589,23 €	381,48 €	1 456,11 €	- €	17 966,07 €	46 686,90 €
641188	Autres indemnités	356 626,69 €	73 461,21 €	18 846,83 €	60 927,13 €	2 786,68 €	1 868,76 €	6 889,11 €	- €	103 058,00 €	267 837,72 €
64131	Rémunération principale (personnel non titulaire)	426 912,02 €	136 233,00 €	75 439,02 €	116 845,76 €	10 821,60 €	- €	- €	- €	64 706,98 €	404 046,36 €
64138	Autres indemnités	35 454,21 €	20 628,43 €	8 446,06 €	26 842,51 €	3 814,45 €	2 379,62 €	1 412,22 €	2 789,57 €	9 573,64 €	75 886,50 €
64151	Rémunération principale (personnel de remplacement)	204 545,35 €	65 004,29 €	10 712,37 €	18 133,28 €	- €	- €	- €	- €	257 164,12 €	351 014,06 €
64158	Autres indemnités	1 472,48 €	1 481,64 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 433,92 €	3 915,56 €
6416	Emplois d'insertion	315 175,91 €	96 866,64 €	35 065,98 €	125 702,50 €	17 782,00 €	- €	- €	- €	- €	275 417,12 €
6417	Apprentis	16 544,81 €	3 406,69 €	691,02 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 097,71 €
6421	Rémunération du personnel médical	1 685 920,34 €	561 452,13 €	- €	593 049,22 €	117 314,68 €	112 517,45 €	262 267,33 €	70 042,37 €	7 262,60 €	1 723 905,78 €
6425	Gardes et astreintes	34 391,09 €	12 086,00 €	- €	10 762,08 €	- €	- €	5 338,32 €	- €	- €	28 186,40 €
6428	Autres	412 398,88 €	154 630,95 €	- €	102 721,61 €	19 988,33 €	18 056,57 €	61 285,53 €	16 551,32 €	735,67 €	373 969,98 €
64511	Cotisations à l'URSSAF (personnel non médical)	393 018,68 €	117 168,90 €	42 850,08 €	83 522,67 €	6 389,18 €	1 748,21 €	7 464,07 €	- €	162 395,70 €	421 538,81 €
64512	Cotisations aux mutuelles (personnel non médical)	161,60 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64513	Cotisations aux caisses de retraite (personnel non médical)	72 766,58 €	15 576,21 €	11 027,31 €	8 911,37 €	1 880,71 €	23,67 €	- €	- €	46 649,66 €	84 068,93 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC (personnel non médical)	49 521,08 €	15 649,63 €	7 509,26 €	10 582,49 €	1 680,46 €	- €	- €	- €	18 538,43 €	53 960,27 €
64515	Cotisations à la CNRACL (personnel non médical)	365 909,45 €	128 226,16 €	45 477,84 €	113 933,06 €	5 006,16 €	3 182,94 €	13 589,37 €	- €	52 250,29 €	361 665,82 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 450,56 €	3 589,75 €	1 184,29 €	3 414,50 €	187,16 €	112,93 €	409,47 €	- €	1 620,90 €	10 519,00 €
64521	Cotisations à l'URSSAF (personnel médical)	386 477,12 €	105 967,84 €	- €	134 577,65 €	20 990,75 €	23 678,15 €	58 881,03 €	17 886,98 €	1 739,62 €	363 722,02 €
64522	Cotisations aux mutuelles (personnel médical)	2 619,64 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64523	Cotisations aux caisses de retraite (personnel médical)	22 410,56 €	3 050,66 €	- €	8 525,84 €	624,48 €	1 312,96 €	3 525,08 €	1 299,43 €	121,87 €	18 460,32 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC (personnel médical)	31 581,12 €	3 160,27 €	- €	12 289,68 €	788,33 €	1 960,95 €	2 005,13 €	778,04 €	187,17 €	21 169,57 €
64525	Cotisations à la CNRACL (personnel médical)	342 389,40 €	149 235,99 €	- €	123 350,28 €	29 637,33 €	25 929,25 €	58 282,94 €	12 931,95 €	1 389,99 €	400 757,73 €
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	15 627,50 €	4 742,26 €	- €	3 791,21 €	954,64 €	754,85 €	1 817,79 €	416,53 €	44,73 €	12 522,01 €
6475	Médecine du travail	7 535,98 €	566,80 €	275,20 €	1 677,36 €	5,20 €	20,80 €	93,60 €	- €	766,40 €	3 405,36 €
6488	Autres charges de personnel	228 677,13 €	25 607,15 €	6 800,86 €	29 192,10 €	5 314,43 €	2 737,43 €	8 009,23 €	1 602,44 €	17 447,70 €	96 711,34 €
GROUPE II		7 471 528,42 €	2 140 167,28 €	445 889,81 €	1 941 407,82 €	269 658,40 €	226 782,42 €	888 563,86 €	126 804,36 €	1 690 461,19 €	7 396 735,64 €

20180013

CUMUL DES DEPENSES

Des Pages 001001001

10/34

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature Article	Libellé	Prévu en 2017	Harmonie	Heures Claires	Godenottes	La Relaisance	Yokoso	SPASAD			Réalise 2017
								SSIAD	ESAD	SAAD	
61	Services extérieurs	890 436,38 €	202 297,41 €	103 058,56 €	368 634,64 €	41 519,39 €	35 258,22 €	18 861,76 €	9 583,91 €	33 059,23 €	872 273,12 €
6132	Locations immobilières	704 310,21 €	226 451,39 €	79 927,75 €	321 260,68 €	24 254,35 €	27 505,53 €	9 293,90 €	5 117,10 €	3 717,54 €	697 528,24 €
6135	Locations mobilières	65 753,00 €	8 747,65 €	7 567,96 €	8 860,12 €	9 256,21 €	2 976,62 €	1 953,00 €	1 823,18 €	21 409,94 €	62 594,68 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers (Bâtiments)	10 350,00 €	1 807,00 €	1 135,01 €	1 924,87 €	132,00 €		- €		- €	4 998,88 €
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers (Autres)	- €	- €	- €	810,00 €			- €		- €	810,00 €
61551	Entretien et réparations sur matériel médical	1 410,00 €	120,00 €	- €	- €						120,00 €
61558	Entretien et réparations sur autres matériels et outillages	28 373,13 €	7 266,11 €	3 905,64 €	10 576,48 €	2 808,38 €	758,35 €	1 124,97 €	1 065,66 €	73,02 €	27 578,61 €
61561	Maintenance informatique	25 231,00 €	6 068,20 €	2 632,27 €	6 792,90 €	972,16 €	958,54 €	2 278,37 €	635,87 €	4 307,63 €	24 645,94 €
61562	Maintenance matériel médical	1 200,00 €	506,40 €	- €	675,20 €						1 181,60 €
61568	Maintenance autres matériels	15 357,00 €	4 797,62 €	4 017,50 €	10 898,15 €	898,02 €	- €	128,22 €		51,29 €	20 790,80 €
6162	Assurance dommage-construction	4 048,00 €	1 010,48 €	967,34 €	470,99 €	104,04 €	112,61 €	85,48 €	24,41 €	71,99 €	2 847,34 €
6163	Assurance transport	16 196,20 €	1 237,02 €	1 237,02 €	1 979,24 €	989,62 €	989,62 €	2 968,85 €	494,81 €	989,62 €	10 885,80 €
6165	Assurance responsabilité civile	2 261,00 €	766,62 €	81,75 €	626,75 €	81,75 €	81,75 €	190,75 €	54,50 €	926,50 €	2 810,37 €
6168	Assurance-autres risques	1 287,00 €	365,58 €	54,16 €	318,19 €	33,85 €	33,85 €	115,09 €	40,62 €	683,76 €	1 645,10 €
6182	Documentation générale et technique	4 108,00 €	1 025,97 €	387,21 €	1 025,97 €	509,68 €	509,68 €	195,75 €	129,09 €	320,56 €	4 103,91 €
6188	Autres frais divers	10 055,84 €	2 127,37 €	1 144,95 €	2 415,10 €	1 479,33 €	1 331,67 €	527,38 €	198,67 €	507,38 €	9 731,85 €
62	Autres services extérieurs	9 316,63 €	4 139,34 €	2 185,25 €	3 989,70 €	616,80 €	616,80 €	109,17 €	- €	1 050,00 €	12 707,06 €
623	Informations, publications, relations publiques	9 087,00 €	3 139,34 €	2 185,25 €	2 989,70 €	116,80 €	116,80 €	109,17 €		50,00 €	8 707,06 €
627	Services bancaires et assimilés	229,63 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €			1 000,00 €	4 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 380,00 €	- €	- €	20 810,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 810,00 €
6578	Autres subventions	21 380,00 €	- €		20 810,00 €						20 810,00 €
66	Charges financières	12 896,00 €	1 972,18 €	- €	2 659,01 €	1 346,67 €	986,09 €	- €	- €	1 972,18 €	8 936,13 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	1 000,00 €	- €		686,82 €	360,57 €					1 047,39 €
6615	Intérêts des lignes de crédit de trésorerie	- €	1 972,18 €		1 972,19 €	986,10 €	986,09 €			1 972,18 €	7 888,74 €
668	Autres charges financières	11 896,00 €	- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	20 577,00 €	10 348,18 €	- €	9 703,58 €	- €	- €	- €	- €	442,28 €	20 494,04 €
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
673	Charges sur exercices antérieurs	20 577,00 €	10 348,18 €		9 703,58 €					442,28 €	20 494,04 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68	Dotations aux amortissements	248 669,09 €	82 980,88 €	35 803,41 €	88 397,27 €	7 436,96 €	12 333,45 €	15 258,16 €	80,28 €	6 548,06 €	248 838,17 €
68111	Immobilisations incorporelles	13 227,40 €	2 879,77 €	1 660,14 €	3 630,79 €	112,28 €	880,28 €	1 800,58 €	80,28 €	2 447,79 €	13 491,91 €
68112	Immobilisations corporelles	235 441,69 €	80 101,11 €	34 143,27 €	84 766,48 €	7 324,68 €	11 453,17 €	13 457,58 €	- €	4 100,27 €	235 346,56 €
	GROUPE III	1 203 275,10 €	361 737,99 €	143 047,22 €	494 194,20 €	50 919,82 €	49 194,56 €	34 229,09 €	9 664,19 €	43 071,75 €	1 184 058,82 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	97 433,87 €		37 546,15 €	14 212,71 €	23 132,70 €		18 193,22 €			93 084,78 €
	TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III	10 312 213,48 €	2 877 477,63 €	807 490,70 €	2 877 320,03 €	386 506,55 €	310 498,61 €	730 560,97 €	139 944,00 €	1 861 140,29 €	9 985 338,79 €

RESIDENCE HARMONIE RESULTAT DE L'EXECUTION 2017							
		Mandat émis		Titre émis		Résultat	
TOTAL BUDGET		2 990 533,32 €		3 031 296,70 €		40 763,38 €	
Section de fonctionnement 2017		2 877 477,63 €		2 915 259,84 €		37 782,21 €	
Report résultat (2015)		- €		- €		4 451,18 €	
Résultat à affecter au BP 2019						42 233,39 €	
Section d'investissement 2017		113 055,69 €		116 036,86 €		2 981,17 €	
Report résultat (2016)						24 284,39 €	
Résultat à affecter au BP 2018						21 303,22 €	

RESIDENCE HARMONIE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES (OU A EMPLOYER)		
					REALISATIONS 2017		
					H	D	S
165		Dépôts et cautionnement reçus	12 379,08 €	20 000,00 €	33 055,98 €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 16	12 379,08 €	20 000,00 €	33 055,98 €	- €	- €
28013		Frais d'évaluation	1 000,29 €	1 000,00 €	1 000,29 €	- €	- €
28031		Frais d'études	341,10 €	340,00 €	341,10 €	- €	- €
2805		Concessions et droits similaires, brevets	1 666,55 €	1 660,00 €	1 538,38 €	- €	- €
2812		Agencements et aménagements des terrains	1 476,78 €	1 050,00 €	1 051,15 €	- €	- €
28141		Construct sur sol d'autrui, bâtiments publics	1 248,24 €	1 250,00 €	1 248,24 €	- €	- €
28145		Constructions sur sol d'autrui, inst générales, agencements, aménagements	494,38 €	500,00 €	494,38 €	- €	- €
28153		Installations à caractère spécifique	224,67 €	230,00 €	224,69 €	- €	- €
28154		Matériel et outillage	12 613,61 €	11 350,00 €	7 101,93 €	- €	4 223,92 €
28181		Installations générales, agencements, aménagements divers	31 129,87 €	30 930,00 €	30 022,05 €	- €	2 438,83 €
28182		Matériel de transport	6 504,16 €	6 940,00 €	6 938,98 €	- €	- €
28183		Matériel de bureau et informatique	4 746,56 €	5 080,00 €	5 240,39 €	- €	- €
28184		Mobilier	12 840,69 €	14 010,00 €	13 046,16 €	- €	1 062,95 €
28188		Autres immobilisations corporelles	6 923,19 €	8 801,44 €	6 605,05 €	302,40 €	99,99 €
		TOTAL CHAPITRE 28	81 210,09 €	83 141,44 €	74 852,79 €	302,40 €	7 825,69 €
		001 - Excédent d'investissement reporté			- €	- €	- €
		TOTAL CUMULE	93 589,17 €	103 141,44 €	107 908,77 €	302,40 €	7 825,69 €

RESIDENCE HARMONIE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES (OU A EMPLOYER)		
					REALISATIONS 2017		
					H	D	S
13188		Autres subventions	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 13	- €	- €	- €	- €	- €
1588		Autres provisions pour charges	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 15	- €	- €	- €	- €	- €
165		Dépôts et cautionnement reçus	11 039,34 €	23 000,00 €	25 985,98 €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 16	11 039,34 €	23 000,00 €	25 985,98 €	- €	- €
2013		Frais d'évaluation	- €	- €	- €	- €	- €
205		Concessions et droits similaires, brevets	1 204,21 €	5 000,00 €	1 913,05 €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 20	1 204,21 €	5 000,00 €	1 913,05 €	- €	- €
212		Agencements et aménagements des terrains	403,77 €	- €	- €	- €	- €
2145		Constructions sur sol d'autrui, inst générales, agencements, aménagements	- €	30 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
2154		Matériel et outillage	1 637,66 €	14 830,00 €	7 595,39 €	- €	1 650,00 €
2181		Installations générales, agencements, aménagements divers	60 782,45 €	11 000,00 €	42 695,64 €	- €	- €
2182		Matériel de transport	2 608,90 €	7 000,00 €	- €	- €	- €
2183		Matériel de bureau et informatique	3 350,20 €	4 400,00 €	9 634,73 €	- €	- €
2184		Mobilier de bureau	17 150,81 €	5 000,00 €	15 880,00 €	- €	- €
2188		Autres immobilisations corporelles	7 653,55 €	2 911,44 €	2 700,90 €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 21	93 587,34 €	75 141,44 €	83 506,66 €	- €	1 650,00 €
		001 - Déficit d'investissement reporté	28 860,11 €		- €	- €	- €
		TOTAL CUMULE	105 830,89 €	103 141,44 €	111 405,69 €	- €	1 650,00 €

RESIDENCE HARMONIE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES (OU A EMPLOYER)			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
GROUPE I							
735123	Dotation globale de financement soins	835 336,98 €	887 901,92 €		- €	995 500,68 €	995 500,68 €
735221	Produits à la charge du département (Hébergnt)	170 891,45 €	158 648,30 €	170 215,64 €	- €	- €	170 215,64 €
735222	Produits à la charge du département (Dépend.)	33 846,06 €	31 900,00 €	- €	266 975,26 €	- €	266 975,26 €
73531	Produits à la charge de l'usager (Hébergement)	1 042 019,45 €	1 077 172,00 €	1 015 512,80 €	- €	- €	1 015 512,80 €
73532	Produits à la charge de l'usager (GIR 5-6)	90 966,62 €	92 647,00 €	- €	76 504,14 €	- €	76 504,14 €
73533	Produits à la charge de l'usager (Dépendance)	234 744,78 €	225 565,53 €	- €	10 079,06 €	- €	10 079,06 €
73581	Produits à la charge de la CAF	48 673,29 €	- €	50 869,00 €	- €	- €	50 869,00 €
TOTAL GROUPE I		2 456 478,63 €	2 473 834,75 €	1 236 597,44 €	353 558,46 €	995 500,68 €	2 585 656,58 €
GROUPE II							
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	139 461,95 €	224 452,50 €	101 026,02 €	30 398,55 €	- €	131 424,57 €
706	Prestations de services	790,02 €	3 500,00 €	781,89 €	- €	- €	781,89 €
7088	Autres produits des activités annexes	1 885,10 €	- €	2 470,70 €	- €	- €	2 470,70 €
722	Immobilisations corporelles (tx en régie)	29 993,00 €	28 251,00 €	28 250,41 €	- €	- €	28 250,41 €
7478	Subvention et participations	157 178,69 €	158 700,00 €	- €	- €	- €	- €
7488	Autres participations	- €	17 500,00 €	149 998,62 €	15 623,31 €	- €	165 621,93 €
7548	Autres remboursements de frais	2 434,75 €	3 130,00 €	1 053,76 €	- €	- €	1 053,76 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 358,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GROUPE II		334 101,51 €	435 533,50 €	283 581,40 €	46 021,86 €	- €	329 603,26 €
GROUPE III							
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	- €	- €	- €	- €	- €	- €
778	Autres produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €	- €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	4 451,18 €
TOTAL CUMULE		2 790 580,14 €	2 909 368,25 €	1 520 178,84 €	399 580,32 €	995 500,68 €	2 919 711,02 €
RESIDENCE HARMONIE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES (OU A EMPLOYER)			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
60611	Eau et assainissement	19 669,03 €	18 575,00 €	15 280,47 €	- €	- €	15 280,47 €
60612	Energie, électricité	26 378,23 €	33 144,00 €	18 478,70 €	- €	- €	18 478,70 €
60613	Chauffage	43 626,06 €	51 885,00 €	39 753,81 €	- €	- €	39 753,81 €
60621	Combustibles et carburant	3 052,55 €	3 233,00 €	3 625,09 €	- €	- €	3 625,09 €
60622	Produits d'entretien	10 982,55 €	10 757,00 €	8 668,28 €	3 533,14 €	- €	12 201,42 €
60623	Fournitures d'atelier	12 632,05 €	20 723,00 €	17 078,31 €	- €	- €	17 078,31 €
60624	Fournitures administratives	4 589,98 €	5 340,00 €	5 081,15 €	- €	- €	5 081,15 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et loisirs	40,22 €	100,00 €	149,81 €	- €	- €	149,81 €
606261	Couches, Alèses, produits absorbants	16 534,55 €	17 016,66 €	- €	14 001,86 €	- €	14 001,86 €
606268	Autres fournitures hôtelières	218,32 €	150,00 €	1 003,34 €	- €	- €	1 003,34 €
60628	Autres fournitures non stockées	7 378,11 €	5 912,94 €	8 737,45 €	- €	- €	8 737,45 €
6063	Alimentation	100 606,74 €	100 000,00 €	102 701,67 €	- €	- €	102 701,67 €
6066	Fournitures médicales	28 754,25 €	71 862,61 €	- €	- €	28 456,23 €	28 456,23 €
TOTAL CHAPITRE 60		274 462,64 €	338 699,21 €	220 558,08 €	17 535,00 €	28 456,23 €	266 549,31 €
61118	Prestat de services à caractère médical	25 494,08 €	8 483,64 €	- €	- €	11 410,78 €	11 410,78 €
6112	Prestat de service à caractère méd-social	1 098,60 €	920,00 €	957,60 €	- €	- €	957,60 €
TOTAL CHAPITRE 61		26 592,68 €	9 403,64 €	957,60 €	- €	11 410,78 €	12 368,38 €
6251	Voyages et déplacements	1 516,70 €	950,00 €	899,21 €	179,44 €	318,44 €	1 397,09 €
6256	Missions	275,00 €	250,00 €	- €	- €	- €	- €
6257	Réception	- €	100,00 €	- €	- €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	9 177,61 €	2 350,00 €	1 731,36 €	- €	- €	1 731,36 €
6262	Frais de télécommunication	8 282,73 €	9 250,00 €	9 508,28 €	- €	- €	9 508,28 €
6281	Frais de blanchissage à l'extérieur	62 911,46 €	71 143,00 €	58 812,21 €	25 205,23 €	- €	84 017,44 €
6288	Autres services extérieurs	537,81 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		82 701,31 €	84 043,00 €	70 951,06 €	25 384,67 €	318,44 €	96 654,17 €
TOTAL GROUPE I		383 756,63 €	432 145,85 €	292 466,74 €	42 919,67 €	40 185,45 €	375 571,86 €

RESIDENCE HARMONIE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES (OU A EMPLOYER)		
					REALISATIONS 2017		
					H	D	S
							TOTAUX 2017
6218		Autres personnels extérieurs	- €	19 110,90 €	- €	- €	- €
6225		Indemnités comotable + réiseur	347,97 €	- €	292,97 €	- €	292,97 €
6226		Honoraires	4 100,00 €	- €	2 697,02 €	- €	2 697,02 €
6227		Frais d'actes et de contentieux	300,00 €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 62	4 747,97 €	19 110,90 €	2 989,99 €	- €	2 989,99 €
6331		Versement de transport	21 682,95 €	21 769,00 €	9 978,77 €	4 039,77 €	10 011,86 €
6332		Allocation logement	5 510,94 €	5 533,00 €	2 536,07 €	1 025,71 €	2 468,57 €
6333		Participation des employeurs à la	9 490,54 €	9 523,00 €	4 131,19 €	1 753,52 €	4 457,84 €
		TOTAL CHAPITRE 63	36 684,43 €	36 825,00 €	16 646,03 €	6 819,00 €	16 938,27 €
		TOTAUX 2017					40 403,30 €
REMUNERATION PERSONNEL N.MEDICAL							
64111		Rémunération principale (Titulaires)	374 476,47 €	391 846,00 €	290 701,20 €	65 149,19 €	32 170,70 €
64112		NBI, supplément familial et indemnité de	10 917,47 €	10 877,00 €	9 035,73 €	1 567,16 €	357,91 €
641188		Autres indemnités	85 458,03 €	90 922,00 €	55 575,28 €	11 842,39 €	6 043,54 €
64131		Rémunération principale (personnel Non	168 529,16 €	138 507,00 €	116 720,12 €	19 512,88 €	- €
64138		Autres indemnités	22 436,06 €	12 737,00 €	11 396,61 €	2 641,28 €	6 590,54 €
64151		Rémunération principale (personnel de	21 926,99 €	27 128,00 €	50 145,46 €	14 858,83 €	- €
64158		Autres indemnités	- €	- €	1 281,77 €	199,87 €	- €
6416		Emplois d'insertion	114 444,77 €	115 237,00 €	79 071,38 €	17 795,26 €	- €
6417		Apprentis	- €	- €	2 591,98 €	814,71 €	- €
		TOTAL CHAPITRE 64	642 392,92 €	642 392,92 €	551 244,82 €	100 142,91 €	44 017,19 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL							
6421		Praticiens	443 348,81 €	466 703,34 €	- €	93 829,87 €	467 622,26 €
6425		Gardiens et astreintes	10 164,00 €	14 095,09 €	- €	- €	12 086,00 €
6428		Autres	126 366,80 €	147 296,88 €	- €	20 750,50 €	133 880,45 €
		TOTAL CHAPITRE 65	579 879,61 €	630 095,31 €	- €	114 580,37 €	612 588,71 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL							
64511		Cotisations à l'URSSAF	115 280,92 €	118 787,00 €	91 511,72 €	19 927,63 €	5 729,55 €
64512		Cotisations aux mutuelles	- €	- €	- €	- €	- €
64513		Cotisations aux caisses de retraite	13 746,03 €	14 097,00 €	13 854,48 €	1 721,73 €	- €
64514		Cotisations à l'ASSEDIC	14 482,22 €	15 305,00 €	13 127,46 €	2 522,17 €	- €
64515		Cotisations à la CNRACL	135 736,89 €	135 800,00 €	93 296,08 €	24 496,00 €	10 434,08 €
64518		Cotisations aux autres organismes sociaux	3 957,23 €	3 472,00 €	2 634,39 €	637,63 €	317,73 €
		TOTAL CHAPITRE 66	283 493,29 €	287 461,00 €	211 124,65 €	26 687,13 €	16 481,36 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL							
64521		Cotisations à l'URSSAF	83 630,80 €	114 585,12 €	- €	17 131,53 €	88 836,31 €
64522		Cotisations aux mutuelles	- €	799,64 €	- €	- €	- €
64523		Cotisations aux caisses de retraite	2 485,29 €	5 829,56 €	- €	446,26 €	2 604,40 €
64524		Cotisations à l'ASSEDIC	3 488,16 €	10 920,12 €	- €	673,65 €	2 486,62 €
64525		Cotisations à la CNRACL	116 183,20 €	96 447,40 €	- €	24 763,43 €	124 472,56 €
64528		Cotisations aux autres organismes sociaux	3 762,86 €	5 491,50 €	- €	778,39 €	3 963,87 €
6475		Médecine du travail	3 035,38 €	2 420,00 €	413,40 €	146,12 €	7,28 €
6488		Aut charges diverses de personnel	30 085,26 €	100 066,11 €	10 944,12 €	4 508,75 €	10 154,28 €
		TOTAL CHAPITRE 67	243 691,61 €	339 345,81 €	12 496,97 €	26 930,53 €	113 476,04 €
		TOTAL CUMUL GROUPE II	1 903 942,80 €	2 039 369,76 €	842 303,18 €	346 715,23 €	907 258,08 €
		TOTAL CUMUL GROUPE I+II	1 945 375,20 €	2 095 305,66 €	861 937,20 €	353 534,23 €	924 696,35 €
RESIDENCE HARMONIE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES (OU A EMPLOYER)		
					REALISATIONS 2017		
					H	D	S
							TOTAUX 2017
6132		Locations immobilières	222 622,93 €	223 136,00 €	226 451,39 €	- €	- €
6135		Locations mobilières	7 291,47 €	14 300,00 €	8 747,65 €	- €	- €
61521		Entret et réparat biens immobiliers	2 286,60 €	2 200,00 €	1 807,00 €	- €	- €
61551		Entretien et réparations sur matériels et outillages médicaux	189,52 €	410,00 €	- €	- €	120,00 €
61558		Entretien et réparations sur autres matériels et outillages	7 178,62 €	8 200,00 €	7 266,11 €	- €	- €
61561		Maintenance informatique	6 630,37 €	6 431,00 €	6 068,20 €	- €	- €
61562		Maintenance matériel médical	506,40 €	510,00 €	- €	- €	506,40 €
61568		Maintenance aut matériels outillages	7 371,77 €	5 572,00 €	4 797,62 €	- €	- €
6162		Assurance dommage - Construction	952,95 €	960,00 €	1 010,48 €	- €	- €
6163		Assurance de transport	3 752,19 €	3 800,00 €	1 237,02 €	- €	- €
6165		Responsabilité civile	647,36 €	650,00 €	766,62 €	- €	- €
6168		Prime d'assurance et autres risques	326,37 €	330,00 €	365,58 €	- €	- €
6182		Document générale et techniques	1 071,28 €	2 500,00 €	1 025,97 €	- €	- €
6188		Autres frais divers	1 588,90 €	770,00 €	2 127,37 €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 61	262 416,73 €	269 769,00 €	261 671,01 €	- €	626,40 €
623		Publicité, publications, relations publiques	1 533,02 €	3 000,00 €	3 139,34 €	- €	- €
627		Services bancaires et assimilés	- €	- €	1 000,00 €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 62	1 533,02 €	3 000,00 €	4 139,34 €	- €	4 139,34 €
6615		Intérêts des lignes de crédit de trésorerie	- €	- €	1 972,18 €	- €	- €
668		Autres charges financières	3 245,29 €	6 200,00 €	- €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 66	3 245,29 €	6 200,00 €	1 972,18 €	- €	1 972,18 €
673		Titres annulés (sur exercices ant)	- €	10 000,00 €	8 355,96 €	1 992,22 €	- €
		TOTAL CHAPITRE 67	- €	10 000,00 €	8 355,96 €	1 992,22 €	10 348,18 €
68111		Amortiss immobil incorporelles	3 007,95 €	3 000,00 €	2 879,77 €	- €	- €
68112		Amortiss immobil corporelles	78 202,15 €	80 141,44 €	71 973,02 €	302,40 €	7 825,69 €
6815		Dotat aux provisions risques/charges	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL CHAPITRE 68	81 210,10 €	83 141,44 €	74 852,79 €	302,40 €	7 825,69 €
		TOTAL CUMUL GROUPE III	348 405,14 €	372 110,44 €	350 991,28 €	2 294,62 €	8 452,09 €
		002 - Déficit de fonctionnement reporté	- €	9 806,30 €	- €	- €	- €
		TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III	2 677 536,97 €	2 909 368,25 €	1 505 395,22 €	398 748,52 €	973 333,89 €

20180013

Robert Jessou
Président

CAJAL DES AGES
20180013

13/34

RESIDENCE HEURES CLAIRES - RESULTAT DE L'EXECUTION 2017			
	Mandat émis	Titre émis	Résultat
TOTAL BUDGET	835 160,37 €	767 176,23 €	- 67 984,14 €
Section de fonctionnement 2017	769 944,56 €	724 686,66 €	- 45 257,90 €
Report résultat (2015)	- €	- €	- 37 546,15 €
Résultat à affecter au BP 2019			- 82 804,05 €
Section d'investissement 2017	65 215,81 €	42 489,57 €	- 22 726,24 €
Report résultat (2016)		- €	18 564,60 €
Résultat à affecter au BP 2018			- 4 161,64 €

RESIDENCE HEURES CLAIRES - RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement R= Restauration						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	R	
165	Dépôts et cautionnement reçus	4 865,16 €	4 000,00 €	6 686,16 €	- €	6 686,16 €
TOTAL CHAPITRE 16		4 865,16 €	4 000,00 €	6 686,16 €		6 686,16 €
28013	Frais d'évaluation	849,43 €	850,00 €	849,43 €	- €	849,43 €
28031	Frais d'études	341,10 €	343,40 €	- €	341,10 €	341,10 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets	291,92 €	450,00 €	469,61 €	- €	469,61 €
2812	Agencements et aménagements des terrains	1 283,45 €	1 325,00 €	1 323,81 €	- €	1 323,81 €
28131	Constructions sur sol propre, bâtiments	410,75 €	410,00 €	410,75 €	- €	410,75 €
28141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	1 248,23 €	1 245,00 €	54,71 €	1 193,52 €	1 248,23 €
28145	Constructions sur sol d'autrui, inst générales,	494,39 €	495,00 €	335,00 €	159,39 €	494,39 €
28153	Installations à caractère spécifique	69,90 €	70,00 €	69,90 €	- €	69,90 €
28154	Matériel et outillage	3 292,57 €	3 355,00 €	1 271,76 €	2 169,50 €	3 441,26 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements	15 728,59 €	15 295,00 €	15 182,27 €	1 228,60 €	16 410,87 €
28183	Matériel de bureau et informatique	935,04 €	845,00 €	843,62 €	- €	843,62 €
28184	Mobilier	8 526,84 €	8 260,00 €	5 974,41 €	2 285,76 €	8 260,17 €
28188	Autres immobilisations corporelles	1 672,73 €	2 805,25 €	1 480,43 €	159,84 €	1 640,27 €
TOTAL CHAPITRE 28		35 144,94 €	35 748,65 €	28 265,70 €	7 537,71 €	35 803,41 €
001	Excédent d'investissement reporté	15 802,23 €	18 564,60 €	- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		55 812,33 €	58 313,25 €	34 951,86 €	7 537,71 €	42 489,57 €

RESIDENCE HEURES CLAIRES- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement R= Restauration						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	R	
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 018,41 €	4 000,00 €	7 745,78 €	- €	7 745,78 €
TOTAL CHAPITRE 16		3 018,41 €	4 000,00 €	7 745,78 €		7 745,78 €
2013	Frais d'évaluation	- €	- €	- €	- €	- €
205	Concessions et droits similaires, brevets	722,53 €	- €	789,22 €	- €	789,22 €
TOTAL CHAPITRE 20		722,53 €	- €	789,22 €		789,22 €
212	Agencements et aménagements des terrains	403,77 €	- €	- €	- €	- €
2154	Matériel et outillage	1 637,68 €	8 448,65 €	4 169,98 €	3 425,40 €	7 595,38 €
2181	Install générales, agencements, aménag divers	29 434,39 €	40 564,60 €	29 081,50 €	- €	29 081,50 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 272,00 €	- €	5 184,03 €	- €	5 184,03 €
2184	Mobilier	77,40 €	- €	14 819,90 €	- €	14 819,90 €
2188	Autres immobilisations corporelles	681,55 €	5 300,00 €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 21		33 506,79 €	54 313,25 €	53 255,41 €	3 425,40 €	56 680,81 €
TOTAL CUMULE		37 247,73 €	58 313,25 €	61 790,41 €	3 425,40 €	65 215,81 €

RESIDENCE HEURES CLAIRES- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement R= Restauration						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	R	
73313	Produits à la charge du département	32 599,96 €	- €	29 805,98 €	- €	29 805,98 €
73418	Participations des hébergés	557 172,89 €	821 369,29 €	346 356,54 €	198 930,04 €	545 286,58 €
7381	Produits à la charge de la CAF	37 772,05 €		33 789,00 €	- €	33 789,00 €
TOTAL GROUPE I		627 544,90 €	821 369,29 €	409 951,52 €	198 930,04 €	608 881,56 €
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	41 009,52 €	16 726,00 €	12 870,91 €	27 119,05 €	39 989,96 €
706	Prestations de services	6 641,60 €	5 933,00 €	6 206,00 €	- €	6 206,00 €
7088	Autres produits des activités annexes	2 601,66 €	- €	2 495,60 €	227,00 €	2 722,60 €
722	Immobilisations corporelles (Tx Régie)	22 139,72 €	27 328,00 €	27 328,00 €	- €	27 328,00 €
7488	Subvention et participations	39 856,56 €	36 725,00 €	32 325,43 €	7 017,71 €	39 343,14 €
7548	Autres remboursements de frais	561,18 €	- €	215,40 €	- €	215,40 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	786,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GROUPE II		113 596,24 €	86 712,00 €	81 441,34 €	34 363,76 €	115 805,10 €
778	Autres produits exceptionnels					- €
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		741 141,14 €	908 081,29 €	491 392,86 €	233 293,80 €	724 686,66 €
RESIDENCE HEURES CLAIRES-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement R= Restauration						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	R	
60611	Eau et assainissement	14 049,32 €	15 857,72 €	6 821,64 €	4 092,99 €	10 914,63 €
60612	Energie, électricité	18 842,58 €	20 990,78 €	8 248,79 €	4 949,27 €	13 198,06 €
60613	Chauffage	32 779,99 €	39 932,62 €	20 263,46 €	11 343,02 €	31 606,48 €
60621	Combustibles et carburant	2 280,68 €	2 429,00 €	3 029,93 €	- €	3 029,93 €
60622	Produits d'entretien	4 151,94 €	3 664,63 €	1 487,30 €	3 438,48 €	4 925,78 €
60623	Fournitures d'atelier	14 218,84 €	14 233,78 €	18 506,78 €	384,79 €	18 891,57 €
60624	Fournitures administratives	3 392,02 €	3 000,00 €	4 316,15 €	- €	4 316,15 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et loisirs	- €	- €	149,81 €	- €	149,81 €
606268	Autres fournitures hôtelières	2,02 €	1 092,82 €	- €	1 003,35 €	1 003,35 €
60628	Autres fournitures non stockées	3 326,79 €	2 500,00 €	1 479,18 €	744,37 €	2 223,55 €
6063	Alimentation	84 025,71 €	91 686,79 €	- €	85 527,09 €	85 527,09 €
TOTAL CHAPITRE 60		177 069,89 €	195 388,14 €	64 303,04 €	111 483,36 €	175 786,40 €
6112	Prestations de service à caractère médico social	1 098,60 €	932,23 €	- €	957,60 €	957,60 €
TOTAL CHAPITRE 61		1 098,60 €	932,23 €	- €	957,60 €	957,60 €
6251	Voyages et déplacements	662,87 €	470,00 €	639,81 €	- €	639,81 €
6256	Missions	275,00 €	200,00 €	- €	- €	- €
6257	Réception	- €	200,00 €	- €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	1 195,78 €	1 360,00 €	1 038,01 €	- €	1 038,01 €
6262	Frais de télécommunication	3 788,91 €	3 878,00 €	4 585,71 €	- €	4 585,71 €
6288	Autres services extérieurs	497,81 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		6 420,37 €	6 108,00 €	6 263,53 €	- €	6 263,53 €
TOTAL GROUPE I		184 588,86 €	202 428,37 €	70 566,57 €	112 440,96 €	183 007,53 €

RESIDENCE HEURES CLAIRES-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H= Hébergement R= Restauration						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
A				H	R	
6225	Indemnités comptable + régisseur	107,06 €	567,67 €	63,06 €	- €	63,06 €
6226	Honoraires	443,89 €	2 128,75 €	695,00 €	- €	695,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		850,95 €	2 696,42 €	758,06 €	- €	758,06 €
6331	Versement de transport	4 071,63 €	3 803,82 €	2 698,85 €	1 629,59 €	4 328,44 €
6332	Allocation logement	1 275,00 €	1 274,62 €	979,22 €	401,31 €	1 380,53 €
6333	Particip des employeurs à la formation professionnelle	2 154,65 €	6 684,99 €	1 747,46 €	557,91 €	2 305,37 €
TOTAL CHAPITRE 63		7 501,28 €	11 763,43 €	5 425,53 €	2 588,81 €	8 014,34 €
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL						
64111	Rémunération principal (Titulaires)	129 867,74 €	211 925,82 €	123 690,76 €	43 842,68 €	167 533,44 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	6 127,74 €	5 913,23 €	4 389,08 €	868,77 €	5 257,85 €
641188	Autres indemnités	35 250,35 €	36 521,69 €	10 900,87 €	7 945,96 €	18 846,83 €
64131	Rémunération principale (personnel Non titulaire)	81 476,60 €	84 358,02 €	73 032,53 €	2 406,49 €	75 439,02 €
64138	Autres indemnités	9 019,68 €	8 084,23 €	8 252,19 €	193,87 €	8 446,06 €
64151	Rémunération principale (personnel de remplacement)	9 512,83 €	786,79 €	9 328,03 €	1 384,34 €	10 712,37 €
6416	Emplois d'insertion	39 480,71 €	5 242,91 €	- €	35 065,98 €	35 065,98 €
6417	Apprentis	- €	16 544,81 €	- €	691,02 €	691,02 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL						
64511	Cotisations à l'URSSAF	40 342,93 €	44 881,68 €	32 657,28 €	10 192,80 €	42 850,08 €
64512	Cotisations aux mutuelles	- €	161,60 €	- €	- €	- €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	9 852,61 €	14 417,58 €	9 314,42 €	1 712,89 €	11 027,31 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	7 082,51 €	5 426,08 €	5 019,28 €	2 489,98 €	7 509,26 €
64515	Cotisations à la CNRACL	41 986,76 €	46 214,45 €	32 674,30 €	12 803,54 €	45 477,84 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 224,00 €	1 343,56 €	810,84 €	373,45 €	1 184,29 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL						
6475	Médecine du travail	432,80 €	299,98 €	223,20 €	52,00 €	275,20 €
6488	Autres charges diverses de personnel	5 719,97 €	19 435,02 €	5 847,23 €	953,63 €	6 800,86 €
TOTAL CHAPITRE 64		417 377,23 €	501 557,45 €	316 140,01 €	120 977,40 €	437 117,41 €
TOTAL CUMUL GROUPE II		425 729,46 €	516 017,30 €	322 323,60 €	123 566,21 €	445 889,81 €
6132	Locations immobilières	78 173,66 €	89 118,21 €	55 763,52 €	24 164,23 €	79 927,75 €
6135	Locations mobilières	7 278,13 €	6 680,00 €	7 567,96 €	- €	7 567,96 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 539,57 €	2 000,00 €	904,01 €	231,00 €	1 135,01 €
61558	Entretien et réparations sur autres matériels et	5 266,28 €	4 024,13 €	3 640,14 €	265,50 €	3 905,64 €
61561	Maintenance informatique	4 285,10 €	3 600,00 €	1 907,59 €	724,68 €	2 632,27 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	7 013,62 €	4 260,00 €	3 643,92 €	373,58 €	4 017,50 €
6162	Assurance dommage - construction	912,26 €	950,00 €	674,89 €	292,45 €	967,34 €
6163	Assurance de transport	1 416,77 €	1 420,00 €	1 237,02 €	- €	1 237,02 €
6165	Responsabilité civile	81,64 €	100,00 €	81,75 €	- €	81,75 €
6168	Prime d'assurance et autres risques	35,70 €	40,00 €	54,16 €	- €	54,16 €
6182	Documentation générale et techniques	449,12 €	450,00 €	387,21 €	- €	387,21 €
6188	Autres frais divers	691,40 €	200,00 €	1 144,95 €	- €	1 144,95 €
TOTAL CHAPITRE 61		107 143,25 €	112 842,34 €	77 007,12 €	26 051,44 €	103 058,56 €
623	Publicité, publications, relations publiques	1 268,03 €	1 000,00 €	2 185,25 €	- €	2 185,25 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	44,63 €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		1 268,03 €	1 044,63 €	2 185,25 €	- €	2 185,25 €
668	Autres charges financières	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 66		- €	- €	- €	- €	- €
68111	Amortissements immobilisations incorporelles	1 482,45 €	1 643,40 €	1 319,04 €	341,10 €	1 660,14 €
68112	Amortissements immobilisations corporelles	33 662,49 €	34 105,25 €	26 946,66 €	7 196,61 €	34 143,27 €
TOTAL CHAPITRE 68		35 144,94 €	35 748,65 €	28 265,70 €	7 537,71 €	35 803,41 €
TOTAL CUMUL GROUPE III		143 556,22 €	149 635,62 €	107 458,07 €	33 589,15 €	141 047,22 €
002	Déficit de fonctionnement	56 935,18 €	37 546,15 €	- €	- €	37 546,15 €
TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III		810 809,72 €	905 627,44 €	500 348,24 €	269 596,32 €	807 490,71 €

20180013

Robert Janssen
président
Capitales AGES
Du Pays Wallon

16/34

RESIDENCE LES GODENETTES- RESULTAT DE L'EXECUTION 2017			
	Mandat émis	Titre émis	Résultat
TOTAL BUDGET			108 084,89 €
Section de fonctionnement 2017	2 863 107,32 €	2 908 621,65 €	45 514,33 €
Report résultat (2015)			14 212,71 €
Résultat à affecter au BP 2019			31 301,62 €
Section d'investissement 2017	49 058,25 €	111 628,81 €	62 570,56 €
Report résultat (2016)			444 724,39 €
Résultat à affecter au BP 2018			507 294,95 €

RESIDENCE LES GODENETTES- RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017							
N= Nature A= Article H= Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
165	Dépôts et cautionnement reçus	23 938,32 €	20 000,00 €	14 481,54 €	- €	- €	14 481,54 €
1681	Autres emprunts	0,00 €	- €	8 750,00 €	- €	- €	8 750,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		23 938,32 €	20 000,00 €	23 231,54 €			23 231,54 €
2761	Créances diverses	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 27		- €	- €	- €			- €
28011	Frais d'établissements	683,04 €	680,00 €	683,04 €	- €	- €	683,04 €
28031	Frais d'études	1 057,74 €	1 060,00 €	1 057,74 €	- €	- €	1 057,74 €
28033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	- €	- €	- €
28051	Conces et droits similaires, brevets	1 488,60 €	1 560,00 €	1 890,01 €	- €	- €	1 890,01 €
2812	Agencs et aménagts des terrains	1 313,31 €	1 310,00 €	1 313,31 €	- €	- €	1 313,31 €
28153	Installations à caractère spécifique	414,74 €	410,00 €	414,74 €	- €	- €	414,74 €
28154	Matériel et outillage	23 462,76 €	23 670,00 €	16 076,67 €	1 526,78 €	6 766,86 €	24 370,31 €
28181	Installat générales, agencs, aménagts divers	10 733,05 €	10 740,00 €	12 210,04 €	460,98 €	- €	12 671,02 €
28182	Matériel de transport	6 354,77 €	6 355,00 €	6 354,77 €	- €	- €	6 354,77 €
28183	Matériel de bureau et informatique	1 599,94 €	1 890,00 €	1 889,18 €	- €	- €	1 889,18 €
28184	Mobilier	30 028,81 €	25 520,00 €	24 470,40 €	- €	5 558,41 €	30 028,81 €
28188	Autres immobil corporelles	8 702,24 €	12 845,00 €	7 724,34 €	- €	- €	7 724,34 €
TOTAL CHAPITRE 28		85 839,90 €	86 040,00 €	74 084,24 €	1 987,76 €	12 325,27 €	88 397,27 €
Excédent d'investissement reporté		415 343,78 €	420 440,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		525 121,10 €	526 480,00 €	97 315,78 €	1 987,76 €	12 325,27 €	111 628,81 €

RESIDENCE LES GODENETTES- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017							
N= Nature A= Article H= Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
1388	Autres Subvention	- €	94 660,00 €	- €			- €
	TOTAL CHAPITRE 15		94 660,00 €				- €
1641	Emprunts auprès d'organismes de crédits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnement reçus	27 248,76 €	23 000,00 €	14 561,76 €	- €	- €	14 561,76 €
1681	Autres emprunts	12 974,53 €	13 040,00 €	4 266,77 €	- €	- €	4 266,77 €
	TOTAL CHAPITRE 16	40 223,29 €	36 040,00 €	18 828,53 €	- €	- €	18 828,53 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets	1 204,21 €	5 000,00 €	976,52 €	- €	- €	976,52 €
	TOTAL CHAPITRE 20	1 204,21 €	5 000,00 €	976,52 €			976,52 €
2141	Constru sur sol d'autrui (Bâtiments publics)	- €	5 000,00 €	3 978,05 €	- €	- €	3 978,05 €
2145	Constru sur sol d'autrui (Instal. générale)	- €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
2154	Matériel et outillage	8 439,85 €	29 040,00 €	2 406,11 €	- €	1 866,00 €	4 272,11 €
2181	Installat générales, agencs, aménagts divers	23 678,46 €	41 435,40 €	3 833,68 €	- €	- €	3 833,68 €
2182	Matériel de transport	- €	14 000,00 €	- €	- €	- €	- €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 272,00 €	2 000,00 €	8 640,05 €	- €	- €	8 640,05 €
2184	Mobilier	- €	53 000,00 €	- €	- €	- €	- €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 578,90 €	246 304,60 €	2 140,20 €	- €	1 389,11 €	3 529,31 €
	TOTAL CHAPITRE 21	38 969,21 €	390 780,00 €	25 998,09 €	- €	3 255,11 €	29 253,20 €
2761	Créances diverses	- €	- €				- €
	TOTAL CHAPITRE 27	- €	- €	- €		- €	- €
	TOTAL CUMULE	80 396,71 €	526 480,00 €	45 803,14 €	- €	3 255,11 €	49 058,25 €

RESIDENCE LES GODENETTES- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H= Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
735123	Dotation globale de financement soins	854 081,26 €	885 863,00 €	- €	- €	948 828,42 €	948 828,42 €
735221	Produit à la charge du département (Hebt)	351 293,98 €	266 728,00 €	295 624,19 €	- €	- €	295 624,19 €
735222	Produit à la charge du département (dép.)	- €	50 955,00 €	- €	323 001,54 €	- €	323 001,54 €
73531	Participation du résident	1 045 055,00 €	1 241 725,20 €	1 046 511,01 €	- €	- €	1 046 511,01 €
73532	Particip afférente à la dépendance (GIR5-6)	74 693,43 €	119 827,16 €	- €	73 810,07 €	- €	73 810,07 €
73533	Participation afférente à la dépendance	262 806,51 €	250 577,95 €	- €	1 963,22 €	- €	1 963,22 €
73581	Produits à la charge de la CAF	53 013,60 €	- €	75 460,02 €	- €	- €	75 460,02 €
TOTAL GROUPE I		2 640 943,78 €	2 815 676,31 €	1 417 595,22 €	398 774,83 €	948 828,42 €	2 765 198,47 €
6419	Remboursement sur rémunérat du personnel	114 389,85 €	142 035,76 €	108 087,44 €	29 404,74 €	- €	137 492,18 €
706	Prestations de services	946,62 €	- €	623,79 €	- €	- €	623,79 €
7088	Autres produits d'activités annexes	2 134,20 €	- €	4 217,76 €	- €	- €	4 217,76 €
722	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7488	Autres subventions et participations	12 716,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
7548	Autres remboursements de Frais	614,01 €	- €	1 053,76 €	- €	- €	1 053,76 €
7588	Autres produits de gestion courante	2 358,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GROUPE II		133 158,68 €	142 035,76 €	113 982,75 €	29 404,74 €	- €	143 387,49 €
778	Autres Produits exceptionnels	- €	- €	35,69 €	- €	- €	35,69 €
TOTAL GROUPE III		- €	- €	35,69 €	- €	- €	35,69 €
002	Excédent de fonctionnement	32 661,74 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		2 806 764,20 €	2 957 712,07 €	1 531 613,66 €	428 179,57 €	948 828,42 €	2 908 621,65 €
RESIDENCE LES GODENETTES- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H= Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
60611	Eau et assainissement	52 287,07 €	43 000,00 €	4 595,77 €	- €	- €	4 595,77 €
60612	Energie, électricité	30 769,08 €	20 056,23 €	15 898,87 €	- €	- €	15 898,87 €
60613	Chauffage	30 674,20 €	44 307,48 €	32 885,63 €	- €	- €	32 885,63 €
60621	Combustibles et carburant	2 970,72 €	4 494,67 €	2 957,30 €	- €	- €	2 957,30 €
60622	Produits d'entretien	13 227,40 €	15 838,37 €	9 059,88 €	4 030,85 €	- €	13 090,73 €
60623	Fournitures d'atelier	2 444,03 €	3 995,26 €	3 003,77 €	- €	- €	3 003,77 €
60624	Fournitures administratives	3 476,49 €	5 493,49 €	3 568,48 €	- €	- €	3 568,48 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et loisirs	203,70 €	499,41 €	125,21 €	- €	- €	125,21 €
606261	Couches, Alèses, produits absorbants	18 457,65 €	21 112,31 €	- €	18 189,78 €	- €	18 189,78 €
606268	Autres fournitures hôtelières	1 154,35 €	8 507,74 €	216,00 €	- €	- €	216,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	3 574,34 €	6 092,17 €	3 242,83 €	- €	- €	3 242,83 €
6063	Alimentation	142 043,36 €	154 000,00 €	150 258,07 €	- €	- €	150 258,07 €
6066	Fournitures médicales	26 389,87 €	62 364,00 €	- €	- €	26 783,20 €	26 783,20 €
TOTAL CHAPITRE 60		327 672,26 €	390 271,13 €	225 811,81 €	22 220,63 €	26 783,20 €	274 815,64 €
61118	Prestations de services à caractère médical	13 787,12 €	20 899,00 €	- €	- €	14 525,63 €	14 525,63 €
6112	Prestat de service à caractère médico social	1 201,20 €	4 116,12 €	976,80 €	- €	- €	976,80 €
TOTAL CHAPITRE 61		14 988,32 €	25 015,12 €	976,80 €	- €	14 525,63 €	15 502,43 €
6251	Voyages et déplacements	431,67 €	1 000,00 €	320,87 €	19,29 €	18,06 €	358,22 €
6256	Missions	200,00 €	1 700,00 €	- €	- €	- €	- €
6257	Réception	- €	1 700,00 €	- €	- €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	1 946,84 €	2 000,00 €	1 448,15 €	- €	- €	1 448,15 €
6262	Frais de télécommunication	14 818,75 €	15 147,05 €	14 512,32 €	- €	- €	14 512,32 €
6281	Frais de blanchissage à l'extérieur	94 334,21 €	94 428,57 €	84 678,35 €	36 190,19 €	- €	120 868,54 €
6288	Autres Services extérieurs	662,26 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		112 393,73 €	115 975,62 €	100 959,69 €	36 209,48 €	18,06 €	137 187,23 €
TOTAL GROUPE I		455 054,31 €	531 261,87 €	327 748,30 €	58 430,11 €	41 326,89 €	427 505,30 €
6218	Personnel extérieur à l'établissement	- €	10 119,42 €	- €	- €	- €	- €
6225	Indemnités comptable + régisseur	171,34 €	- €	171,34 €	- €	- €	171,34 €
6226	Honoraires	8 677,77 €	1 591,00 €	2 193,46 €	- €	- €	2 193,46 €
TOTAL CHAPITRE 62		8 849,11 €	11 710,42 €	2 364,80 €	- €	- €	2 364,80 €
6331	Versement de transport	22 208,65 €	22 409,00 €	8 437,00 €	3 915,49 €	10 243,42 €	22 595,91 €
6332	Allocation logement	5 541,46 €	5 616,00 €	2 106,77 €	981,15 €	2 558,81 €	5 646,73 €
6333	Particip des employeurs à la formation prof	9 482,36 €	9 574,00 €	3 402,84 €	1 660,73 €	4 605,76 €	9 669,33 €
TOTAL CHAPITRE 63		37 232,47 €	37 599,00 €	13 946,61 €	6 557,37 €	17 407,99 €	37 911,97 €

20180013

18/34

RESIDENCE LES GODENETTES- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL							
64111	Rémunération principale (Titulaires)	311 123,24 €	309 313,00 €	244 552,28 €	43 821,30 €	13 929,81 €	302 303,39 €
64112	NBI, suppl familial et indem de résidence	9 146,02 €	8 993,00 €	8 633,93 €	1 280,62 €	160,81 €	10 075,36 €
64118B	Autres indemnités	76 116,88 €	68 484,00 €	50 015,13 €	8 846,32 €	2 065,68 €	60 927,13 €
64131	Rémunérat principale (personnel N titulaire)	120 444,06 €	72 620,00 €	101 060,41 €	15 785,35 €	- €	116 845,76 €
64138	Autres indemnités	28 047,40 €	6 550,00 €	2 804,99 €	3 421,78 €	20 615,74 €	26 842,51 €
64151	Rémunérat principale (personnel remplace)	10 486,53 €	9 210,56 €	5 970,90 €	8 274,82 €	3 887,56 €	18 133,28 €
64158	Autres indemnités	- €	722,48 €	- €	- €	- €	- €
6416	Emplois d'insertion	130 931,66 €	159 986,00 €	99 094,50 €	26 608,00 €	- €	125 702,50 €
6417	Apprentis	- €	- €	- €	- €	- €	- €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL							
6421	Praticiens	548 429,16 €	562 693,00 €	- €	104 200,99 €	488 848,23 €	593 049,22 €
6425	Gardes et astreintes	10 658,00 €	10 563,00 €	- €	- €	10 762,08 €	10 762,08 €
6428	Autres	97 495,35 €	108 907,00 €	- €	13 745,92 €	88 975,69 €	102 721,61 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL							
64511	Cotisations à l'URSSAF	82 456,66 €	83 866,00 €	65 098,87 €	14 511,99 €	3 911,81 €	83 522,67 €
64512	Cotisations aux mutuelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	8 124,71 €	8 086,00 €	7 143,01 €	1 579,24 €	189,12 €	8 911,37 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	10 313,36 €	10 239,00 €	7 995,64 €	2 298,67 €	288,18 €	10 582,49 €
64515	Cotisations à la CNRACL	120 747,95 €	121 477,00 €	91 378,03 €	18 190,47 €	4 364,56 €	113 933,06 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 761,59 €	3 316,00 €	2 795,89 €	513,61 €	105,00 €	3 414,50 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL							
64521	Cotisations à l'URSSAF	130 231,75 €	132 906,00 €	- €	22 906,33 €	111 671,32 €	134 577,65 €
64522	Cotisations aux mutuelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	8 624,13 €	8 909,00 €	- €	1 407,13 €	7 118,71 €	8 525,84 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	13 123,11 €	13 535,00 €	- €	2 091,96 €	10 197,72 €	12 289,68 €
64525	Cotisations à la CNRACL	107 656,61 €	108 366,00 €	- €	21 560,15 €	101 790,13 €	123 350,28 €
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 368,14 €	3 317,00 €	- €	674,72 €	3 116,49 €	3 791,21 €
6475	Médecine du travail	2 372,50 €	2 460,00 €	1 044,07 €	497,49 €	135,80 €	1 677,36 €
6488	Autres charges diverses de personnel	32 013,25 €	60 000,00 €	11 775,28 €	5 144,48 €	12 272,34 €	29 192,10 €
TOTAL CHAPITRE 64		1 865 672,06 €	1 874 519,04 €	699 362,93 €	317 361,34 €	884 406,78 €	1 901 131,05 €
TOTAL CUMUL GROUPE II		1 911 725,64 €	1 923 828,46 €	715 674,34 €	323 918,71 €	901 814,77 €	1 941 407,82 €
RESIDENCE LES GODENETTES- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017							
N= Nature A= Article H = Hébergement D=Dépendance S= Soins							
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES			TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017			
				H	D	S	
6132	Locations immobilières	319 271,78 €	325 376,00 €	321 260,68 €	- €	- €	321 260,68 €
6135	Locations mobilières	6 775,19 €	14 000,00 €	8 860,12 €	- €	- €	8 860,12 €
61521	Entretien et rép. sur biens immo. (Bâtiments)	8 339,47 €	5 000,00 €	1 924,87 €	- €	- €	1 924,87 €
61528	Entretien et rép. sur biens immo. (Autres)	- €	- €	810,00 €	- €	- €	810,00 €
61551	Entretien et réparations matériels médicaux	947,90 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €
61558	Entretien et réparations autres matériels	6 638,94 €	8 000,00 €	10 576,48 €	- €	- €	10 576,48 €
61561	Maintenance informatique	5 670,62 €	6 000,00 €	6 792,90 €	- €	- €	6 792,90 €
61562	Maintenance Matériel médical	675,20 €	690,00 €	- €	- €	675,20 €	675,20 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	7 599,87 €	3 000,00 €	10 898,15 €	- €	- €	10 898,15 €
6162	Assurance dommage - construction	1 746,00 €	1 800,00 €	470,99 €	- €	- €	470,99 €
6163	Assurance de transport	3 408,68 €	3 500,00 €	1 979,24 €	- €	- €	1 979,24 €
6165	Responsabilité civile	592,94 €	600,00 €	626,75 €	- €	- €	626,75 €
6168	Prime d'assurance et autres risques	295,77 €	300,00 €	318,19 €	- €	- €	318,19 €
6182	Documentation générale et techniques	1 033,04 €	- €	1 025,97 €	- €	- €	1 025,97 €
6188	Autres frais divers	1 538,85 €	- €	2 415,10 €	- €	- €	2 415,10 €
TOTAL CHAPITRE 61		364 534,33 €	369 266,00 €	367 959,44 €	- €	675,20 €	368 634,64 €
623	Publicité, publications, relations publiques	2 082,50 €	4 000,00 €	2 989,70 €	- €	- €	2 989,70 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	- €	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 62		2 082,50 €	4 000,00 €	3 989,70 €	- €	- €	3 989,70 €
6578	Autres subventions	20 810,00 €	21 380,00 €	20 810,00 €	- €	- €	20 810,00 €
TOTAL CHAPITRE 65		20 810,00 €	21 380,00 €	20 810,00 €	- €	- €	20 810,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	729,06 €	700,00 €	686,82 €	- €	- €	686,82 €
6615	Intérêts des lignes de crédit de trésorerie	- €	- €	1 972,19 €	- €	- €	1 972,19 €
668	Autres charges financières	3 225,29 €	5 300,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 66		3 954,35 €	6 000,00 €	2 659,01 €	- €	- €	2 659,01 €
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	- €	- €	- €	- €	- €	- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	490,09 €	10 000,00 €	7 942,46 €	1 761,12 €	- €	9 703,58 €
TOTAL CHAPITRE 67		490,09 €	10 000,00 €	7 942,46 €	1 761,12 €	- €	9 703,58 €
68111	Amortissements immobil incorporelles	3 229,38 €	3 300,00 €	3 630,79 €	- €	- €	3 630,79 €
68112	Amortissements immobilisations corporelles	82 609,62 €	82 740,00 €	70 453,45 €	1 987,76 €	12 325,27 €	84 766,48 €
TOTAL CHAPITRE 68		85 839,00 €	86 040,00 €	74 084,24 €	1 987,76 €	12 325,27 €	88 397,27 €
TOTAL CUMUL GROUPE III		478 510,27 €	496 686,00 €	477 444,85 €	3 748,88 €	13 000,47 €	494 194,20 €
002	Déficit de fonctionnement	8 344,94 €	14 212,71 €	- €	- €	- €	14 212,71 €
TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III		2 853 663,16 €	2 965 989,04 €	1 520 867,49 €	386 097,70 €	956 142,13 €	2 877 320,03 €

20180013

19/34

Worbert
Président
Comité des AGES
Du Pays Trichite

RESIDENCE LA RELAILLIENCE- RESULTAT DE L'EXECUTION 2017			
	Mandat émis	Titre émis	Résultat
TOTAL BUDGET			25 971,84 €
Section de fonctionnement 2017	357 373,85 €	395 565,89 €	38 192,04 €
Report résultat (2015)			- 23 132,70 €
Résultat à affecter au BP 2019			15 059,34 €
Section d'investissement 2017	19 657,16 €	7 436,96 €	- 12 220,20 €
Report résultat (2016)			18 765,97 €
Résultat à affecter au BP 2018			6 545,77 €

RESIDENCE LA RELAILLIENCE-RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017						
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	S	
1312	Collectivités et établissements publics	15 000,00 €	- €	- €		- €
TOTAL CHAPITRE 28		15 000,00 €	- €	- €		- €
28051	Concessions et droits similaires, brevets	32,00 €	40,00 €	112,28 €		112,28 €
2812	Agencements et aménagements des terrains	16,18 €	15,00 €	16,18 €		16,18 €
28154	Matériel et outillage	549,13 €	550,00 €	549,13 €		549,13 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 721,74 €	1 720,00 €	1 726,55 €		1 726,55 €
28183	Matériel de bureau et informatique	14,50 €	15,00 €	14,50 €		14,50 €
28184	Mobilier	4 728,10 €	4 740,00 €	4 728,10 €		4 728,10 €
28188	Autres immobilisations corporelles	856,16 €	260,00 €	290,22 €		290,22 €
TOTAL CHAPITRE 28		7 917,81 €	7 340,00 €	7 436,96 €		7 436,96 €
001 Excédent d'Investissement reporté		804,70 €	18 765,97 €	- €		- €
TOTAL CUMULE		8 722,51 €	26 105,97 €	7 436,96 €	- €	7 436,96 €

RESIDENCE LA RELAILLIENCE- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017						
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	S	
1641	Emprunts en Euros	4 715,70 €	2 600,00 €	2 520,63 €		2 520,63 €
TOTAL CHAPITRE 16		4 715,70 €	2 600,00 €	2 520,63 €		2 520,63 €
205	Concessions et droits similaires, brevets	240,84 €	- €	227,30 €		227,30 €
TOTAL CHAPITRE 20		240,84 €		227,30 €		227,30 €
2145	Construc. Sur sol d'autrui, intall générale	- €	- €	14 841,24 €		14 841,24 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	- €	2 740,00 €	- €		- €
2183	Matériel de bureau	- €	- €	1 728,01 €		1 728,01 €
2184	Mobilier	- €	2 000,00 €	- €		- €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	18 765,97 €	339,98 €		339,98 €
TOTAL CHAPITRE 21		- €	23 505,97 €	16 909,23 €		16 909,23 €
001 Déficit d'Investissement reporté		- €				- €
TOTAL CUMULE		4 956,54 €	26 105,97 €	19 657,16 €		19 657,16 €

RESIDENCE LA RELAILLIENCE- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
A				H	S	
731118	Dotation globale de financement soins	182 148,34 €	261 605,70 €		199 560,36 €	199 560,36 €
733128	Dotation globale	84 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €		84 000,00 €
73313	Prix de journée					
73418	Prix de journée hébergement	75 543,50 €	112 494,00 €	95 863,70 €		95 863,70 €
TOTAL GROUPE I		341 691,84 €	458 099,70 €	179 863,70 €	199 560,36 €	379 424,06 €
6419	Remboursements sur rémunération	12 124,50 €		15 809,13 €		15 809,13 €
6429	Remboursements sur rémunération (Pers. Médical)	- €				- €
706	Prestations de services à caractère médical	- €				- €
7088	Autres produits d'activités annexes	232,00 €		225,00 €		225,00 €
722	Immobilisations corporelles	- €				- €
7548	Autres remboursements de frais	- €		107,70 €		107,70 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	393,00 €		- €		- €
TOTAL GROUPE II		12 749,50 €	- €	16 141,83 €	- €	16 141,83 €
778	Autres produits exceptionnels	- €				- €
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €	- €	- €
002 Excédent de fonctionnement reporté		71 883,99 €		- €		- €
TOTAL CUMULE		426 325,33 €	458 099,70 €	196 005,53 €	199 560,36 €	395 565,89 €

RESIDENCE LA RELAILLIENCE- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
A				H	S	
60611	Eau et assainissement	5710,66 €	900,00 €	824,82 €		824,82 €
60612	Energie, électricité	1 694,94 €	1 770,00 €	1 429,91 €		1 429,91 €
60613	Chauffage	1 762,49 €	3 500,00 €	- €		- €
60621	Combustibles et carburant	2 295,86 €	2 200,00 €	3 258,45 €		3 258,45 €
60622	Produits d'entretien	1 454,84 €	1 800,00 €	934,92 €		934,92 €
60623	Fournitures d'atelier	784,53 €	1 200,00 €	423,41 €		423,41 €
60624	Fournitures administratives	2 262,51 €	1 500,00 €	970,26 €		970,26 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et loisirs	729,27 €	1 000,00 €	273,94 €		273,94 €
606268	Autres fournitures hôtelières	16,79 €	500,00 €	- €		- €
60628	Autres fournitures non stockées	847,46 €	1 200,00 €	744,50 €		744,50 €
6063	Alimentation	3 472,40 €	3 280,00 €	3 822,55 €		3 822,55 €
6066	Fournitures médicales	77,18 €	- €	- €	72,96 €	72,96 €
TOTAL CHAPITRE 60		21 108,93 €	18 850,00 €	12 682,76 €	72,96 €	12 755,72 €
6112	Prestation à caractère médico social	1 385,58 €		- €		- €
TOTAL CHAPITRE 61		1 385,58 €	- €	- €	- €	- €
6251	Voyages et déplacements	421,47 €	50,00 €	19,82 €	28,25 €	48,07 €
6256	Missions	- €	- €			- €
6257	Receptions	- €	- €			- €
6261	Frais d'affranchissement	751,27 €	700,00 €	689,84 €		689,84 €
6262	Frais de télécommunication	4 589,75 €	4 800,00 €	4 680,71 €		4 680,71 €
6282	Alimentation extérieure	16 806,88 €	19 000,00 €	18 621,29 €		18 621,29 €
6283	Nettoyage extérieur	- €	- €			- €
6288	Autres services extérieurs	134,02 €	- €	- €		- €
TOTAL CHAPITRE 62		22 703,39 €	24 550,00 €	24 011,66 €	28,25 €	24 039,91 €
TOTAL GROUPE I		45 197,90 €	43 400,00 €	36 694,42 €	101,21 €	36 795,63 €

RESIDENCE LA RELAILLIENCE- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins						
N A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		TOTAUX 2017
				REALISATIONS 2017		
				H	S	
6225	Indemnités comptable + régisseur	57,11 €	500,00 €	57,11 €		57,11 €
6226	Honoraires	480,00 €	1 000,00 €	- €		- €
	TOTAL CHAPITRE 62	537,11 €	1 500,00 €	57,11 €		57,11 €
6331	Versement de transport	3 510,65 €	3 510,00 €	1 255,51 €	1 808,11 €	3 063,62 €
6332	Allocation logement	877,71 €	880,00 €	314,09 €	451,88 €	765,97 €
6333	Particip des employeurs à la formation professionnelle	1 510,44 €	1 512,00 €	493,97 €	813,68 €	1 307,65 €
	TOTAL CHAPITRE 63	5 898,80 €	5 902,00 €	2 063,57 €	3 073,67 €	5 137,24 €
	REMUNERATION PERSONNEL					
64111	Rémunération principal (Titulaires)	16 038,57 €	15 608,00 €	17 908,25 €		17 908,25 €
64112	NBI, suppl familial et indem de résidence	578,17 €	580,00 €	589,23 €		589,23 €
64118	Autres indemnités	4 998,97 €	5 220,00 €	2 786,68 €		2 786,68 €
64131	Rémuné principale (personnel N.titulaire)	9 797,78 €	6 350,00 €	10 821,60 €		10 821,60 €
64138	Autres indemnités	4 230,81 €	863,00 €	1 024,82 €	2 789,63 €	3 814,45 €
64151	Rémunération principale (personnel de	- €	- €			- €
6416	Emplois d'insertion	17 300,93 €	17 250,00 €	17 782,00 €		17 782,00 €
6417	Apprentis	- €	- €			- €
6421	Praticiens	138 930,68 €	181 867,00 €	20 912,81 €	96 401,87 €	117 314,68 €
6428	Autres	24 716,24 €	25 221,00 €	3 704,06 €	16 284,27 €	19 988,33 €
	CHARGES PERSONNEL					
64511	Cotisations à l'URSSAF	6 080,86 €	5 993,00 €	6 389,18 €		6 389,18 €
64512	Cotisations aux mutuelles	- €	- €			- €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	1 700,81 €	1 656,00 €	1 880,71 €		1 880,71 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 614,71 €	1 588,00 €	1 680,46 €		1 680,46 €
64515	Cotisations à la CNRACL	4 878,73 €	4 901,00 €	5 006,16 €		5 006,16 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	153,23 €	150,00 €	187,16 €		187,16 €
64521	Cotisations à l'URSSAF	27 721,95 €	27 829,00 €	3 256,39 €	17 734,36 €	20 990,75 €
64522	Cotisations aux mutuelles	- €	- €			- €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	1 231,00 €	1 242,00 €	4,87 €	619,61 €	624,48 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	1 832,41 €	1 843,00 €	3,09 €	785,24 €	788,33 €
64525	Cotisations à la CNRACL	31 820,99 €	31 908,00 €	5 900,71 €	23 736,62 €	29 637,33 €
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 026,52 €	1 026,00 €	189,97 €	764,67 €	954,64 €
6475	Médecine du travail	443,30 €	250,00 €	5,20 €	- €	5,20 €
6488	Autres charges diverses de personnel	4 470,37 €	5 500,00 €	1 622,91 €	3 691,52 €	5 314,43 €
	TOTAL CHAPITRE 64	299 567,03 €	336 845,00 €	101 656,26 €	162 807,79 €	264 464,05 €
	TOTAL CUMUL GROUPE II	306 002,94 €	344 247,00 €	103 776,94 €	165 881,46 €	269 658,40 €
6132	Locations immobilières	28 225,63 €	24 450,00 €	24 254,35 €		24 254,35 €
6135	Locations mobilières	6 003,62 €	7 080,00 €	9 256,21 €		9 256,21 €
61521	Entretien et réparat sur biens immobiliers	- €	150,00 €	132,00 €		132,00 €
61551	Entretien et réparat sur matériel médical	- €	- €	- €		- €
61558	Entretien et réparations sur autres matériels et outillages	606,44 €	500,00 €	2 808,38 €		2 808,38 €
61561	Maintenance informatique	721,81 €	780,00 €	972,16 €		972,16 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	1 279,67 €	1 300,00 €	898,02 €		898,02 €
6162	Assurance dommage - constructions	121,38 €	130,00 €	104,04 €		104,04 €
6163	Assurance de transport	1 445,28 €	1 400,00 €	989,62 €		989,62 €
6165	Responsabilité civile	81,64 €	100,00 €	81,75 €		81,75 €
6168	Prime d'assurance et autres risques	35,70 €	40,00 €	33,85 €		33,85 €
6182	Documentation générale et techniques	478,58 €	150,00 €	509,68 €		509,68 €
6188	Autres frais divers	847,39 €	3 400,00 €	1 479,33 €		1 479,33 €
	TOTAL CHAPITRE 61	39 847,14 €	39 480,00 €	41 519,39 €	- €	41 519,39 €
623	Publicité, publications, relations publiques	116,80 €	150,00 €	116,80 €		116,80 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	- €	500,00 €		500,00 €
	TOTAL CHAPITRE 62	116,80 €	150,00 €	616,80 €		616,80 €
6578	Autres subventions	- €	- €			- €
	TOTAL CHAPITRE 65	- €	- €	- €		- €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	1 046,70 €	300,00 €	360,57 €		360,57 €
6615	Intérêts des lignes de crédit de trésorerie	- €	- €	986,10 €		986,10 €
668	Autres charges financières	- €	50,00 €	- €		- €
	TOTAL CHAPITRE 66	1 046,70 €	350,00 €	1 346,67 €	- €	1 346,67 €
68111	Amortiss immobilisat incorporelles	32,00 €	40,00 €	112,28 €		112,28 €
68112	Amortiss immobilisat corporelles	7 885,81 €	7 300,00 €	7 324,68 €		7 324,68 €
	TOTAL CHAPITRE 68	7 917,81 €	7 340,00 €	7 436,96 €		7 436,96 €
	TOTAL CUMUL GROUPE III	48 928,45 €	47 320,00 €	50 919,82 €	- €	50 919,82 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	16 539,59 €	23 132,70 €			23 132,70 €
	TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III	416 668,88 €	458 099,70 €	191 391,18 €	165 982,67 €	380 506,55 €

20180013

Ch Robert Jean
président Jean
Comptable des 1823
Zur Fagus Turinella

22/34

RESIDENCE YOKOSO- RESULTAT DE L'EXECUTION 2017						
		Mandat émis		Titre émis		Résultat
TOTAL BUDGET						
Section de fonctionnement 2017		310 898,61 €		290 671,60 €		- 20 227,01 €
Report résultat (2015)						- €
Résultat à affecter au BP 2019						- 20 227,01 €
Section d'investissement 2017		7 131,44 €		12 333,45 €		5 202,01 €
Report résultat (2016)						170 913,61 €
Résultat à affecter au BP 2018						176 115,62 €
RESIDENCE YOKOSO-RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017		
				H	S	
1312	Subventions collectivités et Etablissements publics	- €	- €	- €	- €	- €
13188	Autres subventions	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 13		50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
28051	Concessions et droits similaires	800,00 €	800,00 €	880,28 €	- €	880,28 €
28154	Matériel et outillage	1 218,45 €	2 100,00 €	1 619,34 €	139,18 €	1 758,52 €
28181	Installations générales, et	1 639,78 €	1 820,00 €	1 685,43 €	- €	1 685,43 €
28182	Matériel de transport	2 337,85 €	2 340,00 €	2 337,85 €	- €	2 337,85 €
28183	Matériel de bureau	569,50 €	570,00 €	569,50 €	- €	569,50 €
28184	Mobilier	4 264,71 €	4 460,00 €	4 536,50 €	- €	4 536,50 €
28188	Autres immob. Corporelles	408,94 €	490,00 €	565,37 €	- €	565,37 €
TOTAL CHAPITRE 28		11 239,23 €	12 580,00 €	12 194,27 €	139,18 €	12 333,45 €
01 Excédent d'Investissement report		125 584,65 €	170 913,61 €	- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		186 823,88 €	183 493,61 €	12 194,27 €	139,18 €	12 333,45 €
RESIDENCE YOKOSO- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		TOTAUX 2017
A				REALISATIONS 2017		
				H	S	
13188	Autres Subventions	- €	104 619,00 €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 16		- €	104 619,00 €	- €	- €	- €
2011	Frais de constitution	- €	- €	- €	- €	- €
2051	Concessions et droits simila	240,84 €	- €	227,30 €	- €	227,30 €
TOTAL CHAPITRE 20		240,84 €	- €	227,30 €	- €	227,30 €
2145	Const. Sur sol d'autrui	- €	- €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
2154	Matériel et outillage	10 801,40 €	5 000,00 €	2 406,08 €	- €	2 406,08 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 368,00 €	5 000,00 €	270,05 €	- €	270,05 €
2182	Matériel de transport	- €	- €	- €	- €	- €
2183	Matériel de bureau	- €	500,00 €	1 728,01 €	- €	1 728,01 €
2184	Mobilier	2 717,87 €	1 080,00 €	- €	- €	- €
2188	Autres immobilisations corporelles	782,16 €	67 294,61 €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 21		15 669,43 €	78 874,61 €	6 904,14 €	- €	6 904,14 €
001 Déficit d'Investissement reporté		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		15 910,27 €	183 493,61 €	7 131,44 €	- €	7 131,44 €

RESIDENCE YOKOSO- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	S	
731118	Dotation globale de financement soins	133 694,00 €	200 981,13 €	- €	135 044,77 €	135 044,77 €
733128	Dotation globale	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	- €	72 000,00 €
73313	Prix de journée	- €	- €	- €	- €	- €
73418	Prix de journée hébergement	53 758,16 €	96 460,00 €	69 925,75 €	- €	69 925,75 €
TOTAL GROUPE I		259 452,16 €	369 441,13 €	141 925,75 €	135 044,77 €	276 970,52 €
6419	Remboursements sur rémunération	14 127,56 €	15 680,00 €	13 248,38 €		13 248,38 €
6429	Remboursements sur rémunération (Pers. Médical)	- €	- €	- €		- €
706	Prestations de services à caractère médical	- €	- €	- €		- €
7088	Autres produits d'activités annexes	362,50 €	- €	345,00 €		345,00 €
722	Immobilisations corporelles	1 368,00 €	- €	- €		- €
7548	Autres rembts de frais	- €	- €	107,70 €		107,70 €
7588	Autres Produits de gestion courante	393,00 €	- €	- €		- €
TOTAL GROUPE II		16 251,06 €	15 680,00 €	13 701,08 €	- €	13 701,08 €
778	Autres produits exceptionnels	- €	- €	- €		- €
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €	- €	- €
02	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €		- €
TOTAL CUMULE		275 703,22 €	385 121,13 €	155 626,83 €	135 044,77 €	290 671,60 €
RESIDENCE YOKOSO- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	S	
60611	Eau et assainissement	540,26 €	800,00 €	656,55 €	- €	656,55 €
60612	Energie, électricité	1 637,08 €	1 450,00 €	1 349,68 €	- €	1 349,68 €
60613	Chauffage	2 377,53 €	2 400,00 €	2 462,24 €	- €	2 462,24 €
60621	Combustibles et carburant	2 855,75 €	2 500,00 €	2 996,48 €	- €	2 996,48 €
60622	Produits d'entretien	1 808,24 €	1 950,00 €	1 314,18 €	- €	1 314,18 €
60623	Fournitures d'atelier	2 468,70 €	1 020,00 €	481,34 €	- €	481,34 €
60624	Fournitures administratives	978,49 €	1 000,00 €	578,95 €	- €	578,95 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et loisirs	560,77 €	200,00 €	713,19 €	- €	713,19 €
606268	Autres fournitures hôtelières	16,79 €	100,00 €	44,93 €	- €	44,93 €
60628	Autres fournitures non stockées	842,86 €	800,00 €	499,97 €	- €	499,97 €
6063	Alimentation	4 284,46 €	2 020,00 €	5 217,86 €	- €	5 217,86 €
6066	Fournitures médicales	93,29 €	- €	- €	139,66 €	139,66 €
TOTAL CHAPITRE 60		18 464,22 €	14 240,00 €	16 315,37 €	139,66 €	16 455,03 €
6112	Prestations à caractère médico-social	570,05 €		- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 61		570,05 €	- €	- €	- €	- €
6251	Voyages et déplacements	- €	- €	- €	- €	- €
6256	Missions	- €	- €	- €	- €	- €
6257	Réception	- €	- €	- €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	449,48 €	440,00 €	616,84 €	- €	616,84 €
6262	Frais de télécommunication	1 906,70 €	2 200,00 €	2 146,13 €	- €	2 146,13 €
6282	Alimentation extérieure	13 345,64 €	15 280,00 €	15 703,63 €	- €	15 703,63 €
6283	Nettoyage extérieur	- €	- €	- €	- €	- €
6288	Autres services extérieurs	144,50 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		15 846,32 €	17 920,00 €	18 466,60 €		18 466,60 €
TOTAL GROUPE I		34 880,59 €	32 160,00 €	34 781,97 €	139,66 €	34 921,63 €

RESIDENCE YOKOSO- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017						
N= Nature A= Article H = Hébergement S= Soins						
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	CREDITS EMPLOYES		
A				REALISATIONS 2017		TOTAUX 2017
				H	S	
6225	Indemnités comptable + régisseur	12,48 €	300,00 €	1,48 €	- €	1,48 €
6226	Honoraires	12 093,84 €	17 130,00 €	13 785,60 €	- €	13 785,60 €
TOTAL CHAPITRE 62		12 106,32 €	17 430,00 €	13 787,08 €		13 787,08 €
6331	Versement de transport	2 969,66 €	3 047,00 €	628,14 €	1 660,54 €	2 288,68 €
6332	Allocation logement	742,75 €	760,00 €	157,18 €	439,10 €	596,28 €
6333	Particip des employeurs à la formation professionnelle	1 272,74 €	1 305,00 €	285,34 €	790,09 €	1 075,43 €
TOTAL CHAPITRE 63		4 985,15 €	5 112,00 €	1 070,66 €	2 889,73 €	3 960,39 €
REMUNERATION PERSONNEL						
64111	Rémunération principal (Titulaires)	11 069,87 €	10 700,00 €	12 368,93 €	- €	12 368,93 €
64112	NBI, supplément familial indem de résidence	434,38 €	460,00 €	381,48 €	- €	381,48 €
64118	Autres indemnités	2 691,98 €	3 125,00 €	1 868,76 €	- €	1 868,76 €
64131	Rémunérat principale (personnel N titulaire)	- €	- €	- €	- €	- €
64138	Autres indemnités	2 171,59 €	- €	- €	2 379,62 €	2 379,62 €
64151	Rémunérat princip (personnel de remplace)	- €	- €	- €	- €	- €
6416	Emplois d'insertion	17 089,29 €	17 460,00 €	- €	- €	- €
6417	Apprentis	- €	- €	- €	- €	- €
6421	Praticiens	125 655,48 €	127 860,00 €	22 697,76 €	89 819,69 €	112 517,45 €
6428	Autres	24 886,34 €	26 595,00 €	5 629,00 €	12 427,57 €	18 056,57 €
CHARGES PERSONNEL						
64511	Cotisations à l'URSSAF	2 560,65 €	2 670,00 €	1 748,21 €	- €	1 748,21 €
64512	Cotisations aux mutuelles	- €	- €	- €	- €	- €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	665,75 €	720,00 €	23,67 €	- €	23,67 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 002,40 €	1 100,00 €	- €	- €	- €
64515	Cotisations à la CNRACL	3 106,33 €	3 120,00 €	3 182,94 €	- €	3 182,94 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	85,72 €	70,00 €	112,93 €	- €	112,93 €
64521	Cotisations à l'URSSAF	27 397,14 €	28 150,00 €	3 606,61 €	20 071,54 €	23 678,15 €
64522	Cotisations aux mutuelles	- €	- €	- €	- €	- €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	1 586,36 €	1 680,00 €	- €	1 312,96 €	1 312,96 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	2 452,63 €	2 580,00 €	- €	1 960,95 €	1 960,95 €
64525	Cotisations à la CNRACL	25 678,28 €	25 680,00 €	6 568,21 €	19 361,04 €	25 929,25 €
64528	Cotisat aux autres organismes sociaux	799,93 €	770,00 €	203,34 €	551,51 €	754,85 €
6475	Médecine du travail	308,10 €	250,00 €	- €	20,80 €	20,80 €
6488	Autres charges diverses de personnel	2 602,10 €	3 900,00 €	848,98 €	1 888,45 €	2 737,43 €
TOTAL CHAPITRE 64		252 244,32 €	256 890,00 €	59 240,82 €	149 794,13 €	209 034,95 €
TOTAL CUMUL GROUPE II		269 335,79 €	279 432,00 €	74 098,56 €	152 683,86 €	226 782,42 €
6132	Locations immobilières	23 986,70 €	30 000,00 €	27 505,53 €	- €	27 505,53 €
6135	Locations mobilières	2 541,53 €	3 000,00 €	2 976,62 €	- €	2 976,62 €
61521	Entretien et réparat sur biens immobil	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €
61551	Entretien et réparat matériel médical	- €	- €	- €	- €	- €
61558	Entret et réparat sur autres matériels et outill	193,64 €	1 310,00 €	758,35 €	- €	758,35 €
61561	Maintenance informatique	202,74 €	1 330,00 €	958,54 €	- €	958,54 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	520,15 €	1 110,00 €	- €	- €	- €
6162	Assurance dommage - constructions	120,90 €	130,00 €	112,61 €	- €	112,61 €
6163	Assurance de transport	1 858,93 €	1 900,00 €	989,62 €	- €	989,62 €
6165	Responsabilité civile	81,64 €	100,00 €	81,75 €	- €	81,75 €
6168	Prime d'assurance et autres risques	40,80 €	100,00 €	33,85 €	- €	33,85 €
6182	Documentat génér et techniques	477,75 €	600,00 €	509,68 €	- €	509,68 €
6188	Autres frais divers	1 216,99 €	1 000,00 €	1 331,67 €	- €	1 331,67 €
TOTAL CHAPITRE 61		31 241,77 €	41 580,00 €	35 258,22 €	- €	35 258,22 €
623	Publicité, publicat, relations publi	293,88 €	810,00 €	116,80 €	- €	116,80 €
627	Services Bancaires et assimilés	- €	- €	500,00 €	- €	500,00 €
TOTAL CHAPITRE 62		293,88 €	810,00 €	616,80 €		616,80 €
6578	Autres subventions	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 65		- €	- €	- €	- €	- €
6615	Intérêts des lignes de crédit de trésorerie	- €	- €	986,09 €	- €	986,09 €
668	Autres charges financières	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 66		- €	- €	986,09 €	- €	986,09 €
673	Titre annulés (sur exer antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 67		- €	- €	- €	- €	- €
68111	Amortiss immobilisat incorporelles	800,00 €	800,00 €	880,28 €	- €	880,28 €
68112	Amortiss immobilisat corporelles	10 439,23 €	11 780,00 €	11 313,99 €	139,18 €	11 453,17 €
TOTAL CHAPITRE 68		11 239,23 €	12 580,00 €	12 194,27 €	139,18 €	12 333,45 €
TOTAL CUMUL GROUPE III		42 774,88 €	54 970,00 €	49 055,38 €	139,18 €	49 194,56 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté		- €	18 559,13 €	- €	- €	- €
TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III		346 991,26 €	385 121,13 €	157 935,91 €	152 962,70 €	310 898,61 €

20180013

25/34

CENTRALES AGES

Du Page 11111111

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE "SSIAD"			
RESULTAT DE L'EXECUTION 2017			
	Mandat émis	Titre émis	Résultat
TOTAL BUDGET			- €
Section de fonctionnement 2017	712 367,75 €	736 482,00 €	24 114,25 €
Report résultat (2015)			- 18 193,22 €
Résultat à affecter au BP 2019			5 921,03 €
Section d'investissement 2017	12 633,99 €	15 258,16 €	2 624,17 €
Report résultat (2016)			- €
Résultat à affecter au BP 2018			2 624,17 €

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE "SSIAD"-RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017				
N= Nature A= Article				
N A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
28013	Frais d'évaluation	1 631,54 €	1 632,00 €	1 631,54 €
28051	Concessions et droits similaires, brevets,	32,00 €	32,00 €	169,04 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	317,02 €	215,00 €	215,27 €
28182	Matériel de Transport	11 803,13 €	9 840,00 €	11 435,96 €
28183	Matériel de bureau et informatique	185,05 €	540,00 €	532,80 €
28184	Mobilier	1 273,51 €	1 275,00 €	1 273,55 €
28188	Autres immobilisations corporelles	135,81 €	230,00 €	- €
TOTAL CHAPITRE 28		15 378,06 €	13 764,00 €	15 258,16 €
TOTAL CUMULE		15 378,06 €	13 764,00 €	15 258,16 €

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE "SSIAD"- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017				
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins				
N A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
2013	Frais d'évaluation	- €	- €	- €
205	Concessions et droits similaires, brevets, ..	240,84 €	- €	414,62 €
TOTAL CHAPITRE 20		240,84 €	- €	414,62 €
2182	Matériel de transport	9 621,56 €	13 764,00 €	10 142,36 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 043,21 €	- €	1 728,01 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	- €	349,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		10 664,77 €	13 764,00 €	12 219,37 €
TOTAL CUMULE		10 905,61 €	13 764,00 €	12 633,99 €

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE "SSIAD"-RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017				
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins				
N A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
731112	Dotation soins	713 443,22 €	736 482,00 €	736 482,00 €
TOTAL GROUPE I		713 443,22 €	736 482,00 €	736 482,00 €
6419	rembours sur rémunérat du personnel	- €	- €	- €
TOTAL GROUPE II		- €	- €	- €
778	Autres produits exceptionnels	33 288,04 €	- €	- €
TOTAL GROUPE III		33 288,04 €	- €	- €
TOTAL CUMULE		746 731,26 €	736 482,00 €	736 482,00 €

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE "SSIAD"-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017				
N= Nature A= Article				
N A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
60611	Eau et assainissement	709,60 €	916,00 €	709,44 €
60612	Energie, électricité	1 156,57 €	916,00 €	857,71 €
60613	Chauffage	1 921,11 €	1 578,00 €	2 413,86 €
60621	Combustibles et carburant	5 359,63 €	6 975,00 €	5 583,16 €
60622	Produits d'entretien	671,92 €	806,00 €	667,92 €
60623	Fournitures d'atelier	32,10 €	- €	- €
60624	Fournitures administratives	988,83 €	1 147,00 €	907,14 €
606268	Autres fournitures hôtelières	- €	475,00 €	- €
60628	Autres fournitures non stockées	92,29 €	1 457,00 €	34,37 €
6063	Alimentation	- €	- €	- €
6066	Fournitures médicales	- €	574,00 €	187,55 €
TOTAL CHAPITRE 60		10 932,05 €	14 844,00 €	11 361,15 €
61118	Prestations de services à caractère médical	123 253,40 €	125 000,00 €	107 239,85 €
TOTAL CHAPITRE 61		123 253,40 €	125 000,00 €	107 239,85 €
6251	Voyages et déplacements	1 366,67 €	1 752,00 €	1 333,86 €
6256	Missions	300,00 €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	437,77 €	370,00 €	398,74 €
6262	Frais de télécommunication	1 401,57 €	970,00 €	2 241,20 €
6288	Autres services extérieurs	100,00 €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		3 606,01 €	3 092,00 €	3 973,80 €
TOTAL CUMUL GROUPE I		137 791,46 €	142 936,00 €	122 574,80 €
6225	Indemnités comptable + régisseur	- €	- €	- €
6226	Honoraires	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		- €	- €	- €
6331	Versement de transport	6 517,46 €	5 409,00 €	6 269,55 €
6332	Allocation logement	1 632,66 €	1 504,00 €	1 556,71 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	2 938,39 €	5 964,00 €	2 802,27 €
TOTAL CHAPITRE 63		11 088,51 €	12 877,00 €	10 628,53 €
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL				
64111	Rémunération principal (Titulaires)	44 690,68 €	36 266,00 €	52 209,00 €
64112	NBI, supplém familial et indemn de résidence	1 435,32 €	1 230,00 €	1 456,11 €
641188	Autres indemnités	12 909,98 €	13 144,00 €	6 889,11 €
64138	Autres indemnités	2 659,55 €	- €	1 412,22 €
64151	Rémunérat princip (personnel de remplac)	- €	- €	- €
6417	Apprentis	- €	- €	- €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL				
6421	Praticiens	274 555,09 €	262 602,00 €	262 267,33 €
6425	Gardes et astreintes	5 808,00 €	9 733,00 €	5 338,32 €
6428	Autres	61 738,19 €	79 072,00 €	61 285,53 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL				
64511	Cotisations à l'URSSAF	7 245,11 €	5 847,00 €	7 464,07 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	- €	- €	- €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	- €	- €	- €
64515	Cotisations à la CNRACL	13 170,72 €	9 642,00 €	13 589,37 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	403,21 €	612,00 €	409,47 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL				
64521	Cotisations à l'URSSAF	125 095,51 €	62 133,00 €	58 881,03 €
64522	Cotisations aux mutuelles	- €	1 820,00 €	- €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	4 480,95 €	3 643,00 €	3 525,08 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	3 079,69 €	1 928,00 €	2 005,13 €
64525	Cotisations à la CNRACL	53 150,16 €	58 886,00 €	58 282,94 €
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 617,82 €	3 643,00 €	1 817,79 €
6475	Médecine du travail	832,00 €	936,00 €	93,60 €
6488	Autres charges diverses de personnel	8 909,51 €	14 175,00 €	8 009,23 €
TOTAL CHAPITRE 64		621 781,49 €	565 312,00 €	544 935,33 €
TOTAL CUMUL GROUPE II		632 870,00 €	578 189,00 €	555 563,86 €
6132	Locations immobilières	6 908,36 €	6 682,00 €	9 293,90 €
6135	Locations mobilières	1 817,12 €	647,00 €	1 953,00 €
61521	Entret et réparat sur biens immob	61,48 €	- €	- €
61558	Entret et réparat sur autres matériels outl	2 687,85 €	5 151,00 €	1 124,97 €
61561	Maintenance informatique	1 652,89 €	1 649,00 €	2 278,37 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	194,42 €	- €	128,22 €
6162	Assurance dommage - constructions	80,62 €	- €	85,48 €
6163	Assurance de transport	4 701,54 €	2 314,20 €	2 968,85 €
6165	Responsabilité civile	190,50 €	- €	190,75 €
6168	Prime d'assurance et autres risques	91,79 €	- €	115,09 €
6182	Documentation générale et techniques	152,67 €	- €	195,75 €
6188	Autres frais divers	598,52 €	2 289,84 €	527,38 €
TOTAL CHAPITRE 61		19 137,76 €	18 733,04 €	18 861,76 €
623	Publicité, publications, relations publiques	180,00 €	- €	109,17 €
TOTAL CHAPITRE 62		180,00 €	- €	109,17 €
68111	Amortissements immobilisat incorporel	1 663,54 €	1 664,00 €	1 800,58 €
68112	Amortissements immobilisat corporel	13 714,52 €	12 100,00 €	13 457,58 €
TOTAL CHAPITRE 68		15 378,06 €	13 764,00 €	15 258,16 €
TOTAL CUMUL GROUPE III		34 695,82 €	32 497,04 €	34 229,09 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 346,22 €	- €	18 193,22 €
TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III		807 703,50 €	753 622,04 €	730 560,97 €

20180013

Robert Jéou
Président

CAPI des AGES
Del Poze Grille

27/34

EQUIPE SPECIFIQUE ALZHEIMER A DOMICILE "ESAD"- RESULTAT DE L'EXECUTION 2017				
		Mandat émis	Titre émis	Résultat
TOTAL BUDGET		144 399,30 €	163 282,81 €	18 883,51 €
Section de fonctionnement 2017		139 944,00 €	163 202,53 €	23 258,53 €
Report résultat (2015)				
Résultat à affecter au BP 2019				23 258,53 €
Section d'investissement 2017		4 455,30 €	80,28 €	- 4 375,02 €
Report résultat (2016)				788,45 €
Résultat à affecter au BP 2018				- 3 586,57 €

EQUIPE SPECIFIQUE ALZHEIMER A DOMICILE "ESAD"- RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017				
N= Nature A= Article				
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
A				
28051	Conces et droits similaires, brevets	- €	- €	80,28 €
28182	Matériel de transport	2 985,02 €	3 075,00 €	- €
TOTAL CHAPITRE 28		2 985,02 €	3 075,00 €	80,28 €
Excédent d'investissement reporté		8 645,17 €	788,45 €	- €
TOTAL CUMULE		11 630,19 €	3 863,45 €	80,28 €

EQUIPE SPECIFIQUE ALZHEIMER A DOMICILE "ESAD"- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017				
N= Nature A= Article H= Hébergement S= Soins				
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
A				
2051	Concess et droits simil, brevets, licences	240,84 €	- €	227,30 €
TOTAL CHAPITRE 21		240,84 €	- €	227,30 €
2145	Constru. Sur sol d'autrui	- €	- €	2 500,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	- €	3 075,00 €	1 728,00 €
2184	Mobilier	- €	- €	- €
2188	Autres immobilis corporelles	- €	788,45 €	- €
TOTAL CHAPITRE 21		- €	3 863,45 €	4 228,00 €
TOTAL CUMULE		240,84 €	3 863,45 €	4 455,30 €

EQUIPE SPECIFIQUE ALZHEIMER A DOMICILE "ESAD"- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017				
N= Nature A= Article				
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
A				
731112	Dotation soins	161 565,00 €	168 910,00 €	163 202,53 €
TOTAL GROUPE I		161 565,00 €	168 910,00 €	163 202,53 €
6419	Remboursement sur rémun du personnel	- €		
TOTAL GROUPE II		- €		
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		161 565,00 €	168 910,00 €	163 202,53 €

EQUIPE SPECIFIQUE ALZHEIMER A DOMICILE "ESAD"- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017				
N= Nature A= Article				
N	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
A				
60611	Eau et assainissement	- €	182,00 €	69,63 €
60612	Energie, électricité	60,83 €	182,00 €	206,93 €
60613	Chauffage	413,42 €	273,00 €	- €
60621	Combustibles et carburant	2 268,37 €	3 545,00 €	1 896,61 €
60622	Produits d'entretien	- €	182,00 €	- €
60624	Fournitures administratives	134,60 €	454,00 €	384,48 €
60625	Fournit scolaires, éducatives et loisirs	- €	- €	- €
606268	Autres fournitures hôtelières	- €	136,00 €	- €
60628	Autres fournitures non stockées	- €	364,00 €	- €
6066	Fournitures médicales	- €	136,00 €	- €
TOTAL CHAPITRE 60		2 877,22 €	5 454,00 €	2 557,65 €
6251	Voyages et déplacements	1 158,79 €	3 161,00 €	235,25 €
6256	Missions	- €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	167,23 €	1 093,00 €	106,40 €
6262	Frais de télécommunications	658,94 €	- €	576,15 €
6288	Autres Services Externes	25,00 €	- €	- €
TOTAL CHAPITRE 62		2 009,96 €	4 254,00 €	917,80 €
TOTAL CUMUL GROUPE I		4 887,18 €	9 708,00 €	3 475,45 €

EQUIPE SPECIFIQUE ALZHEIMER A DOMICILE "ESAD"- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017				
N= Nature A= Article				
N A	LIBELLE	REALISE 2016	PREVU 2017	REALISE 2017
6331	Versement de transport	1 473,10 €	1 133,00 €	1 474,02 €
6332	Allocation logement	368,22 €	412,00 €	368,46 €
6333	Particip des employeurs formation professionnelle	662,89 €	1 546,00 €	663,25 €
TOTAL CHAPITRE 63		2 504,21 €	3 091,00 €	2 505,73 €
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL				
641888	Autres indemnités	- €	- €	- €
64138	Autres indemnités	2 969,53 €	- €	2 789,57 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL				
6421	Praticiens	70 310,90 €	79 305,00 €	70 042,37 €
6428	Autres	16 273,26 €	24 527,00 €	16 551,32 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL				
64521	Cotisations à l'URSSAF	17 974,60 €	20 084,00 €	17 886,98 €
64522	Cotisations aux mutuelles	- €	- €	- €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	1 254,83 €	1 107,00 €	1 299,43 €
64524	Cotisations à l'ASEDIC	774,27 €	775,00 €	778,04 €
64525	Cotisations à la CNRACL	14 447,63 €	19 752,00 €	12 931,95 €
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	405,54 €	1 330,00 €	416,53 €
6475	Médecine du travail	208,00 €	260,00 €	- €
6488	Autres charges diverses de personnel	1 676,15 €	- €	1 602,44 €
TOTAL CHAPITRE 64		126 294,71 €	147 140,00 €	124 298,63 €
TOTAL CUMUL GROUPE II		128 798,92 €	150 231,00 €	126 804,36 €
6132	Locations immobilières	6 048,62 €	1 338,00 €	5 117,10 €
6135	Locations mobilières	589,18 €	4 558,00 €	1 823,18 €
61558	Entretien et réparat sur aut matériels et outil	434,73 €	- €	1 065,66 €
61561	Maintenance informatique	100,20 €	- €	635,87 €
6162	Assurance dommage - constructions	- €	- €	24,41 €
6163	Assurance de transport	614,01 €	- €	494,81 €
6165	Responsabilité civile	54,43 €	- €	54,50 €
6168	Prime d'assurance et autres risques	20,40 €	- €	40,62 €
6182	Documentation générale	77,27 €	- €	129,09 €
6188	Autres frais divers	244,37 €	- €	198,67 €
TOTAL CHAPITRE 61		8 183,21 €	5 896,00 €	9 583,91 €
68111	Amortissemnts immobilisat incorporel	- €	- €	80,28 €
68112	Amort immobilisat corporel	2 985,02 €	3 075,00 €	- €
TOTAL CHAPITRE 68		2 985,02 €	3 075,00 €	80,28 €
TOTAL CUMUL GROUPE III		11 168,23 €	8 971,00 €	9 664,19 €
TOTAL CUMUL GROUPE I+II+III		144 854,33 €	168 910,00 €	139 944,00 €

20180013

Chloé Bernier
Présidente

CHURCH & SAGES
De Paris Vallée de la Seine

29/34

SERVICES EXTERNES - RESULTAT DE L'EXECUTION 2017									
		Mandat émis		Titre émis		Résultat			
TOTAL BUDGET		1 876 792,68 €		1 888 188,19 €		11 395,51 €			
Section de fonctionnement 2017		1 861 140,29 €		1 881 640,13 €		20 499,84 €			
Report résultat (2015)									
Résultat à affecter au BP 2019						20 499,84 €			
Section d'investissement 2017		15 652,39 €		6 548,06 €		- 9 104,33 €			
Report résultat (2016)						14 186,03 €			
Résultat à affecter au BP 2018						5 081,70 €			
SAAD "Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile" - RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017									
N	LIBELLE	Réalisé 2016	Prévu 2017	Prestataire	Mandataire	Restauration à Domicile	Transport accompagné	Jardinage et bricolage	Réalisé 2017
A									
28013	Frais d'évaluation	755,71	760,00 €	755,71 €					755,71 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 058,16	2 050,00 €	1 636,56 €	55,52 €				1 692,08 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements	326,24	330,00 €	317,84 €	4,81 €				322,65 €
28182	Matériel de transport	4 415,36	4 640,00 €				2 398,20 €		2 398,20 €
28183	Matériel de bureau	1 019,32	1 060,00 €	902,23 €	14,50 €				916,73 €
28184	Mobilier	557,40	570,00 €	462,69 €	- €				462,69 €
28188	Autres immobilisations corporelles	19,24	30,00 €	- €	- €				- €
28	TOTAL 28	9 151,43	9 440,00 €	4 075,03 €	74,83 €	- €	2 398,20 €	- €	6 548,06 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 066,70	14 186,03 €	- €					- €
	TOTAL DES RECETTES	15 218,13	23 626,03 €	4 075,03 €	74,83 €	- €	2 398,20 €	- €	6 548,06 €
SAAD "Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile" - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017									
N	LIBELLE	Réalisé 2016	Prévu 2017	Prestataire	Mandataire	Restauration à Domicile	Transport accompagné	Jardinage et bricolage	Réalisé 2017
A									
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	722,54 €		2 591,83 €	227,30 €				2 819,13 €
20	TOTAL 20	722,54 €	- €	2 591,83 €	227,30 €	- €	- €	- €	2 819,13 €
2181	Installations générales, agencements	- €	2 100,00 €						- €
2182	Matériel de transport	- €							- €
2183	Matériel de bureau	- €	4 940,00 €	12 833,26 €					12 833,26 €
2184	Mobilier	309,56 €		- €					- €
2188	Autres immobilisations corporelles		16 586,03 €						- €
21	TOTAL 21	309,56 €	23 626,03 €	12 833,26 €	- €	- €	- €	- €	12 833,26 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 032,10 €	23 626,03 €	15 425,09 €	227,30 €	- €	- €	- €	15 652,39 €

SAAD "Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile" - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017									
Nature Article	Libellé	Réalisé 2016	Prévu 2017	Prestataire	Mandataire	Restauration à Domicile	Transport accompagné	jardinage et bricolage	Réalisé 2017
73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	1 372 894,12 €	1 604 400,00 €	1 599 633,81 €	29 548,30 €	- €	- €	- €	1 629 182,11 €
733141	Produits à la charge du département (APA) SAAD	718 145,02 €	859 896,00 €	872 894,88 €					872 894,88 €
733241	Produits à la charge du département (DDASS) SAAD	7 650,17 €	9 043,00 €	16 540,11 €					16 540,11 €
73412	Produits à la charge de l'utilisateur - SAAD	462 399,60 €	528 841,00 €	523 010,13 €	29 548,30 €				552 558,43 €
7388	Autres produits à la charge de financeurs	184 699,33 €	206 620,00 €	187 188,69 €					187 188,69 €
Groupe I	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 372 894,12 €	1 604 400,00 €	1 599 633,81 €	29 548,30 €	- €	- €	- €	1 629 182,11 €
64	CHARGE DE PERSONNEL	52 550,06 €	20 000,00 €	52 914,52 €	- €	349,69 €	- €	- €	53 264,21 €
6419	Remboursement/Rémunération du Personnel	52 550,06 €	20 000,00 €	52 914,52 €		349,69 €			53 264,21 €
70	PRODUITS	163 138,27 €	146 899,00 €	14 861,37 €	- €	138 772,44 €	30 509,31 €	6 916,89 €	191 060,01 €
706	Prestations de services	30 814,87 €		14 861,37 €			30 509,31 €	6 916,89 €	52 287,57 €
7088	Autres produits des activités annexes	132 323,40 €	146 899,00 €			138 772,44 €			138 772,44 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	96 450,02 €	- €	7 703,00 €	- €	- €	- €	- €	7 703,00 €
7478	Subventions et Participations	96 450,02 €	- €						- €
7488	Autres Participations	- €	- €	7 703,00 €					7 703,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 572,00 €	- €	430,80 €	- €	- €	- €	- €	430,80 €
7548	Autres remboursements de frais	- €	- €	430,80 €					430,80 €
7588	Autres produits de gestion courante	1 572,00 €		- €					- €
Groupe II	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	313 710,35 €	166 899,00 €	75 909,69 €	- €	139 122,13 €	30 509,31 €	6 916,89 €	252 458,02 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
778	Autres produits exceptionnels	- €							- €
Groupe III	PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								- €
	TOTAL DES RECETTES	1 686 604,47 €	1 771 299,00 €	1 675 543,50 €	29 548,30 €	139 122,13 €	30 509,31 €	6 916,89 €	1 881 640,13 €

SAAD "Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile"- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017									
Nature Article	Libellé	Réalisé 2016	Prévu 2017	Prestataire	Mandataire	Restauration à Domicile	Transport accompagné	Jardinage et bricolage	Réalisé 2017
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	21 714,23 €	13 764,00 €	7 125,38 €	759,19 €	8 106,56 €	- €	65,39 €	16 056,52 €
60611	Eau et Assainissement	695,33 €	680,00 €	272,86 €	109,19 €				382,05 €
60612	Electricité - Gaz	727,09 €	587,00 €	330,36 €	132,34 €				462,70 €
60613	Chauffage	1 757,47 €	1 782,00 €	859,50 €	327,46 €				1 186,96 €
60621	Combustibles et Carburant	3 761,48 €	5 025,00 €	307,80 €		3 271,69 €			3 579,49 €
60622	Produits d'entretien	2 212,22 €	2 618,00 €	3 102,83 €		82,13 €			3 184,96 €
60623	Fournitures d'atelier	32,10 €		116,34 €					116,34 €
60624	Fournitures Administratives	1 925,98 €	2 818,00 €	1 690,54 €	190,20 €				1 880,74 €
60628	Autres Fournitures non stockées	6 344,10 €	254,00 €	445,15 €		- €		65,39 €	510,54 €
6063	Alimentation	4 258,46 €				4 752,74 €			4 752,74 €
61	SERVICES EXTERIEURS	69 913,92 €	80 963,00 €	- €	- €	64 899,01 €	- €	- €	64 899,01 €
6112	Prestations à caractère médico-social	69 913,92 €	80 963,00 €			64 899,01 €			64 899,01 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 035,50 €	51 209,00 €	39 356,50 €	1 302,28 €	5 993,04 €	- €	- €	46 651,82 €
6251	Voyages et déplacements	28 220,83 €	34 945,00 €	26 403,51 €					26 403,51 €
6256	Missions	300,00 €	115,00 €	- €					- €
6257	Réception	- €							- €
6261	Frais d'Affranchissement	9 426,99 €	8 979,00 €	8 096,27 €	352,08 €	652,36 €			9 100,71 €
6262	Frais et Télécommunications	6 987,68 €	7 170,00 €	4 856,72 €	950,20 €				5 806,92 €
6282	Alimentations extérieures	100,00 €		- €		5 340,68 €			5 340,68 €
6288	Autres	25,00 €			- €				- €
Groupe I	CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	136 663,65 €	145 936,00 €	46 481,88 €	2 061,47 €	78 998,61 €	- €	65,39 €	127 607,35 €

20180013

33/34

SAAD "Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile"- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017									
Nature Article	Libellé	Réalisé 2016	Prévu 2017	Prestataire	Mandataire	Restauration à Domicile	Transport accompagné	Jardinage et bricolage	Réalisé 2017
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	138,46 €	200,00 €	110,77 €	- €	27,69 €			138,46 €
6225	Indemnités Accessoire, au Comptable et aux Régisseurs	138,46 €	200,00 €	110,77 €		27,69 €			138,46 €
6226	Honoraires								- €
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS SUR SALAIRES	39 441,47 €	35 090,00 €	38 392,81 €	1 307,46 €	936,23 €	155,98 €	- €	40 792,48 €
6331	Cotisation Transport	23 397,43 €	19 553,00 €	22 854,80 €	769,24 €	547,25 €	91,80 €		24 263,09 €
6332	Cotisations versées au FNAL	5 803,01 €	5 150,00 €	5 796,21 €	192,23 €	143,20 €	22,92 €		6 154,56 €
6333	Participations des employeurs à la form. Continue	10 241,03 €	10 387,00 €	9 741,80 €	345,99 €	245,78 €	41,26 €		10 374,83 €
64	CHARGE DE PERSONNEL	1 530 422,06 €	1 548 988,00 €	1 522 433,33 €	73 112,23 €	45 309,37 €	8 675,32 €	- €	1 649 530,25 €
64111	Rémunération Principale (Personnel Titulaire)	870 796,79 €	823 331,00 €	805 952,02 €	44 060,10 €	28 743,84 €	4 720,83 €		883 476,79 €
64112	Indemnités de Résidence+NBI+Supplément Familial	20 532,39 €	24 990,00 €	14 968,57 €	2 388,81 €	562,86 €	45,83 €		17 966,07 €
64118	Autres Indemnités	143 243,81 €	139 210,00 €	93 474,15 €	6 474,16 €	1 532,72 €	1 576,97 €		103 058,00 €
64131	Rémunération Principale (Personnel non Titulaire)	80 009,84 €	125 077,00 €	63 208,73 €		1 498,25 €	- €		64 706,98 €
64138	Autres Indemnités	6 862,32 €	7 220,00 €	9 540,90 €		32,74 €	- €		9 573,64 €
64151	Rémunération Principale (Personnel Remplaçant)	145 249,39 €	167 420,00 €	257 164,12 €	- €				257 164,12 €
64158	Autres Indemnités	888,69 €	750,00 €	2 433,92 €					2 433,92 €
6421	Praticiens	4 636,66 €	4 890,00 €	7 262,60 €					7 262,60 €
6428	Autres	734,93 €	780,00 €	735,67 €					735,67 €
64511	Cotisations URSSAF	140 496,07 €	130 974,00 €	147 658,36 €	6 554,87 €	7 399,94 €	782,53 €		162 395,70 €
64512	Cotisations aux mutuelles								- €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	40 286,69 €	33 790,00 €	45 928,97 €	7,24 €	713,45 €	- €		46 649,66 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	12 370,54 €	15 863,00 €	17 478,66 €	- €	1 059,77 €	- €		18 538,43 €
64515	Cotisations à la CNRACL	61 290,20 €	44 755,00 €	35 547,53 €	11 930,63 €	3 346,89 €	1 425,24 €		52 250,29 €
64518	Cotisations aux autres Organismes Sociaux (RAFP+FNC)	1 907,35 €	1 487,00 €	1 102,99 €	368,76 €	103,31 €	45,84 €		1 620,90 €
64521	Cotisations URSSAF (personnel médical)	756,84 €	790,00 €	1 739,62 €					1 739,62 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	- €	- €	121,87 €					121,87 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	- €	- €	187,17 €					187,17 €
64525	Cotisations à la CNRACL	1 375,98 €	1 350,00 €	1 389,99 €					1 389,99 €
64528	Cotisations aux autres Organismes Sociaux (RAFP+FNC)	44,39 €	50,00 €	44,73 €					44,73 €
6475	Médecine du travail	3 667,60 €	660,00 €	598,00 €	168,40 €	- €	- €		766,40 €
6488	Autres Charges de Personnel (A.X.A.+CDG)	15 271,58 €	25 601,00 €	15 894,76 €	1 159,26 €	315,60 €	78,08 €		17 447,70 €
Groupe II	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 590 001,99 €	1 584 278,00 €	1 560 936,91 €	74 419,69 €	46 273,29 €	8 831,30 €	- €	1 690 461,19 €

20180013

Cherchez dans les pages suivantes

34/34

61	SERVICES EXTERIEURS	35 446,13 €	32 870,00 €	16 188,53 €	2 279,92 €	14 590,78 €	- €	- €	33 059,23 €
6132	Locations Immobilières	5 817,59 €	4 210,00 €	2 788,15 €	929,39 €				3 717,54 €
6135	Locations Mobilières	18 009,41 €	15 488,00 €	6 627,31 €	693,43 €	14 089,20 €			21 409,94 €
61521	Bâtiments publics	51,76 €	- €	- €	- €				- €
61558	Entretien et réparation sur biens Mobiliers	1 136,26 €	1 188,00 €	73,02 €					73,02 €
61561	Maintenance informatique	5 664,14 €	5 441,00 €	3 791,02 €	516,61 €				4 307,63 €
61568	Maintenance autres matériels	163,72 €	115,00 €	38,47 €	12,82 €				51,29 €
6162	Assurance dommage - Constructions	67,89 €	78,00 €	60,74 €	11,25 €				71,99 €
6163	Primes d'Assurances Transport	1 381,52 €	1 862,00 €	494,81 €		494,81 €			989,62 €
6165	Responsabilité civile	870,87 €	1 211,00 €	899,25 €	27,25 €				926,50 €
6168	Autres risques	402,85 €	473,00 €	670,22 €	6,77 €	6,77 €			683,76 €
6182	Documentation Générale et technique	588,10 €	408,00 €	258,16 €	62,40 €				320,56 €
6188	Autres frais divers	1 292,02 €	2 396,00 €	487,38 €	20,00 €				507,38 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20,00 €	312,00 €	1 050,00 €	- €	- €	- €	- €	1 050,00 €
623	Publicité, Publications, relations publiques	20,00 €	127,00 €	50,00 €					50,00 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	185,00 €	1 000,00 €					1 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	6 450,59 €	346,00 €	1 972,18 €	- €	- €	- €	- €	1 972,18 €
6615	Intérêts des lignes de crédit de trésorerie		- €	1 972,18 €					1 972,18 €
668	Autres charges financières	6 450,59 €	346,00 €	- €					- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	125,08 €	577,00 €	442,28 €	- €	- €	- €	- €	442,28 €
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	4,48 €			- €				- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	577,00 €	442,28 €					442,28 €
678	Autres charges exceptionnelles	120,60 €		- €					- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 151,43 €	6 980,00 €	4 075,03 €	74,83 €	- €	2 398,20 €	- €	6 548,06 €
68111	Dotations sur immobilisations incorporelles	2 813,87 €	2 780,00 €	2 392,27 €	55,52 €				2 447,79 €
68112	Dotations sur immobilisations corporelles	6 337,56 €	4 200,00 €	1 682,76 €	19,31 €		2 398,20 €		4 100,27 €
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Groupe III	CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	51 193,23 €	41 085,00 €	23 728,02 €	2 354,75 €	14 590,78 €	2 398,20 €	- €	43 071,75 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 777 858,87 €	1 771 299,00 €	1 631 146,81 €	78 835,91 €	139 862,68 €	11 229,50 €	65,39 €	1 861 140,29 €

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180014

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180014 : Approbation du Compte de gestion du budget annexe « CIG »

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Après s'être fait représenter :

- Les budgets primitifs du Comité deS AGES du Pays Trithois et du budget annexe « CIG » de l'exercice 2017
- Les délibérations modificatives qui s'y rattachent
- Les titres définitifs de créances à recouvrer
- Le détail des dépenses effectuées
- Les mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « CIG » pour l'exercice 2017.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient d'approuver les comptes de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de l'établissement.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré

Déclare que les comptes de gestion du budget annexe « CIG » dressé pour l'exercice 2017, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président
Norbert JESSUS

Délibération télétransmise
En Sous Préfecture de Valenciennes
Le :

 **COMITÉ deS AGES**
du Pays Trithois

20180014

2/2

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180015

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180015 : Affectation des résultats du budget annexe « CIG »

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCETI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président FAIT PART à l'Assemblée que le Comité Syndical doit délibérer respectivement sur les résultats définitifs des Comptes Administratifs du CIG, et d'affecter les résultats au budget de l'exercice suivant pour la section d'investissement, au budget de l'exercice n+2 pour la section de fonctionnement dans l'attente des décisions des autorités de tarification.

Pour l'exercice 2017, les résultats comptables du Budget du C.I.G. sont les suivants :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2017	
Total des charges	286 860.03 €
Total des produits	311 812.15 €
Résultat de clôture 2017	24 952.12 €
Report du résultat 2016	643 658.66 €
Report des recettes	
Report des dépenses	
Résultat d'investissement cumulé 2017	668 610.78 €
Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2017	
Total des charges	9 892 254.01€
Total des produits	10 016 130.30€
Résultat de clôture 2017	123 876.29
Report du résultat 2015	- 88 633.60€
Report des recettes	
Report des dépenses	
Résultat d'exploitation cumulé 2017	35 242.69€

Monsieur le Président PROPOSE d'affecter les crédits selon les priorités suivantes :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017	
Couverture du besoin de financement (cpte 10 682)	
Réserves de compensation (cpte 10 6860)	35 242.69€
Report à nouveau	

Le comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- le résultat d'exploitation de l'exercice au compte **002** pour
- le besoin de financement au compte **10682** pour
- Réserves de compensation au compte **106860** pour 35 242.69€
- le résultat de la section d'investissement au compte **001** pour 668 610.78€

DIT que le résultat d'investissement de l'exercice 2017 sera repris au Budget primitif de l'Exercice 2018 des différents budgets autonomes du Centre Intercommunal de Gérontologie et que le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 sera repris au Budget primitif des différents budgets autonomes de l'exercice 2019 du Centre Intercommunal de Gérontologie.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président
Norbert JESSUS

Délibération télétransmise
En Sous Préfecture de Valenciennes
Le :

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180016

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180016 : Décisions modificative
n°1 – ouvertures de crédits 2018
 « Budget annexe CIG »

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget 2018 du Centre intercommunal de G rontologie comme suit :

Recettes :

- 001	« Exc�dent d'investissement report� »	668 610.78�
-------	---------------------------------------	-------------

D penses :

- 13188	« Autres Subventions »	135 230.00�
- 212	« Agencements, am�nagements des terrains	15 000,00�
- 2181	« Installations g�n�rales, am�nagements divers »	50 000.00�
- 2184	« Mobilier »	40 000.00�
- 2188	« Autres immobilisations corporelles »	428 380.78�

Le comit  syndical

**Vu l'expos  de Monsieur le Pr sident,
et apr s en avoir d lib r ,**

DECIDE de proc der aux ouvertures de cr dits comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du Centre intercommunal de g rontologie.

Ainsi fait et d lib r 
Pour extrait conforme,
Sign ,
Le Pr sident
Norbert JESSUS

D lib ration t l transmise
En Sous Pr fecture de Valenciennes
Le :



**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 12 JUIN 2018**

N° 20180017

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

**20180017 : Décisions modificative n°2 – ouvertures de crédits 2018
 « Budget principal Comité deS AGES du Pays Trithois »**

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois », comme suit :

Investissement

Recettes :

- 001	« Excédent d'investissement reporté »	91 566.76€
- 1068	« Excédent de fonctionnement capitalisé »	47 365.75€

Dépenses

-2031	« frais d'études »	
	7 800.00€	
- 204182	« Sub. investissement versée aux autres Etab. publics »	126 132.51€

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
et après en avoir délibéré,**

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président
Norbert JESSUS**

**Délibération télétransmise
En Sous Préfecture de Valenciennes
Le :**

Comité deS AGES
Du Pays Trithois

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 12 JUIN 2018
N° 20180018

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 3 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180018 : Délégation du Comité Syndical au Président « Article L2122-22 & L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCETI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée la délibération du 29 avril 2014 reçue en sous préfecture le 05 mai 2014 portant délégation du Comité syndical au président.

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée l'article L.2122-22 & L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui spécifie que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Président, et pour la durée de son mandat.

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée que cette délégation a pour but essentiel d'alléger les ordres du jour des séances du Comité Syndical et de simplifier les formalités administratives.

Monsieur le Président INFORME l'assemblée qu'il y a lieu d'ajouter à cette délégation le point suivant :

12. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré

ACCEPTE d'ajouter un point n°12 à la délibération du 29 avril 2014 portant délégation du Comité syndical au président.

DIT que le Président sera chargé pendant toute la durée de son mandat :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du Syndicat,
2. De fixer, dans les limites déterminées par le Comité Syndical, les droits prévus au profit du Syndicat qui n'ont pas de caractère fiscal,
3. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer, à cet effet, les actes nécessaires,
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5. De passer les contrats d'assurance,
6. De créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat,
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
8. De décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

10. D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de déférer le syndicat dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Comité Syndical,

11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux.

12. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

DEMANDE que les actes et décisions qui auront été pris par le Président dans le cadre de cette délégation soient régulièrement portés à sa connaissance lors des réunions du Comité Syndical

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président
Norbert JESSUS

Délibération télétransmise
En Sous Préfecture de Valenciennes
Le :



FEUILLET DE CLÔTURE

Séance du 12 Juin 2018

- 20180001 Approbation du procès verbal du 13 décembre 2017
- 20180002 Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 20180003 Durée des biens acquis pour le budget annexe « CIG » durant l'année 2017, dotation aux amortissements 2018
- 20180004 Tarification du service « Préposé d'établissement pour les personnes âgées dont le J.A.F. a prononcé une mesure de protection (curatelle, tutelle) en structure et à domicile
- 20180005 Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique et décision de recueil de l'avis des représentants de l'administration
- 20180006 Convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS, la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire
- 20180007 Choix de l'opérateur pour la construction d'une « Maison'âge » sur la commune de Prouvy
- 20180008 Régime indemnitaire « Astreintes »
- 20180009 Approbation du Compte Administratif 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 20180010 Approbation du Compte de gestion 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 20180011 Affectation des résultats 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 20180012 Indemnité de conseil exercice 2017
- 20180013 Approbation du Compte Administratif 2017 du budget annexe « CIG »
- 20180014 Approbation du Compte de gestion 2017 du budget annexe « CIG »
- 20180015 Affectation des résultats du budget annexe « CIG »
- 20180016 Décisions modificatives n°1- Ouvertures de crédits 2018 « budget annexe CIG »
- 20180017 Décisions modificatives n°2 – Ouvertures de crédits 2018 « budget principal Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 20180018 Délégation du Comité syndical au président « Article L2122-22 & L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
ANDRE	Liliane	TITULAIRE	ARTRES	
ARMAND	Mauricette	SUPPLEANT	HAULCHIN	<i>Armand</i>
BAILLEUX	Edmonde	SUPPLEANT	HAULCHIN	
BAILLEUX	Marie Claire	TITULAIRE	HAULCHIN	
BARA	Jean François	SUPPLEANT	ARTRES	
BAUDRIN	Philippe	SUPPLEANT	MAING	
BAUWENS	Mirella	SUPPLEANT	PETITE FORET	
BECQUERIAUX	Marie Christine	SUPPLEANT	THIANT	
BISIAUX	Christian	SUPPLEANT	VERCHAIN	
BRUNET	Joël	TITULAIRE	FAMARS	
CHAVALLE	Leïla	SUPPLEANT	FAMARS	
CHOAIN	Isabelle	TITULAIRE	PROUVY	<i>Choain</i>
COSTANTINI	Clorinda	SUPPLEANT	AULNOY	<i>Costantini</i>
DE CECCO	Gisèle	SUPPLEANT	LA SENTINELLE	
DEGRANDSART	Marie Geneviève	SUPPLEANT	PETITE FORET	
DOLEZ	Charline	TITULAIRE	MAING	<i>Dolez</i>
DOYEN	Jean Claude	TITULAIRE	ROUVIGNIES	
DILIBERTO	Martine	TITULAIRE	PETITE FORET	<i>Diliberto</i>
DUBOIS	Joël	SUPPLEANT	ARTRES	
DUMOULIN	Henri	TITULAIRE	MAING	<i>Dumoulin</i>
DUMOULIN	Edmonde	SUPPLEANT	THIANT	
DUPONT	Michel	TITULAIRE	VERCHAIN	

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
DUSART	Julien	TITULAIRE	AULNOY	
FRANCOIS	Stéphane	SUPPLEANT	QUERENAING	
GABELLE	Jean Claude	SUPPLEANT	VERCHAIN	
GARCON	Yvette	TITULAIRE	THIANT	
GENARD	Christelle	SUPPLEANT	PROUVY	
GILLERON	Marc	TITULAIRE	VERCHAIN	
GOUDRIN	Alison	SUPPLEANT	MONCHAUX	
GOUGET	Jeannine	TITULAIRE	LA SENTINELLE	
HAMADACHE	Belkacen	SUPPLEANT	ROUVIGNIES	
HAMIEAU	Maud	TITULAIRE	MONCHAUX	
HAVEZ	Christine	SUPPLEANT	PROUVY	
HONORE	Claudette	TITULAIRE	TRITH ST LEGER	
JESSUS	Norbert	TITULAIRE	TRITH ST LEGER	
JOUET	Claudine	SUPPLEANT	LA SENTINELLE	
JOURNEZ	Robert	TITULAIRE	ARTRES	
KACZOR	André	SUPPLEANT	RAISMES	
KERN	Claudine	TITULAIRE	HERIN	
LASSELIN	Marie-Jeanne	SUPPLEANT	HERIN	
LEFEBVRE	Alain	SUPPLEANT	QUERENAING	
LEVAN	Denise	SUPPLEANT	AULNOY	
LIONNE	Annie claudie	TITULAIRE	THIANT	
LUBERDA	Sandrine	SUPPLEANT	MONCHAUX	
MAITTE	Marie Pascale	TITULAIRE	QUERENAING	

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
MAITTE	Sarah	TITULAIRE	QUERENAING	
MAJDALANI	Aboud	TITULAIRE	ROUVIGNIES	
METAYER	Jean Maurice	TITULAIRE	MONCHAUX	
MOYAUX	Isabelle	TITULAIRE	PROUVY	
PAMART	Jean Baptiste	TITULAIRE	FAMARS	
PIETROIUSTI	Bruno	SUPPLEANT	TRITH ST LEGER	
PILLON	Michel	TITULAIRE	RAISMES	
POTIER	Sylvia	TITULAIRE	RAISMES	
PREVOT	Michèle	SUPPLEANT	FAMARS	
PREVOT	Jean Philippe	SUPPLEANT	TRITH ST LEGER	
RAMEZ	Damien	SUPPLEANT	MAING	
RAOUT	Michel	SUPPLEANT	ROUVIGNIES	
RENARD	Gérard	TITULAIRE	AULNOY	
SANS	Patrick	SUPPLEANT	HERIN	
SCARTOCCETTI	Franck	TITULAIRE	HERIN	
SOPO	Bernadette	TITULAIRE	LA SENTINELLE	
SOUPLET	Marie Claude	TITULAIRE	HAULCHIN	
TIMPANO	Pascal	TITULAIRE	PETITE FORET	
TOUSSAINT	Aurélie	SUPPLEANT	RAISMES	

Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le 16 Octobre 2018 à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Ordre du Jour de la Séance :

- 1 : Approbation du procès verbal du 12 juin 2018
- 2 : Annulation de la délibération du 19/10/2017 concernant la modification des statuts du comité deS AGES du Pays Trithois et la création du Centre Intercommunal des Maison'âge « CIMÂ »
- 3 : Modification de la liste des emplois
- 4 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas de besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (application de l'article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- 5 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- 6 : Régime indemnitaire de la filière médico-sociale
- 7 : Décisions modificatives n°3 – ouverture de crédit 2018 budget principal « SIVU »
- 8 : Décisions modificatives n°4 – virement de crédit 2018 budget principal « SIVU "SIVOM" de Trith-Saint-Léger & Environs »
- 9 : Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet «Maison'âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 10 : Tarification actes de pédicure effectué auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 11 : Budget 2019 EHPAD Harmonie
- 12 : Budget 2019 EHPAD Les Godenettes
- 13 : Budget 2019 résidence autonomie « Heures Claires »
- 14 : Budget 2019 accueil de jour Alzheimer « La Relailience »
- 15 : Budget 2019 accueil de jour Alzheimer « Yokoso »
- 16 : Budget 2019 SPASAD
- 17 : Budget annexe « CIG » 2019
- 18 : Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services

Ainsi fait
 Pour extrait conforme,
Signé,

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 Octobre 2018
N° 20180019

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180019 : Approbation du procès verbal du comité syndical du 12 juin 2018

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Monsieur le Président DONNE LECTURE à l'assemblée du procès verbal des délibérations prise en séance du 12 juin 2018.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES AVOIR DELIBERE,**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité sans observations, ni modifications le procès verbal des délibérations prise en séance du 12 juin 2018.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Comité des AGES
du Pénitencier


COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 JUIN 2018
PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS

L'an deux mille dix huit, le douze juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	06 juin 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17 présents et 3 procurations

Présents Titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SOPO Bernadette « La Sentinelle », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », DILIBERTO Martine « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents Suppléants : COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », JOUET Claudine « La Sentinelle »,

Excusés-Absents : ANDRE Liliane « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », GILLERON Marc pouvoir donné à JESSUS Norbert et DUPONT Michel pouvoir donné à Yvette GARCON « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Yvette GARCON

Administratifs présents : Christien VALETTE, Peggy FREUZE, Marie Ange ALLARD, RODOT Denis

Ordre du Jour de la Séance :

1. Approbation du procès verbal du 13 décembre 2017
2. Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois
3. Durée des biens acquis pour le budget annexe « CIG » durant l'année 2017, dotation aux amortissements 2018
4. Tarification du service « Préposé d'établissement pour les personnes âgées dont le J.A.F. a prononcé une mesure de protection (curatelle, tutelle) en structure et à domicile
5. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique et décision de recueil de l'avis des représentants de l'administration
6. Convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS, la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire
7. Choix de l'opérateur pour la construction d'une « Maison'âge » sur la commune de Prouvy
8. Régime indemnitaire « Astreintes »
9. Approbation du Compte Administratif 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
10. Approbation du Compte de gestion 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
11. Affectation des résultats 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
12. Indemnité de conseil exercice 2017
13. Approbation du Compte Administratif 2017 du budget annexe « CIG »
14. Approbation du Compte de gestion 2017 du budget annexe « CIG »
15. Affectation des résultats du budget annexe « CIG »
16. Décisions modificatives n°1- Ouvertures de crédits 2018 « budget annexe CIG »
17. Décisions modificatives n°2 – Ouvertures de crédits 2018 « budget principal Comité deS AGES du Pays Trithois »
18. Délégation du comité syndical au président « Article L2122-22 & L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Norbert JESSUS, demande à l'assemblée d'ajouter le point 18. À l'ordre du jour de la séance.

Accepté à l'unanimité par le comité syndical.

N° Délibération	Points abordés au Comité Syndical	Explications	Décisions
20180001	Approbation du procès verbal du comité syndical du 13 décembre 2017	Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du procès verbal des délibérations prise en séance du 13 décembre 2017. Celui-ci est approuvé sans observations ni modifications	Adopté à l'unanimité
20180002	Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois	Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter sur la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois : 4 postes « auxiliaire de soin principal 1er classe » 25 postes « agent social 27h » afin de nommer les auxiliaires de vie sociale à domicile à 27h/semaine au lieu de 20h/semaine. Il précise que lors d'un prochain Comité Syndical après accord du Comité Technique, il sera demandé de supprimer 25 postes « agent social 20h »	Adopté à l'unanimité
20180003	Durée des biens acquis pour le budget annexe « CIG » durant l'année 2017 dotation aux amortissements 2018	Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du tableau « Durée d'amortissements des biens acquis en 2017 du CIG » et demande de délibérer comme chaque année sur la durée d'amortissement.	Adopté à l'unanimité
20180004	Tarification du service « Préposé d'établissement pour les personnes âgées dont le J.A.F. a prononcé une mesure de protection (curatelle, tutelle) en structure et à domicile	Monsieur le Président informe l'assemblée que depuis mars 2018, Mme BYRTUS assistante sociale du Comité deS AGES du Pays Trithois est autorisée à exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle ou de la tutelle, pour les établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois. Il y a donc lieu de délibérer les tarifs de frais de gestion sur la base des ressources perçues de la personne âgée, l'avant dernière année (décret n°2012-663 du 4 mai 2012)	Adopté à l'unanimité

20180005	Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique et décision de recueil de l'avis des représentants de l'administration	Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la structure. Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 252 agents, il propose de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal de nombre de représentants suppléants).	Adopté à l'unanimité
20180006	Convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS, la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire	Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS Raismes, dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire à la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » de Raismes. Il demande de tarifier 150€ la séance de 2h (personnel, matériel, supports et déplacements compris).	Adopté à l'unanimité
20180007	Choix de l'opérateur pour la construction d'une « Maison'âge » sur la commune de Prouvy	Monsieur le Président demande à l'assemblée de désigner comme il était prévu lors du dépôt de dossier auprès des services du Département, La société HLM Habitat du Nord comme opérateur chargé de la construction de la « Maison'âge » de Prouvy. <i>Il laisse le soin à Mme CHOAIN d'annoncer la date de la pose de 1^{ère} pierre de cette « Maison'âge ».</i> <i>Mme CHOAIN annonce donc à l'assemblée que la pose de la 1^{ère} pierre aura lieu le samedi 8 septembre à 10h30.</i>	Adopté à l'unanimité
20180008	Régime indemnitaire « Astreintes »	Monsieur le Président demande à l'assemblée de modifier la liste des emplois pouvant prétendre au régime indemnitaire « Astreintes ». Il demande d'y ajouter dans la filière sanitaire et sociale le cadre d'emploi : auxiliaire de soins principal et agent social. Cela dans le but de pouvoir programmer au sein du SPASAD des astreintes sécurité pour les auxiliaires de vie sociale du domicile.	Adopté à l'unanimité

20180009	Approbation du Compte administratif 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »	Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget principal (M14) du Comité deS AGES du Pays Trithois. après avoir donné tous les explications, il quitte la séance et demande à Mme CHOAIN, vice-président de bien vouloir procéder au vote de ce compte administratif.	Adopté à l'unanimité
20180010	Approbation du Compte de gestion 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois du Pays Trithois »	Monsieur le Président informe l'assemblée que le compte de gestion du Comité deS AGES du Pays Trithois dressé pour l'exercice 2017, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, il demande donc de bien vouloir l'approuver.	
20180011	Affectation des résultats 2017 du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »	Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2017 du budget principal comme suit : Compte 001 / 91 566.76€ Compte 1068/ 47 365.75€	Adopté à l'unanimité
20180012	Indemnité de conseil de l'exercice 2017	Monsieur le Président demande à l'assemble de verser au receveur financier du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois » une indemnité conseil (montant brut) de : 1 359.43€ pour le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».	Adopté à l'unanimité
20180013	Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe « M22 » du CIG	Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe CIG (M22) du Comité deS AGES du Pays Trithois. après avoir donné tous les explications, il quitte la séance et demande à Mme CHOAIN, vice-président de bien vouloir procéder au vote de ce compte administratif.	Adopté à l'unanimité
20180014	Approbation du Compte de gestion 2017 du budget annexe « CIG »	Monsieur le Président informe l'assemblée que le compte de gestion du CIG dressé pour l'exercice 2017, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, il demande donc de bien vouloir l'approuver.	
20180015	Affectation des résultats du budget annexe CIG	Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2017 du budget annexe CIG comme suit : Compte 001 / 668 610.78€ Compte 106860/ 35 242.69€	Adopté à l'unanimité

20180016	Décisions modificatives n°1 – ouverture de crédits 2018 « budget annexe CIG »	Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget 2018 du Centre intercommunal de Gériologie comme suit : <u>Recettes</u> : 001 excédent d'invest reporté : 668 610.78€ <u>Dépenses</u> : 13188 : Autres subventions : 135 230€ 212 : Agencemts, aménagemts des terrains : 15 000€ 2181 : Installat génér, aménagemts divers : 50 000€ 2184 : Mobilier : 40 000€ 2188 : Aut immobilisat corporelles : 428 380.78€	Adopté à l'unanimité
20180017	Décisions modificatives n°2 – ouverture de crédits 2018 budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »	Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois », comme suit : <u>Investissement</u> <u>Recettes</u> : 001« Excédent d'investis reporté » 91 566.76€ 1068« Excédent de fonct capitalisé »47 365.75€ <u>Dépenses</u> 2031« frais d'études » 7 800.00€ 204182« Sub. investis versée aut EP » 126 132.51€	Adopté à l'unanimité
20180018	Délégation du Comité Syndical au Président « Article L2122-22 & L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales	Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter à la délibération du 29 avril 2014 concernant la délégation du comité syndical au Président du Comité deS AGES du Pays Trithois, le point 12. À savoir de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.	Adopté à l'unanimité

Fin de la séance à 19h45

Yvette GARCON
Secrétaire

Norbert JESSUS
Président

Comité deS AGES
Du Pays Trithois

20180019

8/8

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180020

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180020 : Annulation de la délibération du 19/10/2017 concernant la modification des statuts du comité deS AGES du Pays Trithois et la création du Centre Intercommunal des Maison'âge « CIMÂ »

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée la délibération du 19/10/2017 reçue en Sous Préfecture le 20/10/2017 concernant la modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et la création du Centre Intercommunal des Maison'âge « CIMÂ ».

Monsieur le Président EXPLIQUE à l'assemblée que vu la nouvelle réglementation du Code de la construction et de l'habitation, cette délibération n'a plus lieu d'être.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée d'annuler cette délibération.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ACCEPTE à l'unanimité d'annuler la délibération du 19/10/2017 reçue en Sous Préfecture le 20/10/2017 concernant la modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et la création du Centre Intercommunal des Maison'âge « CIMÂ ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

COMITÉ des AGES
du Pays Trithois



Extrait du Registre des Délibérations

**Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180021**

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180021 : Modification de la liste des emplois

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de créer des postes supplémentaires sur la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-dessous :

		Au		16/10/2018		
		12/06/2018				
Filière	Durée	Nbre de postes	+ ou -	Nbre de postes	Postes pourvus	Postes non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur territorial	35H	1		1	1	0
Attaché territorial	35H	4		4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35H	3		3	1	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35H	0	+1	1	0	1
Rédacteur	35H	3		3	2	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35H	3		3	0	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35H	7	+1	8	7	1
Adjoint administratif	35H	4		4	3	1
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	35H	12		12	10	2
FILIERE ANIMATION						
Animateur territorial	35H	1		1	1	0
Adjoint d'animation	35H	1		1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Médecin territorial	31.5H	1		1	1	0
Psychologue	35H	1		1	1	0
Psychologue	17.5H	1		1	0	1
Cadre territoriaux de santé paramédicaux	35H	3		3	2	1
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	35H	5		5	4	1
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	17.5H	1		1	0	1
Infirmière en soins généraux de classe normale	35H	7		7	5	2

Filière	Durée	Au 12/06/2018		16/10/2018		
		Nbre de postes	+ ou -	Nbre de postes	Postes pourvus	Poste non pourvus
Techniciens paramédicaux – ergothérapeutes	35H	5		5	1	4
Techniciens paramédicaux – psychomotriciens	35H	5		5	2	3
Assistant socio-éducatifs éducateur spécialisés	35H	3		3	2	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	35H	5		5	5	0
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	21H	1		1	0	1
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	35H	47		47	32	15
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	28H	9		9	4	5
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	21H	2		2	2	0
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	17.5H	7		7	2	5
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	35H	6		6	0	6
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	20H	4		4	0	4
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	17.5H	1		1	0	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35H	6	+1	7	6	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	27H	0	+3	3	0	3
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	20H	7		7	3	4
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	17.5H	1		1	1	0
Agent social	35H	32		32	24	8
Agent social	28H	5		5	5	0
Agent social	27H	25		25	17	8
Agent social	20H	48		48	28	20
Agent social	17.5H	38		38	3	35
Agent social	10H	1		1	0	1
Agent social	5H	1		1	1	0

LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la création d'emplois supplémentaires sur la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme proposés ci-dessus.

DIT que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans la cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Comité deS AGES
du Pays Trithois

ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

20180021

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

1/3

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180022

L'an deux mille dix huit, le vingt deux octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180022 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas de besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (application de l'article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° et 3-2°

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité.

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Autoriser à l'unanimité Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Autoriser à l'unanimité Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Dit qu'il sera chargé de la constatation des besoins concerné ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Dit que les dépenses seront couvertes par des crédits ouverts aux articles correspondants dans le budget.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,


Comité des AGES
Sur Pétrole Territoriale

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

20180022

2/2

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180023**

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180023 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Autoriser à l'unanimité Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Dit qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Dit que les dépenses seront couvertes par des crédits ouverts aux articles correspondants dans le budget.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :


Comité des AGES
du Pays de Valenciennes

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180024

L'an deux mille dix huit, le 16 OCTOBRE à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 Pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180024 : Régime indemnitaire de la filière médico-sociale

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Au vu de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Au vu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Au vu du décret n°90-693 du 1^{er} août 1990 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétion spéciale aux personnels de la Fonction Publique,

Au vu du décret n°91-875 du 06 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Au vu du décret n°98-1057 du 16 novembre 1998 relatif au régime indemnitaire de certains personnels paramédicaux,

Au vu de l'arrêté du 24 mars 1967 relatif aux conditions d'attribution de primes de services aux personnels de certains établissements,

Au vu de la délibération du 22 septembre 1999 reçue en Sous-préfecture le 27 septembre 1999 octroyant aux infirmiers et aux auxiliaires de soins des primes et indemnités légales,

Au vu de la délibération du 27 juin 2001 reçue en Sous-préfecture le 06 juillet 2001 précisant la délibération du 22 septembre 1999,

CONSIDERANT que le régime indemnitaire est un élément accessoire à la rémunération, qu'il constitue un complément de traitement et qu'il doit être institué par décision de l'organe délibérant,

CONSIDERANT que les cadres d'emploi « Technicien paramédicaux » peuvent prétendre à la prime de service et indemnité de sujétions spéciales,

Monsieur le Président DEMANDE de préciser la délibération du 22 septembre 1999 et 27 juin 2001 comme suit :

I. Les primes

Prime de service

Conformément aux dispositions du décret n°98-1057 du 16/11/1998 et de l'arrêté du 24/03/1967, les cadres d'emplois suivants peuvent prétendre à la prime de service :

- Cadres de santé paramédicaux
- Infirmier(e)s en soins généraux
- Infirmier(e)s
- Techniciens paramédicaux – ergothérapeutes
- Techniciens paramédicaux – psychomotriciens
- Auxiliaire de soins

Cette prime est calculée sur la base d'un crédit global égal à 7.5% des traitements bruts des personnels pouvant prétendre à la prime.

Le montant maximum individuel est fixé dans les limites d'un montant maximum égal à 17% du traitement brut de l'agent.

Indemnité de sujétions spéciales

Conformément aux dispositions du décret n°90-693 du 1^{er} août 1990, les cadres d'emplois suivants peuvent prétendre à l'indemnité de sujétions spéciales :

- Cadres de santé paramédicaux
- Infirmier(e)s en soins généraux
- Infirmier(e)s
- Techniciens paramédicaux – ergothérapeutes
- Techniciens paramédicaux – psychomotriciens
- Auxiliaire de soins

Cette indemnité ne peut être allouée que si certaines conditions d'octroi sont réunies. À savoir exercer dans un établissement, des fonctions comportant des sujétions particulières, liées à la permanence et au contact direct des malades.

Le montant de cette indemnité est égal à 13/1900^{ème} de la somme du traitement brut annuel et de l'indemnité de résidence servies aux agents bénéficiaires.

Prime spéciale de sujétions des auxiliaires de soins

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 avril 1975, les cadres d'emplois suivants peuvent prétendre à la prime spéciale de sujétions :

- Auxiliaire de soins

Cette prime est calculée sur la base d'un taux égal à 10% du traitement brut de l'agent (traitement de base, non compris l'indemnité de résidence).

2. Dispositions diverses

- **Bénéficiaires** : Fonctionnaires titulaires et stagiaires du cadre d'emplois concerné et contractuels sur emploi permanent (CDD-CDI).
- **Abattements applicable** : Ces primes suivent le sort du traitement.
- **Périodicité de versement**
Le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement
- **Clause de revalorisation**
Les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

Le Comité syndical
Vu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

DONNE à l'unanimité son accord pour préciser la délibération du 22 septembre 1999 et 27 juin 20011 octroyant aux infirmiers et aux auxiliaires de soins des primes et indemnités légales comme ci-dessus.

DIT que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité des AGES
du Pays Ternois



Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180025

L'an deux mille dix huit, seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

**20180025 : Décisions modificatives
3—ouverture de crédit 2018 budget
principal « SIVU »**

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCSETI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Monsieur le Président RAPPELE à l'assemblée la délibération du Comité Syndical en date du 12 Juin 2018 portant sur les ouvertures de crédits sur le Budget 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois », comme suit :

Investissement

Recettes :

- '001	« Excédent d'investissement reporté »	+ 91 566.76€
- 1068	« Excédent de fonctionnement capitalisé »	+47 365.75€

Dépenses

- 2031	« Frais d'études »	+7 800.00€
- 204182	« Sub. Investissement versée aux autres Etab. Publics »	+126 132.51€

Monsieur le Président INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de constater un écart de 5 000€ qu'il convient de créditer au compte 204182.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de procéder à une ouverture de crédit supplémentaire sur le Budget 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois », comme suit :

- 204182	« Sub. Investissement versée aux autres Etab. Publics »	+5 000.00€
----------	---	------------

Le Comité Syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Et après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'ouverture de crédit supplémentaire comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Comité deS AGES
Du Pays Trithois



Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180026

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180026 : Décisions modificatives
 4- virement de crédit 2018 budget principal SIVU

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de procéder aux virements de crédits sur le Budget 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois », comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

- 6064	« Fournitures administratives »	- 4 000.00 €
- 6257	« Réceptions »	- 2 000.00 €
- 62872	« Remboursement de frais aux budgets annexes »	- 6 129.00 €
- 6336	« Cotisations aux Centre de Gestion et CNFPT »	+ 6 000.00 €
- 6455	« Cotisations pour assurance du personnel »	+ 6 129.00 €

Le Comité Syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Comité des AGES
Du Pays Trithois

Extrait du Registre des Délibérations

**Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180027**

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :
20180027 : Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet « Maison'âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME l'assemblée que le Conseil Départemental du Nord a octroyé au Comité deS AGES du Pays Trithois une subvention pour le développement du projet de la « Maison'Âge » sur la commune de Prouvy en faveur de personnes âgées à hauteur de 17 500€ pour l'année 2018.

MONSIEUR LE PRESIDENT EXPLIQUE à l'assemblée que cette subvention est versée afin de pouvoir rémunérer les agents chargés du montage et de l'élaboration de ce projet.

MONSIEUR LE PRESIDENT RAPPELLE à l'assemblée que les agents en charge du montage et de l'élaboration de ce projet, sont rémunérées sur le budget annexe « CIG » et que cette subvention est versée sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE à l'assemblée qu'une partie de la rémunération de ces agents, à hauteur de la subvention allouée, soit refacturée au budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE à l'assemblée d'ouvrir les crédits sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » :

7473 : Participations Départements : + 17 500€

62872 : Remboursement de frais aux budgets annexes : + 17 500€

LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité qu'une partie de la rémunération des agents chargés du montage et de l'élaboration du projet de la « Maison'Âge » sur la commune de Prouvy en faveur de personnes âgées, soit refacturée au budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » à hauteur de la subvention allouée.

ACCEPTE à l'unanimité d'ouvrir les crédits sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » comme ci-dessus.

RAPPELLE que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « CIG »

RAPPELLE que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,



Comité deS AGES
du Pays Trithois

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

20180027

2/2

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180028

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180028 : Tarification actes de pédicure effectué auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée la délibération du 21 décembre 2011 ayant pour objet la signature d'une convention entre le CIG et les pédicures libéraux.

Monsieur le Président RAPPELLE à l'assemblée que les honoraires versés aux pédicures libéraux intervenant auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois étaient de 11€ pour un acte de pédicure.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de passer ce tarif à 15€ par acte de pédicure assuré auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ACCEPTE à l'unanimité de passer à 15€ l'acte de pédicure assuré auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois à la demande du service.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Comité deS AGES
du Pays Trithois



Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180029

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

**20180029 : Vote du budget EHPAD
« Harmonie » 2019**

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Harmonie ».

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Harmonie » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Harmonie », tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

COMITÉ DES AGES
 Du Pays Ternois


RECETTES INVESTISSEMENT 2019 EHPAD HARMONIE						
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 16	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
28013	Frais d'évaluation	1 000,00 €		0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
28031	Frais d'études	340,00 €		0,00 €	340,00 €	340,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets,	1 345,00 €		0,00 €	1 345,00 €	1 110,00 €
2812	Agencements et aménagements des terrains	970,00 €		0,00 €	970,00 €	980,00 €
28141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	1 250,00 €		0,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
28145	Constructions sur sol d'autrui, inst. Générales, agencements, aménagements	440,00 €		0,00 €	440,00 €	500,00 €
28153	Installations à caractère spécifique	70,00 €		0,00 €	70,00 €	70,00 €
28154	Matériel et outillage	7 000,00 €		5 590,00 €	12 590,00 €	12 100,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	29 980,00 €		0,00 €	29 980,00 €	29 760,00 €
28182	Matériel de Transport	3 860,00 €		0,00 €	3 860,00 €	6 940,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	3 670,00 €		0,00 €	3 670,00 €	2 160,00 €
28184	Mobilier	12 650,00 €		1 060,00 €	13 710,00 €	13 265,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	5 480,00 €	300,00 €	100,00 €	5 880,00 €	5 310,00 €
	TOTAL CHAPITRE 28	68 055,00 €	300,00 €	6 750,00 €	75 105,00 €	74 785,00 €
	Total Cumulé	88 055,00 €	300,00 €	6 750,00 €	95 105,00 €	94 785,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 EHPAD HARMONIE						
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 16	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets,	5 000,00 €		0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 20	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2145	Constructions sur sol d'autrui, inst. Générales, agencements, aménagements	20 000,00 €			20 000,00 €	25 000,00 €
2154	Matériel et outillage	8 550,00 €		6 750,00 €	15 300,00 €	14 235,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	15 105,00 €			15 105,00 €	7 940,00 €
2182	Matériel de Transport	10 000,00 €			10 000,00 €	10 000,00 €
2183	Matériel de Bureau et informatique	4 400,00 €			4 400,00 €	4 400,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €			5 000,00 €	5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	300,00 €		300,00 €	3 210,00 €
	TOTAL CHAPITRE 21	63 055,00 €	300,00 €	6 750,00 €	70 105,00 €	69 785,00 €
	Total Cumulé	88 055,00 €	300,00 €	6 750,00 €	95 105,00 €	94 785,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION HEBERGEMENT				
RESIDENCE "HARMONIE"				
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
735211	Tarif hébergement (EHPAD) - DEPARTEMENT	152 641,28 €	149 648,30 €	153 804,00 €
735311	Tarif hébergement (EHPAD) - HEBERGE	1 105 860,95 €	1 004 183,71 €	1 056 183,00 €
73581	Produits à la charge de la CAF			51 690,00 €
TOTAL GROUPE I		1 258 502,23 €	1 153 832,01 €	1 261 677,00 €
GROUPE II				
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	193 363,45 €	155 000,00 €	100 000,00 €
706	Prestations de services	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
747	Subventions et participations	133 230,00 €	133 230,00 €	133 230,00 €
7548	Autres remboursements de frais			
TOTAL GROUPE II		330 093,45 €	291 730,00 €	236 730,00 €
002	Excédent de fonctionnement			14 285,74 €
Total Cumulé		1 588 595,68 €	1 445 562,01 €	1 512 692,74 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION HEBERGEMENT				
RESIDENCE "HARMONIE"				
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
60611	Eau et Assainissement	18 946,50 €	17 024,73 €	19 041,00 €
60612	Energie, Electricité	33 806,88 €	30 377,80 €	33 976,00 €
60613	Chauffage	52 922,70 €	47 554,67 €	53 187,00 €
60621	Combustibles et carburant	3 297,66 €	2 963,17 €	3 314,00 €
60622	Produits d'entretien	7 680,60 €	6 901,55 €	7 719,00 €
60623	Fournitures d'atelier	10 200,00 €	9 165,40 €	10 251,00 €
60624	Fournitures administratives	5 446,80 €	4 893,04 €	5 474,00 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et Loisirs	102,00 €	91,66 €	103,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	102,00 €	91,66 €	103,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	6 031,20 €	5 419,44 €	6 061,00 €
6063	Fournitures alimentaires	102 000,00 €	91 654,00 €	102 510,00 €
Total Chapitre 60		240 536,34 €	216 137,12 €	241 739,00 €
6112	Prestations de service à caractère médico-social	938,40 €	843,21 €	943,00 €
Total Chapitre 61		938,40 €	843,21 €	943,00 €
6251	Voyages et déplacements	969,00 €	870,71 €	974,00 €
6256	Missions	255,00 €	229,14 €	256,00 €
6257	Réception	102,00 €	91,66 €	103,00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 397,00 €	2 153,87 €	2 409,00 €
6262	Frais de télécommunication	9 435,00 €	8 478,00 €	9 482,00 €
6281	Blanchissage à l'extérieur	38 658,00 €	34 736,84 €	38 851,00 €
Total Chapitre 62		51 816,00 €	46 560,22 €	52 075,00 €
Total Cumulé GROUPE I		293 290,74 €	263 540,55 €	294 757,00 €

	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE II				
6218	Autres Personnels extérieurs	723,25 €	653,48 €	727,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total Chapitre 62	723,25 €	653,48 €	727,00 €
6331	Versement de transport	10 888,50 €	9 838,08 €	10 943,00 €
6332	Allocation Logement	2 786,64 €	2 517,81 €	2 801,00 €
6333	Participat des employeurs format profession	4 657,32 €	4 208,03 €	4 681,00 €
	Total Chapitre 63	18 332,46 €	16 563,92 €	18 425,00 €
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	292 438,08 €	264 226,40 €	293 900,00 €
64112	NBI, suppl. familial, indemnité de résidence	9 472,74 €	8 558,90 €	9 520,00 €
641188	Autres indemnités	78 693,00 €	71 101,44 €	79 086,00 €
64131	Rémunération principale (Person Non Tit)	148 842,86 €	137 311,95 €	149 587,00 €
64138	Autres indemnités	10 789,56 €	9 748,68 €	10 843,00 €
64151	Rémunération principale (Person remplace)	22 970,40 €	20 730,39 €	23 085,00 €
6416	Emplois d'insertion	96 194,16 €	68 984,15 €	12 381,74 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL				
64511	Cotisations à l'URSSAF	98 223,96 €	88 748,24 €	98 715,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	12 725,52 €	11 497,88 €	12 789,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	13 061,10 €	11 801,09 €	13 126,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	108 131,22 €	97 699,74 €	108 672,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	2 778,48 €	2 510,44 €	2 792,00 €
6475	médecine du Travail	1 162,80 €	1 050,62 €	1 150,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	52 977,70 €	47 866,91 €	53 243,00 €
	Total Chapitre 64	948 461,58 €	841 835,83 €	868 889,74 €
	Total Cumulé GROUPE II	967 517,29 €	859 054,23 €	888 041,74 €
GROUPE III				
6132	Locations Immobilières	216 316,39 €	206 664,18 €	217 398,00 €
6135	Locations mobilières	6 936,00 €	6 834,00 €	6 971,00 €
61521	Entretien réparations sur biens immobiliers	2 244,00 €	2 211,00 €	2 255,00 €
61558	Entretien réparat sur autr matériels.outillages	4 794,00 €	4 723,50 €	4 818,00 €
61561	Maintenance informatique	9 559,62 €	6 463,15 €	9 607,00 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	5 683,44 €	5 599,85 €	5 712,00 €
6162	Assurance dommage aux biens	979,20 €	964,80 €	984,00 €
6163	Assurance de transport	3 876,00 €	3 819,00 €	3 895,00 €
6165	Assurance responsabilité civile	663,00 €	653,25 €	666,00 €
6168	Prime d'assurance autres risques	336,80 €	331,65 €	338,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 020,00 €	1 005,00 €	1 025,00 €
6188	Autres Frais divers	785,40 €	773,85 €	789,00 €
	Total Chapitre 61	253 193,65 €	240 043,23 €	254 458,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	1 020,00 €	1 005,00 €	1 025,00 €
	Total Chapitre 62	1 020,00 €	1 005,00 €	1 025,00 €
6578	Autres subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total Chapitre 65	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
668	Autres charges financières	6 324,00 €	6 231,00 €	6 356,00 €
	Total Chapitre 66	6 324,00 €	6 231,00 €	6 356,00 €
68111	Amortissements Immobil incorporelles	2 450,00 €	3 015,00 €	2 685,00 €
68112	Amortissements Immobil corporelles	64 800,00 €	72 673,00 €	65 370,00 €
	Total Chapitre 68	67 250,00 €	75 688,00 €	68 055,00 €
	Total Cumulé GROUPE III	327 787,65 €	322 967,23 €	329 894,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	293 290,74 €	263 540,55 €	294 757,00 €
	Total GROUPE II	967 517,29 €	859 054,23 €	888 041,74 €
	Total GROUPE III	327 787,65 €	322 967,23 €	329 894,00 €
	Reprise du résultat n-2		0,00 €	
	TOTAUX GENERAUX	1 588 595,68 €	1 445 562,01 €	1 512 692,74 €
RECETTES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	1 258 502,23 €	1 153 832,01 €	1 261 677,00 €
	Total GROUPE II	330 093,45 €	291 730,00 €	236 730,00 €
	Total GROUPE III			
	Reprise du résultat n-2			14 285,74 €
	TOTAUX GENERAUX	1 588 595,68 €	1 445 562,01 €	1 512 692,74 €
		Proposé 2018	Retenu 2018	proposé 2019
	Produits de la tarification	1 258 502,23 €	1 153 832,01 €	1 261 677,00 €
	Nombre de Journée	19016	18796	19208
	Prix de Journée	66,18 €	61,39 €	65,68 €
			soit -0,76% Proposé 2019/2018	

RECETTES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION SOINS				
RESIDENCE "HARMONIE"				
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
735111	Part afférentes aux soins (Hébergement permanent)	865 543,68 €	752 121,52 €	755 882,00 €
7351121	Part afférentes aux soins (Hébergement temporaire)		65 672,01 €	66 000,00 €
7351123	Part afférentes aux soins (PASA)		47 076,57 €	47 312,00 €
TOTAL GROUPE I		865 543,68 €	864 870,10 €	869 194,00 €
GROUPE II				
7088	Autres produits d'activités annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II		0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement			22 485,23 €
Total Cumulé		865 543,68 €	864 870,10 €	891 679,23 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION SOINS				
RESIDENCE "HARMONIE"				
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
6066	Fournitures médicales	71 862,61 €	71 862,61 €	72 222,00 €
Total Chapitre 60		71 862,61 €	71 862,61 €	72 222,00 €
61118	Prestations à caractères médicales	8 483,64 €	8 483,64 €	8 526,00 €
Total Chapitre 62		8 483,64 €	8 483,64 €	8 526,00 €
Total Cumulé GROUPE I		80 346,25 €	80 346,25 €	80 748,00 €
GROUPE II				
6331	Versement de transport	7 114,00 €	7 114,00 €	7 185,00 €
6332	Allocation Logement	1 778,00 €	1 778,00 €	1 796,00 €
6333	Participation des employeurs à la format profession	3 201,00 €	3 201,00 €	3 233,00 €
Total Chapitre 63		12 093,00 €	12 093,00 €	12 214,00 €
6421	Rémunération Principal (Titulaires)	402 744,37 €	402 070,79 €	416 273,73 €
6425	Indemnités d'astreinte	14 447,47 €	14 447,47 €	14 957,00 €
6428	Autres indemnités	134 600,83 €	134 600,83 €	139 345,50 €
64521	Cotisations à l'URSSAF	103 930,00 €	103 930,00 €	107 593,00 €
64522	Cotisations aux mutuelles	819,63 €	819,63 €	849,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	5 639,10 €	5 639,10 €	5 838,00 €
64524	Cotisations à l'ASEDIC	10 683,70 €	10 683,70 €	11 060,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	79 203,19 €	79 203,19 €	81 995,00 €
64528	Cotisations aux autres org. Sociaux	5 010,71 €	5 010,71 €	5 187,00 €
6475	médecine du Travail	1 020,00 €	1 020,00 €	1 030,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	6 850,43 €	6 850,43 €	6 919,00 €
Total Chapitre 64		764 949,43 €	764 275,85 €	791 047,23 €
Total Cumulé GROUPE II		777 042,43 €	776 368,85 €	803 261,23 €

	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE III				
61551	Entretien réparations sur matériel/outillage médical	410,00 €	410,00 €	410,00 €
61562	Maintenance matériel médical	510,00 €	510,00 €	510,00 €
Total Chapitre 61		920,00 €	920,00 €	920,00 €
68112	Amortissements immobilisations corporelles	7 235,00 €	7 235,00 €	6 750,00 €
Total Chapitre 68		7 235,00 €	7 235,00 €	6 750,00 €
Total Cumulé GROUPE III		8 155,00 €	8 155,00 €	7 670,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION				
Total GROUPE I		80 346,25 €	80 346,25 €	80 748,00 €
Total GROUPE II		777 042,43 €	776 368,85 €	803 261,23 €
Total GROUPE III		8 155,00 €	8 155,00 €	7 670,00 €
Reprise du résultat n-2			0,00 €	
TOTAUX GENERAUX		865 543,68 €	864 870,10 €	891 679,23 €
RECETTES D'EXPLOITATION				
Total GROUPE I		865 543,68 €	864 870,10 €	869 194,00 €
Total GROUPE II				0,00 €
Total GROUPE III				
Reprise du résultat n-2				22 485,23 €
TOTAUX GENERAUX		865 543,68 €	864 870,10 €	891 679,23 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION DEPENDANCE				
RESIDENCE "HARMONIE"				
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
7352121	FORFAIT DEPENDANCE (EHPAD) - DEPARTEMENT	239 646,72 €	225 973,56 €	273 160,58 €
73532	TARIF DEPENDANCE (EHPAD) - HEBERGE (GIR 5-6)	88 036,80 €	99 045,87 €	99 541,00 €
TOTAL GROUPE I		327 683,52 €	325 019,43 €	372 701,58 €
GROUPE II				
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	31 089,05 €		8 000,00 €
747	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 470,00 €		
TOTAL GROUPE II		56 559,05 €	0,00 €	8 000,00 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			5 462,42 €
Total Cumulé		384 242,57 €	325 019,43 €	386 164,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION DEPENDANCE				
RESIDENCE "HARMONIE"				
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
60622	Produits d'entretien	3 227,00 €	3 227,00 €	3 243,00 €
606261	Couches, alèses, produits absorbants	17 016,66 €	17 016,66 €	17 102,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Total Chapitre 60	20 293,66 €	20 293,66 €	20 395,00 €
6281	Blanchissage à l'extérieur	16 243,00 €	16 243,00 €	16 324,00 €
	Total Chapitre 62	16 243,00 €	16 243,00 €	16 324,00 €
	Total Cumulé GROUPE I	36 536,66 €	36 536,66 €	36 719,00 €
GROUPE II				
6331	Versement de transport	3 569,04 €	2 962,65 €	3 587,00 €
6332	Allocation Logement	1 203,26 €	998,83 €	1 209,00 €
6333	Participation des employeurs à la format professio	1 934,55 €	1 605,87 €	1 944,00 €
	Total Chapitre 63	6 706,85 €	5 567,35 €	6 740,00 €
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	73 942,45 €	75 730,47 €	74 312,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	1 664,29 €	1 381,53 €	1 673,00 €
641188	Autres indemnités	22 737,72 €	18 874,58 €	22 851,00 €
64131	Rémunération principale (Personnel Non Titulaire)	30 738,25 €	25 263,19 €	48 940,00 €
64138	Autres indemnités	1 934,55 €	1 589,97 €	1 944,00 €
64151	Rémunération principale (Personnel de remplac)	2 646,97 €	2 197,25 €	2 660,00 €
64158	Autres indemnités	240,45 €	199,60 €	242,00 €
6416	Emplois d'insertion	22 732,97 €	5 000,00 €	5 050,00 €
6421	Rémunération Principal (Titulaires)	64 403,66 €	53 461,48 €	64 726,00 €
6428	Autres indemnités	14 967,71 €	12 424,70 €	15 043,00 €
64511	Cotisations à l'URSSAF	24 794,35 €	20 378,00 €	24 918,00 €
64512	Cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	1 934,55 €	1 605,87 €	1 944,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	3 208,16 €	2 683,09 €	3 224,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	30 738,26 €	25 616,82 €	30 892,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	1 262,87 €	1 048,31 €	1 269,00 €
64521	Cotisations à l'URSSAF	12 672,47 €	10 519,42 €	12 736,00 €
64522	Cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	761,11 €	631,80 €	765,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	801,84 €	655,61 €	806,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	12 401,21 €	10 294,25 €	12 463,00 €
64528	Cotisations aux autres org. Sociaux	711,42 €	590,55 €	715,00 €
6475	Médecine du Travail	561,39 €	465,00 €	564,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	14 594,53 €	12 114,92 €	14 668,00 €
	Total Chapitre 64	340 451,17 €	282 616,41 €	342 405,00 €
	Total Cumulé GROUPE II	347 158,02 €	288 182,77 €	349 145,00 €
GROUPE III				
68112	Amortissements immobilisations corporelles	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Total Chapitre 68	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Total Cumulé GROUPE III	300,00 €	300,00 €	300,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	36 536,66 €	36 536,66 €	36 719,00 €
	Total GROUPE II	347 158,02 €	288 182,77 €	349 145,00 €
	Total GROUPE III	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Reprise du résultat n-2	247,79 €	0,00 €	
	TOTAUX GENERAUX	384 242,47 €	325 019,43 €	386 164,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	327 683,52 €	325 019,43 €	372 701,58 €
	Total GROUPE II	56 559,05 €		8 000,00 €
	Total GROUPE III			
	Reprise du résultat n-2			5 462,42 €
	TOTAUX GENERAUX	384 242,57 €	325 019,43 €	386 164,00 €
		Proposé 2018	Retenu 2018	Proposé 2019
	Produits de la tarification	327 683,52 €	325 019,43 €	372 701,58 €
	Nombre de Journée	18944	18796	19673
	GIR 1 et 2	19,01 €	21,52 €	23,07 €
	GIR 3 et 4	13,78 €	13,66 €	14,64 €
	T.M.	4,73 €	5,78 €	6,21 €

20180029

8/8

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180030

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

**20180030 : Vote du budget EHPAD
« Les Godenettes » 2019**

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Les Godenettes ».

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Les Godenettes » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Les Godenettes », tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité des AGES
Du Futur Territoire



RECETTES INVESTISSEMENT 2019 "GODENETTES"						
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 16	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
28011	Frais d'établissements	680,00 €			680,00 €	680,00 €
28031	Frais d'études	1 060,00 €			1 060,00 €	1 060,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets,	960,00 €			960,00 €	730,00 €
2812	Agencements/aménagements des terrains	2 790,00 €			2 790,00 €	1 310,00 €
28141	Construct sur sol d'autrui, bâtiments publics	200,00 €			200,00 €	200,00 €
28153	Installations à caractère spécifique	415,00 €			415,00 €	410,00 €
28154	Matériel et outillage	16 315,00 €	1 525,00 €	6 860,00 €	24 700,00 €	24 545,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	15 520,00 €	480,00 €		15 980,00 €	12 980,00 €
28182	Matériel de Transport	6 355,00 €			6 355,00 €	6 355,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	3 110,00 €			3 110,00 €	970,00 €
28184	Mobilier	26 670,00 €		5 560,00 €	32 230,00 €	30 025,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	8 500,00 €		440,00 €	8 940,00 €	8 060,00 €
	TOTAL CHAPITRE 28	82 575,00 €	1 985,00 €	12 860,00 €	97 420,00 €	87 355,00 €
	Total Cumulé	102 575,00 €	1 985,00 €	12 860,00 €	117 420,00 €	107 355,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 "GODENETTES"						
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
1681	Autres Emprunts	4 400,00 €			4 400,00 €	13 040,00 €
	TOTAL CHAPITRE 16	24 400,00 €	0,00 €	0,00 €	24 400,00 €	33 040,00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets,	5 000,00 €			5 000,00 €	5 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 20	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	10 000,00 €			10 000,00 €	5 000,00 €
2154	Matériel et outillage	26 930,00 €		12 860,00 €	39 790,00 €	29 785,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	11 990,00 €			11 990,00 €	10 000,00 €
2182	Matériel de Transport	10 000,00 €			10 000,00 €	14 000,00 €
2183	Matériel de Bureau et informatique	4 400,00 €			4 400,00 €	2 000,00 €
2184	Mobilier	5 800,00 €			5 800,00 €	3 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 055,00 €	1 985,00 €		6 040,00 €	5 530,00 €
	TOTAL CHAPITRE 21	73 175,00 €	1 985,00 €	12 860,00 €	88 020,00 €	69 315,00 €
	Total Cumulé	102 575,00 €	1 985,00 €	12 860,00 €	117 420,00 €	107 355,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION HEBERGEMENT				
RESIDENCE "LES GODENETTES"				
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
735211	Tarif hébergement (EHPAD) - DEPARTEMENT	258 578,50 €	239 314,40 €	256 613,30 €
735311	Tarif hébergement (EHPAD) - HEBERGE	1 245 861,80 €	1 153 776,19 €	1 157 912,70 €
73581	Produits à la charge de la CAF	0,00 €	0,00 €	78 407,00 €
TOTAL GROUPE I		1 504 440,30 €	1 393 090,59 €	1 492 933,00 €
GROUPE II				
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	110 463,59 €	20 771,60 €	30 000,00 €
TOTAL GROUPE II		110 463,59 €	20 771,60 €	30 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement			
Total Cumulé		1 614 903,89 €	1 413 862,19 €	1 522 933,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION HEBERGEMENT				
RESIDENCE "LES GODENETTES"				
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
60611	Eau et Assainissement	43 215,00 €	41 806,75 €	42 016,00 €
60612	Energie, Electricité	20 156,51 €	19 499,67 €	19 597,00 €
60613	Chauffage	44 529,02 €	43 077,95 €	43 293,00 €
60621	Combustibles et carburant	4 517,14 €	4 369,94 €	4 392,00 €
60622	Produits d'entretien	11 142,29 €	10 779,20 €	10 833,00 €
60623	Fournitures d'atelier	4 015,24 €	3 884,40 €	3 904,00 €
60624	Fournitures administratives	5 520,96 €	5 341,05 €	5 368,00 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et Loisirs	501,91 €	485,56 €	488,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	4 015,24 €	3 884,40 €	3 904,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	6 635,18 €	6 418,95 €	6 451,00 €
6063	Fournitures alimentaires	154 770,00 €	148 163,18 €	148 904,00 €
Total Chapitre 60		299 018,49 €	287 711,05 €	289 150,00 €
6112	Prestations de service à caractère médico-social	4 136,70 €	4 001,90 €	4 022,00 €
Total Chapitre 61		4 136,70 €	4 001,90 €	4 022,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 005,00 €	972,25 €	977,00 €
6256	Missions	1 708,50 €	1 652,82 €	1 661,00 €
6257	Réception	1 708,50 €	1 652,82 €	1 661,00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 010,00 €	1 944,50 €	1 954,00 €
6262	Frais de télécommunication	15 222,79 €	14 726,73 €	14 800,00 €
6281	Blanchissage à l'extérieur	57 285,00 €	55 128,36 €	55 404,00 €
Total Chapitre 62		78 939,79 €	76 077,48 €	76 457,00 €
Total Cumulé GROUPE I		382 094,97 €	367 790,43 €	369 629,00 €

	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE II				
6218	Autres Personnels extérieurs	2 431,52 €	2 270,15 €	2 543,00 €
6226	Honoraires	1 598,96 €	1 492,73 €	1 672,00 €
	Total Chapitre 62	4 030,48 €	3 762,88 €	4 215,00 €
6331	Versement de transport	9 039,98 €	5 932,33 €	9 453,00 €
6332	Allocation Logement	2 273,31 €	1 872,03 €	2 377,00 €
6333	Participat des employeurs à la format profess	3 665,24 €	3 174,64 €	3 833,00 €
	Total Chapitre 63	14 978,53 €	10 979,00 €	15 663,00 €
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	254 064,00 €	244 911,58 €	265 675,00 €
64112	NBI, suppl familial et indemnité de résidence	8 004,83 €	1 570,85 €	8 371,00 €
641188	Autres indemnités	58 224,68 €	20 603,61 €	60 886,00 €
64131	Rémunération principale (Person N Titulaire)	107 522,94 €	95 559,46 €	112 437,00 €
64136	Autres indemnités	2 316,53 €	2 058,78 €	2 422,00 €
64151	Rémunération principale (Person de remplt)	7 246,61 €	6 765,28 €	8 677,46 €
64158	Autres indemnités	726,09 €	677,66 €	759,00 €
6416	Emplois d'insertion	128 619,90 €	49 032,81 €	28 000,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL				
64511	Cotisations à l'URSSAF	67 792,28 €	60 249,46 €	70 890,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	6 864,15 €	6 100,41 €	7 178,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	8 362,61 €	7 432,15 €	8 745,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	99 575,40 €	88 496,20 €	104 126,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	2 759,73 €	2 452,67 €	2 886,00 €
6475	médecine du Travail	904,50 €	803,86 €	950,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	20 100,00 €	17 863,58 €	21 019,00 €
	Total Chapitre 64	773 084,25 €	604 578,36 €	703 021,46 €
	Total Cumulé GROUPE II	792 093,25 €	619 320,24 €	722 899,46 €
GROUPE III				
6132	Locations Immobilières	302 171,78 €	282 271,89 €	283 708,00 €
6135	Locations mobilières	6 500,00 €	6 500,00 €	6 530,00 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	5 000,00 €	5 000,00 €	5 025,00 €
61558	Entretien réparat sur aut matériels et outillages	4 500,00 €	4 500,00 €	4 523,00 €
61561	Maintenance informatique	6 000,00 €	6 000,00 €	6 030,00 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	3 000,00 €	3 000,00 €	3 015,00 €
6162	Assurance dommage aux biens	1 800,00 €	1 800,00 €	1 809,00 €
6163	Assurance de transport	3 500,00 €	3 500,00 €	3 518,00 €
6165	Assurance responsabilité civile	600,00 €	600,00 €	603,00 €
6168	Prime d'assurance autres risques	300,00 €	300,00 €	302,00 €
	Total Chapitre 61	333 371,78 €	313 471,89 €	315 063,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	2 000,00 €	2 000,00 €	2 010,00 €
	Total Chapitre 62	2 000,00 €	2 000,00 €	2 010,00 €
6578	Autres subventions	21 380,00 €	21 380,00 €	21 380,00 €
	Total Chapitre 65	21 380,00 €	21 380,00 €	21 380,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	700,00 €	700,00 €	610,00 €
668	Autres charges financières	5 300,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €
	Total Chapitre 66	6 000,00 €	6 000,00 €	5 910,00 €
68111	Amortissements immobilisations incorporelles	2 470,00 €	2 470,00 €	2 700,00 €
68112	Amortissements immobilisations corporelles	70 100,00 €	70 100,00 €	79 875,00 €
	Total Chapitre 68	72 570,00 €	72 570,00 €	82 575,00 €
	Total Cumulé GROUPE III	435 321,78 €	415 421,89 €	426 938,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	382 094,97 €	367 790,43 €	369 629,00 €
	Total GROUPE II	792 093,25 €	619 320,24 €	722 899,46 €
	Total GROUPE III	435 321,78 €	415 421,89 €	426 938,00 €
	Reprise du résultat n-2	5 393,89 €	11 329,63 €	3 466,54 €
	TOTAUX GENERAUX	1 614 903,89 €	1 413 862,19 €	1 522 933,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	1 504 440,30 €	1 393 090,59 €	1 492 933,00 €
	Total GROUPE II	110 463,59 €	20 771,60 €	30 000,00 €
	Total GROUPE III			
	Reprise du résultat n-2			
	TOTAUX GENERAUX	1 614 903,89 €	1 413 862,19 €	1 522 933,00 €
	Base Prix de Journée	1 504 440,30 €	1 393 090,59 €	1 492 933,00 €
	Nombre de Journées	23430	23300	23369
	Prix de Journée	64,21 €	59,79 €	63,89 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION SOINS				
RESIDENCE "LES GODENETTES"				
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
735111	Part afférente aux soins (Hébergement permanent)	852 617,42 €	821 833,21 €	817 965,28 €
7351121	Part afférente aux soins (Hébergement temporaire)	0,00 €	63 044,33 €	68 163,77 €
TOTAL GROUPE I		852 617,42 €	884 877,54 €	886 129,05 €
GROUPE II				
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II		0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement		709,04 €	
Total Cumulé		852 617,42 €	885 586,58 €	886 129,05 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION SOINS				
RESIDENCE "LES GODENETTES"				
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
6066	Fournitures médicales	62 364,00 €	62 364,00 €	62 364,00 €
Total Chapitre 60		62 364,00 €	62 364,00 €	62 364,00 €
6118	Prestations à caractère médical	20 899,00 €	20 899,00 €	20 899,00 €
Total Chapitre 62		20 899,00 €	20 899,00 €	20 899,00 €
Total Cumulé GROUPE I		83 263,00 €	83 263,00 €	83 263,00 €
GROUPE II				
6218	Autres Personnels extérieurs	7 700,00 €	21 656,58 €	7 387,34 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	
Total Chapitre 62		7 700,00 €	21 656,58 €	7 387,34 €
6331	Versement de transport	8 822,00 €	0,00 €	9 128,00 €
6332	Allocation Logement	2 206,00 €	0,00 €	2 283,00 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	3 970,00 €	0,00 €	4 108,00 €
Total Chapitre 63		14 998,00 €	0,00 €	15 519,00 €
6421	Rémunération Principal (Titulaires)	401 288,42 €	434 534,00 €	415 213,00 €
6425	Astreintes	10 563,00 €	10 563,00 €	10 930,00 €
6428	Autres indemnités	93 079,00 €	93 079,00 €	96 309,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL				
64521	Cotisations à l'URSSAF	102 729,00 €	103 494,00 €	106 294,00 €
64522	Cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	7 036,00 €	7 036,00 €	7 280,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	10 549,00 €	10 549,00 €	10 915,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	83 320,00 €	83 320,00 €	86 729,00 €
64528	Cotisations aux autres org. Sociaux	2 567,00 €	2 567,00 €	2 656,00 €
6475	médecine du Travail	1 040,00 €	1 040,00 €	1 076,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	20 000,00 €	20 000,00 €	20 694,00 €
Total Chapitre 64		732 171,42 €	766 182,00 €	758 096,00 €
Total Cumulé GROUPE II		754 869,42 €	787 838,58 €	781 002,34 €

	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE III				
61551	Entretien et Réparation matériel médical	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
61562	Maintenance Matériel Médical	690,00 €	690,00 €	690,00 €
Total Chapitre 61		1 690,00 €	1 690,00 €	1 690,00 €
68112	Amortissements Immobilisations corporelles	12 795,00 €	12 795,00 €	12 860,00 €
Total Chapitre 68		12 795,00 €	12 795,00 €	12 860,00 €
Total Cumulé GROUPE III		14 485,00 €	14 485,00 €	14 550,00 €
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION				
Total GROUPE I		83 263,00 €	83 263,00 €	83 263,00 €
Total GROUPE II		754 869,42 €	787 838,58 €	781 002,34 €
Total GROUPE III		14 485,00 €	14 485,00 €	14 550,00 €
Reprise du résultat n-2				7 313,71 €
TOTAUX GENERAUX		852 617,42 €	885 586,58 €	886 129,05 €
RECETTES D'EXPLOITATION				
Total GROUPE I		852 617,42 €	885 586,58 €	886 129,05 €
Total GROUPE II		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total GROUPE III				
Reprise du résultat n-2		0,00 €		0,00 €
TOTAUX GENERAUX		852 617,42 €	885 586,58 €	886 129,05 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION DEPENDANCE				
RESIDENCE "LES GODENETTES"				
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
7352121	Forfait dépendance (EHPAD) - DEPARTEMENT	302 139,87 €	262 308,72 €	327 881,00 €
73532	Tarif dépendance (EHPAD) - HEBERGE (GIR 5-6)	120 462,24 €	124 345,00 €	121 065,00 €
TOTAL GROUPE I		422 602,11 €	386 653,72 €	448 946,00 €
GROUPE II				
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	34 050,76 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL GROUPE II		34 050,76 €	0,00 €	10 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement			
Total Cumulé		456 652,87 €	386 653,72 €	458 946,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019				
SECTION DEPENDANCE				
RESIDENCE "LES GODENETTES"				
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
60622	Produits d'entretien	4 775,27 €	4 775,27 €	4 799,00 €
606261	Couches, alèses, produits absorbants	21 217,87 €	21 217,87 €	21 324,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	4 535,04 €	4 535,04 €	4 558,00 €
	Total Chapitre 60	30 528,18 €	30 528,18 €	30 681,00 €
6281	Blanchissage à l'extérieur	24 550,71 €	24 550,71 €	24 678,00 €
	Total Chapitre 62	24 550,71 €	24 550,71 €	24 678,00 €
	Total Cumulé GROUPE I	55 078,89 €	55 078,89 €	55 359,00 €
GROUPE II				
6331	Versement de transport	4 614,96 €	4 246,19 €	4 885,00 €
6332	Allocation Logement	1 153,74 €	1 061,55 €	1 221,00 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	1 966,79 €	1 809,62 €	2 082,00 €
	Total Chapitre 63	7 735,49 €	7 117,36 €	8 188,00 €
64111	Rémunération Principale (Titulaires)	56 795,57 €	52 257,12 €	60 138,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	1 033,14 €	950,58 €	1 094,00 €
641188	Autres indemnités	10 601,75 €	9 754,58 €	11 222,00 €
64131	Rémunération principale (Personnel Non Titulaire)	16 514,16 €	15 194,54 €	14 780,00 €
64138	Autres indemnités	4 266,23 €	3 925,32 €	4 516,00 €
64151	Rémunération principale (Personnel de remplacement)	2 010,00 €	1 849,38 €	2 128,00 €
6416	Emplois d'insertion	32 166,03 €	26 599,00 €	12 000,00 €
6421	Rémunération Principale (Titulaires)	128 799,60 €	97 435,38 €	137 016,00 €
6428	Autres indemnités	15 907,14 €	14 636,02 €	16 838,00 €
	CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL			
64511	Cotisations à l'URSSAF	16 493,06 €	15 175,12 €	17 458,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	1 262,28 €	1 161,41 €	1 336,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 927,59 €	1 773,56 €	2 040,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	22 508,99 €	20 710,33 €	23 826,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	572,85 €	527,07 €	606,00 €
	CHARGES PERSONNEL MEDICAL			
64521	Cotisations à l'URSSAF	29 559,06 €	27 197,04 €	33 977,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	1 882,37 €	1 731,95 €	1 992,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	3 000,93 €	2 761,13 €	3 176,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	25 171,23 €	23 159,64 €	26 644,00 €
64528	Cotisations aux autres org. Sociaux	753,75 €	693,52 €	798,00 €
6475	médecine du Travail	522,60 €	480,84 €	553,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	20 100,00 €	4 493,74 €	21 276,00 €
	Total Chapitre 64	391 848,53 €	322 467,47 €	393 414,00 €
	Total Cumulé GROUPE II	399 584,02 €	329 584,83 €	401 602,00 €
GROUPE III				
68112	Amortissements immobilisations corporelles	1 990,00 €	1 990,00 €	1 985,00 €
	Total Chapitre 68	1 990,00 €	1 990,00 €	1 985,00 €
	Total Cumulé GROUPE III	1 990,00 €	1 990,00 €	1 985,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	15 194,54 €	55 078,89 €	55 359,00 €
	Total GROUPE II	0,00 €	329 584,83 €	401 602,00 €
	Total GROUPE III	1 990,00 €	1 990,00 €	1 985,00 €
	Reprise du résultat n-2			
	TOTAUX GENERAUX	17 184,54 €	386 653,72 €	458 946,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION				
	Total GROUPE I	-16 866,22 €	386 653,72 €	448 946,00 €
	Total GROUPE II	34 050,76 €		10 000,00 €
	Total GROUPE III			
	Reprise du résultat n-2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAUX GENERAUX	17 184,54 €	386 653,72 €	458 946,00 €
		Proposé 2018	Retenu 2018	Proposé 2019
	Produits de la tarification	-16 866,22 €	386 653,72 €	448 946,00 €
	Nombre de Journée	23 398	22 822	23 369
	GIR 1 et 2	21,72 €	21,52 €	23,07 €
	GIR 3 et 4	13,78 €	13,66 €	14,64 €
	T.M.	5,84 €	5,79 €	6,21 €

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180031

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180031 : Vote du budget résidence autonomie « Heures Claires » 2019

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de la résidence autonomie « Heures Claires ».

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 de la résidence autonomie « Heures Claires » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 de la résidence autonomie « Heures Claires », tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

Comité des AGES
Du Paysan Trésorier



INVESTISSEMENT RECETTES 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "HEURES CLAIRES"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	RESTO	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00
	TOTAL CHAPITRE 16	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00
28013	Frais d'évaluation	850,00 €	0,00 €	850,00 €	850,00
28031	Frais d'études	0,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets,	710,00 €	0,00 €	710,00 €	570,00
2812	Agencements et aménagements des terrains	1 240,00 €	0,00 €	1 240,00 €	1 245,00
28131	Constructions sur sol propre, bâtiments publics	410,00 €	0,00 €	410,00 €	410,00
28141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	50,00 €	1 200,00 €	1 250,00 €	1 250,00
28145	Constructions sur sol d'autrui, inst. Générales, agencements, aménagements	340,00 €	100,00 €	440,00 €	495,00
28153	Installations à caractère spécifique	70,00 €	0,00 €	70,00 €	70,00
28154	Matériel et outillage	2 040,00 €	1 820,00 €	3 860,00 €	4 235,00
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	15 010,00 €	1 040,00 €	16 050,00 €	15 615,00
28183	Matériel de Bureau et informatique	1 120,00 €	0,00 €	1 120,00 €	780,00
28184	Mobilier	7 560,00 €	1 130,00 €	8 690,00 €	8 380,00
28188	Autres immobilisations corporelles	1 185,00 €	160,00 €	1 345,00 €	1 585,00
	TOTAL CHAPITRE 28	30 585,00 €	5 790,00 €	36 375,00 €	35 825,00
	Total Cumulé	36 585,00 €	5 790,00 €	42 375,00 €	41 825,00

INVESTISSEMENT DEPENSES 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "HEURES CLAIRES"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	RESTO	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	6 000,00
	TOTAL CHAPITRE 16	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	6 000,00
2154	Matériel et outillage	1 745,00 €	5 790,00 €	7 535,00 €	6 855,00
2181	Installat générales, agencements, aménagements divers	30 840,00 €	0,00 €	30 840,00 €	23 570,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 300,00
	TOTAL CHAPITRE 21	32 585,00 €	5 790,00 €	38 375,00 €	35 825,00
	Total Cumulé	36 585,00 €	5 790,00 €	42 375,00 €	41 825,00

FONCTIONNEMENT HEBERGEMENT RECETTES 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "LES HEURES CLAIRES"				
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR DEPARTEMENT 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
73418	Participations des hébergés	482 845,96 €	469 559,62 €	489 081,00 €
	TOTAL GROUPE I	482 845,96 €	469 559,62 €	489 081,00 €
GROUPE II				
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	6 246,00 €	6 246,00 €	6 246,00 €
706	Prestations de services	5 933,00 €	5 933,00 €	5 933,00 €
747	Subventions et participations	36 725,00 €	36 725,00 €	36 725,00 €
7548	Autres remboursements de frais	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL GROUPE II	48 904,00 €	48 904,00 €	48 904,00 €
002	Excédent de fonctionnement			
	Total Cumulé	531 749,96 €	518 463,62 €	537 985,00 €

20180031

3/7

FONCTIONNEMENT HEBERGEMENT DEPENSES 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "LES HEURES CLAIRES"				
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR DEPARTEMENT 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
60611	Eau et Assainissement	8 475,84 €	8 210,00 €	8 561,00 €
60612	Energie, Electricité	15 124,37 €	14 650,00 €	15 276,00 €
60613	Chauffage	26 000,00 €	25 730,00 €	26 260,00 €
60621	Combustibles et carburant	2 507,65 €	2 429,00 €	2 533,00 €
60622	Produits d'entretien	1 527,92 €	1 480,00 €	1 543,00 €
60623	Fournitures d'atelier	3 624,46 €	3 604,35 €	3 661,00 €
60624	Fournitures administratives	3 097,12 €	3 000,00 €	3 128,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 580,95 €	2 500,00 €	2 607,00 €
6063	Fournitures alimentaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 60		62 938,31 €	61 603,35 €	63 569,00 €
6251	Voyages et déplacements	485,22 €	470,00 €	490,00 €
6256	Missions	206,48 €	200,00 €	209,00 €
6257	Réception	206,48 €	200,00 €	209,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 404,04 €	1 360,00 €	1 418,00 €
6262	Frais de télécommunication	4 003,57 €	3 878,00 €	4 044,00 €
Total Chapitre 62		6 305,79 €	6 108,00 €	6 370,00 €
Total Cumulé GROUPE I		69 244,10 €	67 711,35 €	69 939,00 €
GROUPE II				
6225	Indemnités comptable et Régisseurs	586,05 €	570,51 €	592,00 €
6226	Honoraires	2 197,68 €	2 139,39 €	2 220,00 €
Total Chapitre 62		2 783,73 €	2 709,90 €	2 812,00 €
6331	Versement de transport	2 694,51 €	2 623,05 €	2 721,00 €
6332	Allocation Logement	938,43 €	913,54 €	948,00 €
6333	Participation des employeurs à la format profession	1 688,98 €	1 644,18 €	1 706,00 €
Total Chapitre 63		5 321,92 €	5 180,77 €	5 375,00 €
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	100 398,68 €	99 682,94 €	101 403,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	5 559,37 €	5 411,92 €	5 615,00 €
641188	Autres indemnités	28 247,98 €	27 498,81 €	28 530,00 €
64131	Rémunération principale (Personnel Non Titulaire)	83 031,98 €	82 776,83 €	83 862,00 €
64138	Autres indemnités	7 800,66 €	7 593,78 €	7 879,00 €
64151	Rémunération principale (Personnel de remplacement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64158	Autres indemnités	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6416	Emplois d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6417	Apprentis	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL				
64511	Cotisations à l'URSSAF	31 561,92 €	30 724,86 €	31 878,00 €
64512	Cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	8 150,64 €	7 934,48 €	8 232,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	4 550,73 €	4 430,04 €	4 596,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	33 170,37 €	32 290,65 €	33 502,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	911,59 €	887,41 €	921,00 €
6475	médecine du Travail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	13 522,43 €	13 163,80 €	13 658,00 €
Total Chapitre 64		316 906,35 €	312 395,52 €	320 076,00 €
Total Cumulé GROUPE II		325 012,00 €	320 286,19 €	328 263,00 €

	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR DEPARTEMENT 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE III				
6132	Locations Immobilières	50 504,36 €	49 370,43 €	51 008,00 €
6135	Locations mobilières	4 742,98 €	4 594,22 €	4 790,00 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	3 317,73 €	4 594,22 €	3 351,00 €
61558	Entretien réparations sur autr matériels et outillages	2 774,20 €	2 687,19 €	2 802,00 €
61561	Maintenance informatique	1 477,04 €	1 430,71 €	1 492,00 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	1 477,04 €	1 430,71 €	1 492,00 €
6163	Assurance de transport	715,92 €	693,47 €	723,00 €
6168	Prime d'assurance autres risques	1 521,34 €	1 473,62 €	1 537,00 €
6182	Documentation générale et technique	948,95 €	919,19 €	958,00 €
Total Chapitre 61		67 479,56 €	67 193,76 €	68 153,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00 €	2 296,68 €	1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	44,30 €	42,91 €	45,00 €
Total Chapitre 62		1 044,30 €	2 339,59 €	1 045,00 €
68111	Amortissements Immobilisations incorporelles	1 420,00 €	0,00 €	1 560,00 €
68112	Amortissements Immobilisations corporelles	27 550,00 €	20 932,73 €	29 025,00 €
Total Chapitre 68		28 970,00 €	20 932,73 €	30 585,00 €
Total Cumulé GROUPE III		97 493,86 €	90 466,08 €	99 783,00 €

FONCTIONNEMENT HEBERGEMENT 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "LES HEURES CLAIRES"			
	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR DEPARTEMENT 2018	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total GROUPE II	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total GROUPE III	27,28 €	-0,51 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAUX GENERAUX	40 027,28 €	39 999,49 €	40 000,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	-8 876,72 €	469 559,62 €	-8 904,00 €
Total GROUPE II	48 904,00 €	48 904,00 €	48 904,00 €
Total GROUPE III			
Reprise du résultat n-2			
TOTAUX GENERAUX	40 027,28 €	518 463,62 €	40 000,00 €

Prix de journée			
base de calcul	-8 876,72 €	469 559,62 €	-8 904,00 €
Nombre de journée	17484	17210	17500
Prix de journée	-0,51 €	27,28 €	-0,51 €

FONCTIONNEMENT RESTAURATION RECETTES 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "LES HEURES CLAIRES"			
		BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
73418	Participations des hébergés	348 738,18 €	350 482,00 €
TOTAL GROUPE I		348 738,18 €	350 482,00 €
GROUPE II			
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	10 636,43 €	10 000,00 €
TOTAL GROUPE II		10 636,43 €	10 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement		
Total Cumulé		359 374,61 €	360 482,00 €

FONCTIONNEMENT RESTAURATION DEPENSES 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "LES HEURES CLAIRES"			
	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
60611	Eau et Assainissement	7 838,91 €	7 844,00 €
60612	Energie, Electricité	6 499,30 €	6 503,00 €
60613	Chauffage	14 557,69 €	14 566,00 €
60622	Produits d'entretien	2 239,25 €	2 240,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	1 120,14 €	1 120,00 €
6063	Fournitures alimentaires	93 978,95 €	94 035,00 €
Total Chapitre 60		126 234,24 €	126 308,00 €
6112	Prestations de service à caractère médico-social	955,54 €	956,00 €
Total Chapitre 61		955,54 €	956,00 €
Total Cumulé GROUPE I		127 189,78 €	127 264,00 €
GROUPE II			
6331	Versement de transport	1 223,67 €	1 236,00 €
6332	Allocation Logement	374,76 €	379,00 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	5 175,21 €	5 227,00 €
Total Chapitre 63		6 773,64 €	6 842,00 €
64111	Rémunération Principale (Titulaires)	98 537,17 €	99 650,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	541,44 €	547,00 €
641188	Autres indemnités	9 388,68 €	9 483,00 €
64131	Rémunération principale (Personnel Non Titulaire)	9 422,85 €	9 517,00 €
64138	Autres indemnités	541,44 €	547,00 €
64151	Rémunération principale (Personnel de remplacement)	806,46 €	815,00 €
64158	Autres indemnités	0,00 €	0,00 €
6416	Emplois d'insertion	5 373,98 €	5 428,00 €
6417	Apprentis	16 958,43 €	17 128,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL			
64511	Cotisations à l'URSSAF	14 667,42 €	14 814,00 €
64512	Cotisations aux mutuelles	165,64 €	167,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	6 685,64 €	6 752,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 043,53 €	1 054,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	14 436,56 €	14 581,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	472,07 €	477,00 €
6475	médecine du Travail	307,47 €	350,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	4 446,40 €	4 491,00 €
Total Chapitre 64		183 795,18 €	185 801,00 €
Total Cumulé GROUPE II		190 568,82 €	192 643,00 €

	INTITULE DES COMPTES	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE III			
6132	Locations Immobilières	33 608,78 €	33 630,00 €
61558	Entretien réparations sur aut matériels outillages	1 152,23 €	1 155,00 €
Total Chapitre 61		34 761,01 €	34 785,00 €
68111	Amortissements Immobilisations incorporelles	340,00 €	340,00 €
68112	Amortissements Immobilisations corporelles	6 515,00 €	5 450,00 €
Total Chapitre 68		6 855,00 €	5 790,00 €
Total Cumulé GROUPE III		41 616,01 €	40 575,00 €

FONCTIONNEMENT RESTAURATION 2019 RESIDENCE AUTONOMIE "LES HEURES CLAIRES"		
	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	5 428,00 €	127 264,00 €
Total GROUPE II	0,00 €	192 643,00 €
Total GROUPE III	350 482,00 €	40 575,00 €
Reprise du résultat n-2		
TOTAUX GENERAUX	355 910,00 €	360 482,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	345 273,57 €	350 482,00 €
Total GROUPE II	10 636,43 €	10 000,00 €
Total GROUPE III		
Reprise du résultat n-2		
TOTAUX GENERAUX	355 910,00 €	360 482,00 €

TARIF RESTAURATION		
Repas midi + Potage	15,54	15,55
Repas midi + Potage + plateau repas	18,42	18,60

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180032

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180032 : Vote du budget accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance » 2019

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance ».

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical
Vu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance », tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :


COMITÉ DES AGES
 Des Personnes Âgées

RECETTES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2805	Concessions et droits similaires, licences, ...	190,00 €		190,00 €	160,00 €
2812	Agencements et aménagements des terrains	20,00 €		20,00 €	15,00 €
28145	Constructions sur sol d'autrui	995,00 €		995,00 €	1 490,00 €
28154	Matériel et outillage	430,00 €		430,00 €	550,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 680,00 €		2 680,00 €	1 730,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	170,00 €		170,00 €	0,00 €
28184	Mobilier	4 730,00 €		4 730,00 €	4 730,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	240,00 €		240,00 €	195,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		9 455,00 €	0,00 €	9 455,00 €	8 870,00 €
Total Cumulé		9 455,00 €	0,00 €	9 455,00 €	8 870,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
1641	Emprunts en Euros	2 740,00 €		2 740,00 €	2 600,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		2 740,00 €	0,00 €	2 740,00 €	2 600,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	4 000,00 €		4 000,00 €	2 740,00 €
2184	Mobilier	1 800,00 €		1 800,00 €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	915,00 €		915,00 €	1 530,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		6 715,00 €	0,00 €	6 715,00 €	6 270,00 €
Total Cumulé		9 455,00 €	0,00 €	9 455,00 €	8 870,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT RECETTES 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
733118	Dotation globale	84 000,00 €	84 000,00 €
73418	Prix de journée	118 845,00 €	124 685,00 €
TOTAL GROUPE I		202 845,00 €	208 685,00 €
Total Cumulé		202 845,00 €	208 685,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT DEPENSES 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
60611	Eau et Assainissement	1 000,00 €	1 010,00 €
60612	Energie, Electricité	1 800,00 €	1 825,00 €
60613	Chauffage	3 000,00 €	3 040,00 €
60621	Combustibles et carburant	2 500,00 €	2 535,00 €
60622	Produits d'entretien	1 600,00 €	1 620,00 €
60623	Fournitures d'atelier	1 200,00 €	1 220,00 €
60624	Fournitures administratives	1 200,00 €	1 220,00 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et Loisirs	600,00 €	610,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	500,00 €	510,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00 €	1 010,00 €
6063	Alimentation	3 850,00 €	3 900,00 €
Total Chapitre 60		18 250,00 €	18 600,00 €
6251	Voyages et déplacements	50,00 €	50,00 €
6261	Frais d'affranchissement	700,00 €	710,00 €
6262	Frais de télécommunication	5 000,00 €	5 070,00 €
6282	Alimentation extérieure	21 000,00 €	21 300,00 €
Total Chapitre 62		26 750,00 €	27 130,00 €
Total Cumulé GROUPE I		45 000,00 €	45 630,00 €
GROUPE II			
6225	Indemnités Comptable + Régisseur	500,00 €	510,00 €
6226	Honoraires	1 000,00 €	1 010,00 €
Total Chapitre 62		1 500,00 €	1 520,00 €
6331	Versement de transport	1 310,00 €	1 330,00 €
6332	Allocation Logement	330,00 €	330,00 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	520,00 €	530,00 €
Total Chapitre 63		2 160,00 €	2 190,00 €
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL			
64111	Rémunération Principale (Titulaires)	15 600,00 €	16 500,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	580,00 €	590,00 €
641188	Autres indemnités	4 400,00 €	4 460,00 €
64131	Rémunération principale (Personnel Non Titulaire)	9 350,00 €	10 000,00 €
64138	Autres indemnités	860,00 €	870,00 €
6416	Emplois d'insertion	17 250,00 €	17 490,00 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL			
6421	Praticiens	25 475,00 €	27 320,00 €
6425	Gardes et astreintes	0,00 €	30,00 €
6428	Autres	3 125,00 €	3 170,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL			
64511	Cotisations à l'URSSAF	5 990,00 €	6 070,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	1 650,00 €	1 670,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 590,00 €	1 610,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	4 900,00 €	4 970,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	150,00 €	150,00 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL			
64521	Cotisations à l'URSSAF	4 850,00 €	4 920,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	200,00 €	200,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	320,00 €	330,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	5 750,00 €	5 830,00 €
64528	Cotisations aux autres org. sociaux	200,00 €	200,00 €
6475	Médecine du Travail	100,00 €	100,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	2 000,00 €	2 030,00 €
Total Chapitre 64		104 340,00 €	108 510,00 €
Total Cumulé GROUPE II		108 000,00 €	112 220,00 €

COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE III			
6132	Locations Immobilières	27 000,00 €	27 375,00 €
6135	Locations mobilières	7 200,00 €	7 300,00 €
61521	Entretien réparations sur biens immobiliers	150,00 €	150,00 €
61558	Entretien réparations sur aut matériels et outillages	1 010,00 €	1 020,00 €
61561	Maintenance informatique	1 000,00 €	1 010,00 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	1 300,00 €	1 320,00 €
6162	Assurance dommage - constructions	130,00 €	130,00 €
6163	Assurance de transport	1 400,00 €	1 420,00 €
6165	Responsabilité civile	100,00 €	100,00 €
6168	Prime d'assurance autres risques	35,00 €	35,00 €
6182	Documentation générale et technique	150,00 €	150,00 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	1 010,00 €
Total Chapitre 61		40 475,00 €	41 020,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	150,00 €	150,00 €
Total Chapitre 62		150,00 €	150,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	300,00 €	160,00 €
668	Autres charges financières	50,00 €	50,00 €
Total Chapitre 66		350,00 €	210,00 €
68111	Amortissements Immobilisations incorporelles	160,00 €	190,00 €
68112	Amortissements Immobilisations corporelles	8 710,00 €	9 265,00 €
Total Chapitre 68		8 870,00 €	9 455,00 €
Total Cumulé GROUPE III		49 845,00 €	50 835,00 €

	BUDGET	BUDGET
DEPENSES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	45 000,00 €	45 630,00 €
Total GROUPE II	108 000,00 €	112 220,00 €
Total GROUPE III	49 845,00 €	50 835,00 €
Reprise du résultat n-2	0,00 €	0,00 €
TOTAUX GENERAUX	202 845,00 €	208 685,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	202 845,00 €	208 685,00 €
Total GROUPE II	0,00 €	0,00 €
Total GROUPE III	0,00 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	0,00 €	0,00 €
TOTAUX GENERAUX	202 845,00 €	208 685,00 €

TARIF 2019			
Nbre de jours : 304J	14 résidents	98 % occupation	4 170 jours
Prise en charge Résident		124685 € / 4170 jours : 29,90€	(pour rappel 2018 : 28,50€)
Subvention du Conseil Départemental		84 000 € / an	

FONCTIONNEMENT SOINS RECETTES 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"				
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	RETENU 2018 ARS	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
731118	Dotation globale de soins	242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €
TOTAL GROUPE I		242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €
Total Cumulé		242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €

FONCTIONNEMENT SOINS 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"				
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	RETENU 2018 ARS	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
6242	Transports d'usagers	42 955,00 €	43 165,05 €	43 165,00 €
Total Chapitre 62		42 955,00 €	43 165,05 €	43 165,00 €
Total Cumulé GROUPE I		42 955,00 €	43 165,05 €	43 165,00 €
GROUPE II				
6331	Versement de transport	2 200,00 €	1 500,00 €	2 200,00 €
6332	Allocation Logement	550,00 €	330,00 €	550,00 €
6333	Participation des employeurs la format profession	900,00 €	800,00 €	900,00 €
Total Chapitre 63		3 650,00 €	2 630,00 €	3 650,00 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL				
6421	Praticiens	110 000,00 €	87 426,08 €	108 000,00 €
6428	Autres	19 000,00 €	9 600,00 €	17 500,00 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL				
64521	Cotisations à l'URSSAF	20 000,00 €	18 410,00 €	18 980,00 €
64522	Cotisations aux mutuelles	0,00 €	151,00 €	0,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	650,00 €	1 060,00 €	640,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	850,00 €	1 300,00 €	840,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	27 000,00 €	10 400,86 €	26 700,00 €
64528	Cotisations aux autres org. sociaux	860,00 €	411,00 €	850,00 €
6475	Médecine du Travail	150,00 €	0,00 €	150,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	3 700,00 €	3 100,00 €	3 700,00 €
Total Chapitre 64		182 210,00 €	131 858,74 €	177 340,00 €
Total Cumulé GROUPE II		185 860,00 €	134 488,74 €	180 990,00 €

	BUDGET PROPOSE 2018	RETENU 2018 ARS	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	42 955,00 €	43 165,05 €	0,00 €
Total GROUPE II	185 860,00 €	134 488,74 €	0,00 €
Total GROUPE III	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	13 515,24 €	13 525,24 €	
TOTAUX GENERAUX	242 330,24 €	191 179,03 €	0,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €
Total GROUPE II	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total GROUPE III	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX GENERAUX	242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180033

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180033 : Vote du budget accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso » 2019

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso ».

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso », tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :


Comité des AGES
Du Pctys Hérault

RECETTES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2805	Concessions, droits similaires, licences....	190,00 €		190,00 €	960,00 €
28154	Matériel et outillage	2 100,00 €	140,00 €	2 240,00 €	2 240,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 710,00 €		1 710,00 €	1 710,00 €
28182	Matériel de Transport	2 340,00 €		2 340,00 €	2 340,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	170,00 €		170,00 €	570,00 €
28184	Mobilier	4 540,00 €		4 540,00 €	4 540,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	565,00 €		565,00 €	560,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €
Total Cumulé		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2154	Matériel et outillage	3 835,00 €	140,00 €	3 975,00 €	5 140,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	500,00 €		500,00 €	500,00 €
2184	Mobilier	1 180,00 €		1 180,00 €	1 180,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 100,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €
Total Cumulé		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT RECETTES 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
733118	Dotation globale	72 000,00 €	72 000,00 €
73418	Prix de journée	98 869,84 €	106 900,00 €
TOTAL GROUPE I		170 869,84 €	178 900,00 €
6419	Remboursement sur rémunération personnel	15 680,00 €	12 000,00 €
TOTAL GROUPE II		15 680,00 €	12 000,00 €
Total Cumulé		186 549,84 €	190 900,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT DEPENSES 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
60611	Eau et Assainissement	810,45 €	830,00 €
60612	Energie, Electricité	1 468,98 €	1 500,00 €
60613	Chauffage	2 431,41 €	2 490,00 €
60621	Combustibles et carburant	2 532,72 €	2 590,00 €
60622	Produits d'entretien	1 975,52 €	2 020,00 €
60623	Fournitures d'atelier	1 033,35 €	1 060,00 €
60624	Fournitures administratives	1 013,09 €	1 040,00 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et Loisirs	202,62 €	210,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	101,31 €	105,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	810,47 €	830,00 €
6063	Alimentation	2 046,44 €	2 095,00 €
Total Chapitre 60		14 426,36 €	14 770,00 €
6261	Frais d'affranchissement	445,76 €	460,00 €
6262	Frais de télécommunication	2 228,79 €	2 280,00 €
6282	Alimentation extérieure	15 479,97 €	15 840,00 €
Total Chapitre 62		18 154,52 €	18 580,00 €
Total Cumulé GROUPE I		32 580,88 €	33 350,00 €
GROUPE II			
6225	Indemnités Comptable + Régisseur	303,93 €	315,00 €
6226	Honoraires	17 354,18 €	18 080,00 €
Total Chapitre 62		17 658,11 €	18 395,00 €
6331	Versement de transport	972,56 €	1 010,00 €
6332	Allocation Logement	243,14 €	250,00 €
6333	Participation des employeurs à la format profession	369,78 €	385,00 €
Total Chapitre 63		1 585,48 €	1 645,00 €
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL			
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	10 840,03 €	13 295,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	466,02 €	485,00 €
641188	Autres indemnités	3 165,90 €	3 300,00 €
6416	Emplois d'insertion	17 688,50 €	12 700,00 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL			
6421	Praticiens	22 287,91 €	25 220,00 €
6428	Autres	4 872,95 €	6 080,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL			
64511	Cotisations à l'URSSAF	2 704,94 €	2 820,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	729,42 €	760,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 114,40 €	1 160,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	3 160,83 €	3 290,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	70,92 €	75,00 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL			
64521	Cotisations à l'URSSAF	3 535,67 €	3 785,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	6 433,10 €	6 955,00 €
64528	Cotisations aux autres org. sociaux	192,49 €	200,00 €
6475	médecine du Travail	151,96 €	160,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	1 620,94 €	1 690,00 €
Total Chapitre 64		79 035,98 €	81 975,00 €
Total Cumulé GROUPE II		98 279,57 €	102 015,00 €

COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE III			
6132	Locations immobilières	30 392,60 €	31 100,00 €
6135	Locations mobilières	3 039,26 €	3 110,00 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 013,09 €	1 040,00 €
61558	Entretien et réparations sur autres matériels et outillages	1 327,14 €	1 360,00 €
61561	Maintenance informatique	1 347,41 €	1 360,00 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	1 124,53 €	1 150,00 €
6162	Assurance dommage - constructions	131,70 €	135,00 €
6163	Assurance de transport	1 889,50 €	1 935,00 €
6165	Responsabilité civile	101,31 €	105,00 €
6168	Prime d'assurance autres risques	101,31 €	105,00 €
6182	Documentation générale et technique	607,85 €	620,00 €
6188	Autres frais divers	1 013,09 €	1 040,00 €
Total Chapitre 61		42 088,79 €	43 080,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	820,60 €	840,00 €
Total Chapitre 62		820,60 €	840,00 €
68111	Amortissements immobilisations incorporelles	960,00 €	190,00 €
68112	Amortissements immobilisations corporelles	11 820,00 €	11 425,00 €
Total Chapitre 68		12 780,00 €	11 615,00 €
Total Cumulé GROUPE III		55 689,39 €	55 535,00 €

	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	32 580,88 €	33 350,00 €
Total GROUPE II	98 279,57 €	102 015,00 €
Total GROUPE III	55 689,39 €	55 535,00 €
Reprise du résultat n-2		0,00 €
TOTAUX GENERAUX	186 549,84 €	190 900,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	170 869,84 €	178 900,00 €
Total GROUPE II	15 680,00 €	12 000,00 €
Total GROUPE III		
Reprise du résultat n-2		
TOTAUX GENERAUX	186 549,84 €	190 900,00 €

TARIF 2019

Nombre de jour : 304J	12 Résidents	98 % Occupation	3 575 jours
Prise en charge résident		108 900€/3575 jours : 29,90€	(pour rappel 2018 , 28,50€)
Subvention du Conseil Départemental		72 000 € / an	

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180034

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180034 : Vote du budget SPASAD 2019

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de SPASAD.

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 du SPASAD tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 du SPASAD, tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

The image shows a blue ink signature written over a rectangular stamp. The stamp contains the text 'Comité des AGES' in a bold, sans-serif font, with 'du Pays Neufchâteau' in a smaller font below it. The signature is a large, stylized loop that crosses over the stamp.

RECETTES INVESTISSEMENT 2019 "SPASSAD"

CHAP.	LIBELLES	SSIAD	ESAD	PRESTATAIRE	RESTO. A DOMICILE	JARDINAGE & BRICOLAGE	TRANSPORT ACCOMPAGNE	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
28013	Frais d'évaluation	720,00 €	0,00 €	755,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 475,00 €	2 390,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets,	310,00 €	190,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €	2 465,00 €
28154	Matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	215,00 €	0,00 €	190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	405,00 €	405,00 €
28182	Matériel de Transport	11 620,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 400,00 €	14 020,00 €	15 525,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	520,00 €	170,00 €	2 640,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 330,00 €	350,00 €
28184	Mobilier	1 280,00 €	0,00 €	460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 740,00 €	1 735,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	70,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €
Total Cumulé		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 "SPASSAD"

CHAP.	LIBELLES	SSIAD	ESAD	PRESTATAIRE	RESTO. A DOMICILE	JARDINAGE & BRICOLAGE	TRANSPORT ACCOMPAGNE	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2154	Matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00 €	0,00 €	2 755,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 755,00 €	0,00 €
2182	Matériel de transport	13 235,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 235,00 €	13 000,00 €
2183	Matériel de Bureau et informatique	1 500,00 €	360,00 €	2 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €	7 470,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €
Total Cumulé		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €

FONCTIONNEMENT SPASSAD

RECETTES 2019

	SSIAD	ESAD	Prestataire	Resto à Domicile	Jardinage & Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
731112 Dotations de Soins	748 975,00	164 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	913 261,00	823 428,00
733141 Produits à la charge du département (APA) SAAD	0,00	0,00	1 104 770,00	0,00	0,00	0,00	1 104 770,00	894 872,00
733241 Produits à la charge du département (DDASS) SAAD	0,00	0,00	26 880,00	0,00	0,00	0,00	26 880,00	11 256,00
73412 Produits à la charge de l'usager - SAAD	0,00	0,00	433 588,00	0,00	0,00	0,00	433 588,00	454 178,00
7388 Autres produits à la charge de financeurs	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	216 356,00
TOTAL GROUPE I	748 975,00	164 286,00	1 785 238,00	0,00	0,00	0,00	2 698 499,00	2 530 090,00
6419 Remboursement/Rémunération du Personnel			28 000,00				28 000,00	53 983,00
7088 Autres produits des activités annexes				129 310,00	33 720,00	28 040,00	191 070,00	169 699,00
TOTAL GROUPE II	0,00	0,00	28 000,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	219 070,00	223 682,00
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	748 975,00	164 286,00	1 813 238,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	2 917 569,00	2 753 772,00

FONCTIONNEMENT SPASSAD DEPENSES 2019									
COMPTE	LIBELLE	SSAD	ESAD	Prestataire	Resto à Domicile	Jardinage Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
60611	Eau et Assainissement	900,00 €	186,00 €	745,00 €				1 831,00 €	1 841,00 €
60612	Electricité - Gaz	900,00 €	186,00 €	640,00 €				1 726,00 €	1 739,00 €
60613	Chauffage	1 570,00 €	278,00 €	1 950,00 €				3 798,00 €	3 785,00 €
60621	Combustibles et Carburant	7 700,00 €	3 554,00 €	800,00 €	3 960,00 €	1 600,00 €	1 860,00 €	19 474,00 €	17 307,00 €
60622	Produits d'entretien	800,00 €	186,00 €	2 925,00 €	100,00 €			4 011,00 €	3 867,00 €
60623	Fournitures d'atelier	0,00 €		0,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	2 000,00 €
60624	Fournitures Administratives	1 001,00 €	461,00 €	3 130,00 €				4 592,00 €	4 686,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	470,00 €	141,00 €	0,00 €				611,00 €	621,00 €
60628	Autres Fournitures non stockées	1 200,00 €	368,00 €	290,00 €				1 858,00 €	2 118,00 €
6066	Fournitures médicales	570,00 €	140,00 €	0,00 €				710,00 €	720,00 €
Total Chapitre 60		15 111,00 €	5 600,00 €	10 480,00 €	4 060,00 €	2 600,00 €	1 860,00 €	39 611,00 €	38 684,00 €
61118	Prestations de services à caractère médical	108 500,00 €		0,00 €	0,00 €			108 500,00 €	122 004,00 €
6112	Prestations de services à caractère médico-social			0,00 €	0,00 €			0,00 €	82 582,00 €
Total Chapitre 61		108 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 500,00 €	204 586,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 790,00 €	3 233,00 €	39 040,00 €				44 063,00 €	43 225,00 €
6256	Frais de Missions			130,00 €				130,00 €	126,00 €
6261	Frais d'Affranchissement	390,00 €	1 117,00 €	8 810,00 €	1 060,00 €	300,00 €	300,00 €	11 977,00 €	11 483,00 €
6262	Frais et Télécommunications	990,00 €		7 073,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 063,00 €	8 728,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur				72 000,00 €	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €
6288	Autres Prestations externes					4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Total Chapitre 62		3 170,00 €	4 350,00 €	55 053,00 €	73 060,00 €	4 300,00 €	300,00 €	140 233,00 €	63 562,00 €
Total Cumulé GROUPE I		126 781,00 €	9 950,00 €	65 533,00 €	77 120,00 €	6 900,00 €	2 160,00 €	288 344,00 €	306 832,00 €
6225	Indemnités Accessoire, au Comptable et aux Régisseurs			300,00				300,00	219,00
Total Chapitre 62		0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	219,00
6331	Cotisation Transport	5 200,00	1 157,00	22 823,00	430,00	400,00	200,00	30 210,00	28 108,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 500,00	426,00	6 021,00	110,00	100,00	50,00	8 207,00	7 575,00
6333	Participations des employeurs à la form. Continue	4 665,00	1 579,00	12 172,00	195,00	200,00	90,00	18 901,00	19 041,00
Total Chapitre 63		11 365,00	3 162,00	41 016,00	735,00	700,00	340,00	57 318,00	54 724,00
64111	Rémunération Principale (Personnel Titulaire)	37 067,00		970 864,00	24 990,00			1 032 921,00	936 161,00
64112	Indemnités de Résidence+NB+Supplément Familial	1 346,00		29 171,00	580,00			31 097,00	28 507,00
641188	Autres Indemnités	13 500,00		161 292,00	1 450,00			176 242,00	164 718,00
64131	Rémunération Principale (Personnel non Titulaire)	0,00		137 399,00		17 500,00	15 500,00	170 399,00	148 178,00
64138	Autres Indemnités	0,00		7 120,00		3 160,00	2 770,00	13 050,00	9 285,00
64151	Rémunération Principale (Personnel Remplaçant)	0,00		74 847,00				74 847,00	68 364,00
64158	Autres Indemnités	0,00		900,00				900,00	821,00
6421	Praticiens	275 000,00	80 400,00	5 872,00				361 272,00	350 807,00
6425	Gardes et astreintes	10 544,00						10 544,00	9 829,00
6428	Autres	80 270,00	23 090,00	936,00				104 296,00	103 665,00
64511	Cotisations URSSAF	5 647,00		149 224,00	3 320,00	4 000,00	3 500,00	165 691,00	151 465,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite			39 971,00		350,00	300,00	40 621,00	37 298,00
64514	Cotisations à l'ASSEDIC			18 119,00		360,00	300,00	18 779,00	17 652,00
64515	Cotisations à la CNRACL	9 250,00		48 044,00	6 670,00			63 964,00	57 602,00
64518	Cotisations aux autres Organismes Sociaux (RAFP+PNC)	585,00		1 609,00	190,00	80,00	40,00	2 504,00	2 303,00
64521	Cotisations URSSAF (personnel médical)	62 133,00	20 000,00	948,00				83 081,00	83 385,00
64522	Cotisations aux mutuelles	1 875,00						1 875,00	1 856,00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	3 750,00	1 100,00					4 850,00	4 843,00
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	1 976,00	700,00					2 676,00	2 737,00
64525	Cotisations à la CNRACL	59 857,00	19 600,00	1 621,00				81 078,00	80 302,00
64528	Cotisations aux autres Organismes Sociaux (RAFP+PNC)	3 720,00	1 200,00	60,00				4 980,00	5 205,00
6475	Médecine du travail	957,00	250,00	700,00	50,00			1 957,00	1 888,00
6488	Autres Charges de Personnel	10 074,00		29 887,00	470,00	40,00	40,00	40 511,00	41 952,00
Total Chapitre 64		577 551,00	146 340,00	1 678 684,00	37 720,00	25 490,00	22 480,00	2 488 235,00	2 308 823,00
Total Cumulé Groupe II		588 916,00	149 502,00	1 720 000,00	38 455,00	26 190,00	22 790,00	2 545 853,00	2 363 766,00

FONCTIONNEMENT SPASSAD DEPENSES 2019									
COMPTE	LIBELLE	SSIAD	ESAD	Prestataire	Resto à Domicile	Jardinage Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
6132	Locations Immobilières	6 836,00	1 860,00	4 510,00				13 196,00	13 019,00
6135	Locations Mobilières	800,00		5 000,00	13 275,00			19 075,00	16 591,00
61558	Entretien et réparation sur biens Mobiliers	5 200,00	560,00	800,00		500,00		7 060,00	7 532,00
61561	Maintenance informatique	1 686,00		8 000,00				9 686,00	7 476,00
61568	Maintenance autres matériels			0,00				0,00	126,00
6162	Assurance dommage - Constructions			50,00				50,00	84,00
6163	Primes d'Assurances Transport	2 371,00	880,00	520,00	460,00		690,00	4 841,00	4 983,00
6165	Responsabilité civile			930,00				930,00	1 326,00
6166	Autres risques		300,00	700,00				1 000,00	518,00
6182	Documentation Générale et technique		300,00	200,00				500,00	442,00
6188	Autres frais divers	1 500,00		600,00				2 100,00	4 629,00
Total Chapitre 61		18 393,00	3 810,00	21 310,00	13 735,00	500,00	690,00	58 438,00	57 026,00
623	Publicité, Publications, relations publiques	150,00	764,00	100,00				1 014,00	489,00
627	Services bancaires							0,00	203,00
Total Chapitre 62		150,00	764,00	100,00	0,00	0,00	0,00	1 014,00	692,00
668	Autres charges financières	0,00		0,00				0,00	379,00
Total Chapitre 66		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			1 000,00				1 000,00	632,00
Total Chapitre 67		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	632,00
68111	Dotations sur immobilisations incorporelles	1 030,00	190,00	2 000,00				3 220,00	6 262,00
68112	Dotations sur immobilisations corporelles	13 705,00	170,00	3 295,00		130,00	2 400,00	19 700,00	18 183,00
Total Chapitre 68		14 735,00	360,00	5 295,00	0,00	130,00	2 400,00	22 920,00	24 445,00
Total Groupe II		33 278,00	4 934,00	27 705,00	13 735,00	630,00	3 090,00	83 372,00	83 174,00

FONCTIONNEMENT SPASSAD ANNEE 2019								
	SSIAD	ESAD	Prestataire	Resto à Domicile	Jardinage Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
DEPENSES D'EXPLOITATION								
Total GROUPE I	126 781,00	9 650,00	65 533,00	77 120,00	6 900,00	2 160,00	288 344,00	306 832,00
Total GROUPE II	588 916,00	149 502,00	1 720 000,00	38 455,00	26 190,00	22 790,00	2 545 853,00	2 363 768,00
Total GROUPE III	33 278,00	4 934,00	27 705,00	0,00	630,00	3 090,00	69 637,00	83 174,00
Reprise du Résultat n-2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX	748 975,00	164 286,00	1 813 238,00	115 575,00	33 720,00	28 040,00	2 903 834,00	2 753 772,00
RECETTES D'EXPLOITATION								
Total GROUPE I	748 975,00	164 286,00	1 785 238,00	0,00	0,00	0,00	2 698 499,00	2 530 090,00
Total GROUPE II	0,00	0,00	28 000,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	219 070,00	223 682,00
Total GROUPE III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du Résultat n-2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX	748 975,00	164 286,00	1 813 238,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	2 917 569,00	2 753 772,00

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président EXPLIQUE à l'assemblée que le budget de simplification administratif « CIG » reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 alinéas 6 et 7 du CASF gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver ce budget annexe de simplification « CIG » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget annexe de simplification « CIG » 2019, tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**



COMITÉ deS AGES
du Pays Trithois

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019									
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relailliance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	46 000,00 €	46 000,0
TOTAL CHAPITRE 16		20 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	46 000,00 €	46 000,0
28011	Frais d'établissement	- €	680,00 €	- €	- €	- €	- €	680,00 €	680,0
28013	Frais d'évaluation	1 000,00 €	- €	850,00 €	- €	- €	1 475,00 €	3 325,00 €	4 240,0
28031	Frais d'études	340,00 €	1 060,00 €	340,00 €	- €	- €	- €	1 740,00 €	1 740,0
2805	Concessions et droits similaires, brevets,	1 345,00 €	960,00 €	710,00 €	190,00 €	190,00 €	1 750,00 €	5 145,00 €	5 995,0
2812	Agencements et aménagement des terrains	970,00 €	2 790,00 €	1 240,00 €	20,00 €	- €	- €	5 020,00 €	3 550,0
28131	Constructions sur sol propre, bâtiments publics	- €	- €	410,00 €	- €	- €	- €	410,00 €	410,0
28141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments	1 250,00 €	200,00 €	1 250,00 €	- €	- €	- €	2 700,00 €	2 700,0
28145	Constructions sur sol d'autrui, inst générales, agencements, aménagement	440,00 €	- €	440,00 €	995,00 €	- €	- €	1 875,00 €	2 485,0
28153	Installations à caractère spécifique	70,00 €	415,00 €	70,00 €	- €	- €	- €	555,00 €	550,0
28154	Matériel et outillage	12 590,00 €	24 700,00 €	3 860,00 €	430,00 €	2 240,00 €	130,00 €	43 950,00 €	43 670,0
28181	Installations générales, agencements, aménagement divers	29 980,00 €	15 980,00 €	16 050,00 €	2 680,00 €	1 710,00 €	405,00 €	66 805,00 €	62 200,0
28182	Matériel de transport	3 860,00 €	6 355,00 €	- €	- €	2 340,00 €	14 020,00 €	26 575,00 €	31 160,0
28183	Matériel de bureau et informatique	3 670,00 €	3 110,00 €	1 120,00 €	170,00 €	170,00 €	3 330,00 €	11 570,00 €	4 830,0
28184	Mobilier	13 710,00 €	32 230,00 €	8 690,00 €	4 730,00 €	4 540,00 €	1 740,00 €	65 640,00 €	62 675,0
28188	Autres immobilisations corporelles	5 880,00 €	8 940,00 €	1 345,00 €	240,00 €	565,00 €	70,00 €	17 040,00 €	15 740,0
TOTAL CHAPITRE 28		75 105,00 €	97 420,00 €	36 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	253 030,00 €	242 625,0
TOTAL CUMULE		95 105,00 €	117 420,00 €	42 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	299 030,00 €	288 625,0

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relailliance"	Accueil de jour "Yokoso"	SSTAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
1641	Emprunts en Euros	- €	- €	- €	2 740,00 €	- €	- €	2 740,00 €	2 600,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	44 000,00 €	46 000,0
1681	Autres emprunts	- €	4 400,00 €	- €	- €	- €	- €	4 400,00 €	13 040,0
TOTAL CHAPITRE 16		20 000,00 €	24 400,00 €	4 000,00 €	2 740,00 €	- €	- €	51 140,00 €	61 640,0
205	Concessions et droits similaires brevets	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,0
TOTAL CHAPITRE 20		5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,0
2141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	5 000,0
2145	Constructions sur sol d'autrui, inst générales, agencements, aménagement	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €	25 000,0
2154	Matériel et outillage	15 300,00 €	39 790,00 €	7 535,00 €	- €	3 975,00 €	130,00 €	66 730,00 €	56 015,0
2181	Installations générales, agencements, aménagement divers	15 105,00 €	11 990,00 €	30 840,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	2 755,00 €	69 690,00 €	49 350,0
2182	Matériel de transport	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	13 235,00 €	33 235,00 €	37 000,0
2183	Matériel de bureau et informatique	4 400,00 €	4 400,00 €	- €	- €	500,00 €	4 400,00 €	13 700,00 €	14 370,0
2184	Mobilier	5 000,00 €	5 800,00 €	- €	1 800,00 €	1 180,00 €	- €	13 780,00 €	11 180,0
2188	Autres immobilisations corporelles	300,00 €	6 040,00 €	- €	915,00 €	1 100,00 €	2 400,00 €	10 755,00 €	19 070,0
TOTAL CHAPITRE 28		70 105,00 €	88 020,00 €	38 375,00 €	6 715,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	237 890,00 €	216 985,0
TOTAL CUMULE		95 105,00 €	117 420,00 €	42 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	299 030,00 €	288 625,0

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relaisance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
GROUPE I									
731118	Dotation globale soins				224 155,00 €	158 520,00 €		382 675,00 €	390 858,04 €
731112	Dotation soins						913 261,00 €	913 261,00 €	923 428,00 €
733118	Dotation globale				84 000,00 €	72 000,00 €		156 000,00 €	156 000,00 €
733141	Produits charge département (APA) SAAD						1 104 770,00 €	1 104 770,00 €	892 894,00 €
733241	Produit charge département (DDASS) SAAD						26 880,00 €	26 880,00 €	11 256,00 €
73412	Produits à la charge de l'utilisateur SAAD						433 588,00 €	433 588,00 €	484 178,00 €
73418	Participations des hébergés			839 563,00 €	124 685,00 €	106 900,00 €		1 071 148,00 €	1 049 299,01 €
735111	Dotations globales de finc soins (EHPAD)	755 882,00 €	817 965,28 €					1 573 847,28 €	1 718 161,07 €
7351121	Dotations globales de financements soins (EHPAD) - Anc. Temporaire	66 000,00 €	68 163,77 €					134 163,77 €	- €
7351123	Dotations globales de financements soins (EHPAD) - P.A.S.A.	47 312,00 €	- €					47 312,00 €	- €
735211	Tarif hébergement (EHPAD) Département	153 804,00 €	256 613,30 €					410 417,30 €	411 219,75 €
7352121	Forfait dépendance (EHPAD) Département	273 160,58 €	327 881,00 €					601 041,58 €	541 786,57 €
735311	Tarif hébergement (EHPAD) Hébergé	1 056 183,00 €	1 157 912,70 €					2 214 095,70 €	2 351 722,73 €
73532	Participation du résident au tarif	99 541,00 €	121 065,00 €					220 606,00 €	208 499,04 €
73581	Produits à la charge de la CAF	51 690,00 €	78 407,00 €					130 097,00 €	- €
7388	Autres produits à la charge de financeurs						220 000,00 €	220 000,00 €	216 356,00 €
TOTAL GROUPE I		2 503 572,58 €	2 828 008,05 €	839 563,00 €	432 840,00 €	337 420,00 €	2 698 499,00 €	9 639 902,63 €	9 355 658,21 €
GROUPE II									
6419	Rembours sur rémunérations du personnel	108 000,00 €	40 000,00 €	16 246,00 €		12 000,00 €	28 000,00 €	204 246,00 €	455 512,25 €
706	Prestations de services	3 500,00 €		5 933,00 €				9 433,00 €	9 433,00 €
7088	Autres produits des activités annexes						191 070,00 €	191 070,00 €	169 699,00 €
747	Subventions et participations	133 230,00 €		36 725,00 €				169 955,00 €	195 425,00 €
7548	Autres remboursements de frais							- €	- €
TOTAL GROUPE II		244 730,00 €	40 000,00 €	58 904,00 €	- €	12 000,00 €	219 070,00 €	574 704,00 €	830 069,25 €
7002	Excédent fonctionnement	42 233,39 €						42 233,39 €	- €
TOTAL GROUPE I+II+III		2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	432 840,00 €	349 420,00 €	2 917 569,00 €	10 256 840,02 €	10 185 727,46 €
BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relaisance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
GROUPE I									
60611	Eau et Assainissement	19 041,00 €	42 016,00 €	16 405,00 €	1 010,00 €	830,00 €	1 831,00 €	81 133,00 €	82 127,22 €
60612	Energie, Electricité	33 976,00 €	19 597,00 €	21 779,00 €	1 825,00 €	1 500,00 €	1 726,00 €	80 403,00 €	80 595,04 €
60613	Chauffage	53 187,00 €	43 293,00 €	40 826,00 €	3 040,00 €	2 490,00 €	3 798,00 €	146 634,00 €	147 225,82 €
60621	Combustibles et carburant	3 314,00 €	4 392,00 €	2 533,00 €	2 535,00 €	2 590,00 €	19 474,00 €	34 838,00 €	32 684,17 €
60622	Produits d'entretien	10 962,00 €	15 632,00 €	3 783,00 €	1 620,00 €	2 020,00 €	4 011,00 €	38 028,00 €	38 034,85 €
60623	Fournitures d'atelier	10 251,00 €	3 904,00 €	3 661,00 €	1 220,00 €	1 060,00 €	1 000,00 €	21 096,00 €	20 073,05 €
60624	Fournitures administratives	5 474,00 €	5 368,00 €	3 128,00 €	1 220,00 €	1 040,00 €	4 592,00 €	20 822,00 €	20 963,93 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et loisirs	103,00 €	488,00 €	- €	610,00 €	210,00 €	- €	1 411,00 €	1 406,53 €
60626	Produits incontinence	17 102,00 €	21 324,00 €	- €	- €	- €	- €	38 426,00 €	38 234,53 €
606268	Autres fournitures hôteliers	153,00 €	8 462,00 €	1 120,00 €	510,00 €	105,00 €	611,00 €	10 961,00 €	11 044,63 €
60628	Autres fournitures non stockées	6 061,00 €	6 451,00 €	2 607,00 €	1 010,00 €	830,00 €	1 858,00 €	18 817,00 €	19 175,83 €
6063	Fournitures alimentaires	102 510,00 €	148 904,00 €	94 035,00 €	3 900,00 €	2 095,00 €	- €	351 444,00 €	356 645,43 €
6066	Fournitures médicales	72 222,00 €	62 364,00 €	- €	- €	- €	710,00 €	135 296,00 €	134 946,61 €
Total chapitre 60		334 356,00 €	382 195,00 €	189 877,00 €	18 500,00 €	14 770,00 €	39 611,00 €	979 309,00 €	983 158,20 €
6112	Prestat de service à caractère médico-social	943,00 €	4 022,00 €	956,00 €	- €	- €	- €	5 921,00 €	88 612,67 €
61118	Prestations de services à caractère médical	8 526,00 €	20 899,00 €	- €	- €	- €	108 500,00 €	137 925,00 €	151 386,64 €
Total chapitre 61		9 469,00 €	24 921,00 €	956,00 €	- €	- €	108 500,00 €	143 846,00 €	239 999,31 €
6242	Transports d'usagers		- €	- €	43 165,00 €	19 050,00 €		62 215,00 €	42 955,03 €
6251	Voyages et déplacements	974,00 €	977,00 €	490,00 €	50,00 €	- €	44 063,00 €	46 554,00 €	45 734,22 €
6256	Missions	256,00 €	1 661,00 €	209,00 €	- €	- €	130,00 €	2 256,00 €	2 295,98 €
6257	Réception	103,00 €	1 661,00 €	209,00 €	- €	- €	- €	1 973,00 €	2 016,99 €
6261	Frais d'affranchissement	2 409,00 €	1 954,00 €	1 418,00 €	710,00 €	460,00 €	11 977,00 €	18 928,00 €	18 439,83 €
6262	Frais de télécommunication	9 482,00 €	14 800,00 €	4 044,00 €	5 070,00 €	2 280,00 €	8 063,00 €	43 739,00 €	43 648,14 €
6281	Blanchissage extérieur	55 175,00 €	80 082,00 €	- €	- €	- €	- €	135 257,00 €	137 706,71 €
6282	Alimentation extérieure	- €	- €	- €	21 300,00 €	15 840,00 €	72 000,00 €	109 140,00 €	36 479,97 €
6288	Autres prestations externes	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
Total chapitre 62		68 399,00 €	101 135,00 €	6 370,00 €	70 295,00 €	37 630,00 €	140 233,00 €	424 062,00 €	329 276,80 €
TOTAL GROUPE I		412 224,00 €	508 251,00 €	197 203,00 €	88 795,00 €	52 400,00 €	288 344,00 €	1 547 217,00 €	1 552 434,31 €

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Reliance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
GROUPE II									
6218	Pers extérieur à l'étab	727,00 €	9 930,34 €	0	0	0		10 657,34 €	10 854,7
6225	Indemnités comptable et régisseurs	- €	- €	592,00 €	510,00 €	315,00 €	300,00 €	1 717,00 €	1 698,6
6226	Honoraires	- €	1 672,00 €	2 220,00 €	1 010,00 €	18 080,00 €		22 982,00 €	22 150,8
	Total chapitre 62	727,00 €	11 602,34 €	2 812,00 €	1 520,00 €	18 395,00 €	300,00 €	35 356,34 €	34 614,5
6331	Versement de transport	21 715,00 €	23 466,00 €	3 957,00 €	3 530,00 €	2 794,00 €	30 210,00 €	85 672,00 €	82 141,2
6332	Allocation logement	5 806,00 €	5 881,00 €	1 327,00 €	880,00 €	694,00 €	8 207,00 €	22 795,00 €	21 806,2
6333	Participat employ format profess	9 858,00 €	10 023,00 €	6 933,00 €	1 430,00 €	1 298,00 €	18 901,00 €	48 443,00 €	47 802,6
	Total chapitre 63	37 379,00 €	39 370,00 €	12 217,00 €	5 840,00 €	4 786,00 €	57 318,00 €	156 910,00 €	151 750,3
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	368 212,00 €	325 813,00 €	201 053,00 €	16 500,00 €	13 295,00 €	1 032 921,00 €	1 957 794,00 €	1 838 776,9
64112	NBI suppl familial, indemnité de résidence	11 193,00 €	9 465,00 €	6 162,00 €	590,00 €	485,00 €	31 097,00 €	58 992,00 €	55 828,8
641188	Autres indemnités	101 937,00 €	72 108,00 €	38 013,00 €	4 460,00 €	3 300,00 €	176 242,00 €	396 060,00 €	380 177,7
64131	Rémunération principal (Personnel N Titul)	198 527,00 €	127 217,00 €	93 379,00 €	10 000,00 €	- €	170 399,00 €	599 522,00 €	553 601,0
64138	Autres indemnités	12 787,00 €	6 938,00 €	8 426,00 €	870,00 €	- €	13 050,00 €	42 071,00 €	37 793,9
64151	Rémunérat principale (Personnel de rempl)	25 745,00 €	10 805,46 €	815,00 €	- €	- €	74 947,00 €	112 312,46 €	104 044,4
64158	Autres indemnités	242,00 €	759,00 €	- €	- €	- €	900,00 €	1 901,00 €	1 787,5
6416	Emploi d'insertion	17 431,74 €	40 000,00 €	5 428,00 €	17 490,00 €	12 700,00 €	- €	93 049,74 €	320 025,5
6417	Apprentis	- €	- €	17 126,00 €	- €	- €	- €	17 126,00 €	16 958,4
	REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL							- €	
6421	Praticiens	480 999,73 €	552 229,00 €	- €	135 320,00 €	105 847,00 €	361 272,00 €	1 635 667,73 €	1 586 104,1
6425	Gardes et astreintes	14 957,00 €	10 930,00 €	- €	30,00 €	- €	10 544,00 €	36 461,00 €	34 839,4
6426	Autres	154 388,50 €	113 147,00 €	- €	20 670,00 €	22 880,00 €	104 296,00 €	415 381,50 €	405 747,6
	CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL								
64511	Cotisations à l'URSSAF	123 633,00 €	88 348,00 €	46 692,00 €	5 070,00 €	2 820,00 €	165 691,00 €	433 254,00 €	413 692,9
64512	Cotisations aux mutuelles	- €	- €	167,00 €	- €	- €	- €	167,00 €	165,6
64513	Cotisations aux caisses de retraite	14 733,00 €	8 514,00 €	14 984,00 €	1 670,00 €	760,00 €	40 621,00 €	81 282,00 €	77 300,2
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	16 350,00 €	10 785,00 €	5 650,00 €	1 610,00 €	1 160,00 €	18 779,00 €	54 334,00 €	52 510,1
64515	Cotisations à la CNRACL	139 564,00 €	127 952,00 €	48 083,00 €	4 970,00 €	3 290,00 €	63 964,00 €	387 823,00 €	374 223,6
64518	Cotisations aux autres org sociaux	4 061,00 €	3 492,00 €	1 398,00 €	150,00 €	75,00 €	2 504,00 €	11 680,00 €	11 281,5
	CHARGES PERSONNEL MEDICAL							- €	
64521	Cotisations à l'URSSAF	120 329,00 €	140 271,00 €	- €	23 880,00 €	22 497,00 €	83 081,00 €	390 058,00 €	379 373,2
64522	Cotisations aux mutuelles	849,00 €	- €	- €	- €	- €	1 875,00 €	2 724,00 €	2 675,6
64523	Cotisations aux caisses de retraite	5 603,00 €	9 272,00 €	- €	840,00 €	1 275,00 €	4 850,00 €	22 840,00 €	22 286,5
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	11 866,00 €	14 091,00 €	- €	1 170,00 €	1 958,00 €	2 676,00 €	31 761,00 €	30 900,4
64525	Cotisations à la CNRACL	94 458,00 €	113 373,00 €	- €	32 530,00 €	21 623,00 €	81 078,00 €	343 062,00 €	334 248,7
64528	Cotisations aux autres org sociaux	5 902,00 €	3 454,00 €	- €	1 050,00 €	640,00 €	4 980,00 €	16 026,00 €	15 940,3
6475	Médecine du travail	2 744,00 €	2 579,00 €	350,00 €	250,00 €	263,00 €	1 957,00 €	8 143,00 €	7 911,7
6480	Autres charges diverses de personnel	74 830,00 €	62 989,00 €	18 149,00 €	5 730,00 €	3 295,00 €	40 511,00 €	205 505,00 €	203 470,4
	Total chapitre 64	2 002 341,97 €	1 854 531,46 €	505 877,00 €	285 850,00 €	218 164,00 €	2 488 235,00 €	7 354 999,43 €	7 261 666,8
	TOTAL GROUPE II	2 040 447,97 €	1 905 503,80 €	520 906,00 €	293 210,00 €	241 345,00 €	2 545 853,00 €	7 547 265,77 €	7 448 031,7
GROUPE III									
6132	Locations immobilières	217 398,00 €	283 708,00 €	84 638,00 €	27 375,00 €	31 100,00 €	13 196,00 €	657 415,00 €	673 012,9
6135	Locations mobilières	5 971,00 €	6 530,00 €	4 790,00 €	7 300,00 €	3 110,00 €	19 075,00 €	47 776,00 €	45 009,2
61521	Entretien réparations biens immobi	2 255,00 €	5 025,00 €	3 351,00 €	150,00 €	1 040,00 €	- €	11 821,00 €	11 724,8
61551	Entretien réparat matériel médical	410,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	1 410,00 €	1 410,0
61558	Entret réparat sur aut matériels et	4 818,00 €	4 523,00 €	3 957,00 €	1 020,00 €	1 360,00 €	7 968,00 €	22 738,00 €	23 089,5
61561	Maintenance informatique	9 607,00 €	6 030,00 €	1 492,00 €	1 010,00 €	1 380,00 €	9 686,00 €	29 205,00 €	26 860,0
61562	Maintenance matériel médical	510,00 €	890,00 €	- €	- €	- €	- €	1 200,00 €	1 200,0
61568	Maintenance aut matériels outillages	5 712,00 €	3 015,00 €	1 492,00 €	1 320,00 €	1 150,00 €	- €	12 689,00 €	12 711,0
6162	Assurance dommage - constructions	984,00 €	1 809,00 €	- €	130,00 €	135,00 €	50,00 €	3 108,00 €	3 124,9
6163	Assurance de transport	3 895,00 €	3 518,00 €	723,00 €	1 420,00 €	1 935,00 €	4 841,00 €	16 332,00 €	16 364,4
6165	Responsabilité civile	666,00 €	601,00 €	- €	100,00 €	185,00 €	930,00 €	2 404,00 €	2 790,3
6168	Prime d'assurance autres risques	338,00 €	302,00 €	1 537,00 €	35,00 €	105,00 €	1 000,00 €	3 317,00 €	2 812,2
6182	Document générale et technique	1 025,00 €	- €	950,00 €	150,00 €	620,00 €	500,00 €	3 253,00 €	3 168,8
6188	Autres frais divers	789,00 €	- €	- €	1 010,00 €	1 040,00 €	2 100,00 €	4 939,00 €	7 727,4
	Total chapitre 61	255 378,00 €	316 753,00 €	102 938,00 €	41 020,00 €	43 080,00 €	58 438,00 €	817 607,00 €	831 005,7
623	Publicité, publicat, relat publiques	1 025,00 €	2 010,00 €	1 000,00 €	150,00 €	840,00 €	1 014,00 €	6 039,00 €	5 479,6
627	Services bancaires et assimilés	- €	- €	45,00 €	- €	- €	- €	45,00 €	247,3
	Total chapitre 62	1 025,00 €	2 010,00 €	1 045,00 €	150,00 €	840,00 €	1 014,00 €	6 084,00 €	5 726,9
6578	Autres subventions	- €	21 380,00 €	- €	- €	- €	- €	21 380,00 €	21 380,0
	Total chapitre 65	- €	21 380,00 €	- €	- €	- €	- €	21 380,00 €	21 380,0
6611	Intérêts des emprunts et dettes	- €	610,00 €	- €	160,00 €	- €	- €	770,00 €	1 000,0
668	Autres charges financières	6 356,00 €	5 300,00 €	- €	50,00 €	- €	- €	11 706,00 €	12 053,0
	Total chapitre 66	6 356,00 €	5 910,00 €	- €	210,00 €	- €	- €	12 476,00 €	13 053,0
673	Titres annulés (sur exer antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	632,0
	Total chapitre 67	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	632,0
68111	Amortiss immobilisat incorpor	2 685,00 €	2 700,00 €	1 900,00 €	190,00 €	190,00 €	3 220,00 €	10 885,00 €	14 062,0
68112	Amortiss immobilisat corporelles	72 420,00 €	94 726,00 €	34 475,00 €	9 265,00 €	11 865,00 €	19 700,00 €	242 145,00 €	230 138,0
	Total chapitre 68	75 105,00 €	97 426,00 €	36 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	253 030,00 €	244 200,0
	TOTAL GROUPE III	337 864,00 €	443 473,00 €	140 358,00 €	50 835,00 €	55 675,00 €	83 372,00 €	1 111 577,00 €	1 115 997,6
2	Déficit fonctionnement	- €	10 780,25 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	50 780,25 €	69 263,7
	TOTAL GROUPE I+II+III	2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	432 840,00 €	349 420,00 €	2 917 569,00 €	10 256 840,02 €	10 185 727,4
DEPENSES D'EXPLOITATION									
		EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Reliance"	Accueil de jour "Yokoso"	SSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
	TOTAL GROUPE I	412 224,00 €	508 251,00 €	197 203,00 €	88 795,00 €	52 400,00 €	288 344,00 €	1 547 217,00 €	1 552 434,3
	TOTAL GROUPE II	2 040 447,97 €	1 905 503,80 €	520 906,00 €	293 210,00 €	241 345,00 €	2 545 853,00 €	7 547 265,77 €	7 448 031,7
	TOTAL GROUPE III	337 864,00 €	443 473,00 €	140 358,00 €	50 835,00 €	55 675,00 €	83 372,00 €	1 111 577,00 €	1 115 997,6
	REPRISE DU RESULTAT N-2	- €	10 780,25 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	50 780,25 €	69 263,7
	TOTAUX GENERAUX	2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	432 840,00 €	349 420,00 €	2 917 569,00 €	10 256 840,02 €	10 185 727,4
RECETTES D'EXPLOITATION									
		EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Reliance"	Accueil de jour "Yokoso"	SSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
	TOTAL GROUPE I	2 503 572,58 €	2 828 008,05 €	839 563,00 €	432 840,00 €	337 420,00 €	2 898 499,00 €	9 639 902,63 €	9 355 558,2
	TOTAL GROUPE II	244 730,00 €	40 000,00 €	58 904,00 €	- €	12 000,00 €	219 070,00 €	574 704,00 €	830 060,2
	TOTAL GROUPE III	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	REPRISE DU RESULTAT N-2	42 233,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	42 233,39 €	- €
	TOTAUX GENERAUX	2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	432 840,00 €	349 420,00 €	2 917 569,00 €	10 256 840,02 €	10 185 727,4

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
N° 20180036

L'an deux mille dix huit, le seize octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180036 : Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCCEI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de délibérer sur la tarification 2019 de l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-joint.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité la tarification 2019 de l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-joint.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**



	TARIF 2019		
	RAPPEL 2018		2019
	PROPOSITION CIG	RETENU	PROPOSITION CIG
RESIDENCE AUTONOMIE HEURES CLAIRES			
HEBERGEMENT	27,62 €	27,28 €	27,95 €
REPAS DU MIDI+ POTAGE	15,54 €		15,55 €
REPAS MIDI+POTAGE+PLATEAU REPAS	18,42 €		18,60 €
Système d'appel	24,03 €		24,03 €
BLANCHISSERIE (au KG)	3,28 €		3,28 €
RESIDENCE HARMONIE "EHPAD"			
HEBERGEMENT	66,18 €	61,39 €	65,68 €
GIR 1 ET 2	19,01 €	20,66 €	23,66 €
GIR 3 ET 4	13,78 €	13,11 €	15,02 €
TALON MODERATEUR	4,73 €	5,39 €	6,37 €
TELEPHONE	0,57 €		0,57 €
RESIDENCE GODENETTES "EHPAD"			
HEBERGEMENT	64,21 €	59,79 €	63,79 €
GIR 1 ET 2	21,72 €	21,52 €	23,07 €
GIR 3 ET 4	13,78 €	13,66 €	14,64 €
TALON MODERATEUR	5,84 €	5,78 €	6,21 €
TELEPHONE	0,57 €		0,57 €
ACCUEIL DE JOUR LA RELAILLIE ET YOKOSO			
Tarif accompagnement à la journée	28,50 €		29,90 €
Tarif accompagnement à la demi-journée			14,95 €
Transport communes du SIVU et hors communes du SIVU mais dans un rayon de 5km ou moins d'Haulchin ou petite forêt	4,07 €		4,07 €
Transport commune hors SIVU mais dans un rayon de plus de 5km d'Haulchin ou Petite Forêt	12,45 €		12,45 €
REPAS INVITES ET PERSONNEL			
En semaine	16,00 €		16,55 €
Dimanche/Jours fériés et repas anniversaire	17,00 €		18,50 €
Repas personnel et stagiaire	4,70 €		5,25 €
Cafétériat planche de 30 tickets	45,00 €		45,00 €

	TARIF 2019		
	RAPPEL 2018		2019
	PROPOSITION CIG	RETENU	PROPOSITION CIG
SPASAD			
SAAD			
Prestataire "Barème Conseil Départemental du Nord"			
Lundi au Samedi	21,00 €		21,00 €
Dimanche et jour férié	22,87 €		23,10 €
Prestataire "Barème Participation intégrale"			
Lundi au Samedi	23,19 €		23,42 €
Dimanche et jour férié	26,01 €		26,27 €
Frais mensuel pour paiements en chèques CESU	6,50 €		6,50 €
Restauration à domicile			
Repas Midi	8,05 €		8,13 €
Repas Journée	12,56 €		12,69 €
Transport accompagné			
Abonnement annuel	35,00 €		35,00 €
Véhicule seul (heure entamée)	9,10 €		9,20 €
Véhicule accompagné (heure entamée)	11,31 €		11,42 €
Garde itinérante de nuit (majoration de 25% pour les nuits de dimanches et jours fériés)			
Tarification 1 à l'acte : Aide à la prise des médicaments	9,00€/ Passage		9,00€/ Passage
Fermeture (portes, volets, gaz...)			
Assistance à l'hydratation			
Pose de bas de contention	12,00€/ Passage		12,00€/ Passage
Tarification 2 à l'acte : Aide au coucher			
Aide au transfert, à la mobilisation			
Change simple et gestion de l'incontinence	15,00€/ Passage		15,00€/ Passage
Aide à l'habillage et au déshabillage			
Tarification 3 à l'acte : aide à la collation ou au repas			
Aide à la toilette ou toilette complète	20,00€/ Passage		20,00€/ Passage
Soutien et accompagnement psychologique			
Tarification 4 à l'acte : Intervention non programmée			
Tarification 5: Nuit calme : 1 intervention	78,00 €		78,00 €
Nuit de 7h : de 22h à 5h			
Tarification 6: Nuit agitée : 2 à 3 interventions	112,00 €		112,00 €
Nuit de 9h : de 21h à 6h			
Tarification 7: Nuit calme : 1 intervention	102,00 €		102,00 €
Nuit de 9h : de 21h à 6h			
Tarification 8: Nuit agitée : 2 à 3 interventions	147,00 €		147,00 €
Nuit de 9h : de 21h à 6h			
PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE			
Intervention	29,50€/heure		29,80€/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE HORS FORFAIT			
Intervention	29,50€/heure		29,80€/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE FORFAIT ALLANT D'AVRIL A OCTOBRE POUR 2H/MOIS REALISABLE EN DEUX FOIS SI NECESSAIRE			
Intervention	25,37€/heure		25,62€/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE FORFAIT ALLANT D'AVRIL A OCTOBRE POUR 4H/MOIS REALISABLE EN DEUX FOIS			
Intervention	24,19/heure		24,43/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE FORFAIT ALLANT D'AVRIL A OCTOBRE POUR 2 INTERVENTIONS PAR MOIS (Convention avec la commune ou le CCAS)			
Intervention	50.00€		50,00 €
ABONNEMENT ANNUEL POUR L'ACCES A L'ENSEMBLE DES SERVICES A DOMICILE			
Abonnement annuel	35,00 €		35,00 €
FRAIS DE KILOMETRES APPLICABLE AU SERVICE DE TRANSPORT ACCOMPAGNE ET SERVICE PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE			
Kilomètres parcourus	0,90€/km		0,94€/km
FRAIS MENSUEL POUR PAIEMENTS EN CHEQUES CESU POUR LES SERVICES A DOMICILE			
Frais mensuel pour paiements en chèques CESU	6,50 €		6,50 €

FEUILLET DE CLÔTURE

Séance du 16 octobre 2018

20180019 : Approbation du procès verbal du 12 juin 2018

20180020 : Annulation de la délibération du 19/10/2017 concernant la modification des statuts du comité deS AGES du Pays Trithois et la création du Centre Intercommunal des Maison'âge « CIMÂ »

20180021 : Modification de la liste des emplois

20180022 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas de besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (application de l'article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

20180023 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

20180024 : Régime indemnitaire de la filière médico-sociale

20180025 : Décisions modificatives n°3 – ouverture de crédit 2018 budget principal « SIVU »

20180026 : Décisions modificatives n°4 – virement de crédit 2018 budget principal « SIVU "SIVOM" de Trith-Saint-Léger & Environs »

20180027 : Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet «Maison'âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »

20180028 : Tarification actes de pédicure effectué auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois

20180029 : Budget 2019 EHPAD Harmonie

20180030 : Budget 2019 EHPAD Les Godenettes

20180031 : Budget 2019 résidence autonomie « Heures Claires »

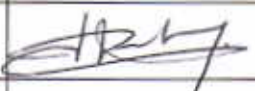
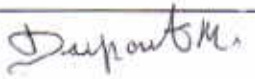
20180032 : Budget 2019 accueil de jour Alzheimer « La Relailience »

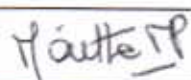
20180033 : Budget 2019 accueil de jour Alzheimer « Yokoso »

20180034 : Budget 2019 SPASAD

20180035 : Budget annexe « CIG » 2019

20180036 : Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
ANDRE	Liliane	TITULAIRE	ARTRES	
ARMAND	Mauricette	SUPPLEANT	HAULCHIN	
BAILLEUX	Edmonde	SUPPLEANT	HAULCHIN	
BAILLEUX	Marie Claire	TITULAIRE	HAULCHIN	
BARA	Jean François	SUPPLEANT	ARTRES	
BAUDRIN	Philippe	SUPPLEANT	MAING	
BAUWENS	Mirella	SUPPLEANT	PETITE FORET	
BECQUERIAUX	Marie Christine	SUPPLEANT	THIANT	
BISIAUX	Christian	SUPPLEANT	VERCHAIN	
BRUNET	Joël	TITULAIRE	FAMARS	
CHAVALLE	Leïla	SUPPLEANT	FAMARS	
CHOAIN	Isabelle	TITULAIRE	PROUVY	
COSTANTINI	Clorinda	SUPPLEANT	AULNOY	
DE CECCO	Gisèle	SUPPLEANT	LA SENTINELLE	
DEGRANDSART	Marie Geneviève	SUPPLEANT	PETITE FORET	
DOLEZ	Charline	TITULAIRE	MAING	
DOYEN	Jean Claude	TITULAIRE	ROUVIGNIES	
DILIBERTO	Martine	TITULAIRE	PETITE FORET	
DUBOIS	Joël	SUPPLEANT	ARTRES	
DUMOULIN	Henri	TITULAIRE	MAING	
DUMOULIN	Edmonde	SUPPLEANT	THIANT	
DUPONT	Michel	TITULAIRE	VERCHAIN	

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
DUSART	Julien	TITULAIRE	AULNOY	
FRANCOIS	Stéphane	SUPPLEANT	QUERENAING	
GABELLE	Jean Claude	SUPPLEANT	VERCHAIN	
GARCON	Yvette	TITULAIRE	THIANT	
GENARD	Christelle	SUPPLEANT	PROUVY	
GILLERON	Marc	TITULAIRE	VERCHAIN	
GOUDRIN	Alison	SUPPLEANT	MONCHAUX	
GOUGET	Jeannine	TITULAIRE	LA SENTINELLE	
HAMADACHE	Belkacen	SUPPLEANT	ROUVIGNIES	
HAMIEAU	Maud	TITULAIRE	MONCHAUX	
HAVEZ	Christine	SUPPLEANT	PROUVY	
HONORE	Claudette	TITULAIRE	TRITH ST LEGER	
JESSUS	Norbert	TITULAIRE	TRITH ST LEGER	
JOUET	Claudine	SUPPLEANT	LA SENTINELLE	
JOURNEZ	Robert	TITULAIRE	ARTRES	
KACZOR	André	SUPPLEANT	RAISMES	
KERN	Claudine	TITULAIRE	HERIN	
LASSELIN	Marie-Jeanne	SUPPLEANT	HERIN	
LEFEBVRE	Alain	SUPPLEANT	QUERENAING	
LEVAN	Denise	SUPPLEANT	AULNOY	
LIONNE	Annie claud	TITULAIRE	THIANT	
LUBERDA	Sandrine	SUPPLEANT	MONCHAUX	
MAITTE	Marie Pascale	TITULAIRE	QUERENAING	

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
MAITTE	Sarah	TITULAIRE	QUERENAING	
MAJDALANI	Aboud	TITULAIRE	ROUVIGNIES	
METAYER	Jean Maurice	TITULAIRE	MONCHAUX	
MOYAU	Isabelle	TITULAIRE	PROUVY	
PAMART	Jean Baptiste	TITULAIRE	FAMARS	
PIETROIUSTI	Bruno	SUPPLEANT	TRITH ST LEGER	
PILLON	Michel	TITULAIRE	RAISMES	
POTIER	Sylvia	TITULAIRE	RAISMES	
PREVOT	Michèle	SUPPLEANT	FAMARS	
PREVOT	Jean Philippe	SUPPLEANT	TRITH ST LEGER	
RAMEZ	Damien	SUPPLEANT	MAING	
RAOUT	Michel	SUPPLEANT	ROUVIGNIES	
RENARD	Gérard	TITULAIRE	AULNOY	
SANS	Patrick	SUPPLEANT	HERIN	
SCARTOCCETTI	Franck	TITULAIRE	HERIN	
SOPO	Bernadette	TITULAIRE	LA SENTINELLE	
SOUPLET	Marie Claude	TITULAIRE	HAULCHIN	
TIMPANO	Pascal	TITULAIRE	PETITE FORET	
TOUSSAINT	Aurélien	SUPPLEANT	RAISMES	

Registre des Délibérations
Du Comité des AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le 13 décembre 2018 à 18h00, le comité syndical du Comité des AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité des AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-présidente aux finances du Comité des AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18 présents et 6 pouvoirs

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Ordre du Jour de la Séance :

- 1 : Approbation du procès verbal du 16 octobre 2018
- 2 : Rapport d'orientation budgétaire 2019
- 3 : Débat d'orientation budgétaire 2019
- 4 : Participation des communes – budget 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 5 : Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 6 : Prise en charge des amortissements du budget annexe « CIG »
- 7 : Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 8 : Prise en charge de la subvention du Comité des œuvres sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 9 : Prise en charge partielle du régime indemnitaire pour le budget annexe « CIG »
- 10 : Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 11 : Budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2019
- 12 : Décision modificative n°2 – ouverture de crédits 2018
- 13 : Décision modificative n°3 – ouverture de crédits 2018
- 14 : Décision modificative n°4 – Virement de crédits 2018
- 15 : Décision modificative n°5 – Virement de crédits 2018
- 16 : Ligne de trésorerie
- 17 : Convention de mise à disposition du personnel
- 18 : Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 19 : Budget accueil de jour « Yokoso » 2019
- 20 : Budget accueil de jour « Relaiance » 2019
- 21 : Budget SPASAD : 2019
- 22 : Budget annexe « CIG » 2019
- 23 : Contrat de prestation et règlement de fonctionnement du SPASAD

Ainsi fait

Pour extrait conforme,

Signé,


 Comité deS AGES
 du Pays Trithois

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180037**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-présidente aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17 + 6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180037 : Approbation du procès verbal du comité syndical du 16 octobre 2018

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente DONNE LECTURE à l'assemblée du procès verbal des délibérations prise en séance du 16 octobre 2018.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES AVOIR DELIBERE,**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité sans observations, ni modifications le procès verbal des délibérations prise en séance du 16 octobre 2018.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

COMITE des AGES
De Petya Vasilcheva



**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix huit, le 16 octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1 pouvoir

Présents Titulaires : ANDRE Liliane et JOURNEZ Robert « Artres », BRUNET Joël « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Michel « Rouvignies », JESSUS Norbert et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger », DUPONT Michel « Verchain Maugré »

Présents Suppléants : ARMAND Mauricette « Haulchin », LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy » et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Excusés-Absents : DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste donne pouvoir à BRUNET Joël « Famars », SCARTOCSETI Franck et KERN Claudine « Hérin », SOPO Bernadette et GOUGET Jeannine « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », GILLERON Marc « Verchain Maugré »

La secrétaire de séance : Honoré Claudette

Administratifs présents : Christien VALETTE, Marie Ange ALLARD, RODOT Denis

Ordre du Jour de la Séance :

- 1 : Approbation du procès verbal du 12 juin 2018
- 2 : Annulation de la délibération du 19/10/2017 concernant la modification des statuts du comité deS AGES du Pays Trithois et la création du Centre Intercommunal des Maisons « CIMÂ »
- 3 : Modification de la liste des emplois
- 4 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas de besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (application de l'article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- 5 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- 6 : Régime indemnitaire de la filière médico-sociale
- 7 : Décisions modificatives n°3 – ouverture de crédit 2018 budget principal « SIVU »
- 8 : Décisions modificatives n°4 – virement de crédit 2018 budget principal « SIVU "SIVOM" de Trith-Saint-Léger & Environs »

9 : Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet «Maison 'âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »

10 : Tarification actes de pédicure effectué auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois

11 : Budget 2019 EHPAD Harmonie

12 : Budget 2019 EHPAD Les Godenettes

13 : Budget 2019 résidence autonomie « Heures Claires »

14 : Budget 2019 accueil de jour Alzheimer « La Relaiance »

15 : Budget 2019 accueil de jour Alzheimer « Yokoso »

16 : Budget 2019 SPASAD

17 : Budget annexe « CIG » 2019

18 : Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services

N° Délibération	Points abordés au Comité Syndical	Explications	Décisions
20180019	Approbation du procès verbal du comité syndical du 12 juin 2018	Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du procès verbal des délibérations prise en séance du 12 juin 2018. Celui-ci est approuvé sans observations ni modifications	Adopté à l'unanimité
20180020	Annulation de la délibération du 19/10/2017 concernant la modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et la création du Centre Intercommunal des Maison 'âge « CIMÂ »	Monsieur le Président demande à l'assemblée d'annuler la délibération du 19/10/2017 reçu en sous préfecture le 20/10/2017 concernant la modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et la création d'un Centre Intercommunal des Maison 'âge « CIMÂ »	Adopté à l'unanimité
20180021	Modification de la liste des emplois	Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter sur la liste des emplois : 1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 1 agent social principal de 2 ^{ème} classe 3 agents sociaux principaux de 2 ^{ème} classe	Adopté à l'unanimité
20180022	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas de besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (application de l'article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	Adopté à l'unanimité

20180023	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)	Adopté à l'unanimité
20180024	Régime indemnitaire de la filière médico-sociale	Monsieur le Président demande de préciser la délibération du 22 septembre 1999 et du 27 juin 2011 octroyant aux infirmiers et aux auxiliaires de soins des primes et indemnités légales en ajoutant les techniciens paramédicaux – ergothérapeutes et psychomotriciens	Adopté à l'unanimité
20180025	DM N°3 – Ouverture de crédit 2018 budget principal « SIVU »	Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le budget 2018 du SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois » comme ci-dessous : - 204182 « Sub. Investissement versée aux autres Etab. Publics » +5 000.00€	Adopté à l'unanimité
20180026	DM N°4 – Virement de crédit 2018 budget principal « SIVU »	Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder aux virements de crédits sur le budget 2018 du SIVU "Comité deS AGES du Pays Trithois » <u>Fonctionnement</u> Dépenses - 6064« Fournitures administratives » - 4 000.00 € - 6257« Réceptions » - 2 000.00 € - 62872« Remboursement de frais aux budgets annexes »- 6 129.00 € - 6336« Cotisations aux Centre de Gestion et CNFPT » + 6 000.00 € - 6455« Cotisations pour assurance du personnel » + 6 129.00 €	Adopté à l'unanimité
20180027	Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet « Maison 'âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »	Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ouvrir les crédits sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 7473 : Participations Départements : + 17 500€ 62872 : Remboursement de frais aux budgets annexes : + 17 500€	Adopté à l'unanimité
20180028	Tarification actes de pédicure effectué auprès des résidents du Comité deS AGES du Pays Trithois	Monsieur le Président propose à l'assemblée de passer l'acte de pédicure à 15€ au lieu de 11€.	Adopté à l'unanimité

20180029	Budget 2019 « Harmonie »	Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Harmonie » et demande à l'assemblée de le délibérer.	Adopté à l'unanimité
20180030	Budget 2019 « Les Godenettes »	Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'EHPAD « Les Godenettes » et demande à l'assemblée de le délibérer.	Adopté à l'unanimité
20180031	Budget 2019 « Les Heures Claires »	Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de la résidence autonomie « Les Heures Claires » et demande à l'assemblée de le délibérer.	Adopté à l'unanimité
20180032	Budget 2019 « La Relaiillence »	Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour « La Relaiillence » et demande à l'assemblée de le délibérer.	Adopté à l'unanimité
20180033	Budget 2019 « Yokoso »	Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour « Yokoso » et demande à l'assemblée de le délibérer.	Adopté à l'unanimité
20180034	Budget 2019 « SPASAD »	Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 du SPASAD et demande à l'assemblée de le délibérer.	Adopté à l'unanimité
20180035	Budget annexe « CIG » 2019 reprenant l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois	Monsieur le Président explique à l'assemblée que le budget de simplification administratif « CIG » reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 alinéas 6 et 7 du CASF gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois. Il demande à l'assemblée d'approuver ce budget annexe de simplification « CIG » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.	Adopté à l'unanimité
20180036	Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois	Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur la tarification 2019 de l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois.	Adopté à l'unanimité

Fin de la séance à 19h45

Claudette HONORE
Secrétaire

Norbert JESSUS
Président

Comité deS AGES
du Pays Trithois



20180037

6/6

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180038**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-présidente aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17 + 6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180038 : Rapport d'orientation budgétaire 2018

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle disposition territoriale de la République (NOTRe), crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Certaines de ces dispositions sont d'application immédiate et doivent être prises en compte par les collectivités pour le 1^{er} trimestre 2016.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Dans les communes, les EPCI et les départements, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget dès l'exercice 2019.

Cette note, ainsi que le DOB, seront mises en ligne sur le site internet du Comité deS AGES du Pays Trithois après adoption par l'assemblée délibérante.

Il est demandé aux délégués du Comité Syndical d'en prendre acte

VU l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle disposition territoriale de la République (NOTRe),

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité Syndical d'en prendre acte,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu Madame la Présidente,

PREND ACTE des éléments détaillés du rapport d'orientation budgétaire 2019 établi sur la base des données disponibles de l'année 2018.

PREND ACTE de la mise en ligne du rapport d'orientation budgétaire sur le site internet du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :


Comité deS AGES
du Pays Trithois

20180038

2/20

Rapport d'orientation budgétaire 2019



Ensemble, donnons plus de vie à leurs jours

Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette
BP N°70355
Aulnoy Lez Valenciennes
59304 VALENCIENNES CEDEX

Tél. : 03 27 23 78 00
Fax : 03 27 23 78 99
Site web : www.cdesages.com

1. CONTEXTE GENERAL

Les nouvelles dispositions de la loi NOTRe : transparence et responsabilité financière.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle disposition territoriale de la République (NOTRe), crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Parmi elles, certaines sont applicables immédiatement et doivent être prises en compte par les collectivités, d'autres nécessitent des décrets d'application.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les métropoles, les départements, ce rapport comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature ou encore du temps de travail).

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des délégués syndicaux, une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Cet état des lieux est restitué en comité syndical plusieurs fois par an par les documents cadres comme le débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget....

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le ROB sera mis en ligne sur le site du Comité deS AGES du Pays Trithois

1.1 Les principales mesures concernant les Collectivités prévues dans le projet de Loi de Finances 2018

Le Projet de loi de finances pour 2019 a été déposé le 24 septembre 2018, des ajustements ou des modifications peuvent intervenir d'ici son adoption définitive. Ce projet de loi poursuit la transformation du modèle social et permet une baisse d'impôt de 6 milliards d'euros pour les ménages.

Les principales orientations du PLF 2019

1. Libérer l'économie et le travail
2. Protéger tous les citoyens
3. Investir dans une croissance durable

1^{re} ORIENTATION: libérer l'économie française et émanciper par le travail
Les heures supplémentaires travaillées à compter du 1^{er} septembre 2019 seront exonérées de cotisations sociales. Le gain de pouvoir d'achat estimé s'élève à 200€ par an et par salarié.

Après la revalorisation forfaitaire de la prime d'activité de 20€ en 2018, un second bonus individualisé de 20€ sera créé en 2019, puis revalorisé de 20€ supplémentaires en 2020 et 2021.

Pour l'emploi, le plan d'investissement dans les compétences (PIC), poursuivra sa montée en charge en 2019, avec 2,5 Md€ de crédits.

Le PLF 2019 accompagnera également la mise en œuvre de la loi PACTE.

2^e ORIENTATION: protéger tous les citoyens

Le PLF 2019 intègre la stratégie de lutte contre la pauvreté présentée par le Gouvernement le 13 septembre 2018 : près de 8,5 Md€ seront mobilisés pour la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, l'investissement social, la garantie de l'accès aux droits et prestations.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera portée, en 2019, à 900€, et le minimum vieillesse augmentera de 100€ en 3 ans (35€ supplémentaires par mois dès le 1^{er} janvier 2019).

Le revenu de solidarité active (RSA) sera revalorisé sur la base de l'inflation.

Le PLF 2019 consacre également 85 M€ à la politique de la ville.

Le budget des Armées, conformément à la loi de programmation militaire (LPM) de 2019-2025, augmentera de 1,7 Md€ en 2019, après 1,8 Md€ en 2018. Les moyens du ministère de la Justice seront aussi renforcés, avec notamment la création 1300 emplois supplémentaires en 2019.

3^e ORIENTATION: investir dans une croissance durable et au service des citoyens

Le PLF 2019 prévoit d'accélérer la transition écologique. La fiscalité écologique doit soutenir les comportements vertueux et pénaliser les produits polluants. Le crédit d'impôt transition écologique et l'éco-prêt à taux zéro sont ainsi prorogés en 2019, jusqu'à 2021. 75 000 rénovations thermiques seront financées en 2019, et la prime à la conversion des véhicules polluants sera poursuivie ; le montant du chèque énergie sera augmenté à 200€ en 2019.

L'éducation est une priorité gouvernementale : les crédits des missions « Enseignement scolaire » et « Recherche et Enseignement supérieur » augmenteront en 2019 de 0,8 Md€ et de 0,5 Md€.

Le projet de loi de finances pour 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps.

2. PRESENTATION DU COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS

Le comité deS AGES du Pays Trithois est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « **l'instruction, la construction, la mise en œuvre, la gestion des équipements sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 alinéas 6 et 7 du CASF.** Et l'instruction, la construction, la mise en œuvre, la gestion des équipements de type « Habitat regroupé » relevant de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 dite A.S.V et du C.C.H. (Code de la construction et de l'Habitat) particulièrement définis dans celui-ci à l'article L631 alinéa 13 à 16.

Il propose des structures et services à domicile répondant aux besoins et attentes des personnes âgées des 16 communes adhérentes : Artres, Aulnoy les valenciennes, Famars, Haulchin, Hérin, Maing, Monchaux sur Ecaillon, Prouvy, Petite Forêt, Quérénaing, Raismes, Rouvignies, La Sentinelle, Thiant, Trith-Saint-Léger, Verchain maugré.

Le budget du SIVU "Comité deS AGES du Pays Trithois » relève du plan comptable M14 selon l'art L2312-3 du CGCT relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et établissements publics communaux à caractère administratif.

Le SIVU « Comité deS AGES du Pays Trithois » est alimenté par (Art. L.5212-19 du CGCT) :

- Le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat,
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu.
- Les subventions de l'État, de la région, du département et des communes
- Les produits des dons et legs
- Les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Les produits des emprunts
- La participation financière des communes adhérentes

Nombre de communes	16 communes
Nombre d'habitants	56 965 habitants
Montant du budget fonctionnement	
Nombre d'agents au 31/12/2017	1 agent (titulaire)
Établissements pour personnes âgées dépendantes	EHPAD « Harmonie » : 55 lits EHPAD « Les Godenettes » : 65 lits
Établissements pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée	Accueil de jour « La Relaiance » : 14 places Accueil de jour « Yokoso » : 12 places
Résidence autonomie	Les Heures Claires : 46 appartements (TI) et 3 appartements (TII)
SPASAD	SAAD : (service d'accompagnement et d'aide à domicile) Prestataire Assistance téléalarme Restauration à domicile Transport accompagné Aide mémoire-re-création Garde itinérante de nuit Petits travaux de bricolage et jardinage SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) Et son Equipe Spécialisée Alzheimer

Les établissements et services, non érigés en établissements publics autonomes, sont gérés par l'instruction budgétaire et comptable M22 car les règles comptables qui découlent des méthodes de calcul des prix de journée, forfaits ou dotations globales, leurs sont applicables, ils ont un budget propre et ces budgets sont indépendants les uns par rapport aux autres.

2.1 Statistique nombre d'utilisateurs par service ou résidence pour chaque commune du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2018

Services à domicile	Restauration à Domicile	Transport accompagné	Téléalarme	Prestataire	SSIAD	ESAD	JARDINAGE ET BRICOLAGE HORS CONVENTION	JARDINAGE CONVENTION CCAS OU MAIRIE	Total
	Nbre d'utilisateurs	Nbre d'utilisateurs	Nbre d'utilisateurs	Nbre d'utilisateurs	Nbre d'utilisateurs	Nbre d'utilisateurs	Nbre d'utilisateurs	Nbre d'utilisateurs	
Autres	2		1	4					7
Aulnoy les valenciennes	12	3	73	141	68	16	4		317
Famars	3		6	39	7	2	2		59
Haulchin			3	7			1		11
Hérin	4		2	9				1	16
La sentinelle	4			3			3	53	63
Maing	7	1	18	98	34	5	11		174
Monchaux sur écaillon			1	4	3				8
Petite Forêt		1	25	5		3			34
Prouvy	3		4	28	9	2	3		49
Quérénaing	2		11	30	8	5	1		57
Raismes			1	3		6			10
Rouvignies	1			11	4				16
Thiant	4	2	4	51	10	5	1		77
Trith-Saint-Léger	10	8	106	172	36	8	31		371
Verchain maugré	1		10	18	5	3			37
TOTAL	53	15	265	623	184	55	58	53	1306

Résidences	Harmonie	Les Godenettes	Heures Claires	La Relaisance	Yokoso	Total
	Nbre résidents	Nbre résidents	Nbre résidents	Nbre résidents	Nbre résidents	
Autres			2			2
Aulnoy les valenciennes	15	3	5		6	29
Famars	3		1	2	2	8
Haulchin	1			1	2	4
Hérin				1	3	4
La sentinelle	1	5		3		9
Maing	7	6	1		5	17
Monchaux sur écaillon						0
Petite Forêt		2		5		7
Prouvy	2	7	2			11
Quérénaing	2				1	3
Raismes	3	1	1	11		16
Rouvignies			1			1
Thiant	1		1		3	5
Trith-Saint-Léger	8	20	2		8	38
Verchain maugré	3	1			1	5
TOTAL	46	45	16	23	29	159

3. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

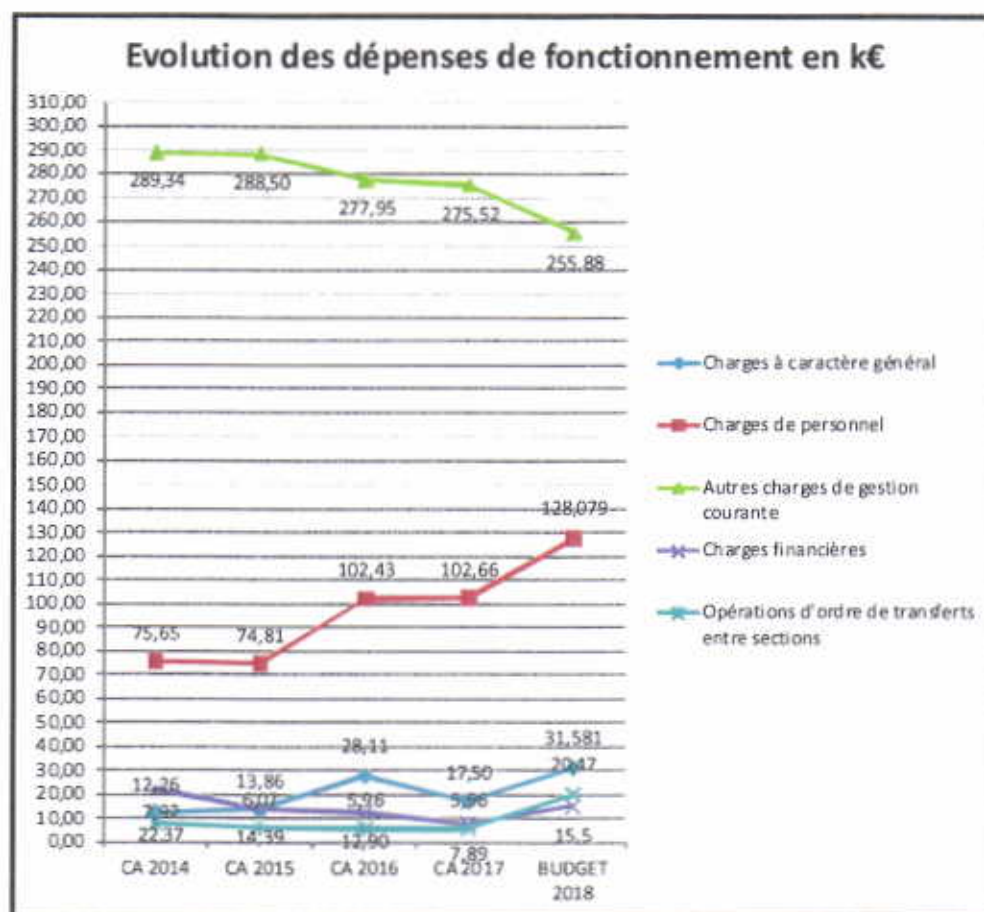
3.1 Évolution du Budget « Comité deS AGES du Pays Trithois » sur 5 ans

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018+ DM	PREVISIONNEL 2019
TOTAL DU BUDGET RECETTES	505 776.06€	524 519.25€	550 287.30€	610 912.51€	447 480€
TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES	422 335.62€	429 185.29€	411 354.79€	610 912.51€	447 480€
RESULTAT	83 440.44€	95 333.96€	138 932.51€		
RECETTES INVESTISSEMENT	88 194.33€	75 962.19€	93 396.12€	159 402.51€	5 470.00€
DEPENSES INVESTISSEMENT	24 705.08€	1 829.39€	1 829.36€	159 402.51€	5 470.00€
RECETTES FONCTIONNEMENT	417 581.73€	448 557.06€	456 891.18€	451 510€	442 010.00€
DEPENSES FONCTIONNEMENT	397 630.54€	427 355.90€	409 525.43€	451 510€	442 010.00€

3.2 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1 LES DEPENSES GENERALES

BUDGET PREVISIONNEL 2019						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NAT	INTITULE	N-1 (Pour Mémoire)	Reste à Réaliser	BP 2019 Part. à 3.40€	BP 2019 Part. à 3,50€	BP 2019 Part. à 3.60€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 581,00	0,00	35 200,00	40 910,00	46 615,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	128 079,00	0,00	134 590,00	134 590,00	134 590,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	255 880,00	0,00	251 750,00	251 750,00	251 750,00
66	CHARGES FINANCIERES	15 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 470,00	0,00	5 470,00	5 470,00	5 470,00
023	Virement à la Section d'investissement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		451 510,00	0,00	442 010,00	447 720,00	453 425,00



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Centre Intercommunal de G�rontologie Potentiels Financiers de l'ann�e 2018						
		Montant � la charge du CIG	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis	Total annuel		
C.I.G.	13�me mois	189 915 �	108 110 �	298 025 �		
	R�gime Indemnit�aire	661 402 �	32 600 �	694 002 �		
	Mutuelle	16 236 �	11 120 �	27 356 �		
	COS du Personnel	20 810 �	61 610 �	82 420 �		
	Plur�lya (ex PLURALYS)	13 416 �	30 470 �	43 886 �		
TOTAL		901 779 �	243 910 �	1 145 689 �		
Dotation aux Amortissements :				8 176,48 �		
Sous r�serve de la validation du Comit� Syndical				50 % pour le Comit� deS AGES du Pays Trithois		
				50% pour les Communes		
REPARTITION DE LA DEPENSE 2018 : SOIT				4 088,24 �		
50 % selon la Population :				2 044,12 �		
50 % selon le Potentiel Financier:				2 044,12 �		
13 COMMUNES	Population 2018	Potentiel Financier 2018	R�partition selon la Population	R�partition selon le P.F.	Participation	%
ARTRES	1 061	755 442,61 �	55,83 �	28,63 �	84,46 �	2%
AULNOY	7 407	6 945 247,62 �	389,73 �	263,24 �	652,98 �	16%
FAMARS	2 558	1 969 608,84 �	134,59 �	74,65 �	209,25 �	5%
HAULCHIN	2 301	2 892 057,87 �	121,07 �	109,62 �	230,69 �	6%
HERIN	4 113	3 660 775,65 �	216,41 �	138,75 �	355,17 �	9%
MAING	4 103	3 150 816,79 �	215,89 �	119,42 �	335,31 �	8%
PROUVY	2 308	3 384 105,00 �	121,44 �	128,27 �	249,71 �	6%
QUERENAING	946	640 224,42 �	49,78 �	24,27 �	74,04 �	2%
ROUVIGNIES	678	2 425 999,26 �	35,67 �	91,95 �	127,63 �	3%
LA SENTINELLE	3 283	3 584 477,89 �	172,74 �	135,86 �	308,60 �	8%
THIANT	2 772	3 821 396,04 �	145,85 �	144,84 �	290,70 �	7%
TRITH	6 382	20 035 395,52 �	335,80 �	759,40 �	1 095,20 �	27%
VERCHAIN	937	665 054,49 �	49,30 �	25,21 �	74,51 �	2%
TOTAL :	38 849	53 930 602,00 �	2 044,12 �	2 044,12 �	4 088,24 �	100%

3.2.2 CHARGES DE PERSONNEL

Un seul agent « titulaire » sur le budget du Comit  deS AGES du Pays Trithois

Son grade : **Adjoint administratif principal de 2 me classe**

R mun ration et cotisations au 1 r janvier 2018

SMIC : 9.88  soit 1 498.47 /mois brut

Dur e effective du travail : 35h/semaine

Les retraites

R gime sp cial (CNRACL)

Cotisation agent : 10.56%

Contribution employeur : 30.65%

Pour ce chapitre, il est pr vu une augmentation de 5.08%, cette augmentation concerne Essentiellement la cotisation au centre de gestion (6336) ainsi que la cotisation pour assurance du personnel (6455)

Les recettes fonctionnement

3 propositions sont faites au Comit  syndical concernant la participation des communes   savoir :

3.40  soit + 10cts par rapport   2018

3.50  soit + 20cts par rapport   2018

3.60  soit + 30cts par rapport   2018

RECAPITULATIF GENENERAL DES PARTICIPATIONS COMMUNALES de 2014 à 2019

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (3,40€)
ARTRES	2 860,10 €	2 902,07 €	3 244,73 €	3 569,87 €	3 566,18 €	3 691,86 €
AULNOY	20 525,17 €	21 326,80 €	23 924,14 €	25 791,51 €	25 211,78 €	25 836,78 €
FAMARS	7 095,87 €	7 128,22 €	7 996,17 €	8 709,70 €	8 612,32 €	8 906,45 €
HAULCHIN	6 801,21 €	6 900,88 €	7 591,94 €	8 166,24 €	7 872,14 €	8 054,09 €
HERIN	10 683,57 €	11 282,47 €	12 608,96 €	13 879,32 €	13 784,08 €	14 339,37 €
MAING	10 968,69 €	11 386,38 €	12 892,17 €	13 975,20 €	13 838,00 €	14 285,51 €
MONCHAUX/ECAILLON	1 267,00 €	1 339,00 €	1 537,00 €	1 693,00 €	1 791,90 €	1 859,80 €
PETITE-FORET	11 192,00 €	12 079,00 €	13 824,00 €	15 156,00 €	15 985,20 €	16 670,20 €
PROUVY	6 850,30 €	6 860,50 €	7 564,81 €	8 170,78 €	7 874,64 €	8 096,91 €
QUERENAING	2 597,83 €	2 658,47 €	2 984,19 €	3 244,73 €	3 220,11 €	3 290,44 €
RAISMES	29 520,00 €	30 746,00 €	36 448,00 €	39 692,00 €	42 101,40 €	43 390,80 €
ROUVIGNIES	2 187,01 €	2 129,65 €	2 419,19 €	2 610,36 €	2 385,05 €	2 432,83 €
LA SENTINELLE	9 599,04 €	9 787,77 €	10 910,14 €	11 669,90 €	11 238,55 €	11 470,80 €
THIANT	7 429,91 €	7 676,17 €	8 623,37 €	9 418,92 €	9 273,69 €	9 715,50 €
TRITH-SAINT-LEGER	21 611,33 €	21 387,50 €	22 857,24 €	24 318,72 €	22 242,23 €	22 794,00 €
VERCHAIN-MAUGRE	2 538,97 €	2 554,15 €	2 870,98 €	3 117,77 €	3 096,70 €	3 260,31 €
TOTAUX	459 338,00 €	469 445,03 €	539 207,03 €	603 484,03 €	603 094,03 €	608 001,55 €
RECAPITULATIF GENENERAL DES PARTICIPATIONS COMMUNALES de 2014 à 2019						

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (3,50€)
ARTRES	2 860,10 €	2 902,07 €	3 244,73 €	3 569,87 €	3 566,18 €	3 797,96 €
AULNOY	20 525,17 €	21 326,80 €	23 924,14 €	25 791,51 €	25 211,78 €	26 577,48 €
FAMARS	7 095,87 €	7 128,22 €	7 996,17 €	8 709,70 €	8 612,32 €	9 162,25 €
HAULCHIN	6 801,21 €	6 900,88 €	7 591,94 €	8 166,24 €	7 872,14 €	8 264,19 €
HERIN	10 683,57 €	11 282,47 €	12 608,96 €	13 879,32 €	13 784,08 €	14 750,67 €
MAING	10 968,69 €	11 386,38 €	12 892,17 €	13 975,20 €	13 838,00 €	14 655,81 €
MONCHAUX/ECAILLON	1 267,00 €	1 339,00 €	1 537,00 €	1 693,00 €	1 791,90 €	1 914,50 €
PETITE-FORET	11 192,00 €	12 079,00 €	13 824,00 €	15 156,00 €	15 985,20 €	17 160,50 €
PROUVY	6 850,30 €	6 860,50 €	7 564,81 €	8 170,78 €	7 874,64 €	8 327,71 €
QUERENAING	2 597,83 €	2 658,47 €	2 984,19 €	3 244,73 €	3 220,11 €	3 385,04 €
RAISMES	29 520,00 €	30 746,00 €	36 448,00 €	39 692,00 €	42 101,40 €	44 667,00 €
ROUVIGNIES	2 187,01 €	2 129,65 €	2 419,19 €	2 610,36 €	2 385,05 €	2 500,63 €
LA SENTINELLE	9 599,04 €	9 787,77 €	10 910,14 €	11 669,90 €	11 238,55 €	11 799,10 €
THIANT	7 429,91 €	7 676,17 €	8 623,37 €	9 418,92 €	9 273,69 €	9 992,70 €
TRITH-SAINT-LEGER	21 611,33 €	21 387,50 €	22 857,24 €	24 318,72 €	22 242,23 €	23 432,20 €
VERCHAIN-MAUGRE	2 538,97 €	2 554,15 €	2 870,98 €	3 117,77 €	3 096,70 €	3 354,01 €
TOTAUX	153 728,00 €	158 145,03 €	178 297,03 €	193 184,02 €	192 094,03 €	203 801,75 €

RECAPITULATIF GENERAL DES PARTICIPATIONS COMMUNALES de 2014 à 2019

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (3,60€)
ARTRES	2 860,10 €	2 902,07 €	3 244,73 €	3 569,67 €	3 566,18 €	3 904,06 €
AULNOY	20 525,17 €	21 326,80 €	23 924,14 €	25 791,51 €	25 211,78 €	27 318,18 €
FAMARS	7 095,87 €	7 128,22 €	7 996,17 €	8 709,70 €	8 612,32 €	9 418,05 €
HAULCHIN	6 801,21 €	6 900,88 €	7 591,94 €	8 165,24 €	7 872,14 €	8 514,29 €
HERIN	10 683,57 €	11 282,47 €	12 608,96 €	13 879,32 €	13 784,08 €	15 161,97 €
MAING	10 968,69 €	11 386,38 €	12 892,17 €	13 975,20 €	13 838,00 €	15 106,11 €
MONCHAUX/ECAILLON	1 267,00 €	1 339,00 €	1 537,00 €	1 693,00 €	1 791,90 €	1 969,20 €
PETITE-FORET	11 192,00 €	12 079,00 €	13 824,00 €	15 156,00 €	15 985,20 €	17 650,80 €
PROUVY	6 850,30 €	6 860,50 €	7 584,81 €	8 170,78 €	7 874,64 €	8 558,51 €
QUERENAING	2 597,83 €	2 658,47 €	2 984,19 €	3 244,73 €	3 220,11 €	3 479,64 €
RAISMES	29 520,00 €	30 746,00 €	36 448,00 €	39 692,00 €	42 101,40 €	45 943,20 €
ROUVIGNIES	2 187,01 €	2 129,65 €	2 419,19 €	2 610,36 €	2 385,05 €	2 568,43 €
LA SENTINELLE	9 599,04 €	9 787,77 €	10 910,14 €	11 668,90 €	11 238,55 €	12 127,40 €
THIANT	7 429,91 €	7 676,17 €	8 623,37 €	9 418,92 €	9 273,69 €	10 269,90 €
TRITH-SAINT-LEGER	21 611,33 €	21 387,50 €	22 657,24 €	24 318,72 €	22 242,23 €	24 070,40 €
VERCHAIN-MAUGRE	2 538,97 €	2 554,15 €	2 870,98 €	3 117,77 €	3 090,70 €	3 447,71 €
TOTAUX	153 728,00 €	158 145,03 €	178 297,03 €	193 184,02 €	192 094,03 €	209 507,85 €

PARTICIPATION GLOBALE DES COMMUNES SUR LES AMORTISSEMENTS DU CIG de 2014 à 2019

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ARTRES	493,10 €	411,07 €	354,73 €	329,87 €	84,68 €	84,46 €
AULNOY	3 875,17 €	3 300,80 €	2 860,14 €	2 628,51 €	663,08 €	652,98 €
FAMARS	1 243,87 €	1 034,22 €	896,17 €	832,70 €	210,58 €	209,25 €
HAULCHIN	1 428,21 €	1 195,88 €	1 022,94 €	940,24 €	235,94 €	230,69 €
HERIN	2 016,57 €	1 740,47 €	1 498,96 €	1 408,32 €	356,38 €	355,17 €
MAING	1 941,69 €	1 652,38 €	1 440,17 €	1 330,20 €	337,70 €	335,31 €
MONCHAUX/ECAILLON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PETITE-FORET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROUVY	1 526,30 €	1 275,50 €	1 107,81 €	1 015,78 €	258,24 €	249,71 €
QUERENAING	441,83 €	371,47 €	321,19 €	296,73 €	75,21 €	74,04 €
RAISMES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROUVIGNIES	661,01 €	555,65 €	495,19 €	465,36 €	124,56 €	127,63 €
LA SENTINELLE	1 908,04 €	1 608,77 €	1 387,14 €	1 275,90 €	315,55 €	308,60 €
THIANT	1 662,91 €	1 417,17 €	1 239,37 €	1 156,92 €	294,39 €	290,70 €
TRITH-SAINT-LEGER	6 891,33 €	5 896,50 €	4 710,24 €	4 475,72 €	1 079,33 €	1 095,20 €
VERCHAIN-MAUGRE	434,97 €	360,15 €	311,98 €	287,77 €	73,90 €	74,51 €
TOTAUX	24 628,00 €	20 620,03 €	17 648,03 €	15 444,02 €	4 109,61 €	4 068,23 €

PARTICIPATION GLOBALE DES COMMUNES SUR LA CONTRIBUTION de 2014 à 2019

Communes	2014 (contribution : 2,28€/hab)	2015 (contribution : 2,40€/hab)	2016 (contribution : 2,80€/hab)	2017 (contribution : 3,10€/hab)	2018 (contribution : 3,30€/hab)	2019 (contribution : 3,40€/hab)
ARTRES	2 367,00 €	2 491,00 €	2 890,00 €	3 240,00 €	3 481,50 €	3 607,40 €
AULNOY	16 850,00 €	18 026,00 €	21 064,00 €	23 163,00 €	24 548,70 €	25 183,80 €
FAMARS	5 852,00 €	6 094,00 €	7 101,00 €	7 877,00 €	8 401,80 €	8 697,20 €
HAULCHIN	5 373,00 €	5 705,00 €	6 569,00 €	7 226,00 €	7 638,20 €	7 823,40 €
HERIN	8 687,00 €	9 542,00 €	11 110,00 €	12 471,00 €	13 427,70 €	13 984,20 €
MAING	9 027,00 €	9 734,00 €	11 452,00 €	12 645,00 €	13 500,30 €	13 950,20 €
MONCHAUX/ECAILLON	1 267,00 €	1 339,00 €	1 537,00 €	1 693,00 €	1 791,90 €	1 969,20 €
PETITE-FORET	11 192,00 €	12 079,00 €	13 824,00 €	15 156,00 €	15 985,20 €	16 870,20 €
PROUVY	5 324,00 €	5 585,00 €	6 457,00 €	7 155,00 €	7 616,40 €	7 847,20 €
QUERENAING	2 156,00 €	2 287,00 €	2 663,00 €	2 948,00 €	3 144,90 €	3 218,40 €
RAISMES	29 520,00 €	30 746,00 €	36 448,00 €	39 692,00 €	42 101,40 €	43 390,80 €
ROUVIGNIES	1 526,00 €	1 574,00 €	1 624,00 €	2 145,00 €	2 260,50 €	2 305,20 €
LA SENTINELLE	7 691,00 €	8 179,00 €	9 523,00 €	10 394,00 €	10 923,00 €	11 162,20 €
THIANT	5 787,00 €	6 259,00 €	7 384,00 €	8 262,00 €	8 979,30 €	9 424,80 €
TRITH-SAINT-LEGER	14 720,00 €	15 691,00 €	18 147,00 €	19 843,00 €	21 162,90 €	21 698,80 €
VERCHAIN-MAUGRE	2 104,00 €	2 194,00 €	2 559,00 €	2 830,00 €	3 022,80 €	3 185,80 €
TOTAUX	129 203,00 €	137 525,00 €	160 662,00 €	176 740,00 €	187 984,60 €	194 007,40 €

PARTICIPATION GLOBALE DES COMMUNES SUR LA CONTRIBUTION de 2014 à 2019

Communes	2014 (contribution : 2,25€/hab)	2015 (contribution : 2,40€/hab)	2016 (contribution : 2,80€/hab)	2017 (contribution : 3,10€/hab)	2018 (contribution : 3,30€/hab)	2019 (contribution : 3,50€/hab)
ARTRES	2 367,00 €	2 491,00 €	2 890,00 €	3 240,00 €	3 481,50 €	3 713,50 €
AULNOY	16 650,00 €	18 026,00 €	21 064,00 €	23 163,00 €	24 548,70 €	25 924,50 €
FAMARS	5 852,00 €	6 094,00 €	7 101,00 €	7 877,00 €	8 401,80 €	8 953,00 €
HAULCHIN	5 373,00 €	5 705,00 €	6 589,00 €	7 226,00 €	7 636,20 €	8 053,50 €
HERIN	8 667,00 €	9 542,00 €	11 110,00 €	12 471,00 €	13 427,70 €	14 395,50 €
MAING	9 027,00 €	9 734,00 €	11 452,00 €	12 845,00 €	13 500,30 €	14 360,50 €
MONCHAUX/ECAILLON	1 267,00 €	1 339,00 €	1 537,00 €	1 693,00 €	1 791,90 €	1 914,50 €
PETITE-FORET	11 192,00 €	12 079,00 €	13 824,00 €	15 156,00 €	15 985,20 €	17 160,50 €
PROUVY	5 324,00 €	5 585,00 €	6 457,00 €	7 155,00 €	7 616,40 €	8 078,00 €
QUERENAING	2 156,00 €	2 287,00 €	2 663,00 €	2 948,00 €	3 144,90 €	3 311,00 €
RAISMES	29 520,00 €	30 746,00 €	36 448,00 €	39 692,00 €	42 101,40 €	44 667,00 €
ROUVIGNIES	1 526,00 €	1 574,00 €	1 924,00 €	2 145,00 €	2 260,50 €	2 373,00 €
LA SENTINELLE	7 691,00 €	8 179,00 €	9 523,00 €	10 394,00 €	10 923,00 €	11 490,50 €
THIANT	5 767,00 €	6 259,00 €	7 384,00 €	8 262,00 €	8 979,30 €	9 702,00 €
TRITH-SAINT-LEGER	14 720,00 €	15 691,00 €	18 147,00 €	19 843,00 €	21 162,90 €	22 337,00 €
VERCHAIN-MAUGRE	2 104,00 €	2 194,00 €	2 559,00 €	2 830,00 €	3 022,80 €	3 279,50 €
TOTAUX	129 203,00 €	137 525,00 €	160 652,00 €	176 740,00 €	187 984,50 €	199 713,50 €

PARTICIPATION GLOBALE DES COMMUNES SUR LA CONTRIBUTION de 2014 à 2019

Communes	2014 (contribution : 2,25€/hab)	2015 (contribution : 2,40€/hab)	2016 (contribution : 2,80€/hab)	2017 (contribution : 3,10€/hab)	2018 (contribution : 3,30€/hab)	2019 (contribution : 3,60€/hab)
ARTRES	2 367,00 €	2 491,00 €	2 890,00 €	3 240,00 €	3 481,50 €	3 819,60 €
AULNOY	16 650,00 €	18 026,00 €	21 064,00 €	23 163,00 €	24 548,70 €	26 665,20 €
FAMARS	5 852,00 €	6 094,00 €	7 101,00 €	7 877,00 €	8 401,80 €	9 208,80 €
HAULCHIN	5 373,00 €	5 705,00 €	6 589,00 €	7 226,00 €	7 636,20 €	8 283,60 €
HERIN	8 667,00 €	9 542,00 €	11 110,00 €	12 471,00 €	13 427,70 €	14 806,80 €
MAING	9 027,00 €	9 734,00 €	11 452,00 €	12 845,00 €	13 500,30 €	14 770,80 €
MONCHAUX/ECAILLON	1 267,00 €	1 339,00 €	1 537,00 €	1 693,00 €	1 791,90 €	1 969,20 €
PETITE-FORET	11 192,00 €	12 079,00 €	13 824,00 €	15 156,00 €	15 985,20 €	17 650,80 €
PROUVY	5 324,00 €	5 585,00 €	6 457,00 €	7 155,00 €	7 616,40 €	8 308,80 €
QUERENAING	2 156,00 €	2 287,00 €	2 663,00 €	2 948,00 €	3 144,90 €	3 405,60 €
RAISMES	29 520,00 €	30 746,00 €	36 448,00 €	39 692,00 €	42 101,40 €	45 943,20 €
ROUVIGNIES	1 526,00 €	1 574,00 €	1 924,00 €	2 145,00 €	2 260,50 €	2 440,80 €
LA SENTINELLE	7 691,00 €	8 179,00 €	9 523,00 €	10 394,00 €	10 923,00 €	11 818,80 €
THIANT	5 767,00 €	6 259,00 €	7 384,00 €	8 262,00 €	8 979,30 €	9 979,20 €
TRITH-SAINT-LEGER	14 720,00 €	15 691,00 €	18 147,00 €	19 843,00 €	21 162,90 €	22 975,20 €
VERCHAIN-MAUGRE	2 104,00 €	2 194,00 €	2 559,00 €	2 830,00 €	3 022,80 €	3 373,20 €
TOTAUX	129 203,00 €	137 525,00 €	160 652,00 €	176 740,00 €	187 984,50 €	205 419,60 €

PROPOSITION BUDGET 2019 RECETTES

BUDGET PREVISIONNEL 2019 RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
---	--	--	--	--	--

NATURE	INTITULE	N-1	Reste à	2019	2019	2019
		(pour mémoire)	Réaliser	(Part. à 3,40€)	(Part. à 3,50€)	(Part. à 3,60€)
70	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Rembt de frais par les budgets annexes	15 500,00		0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	436 010,00	0,00	442 010,00	447 720,00	453 425,00
7474	Part. Communes -Fonctionnement	436 010,00		442 010,00	447 720,00	453 425,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		451 510,00	0,00	442 010,00	447 720,00	453 425,00

Nature	Intitulé	Pour mémoire	BP 2018	% d'évolution
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 500€	0€	0
74	Dotations et participations (3.40€)	436 010€	442 010€	1.38%
74	Dotations et participations (3.50€)	436 010€	447 720€	2.69%
74	Dotations et participations (3.40€)	436 010€	453 425€	3.99%

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : il s'agit des remboursements de frais des budgets annexes.

Chapitre 74 : Dotations et participations : il s'agit de la participation des communes au fonctionnement du Comité deS AGES du Pays Trithois. Il est proposé au comité syndical de passer la participation des communes du Comité deS AGES du Pays Trithois pour 2019 à :

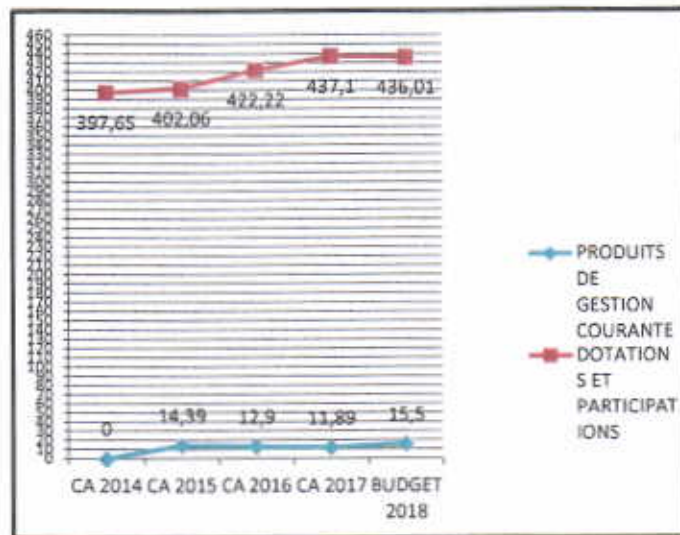
3.40€

3.50€

3.60€

Dans ce chapitre on retrouve également le versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois par la commune de Trith-Saint-Léger, **d'un montant de 243 918.43€.**

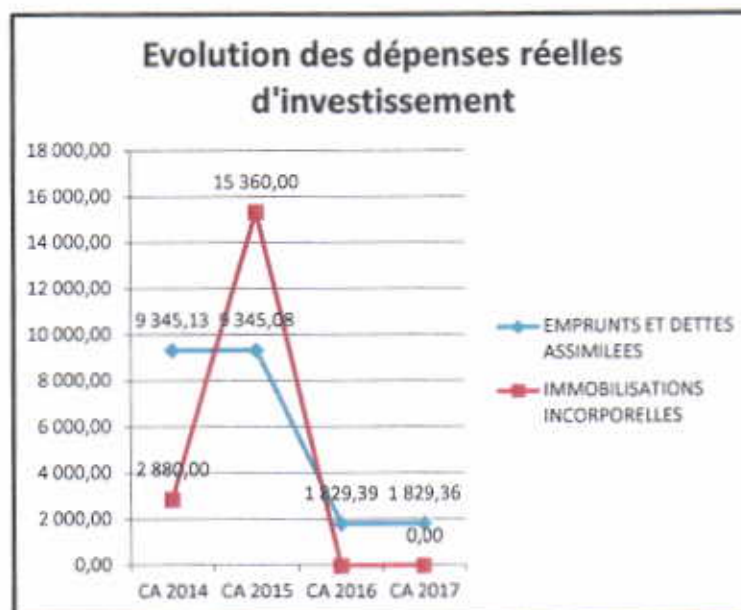
Pour information l'excédent 2018 en fonctionnement devrait être de 30 811.39€



3.3 L'investissement

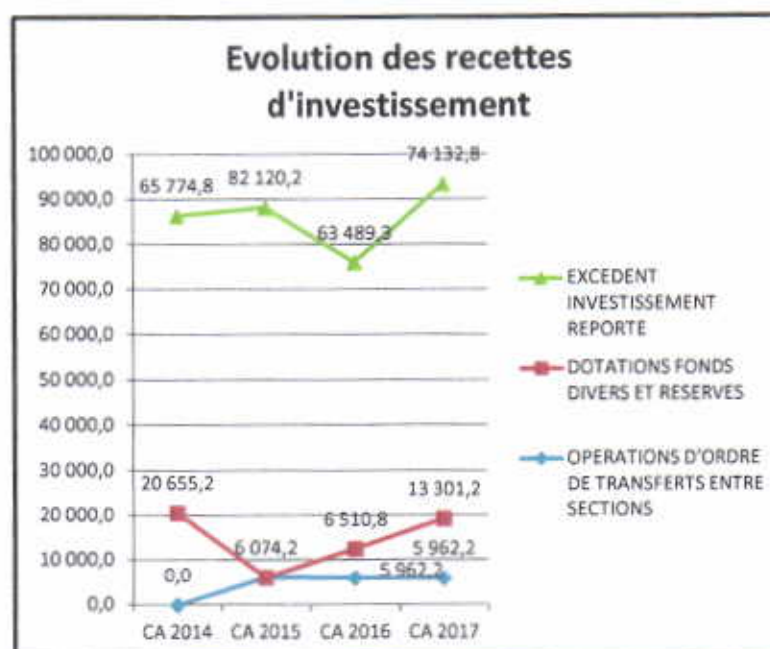
3.3.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	Pour mémoire 2018	BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	15 000€	0€
21	Immobilisations corporelles	5 470€	5 470€



3.3.2 Les recettes d'investissement

Nature	Intitulé	Pour mémoire 2018	BP 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5470€	5470€
21	Virement de la section de fonctionnement	15 000€	0€



Pour 2019 la section d'investissement sera d'un montant de 5 470.00€ avant reprise du résultat qui sera voté dans le courant de l'année.

Pour information, l'excédent d'investissement devrait être pour 2018 de 45 031.75€ avec un report N-1 de 91 566.76€ soit résultat cumulé de + 136 598.51€

4. Programmation des investissements de la collectivité

Raismes :

Projet de construction d'une unité d'accompagnement renforcé « Le lien » au sein De la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » et le transfert de la gestion de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » au Comité deS AGES du Pays Trithois

Historique du projet :

- **Juin 2012** : Demande de reconnaissance d'intérêt intercommunal du projet par la commune
- **Octobre 2012** : Reconnaissance de l'intérêt intercommunal du projet par le Comité deS AGES du Pays Trithois
- Concertation avec l'architecte
- **Sur l'année 2017** : des réunions de travail ont eu lieu avec le CCAS de Raismes, dont une au Conseil Départemental
- **Sur l'année 2018** : des réunions de travail ont eu lieu avec le CCAS de Raismes
- **Sur l'année 2019** : Mise à disposition de personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois (0.5 directeur, 1 animatrice)

Prouvy

Projet de construction d'une « Maison'Âge » pour personnes âgées (20 logements de plain pied de type II (1 chambre) et 3 logements de plain pied de type III (2 chambres) sur la commune de Prouvy, projet porté par le Comité deS AGES du Pays Trithois en collaboration avec Habitat du Nord.

Le Comité deS AGES du Pays Trithois signera avec le bailleur social, pour chaque « Maison'Âge », une convention de partenariat qui fondera les relations entre la Maison 'âge et le SPASAD du Comité deS AGES du Pays Trithois ».

Historique du projet :

- **Mars 2013** : Demande de reconnaissance d'intérêt intercommunal de la commune de Prouvy concernant un projet de construction d'un domicile intermédiaire pour personnes âgées avec convention de service.
- **Mai 2013** : Reconnaissance d'intérêt intercommunal du projet de construction d'un domicile intermédiaire pour personnes âgées avec convention de service sur la commune de Prouvy par le Comité deS AGES du Pays Trithois.
- **Janvier 2015** : lancement d'une enquête de besoins ciblant les personnes de plus de 60 ans sur l'ensemble des 16 communes du Comité deS AGES du Pays Trithois.
- **Novembre 2017** : Signature d'une convention entre le conseil départemental et le comité deS AGES du Pays Trithois dans le cadre du soutien financier et de l'accompagnement au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif pour personnes âgées et adultes en situation de handicap.

Une subvention d'un montant de 17 500€ (par semestre) a été octroyée au Comité deS AGES du Pays Trithois pour le développement du projet « Accompagnement de la vieillesse dans le cadre d'hébergements collectifs « Maison'Âge » à Prouvy.

- **08 septembre 2018** : Pose de la 1^{ère} pierre

Hérin

Projet de construction d'une « Maison'Âge » pour personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap (20 logements de plain pied de type II (1 chambre) et 3 logements de plain pied de type III (2 chambres) sur la commune d'Hérin, projet porté par le Comité deS AGES du Pays Trithois, en partenariat avec l'association ALTER EGAUX qui reconstruit son foyer de vie situé à Bonsecours, sur la même emprise foncière, qui été dévolue au Comité deS AGES du Pays Trithois. L'opérateur HLM choisi est la société Habitat du Nord.

Le Comité deS AGES du Pays Trithois signera avec le bailleur social, pour chaque « Maison'Âge », une convention de partenariat qui fondera les relations entre la Maison 'âge et le SPASAD du Comité deS AGES du Pays Trithois ».

Septembre 2014 : Demande de reconnaissance d'intérêt intercommunal de la commune d'Hérin concernant un projet de construction de « Maison'Âge » pour personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap avec convention de service.

Décembre 2014 : Reconnaissance d'intérêt intercommunal du projet de construction de « Maison'Âge » pour personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap avec convention de service sur la commune d'Hérin par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Janvier 2015 : lancement d'une enquête de besoins ciblant les personnes de plus de 60 ans sur l'ensemble des 16 communes du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Octobre 2017 : Signature d'une convention de coopération et d'engagements réciproques entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et l'association Alter Égaux concernant le projet « Maison'Âge » d'Hérin et le foyer de vie.

Sur l'année 2017 : des réunions de travail ont eu lieu avec Habitat du Nord, le Comité deS AGES du Pays Trithois et l'association Alter-Égaux

Le cahier des charges est terminé.

Sur l'année 2018 : Lancement du concours d'architecte
Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec Habitat du Nord, l'association Alter-Égaux, la mairie d'Hérin

Thiant

Projet de construction d'une « Maison'Âge » pour personnes âgées (20 logements de plain pied de type II (1 chambre) et 3 logements de plain pied de type III (2 chambres) sur la commune de Prouvy, projet porté par le Comité deS AGES du Pays Trithois en collaboration avec Habitat du Nord.

Le Comité deS AGES du Pays Trithois signera avec le bailleur social, pour chaque « Maison 'Âge », une convention de partenariat qui fondera les relations entre la Maison 'âge et le SPASAD du Comité deS AGES du Pays Trithois ».

Juin 2014 : Demande de reconnaissance d'intérêt intercommunal de la commune de Thiant concernant un projet de construction d'un domicile intermédiaire pour personnes âgées avec convention de service.

Septembre 2014 : Reconnaissance d'intérêt intercommunal du projet de construction d'un domicile intermédiaire pour personnes âgées avec convention de service sur la commune de Thiant par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Janvier 2015 : Lancement d'une enquête de besoins concernant les « Maison'Âge » ciblant les personnes de plus de 60 ans sur l'ensemble des 16 commune du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Sur l'année 2017 : des réunions de travail ont eu lieu avec la mairie de Thiant concernant ce projet.

2018 : Concertation avec Habitat du Nord, et étude de faisabilité sur site.

Trith-Saint-Léger

Projet de construction d'une « Maison'Âge » pour personnes âgées (20 logements de plain pied de type II (1 chambre) et 3 logements de plain pied de type III (2 chambres) sur la commune de Prouvy, projet porté par le Comité deS AGES du Pays Trithois en collaboration avec Habitat du Nord.

Le Comité deS AGES du Pays Trithois signera avec le bailleur social, pour chaque « Maison'Âge », une convention de partenariat qui fondera les relations entre la Maison 'âge et le SPASAD du Comité deS AGES du Pays Trithois ».

Janvier 2015 : Lancement d'une enquête de besoins concernant les « Maison'Âge » ciblant les personnes de plus de 60 ans sur l'ensemble des 16 commune du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Novembre 2015 : Demande de reconnaissance d'intérêt intercommunal de la commune de Trith-Saint-Léger concernant un projet de construction d'un domicile intermédiaire pour personnes âgées avec convention de service.

Décembre 2015 : Reconnaissance d'intérêt intercommunal du projet de construction d'un domicile intermédiaire pour personnes âgées avec convention de service sur la commune de Trith-Saint-Léger par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

2017 : Réunion de travail entre Habitat du Nord, le Comité deS AGES du Pays Trithois et la ville de Trith-Saint-Léger.

2018 : Réunion de travail, proposition du programme architectural.
Plusieurs réunions ont été organisées avec Habitat du Nord, la mairie de Trith-Saint-Léger et le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180039

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17 + 6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :
20180039 : Débat d'orientation
 budgétaire

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu, Madame la Présidente, rappeler qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, le DOB est un temps d'informations budgétaire et financière suivi d'une discussion entre les membres de l'assemblée délibérante sur la proposition budgétaire du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2019 présentée.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote du Comité Syndical. Les documents relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2019 sont transmis à l'ensemble du Comité Syndical avec l'ordre du jour de la présente séance.

Le Comité Syndical
Après en avoir Discuté

PREND ACTE, pour le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2019, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 07 décembre 2018.

PREND ACTE de la mise en ligne du Débat d'Orientation Budgétaire sur le site internet du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :




**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180040**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+ 6 pouvoirs
Voix pour	19
Voix contre	2 « Artres »
Abstention(s)	2 « Aulnoy lez vals »

Objet :

20180040 : Participation des communes – budget 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée de passer la participation des communes du Comité deS AGES du Pays Trithois à :

3.50€/habitant pour l'année 2019

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré

DECIDE de fixer la participation des communes du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2019 à **3.50€/habitant**.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 74748 « Participations des communes ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

COMITÉ deS AGES
Du Pays Trithois



Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180041

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17 + 6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180041 : Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Lors du vote du budget primitif 2019 de la ville de Trith-Saint-Léger, vote une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois de **243 918.43€** au Comité deS AGES du Pays Trithois.

Madame la Présidente DEMANDE à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président du Comité deS AGES du Pays Trithois à signer la convention entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et la commune de Trith-Saint-Léger concernant le versement de cette compensation (convention ci-annexée).

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
Et après en avoir délibéré**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et la commune de Trith-Saint-Léger pour le versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois d'un montant de **243 918.43€ « deux cent quarante trois mille neuf cent dix huit euros quarante trois »** pour l'exercice 2019.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 74748 « Participations des communes » du budget principal 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité deS AGES
du Pays Trithois


CONVENTION

Entre :

La Ville de Trith-Saint-Léger, représentée par Monsieur Clotaire COLIN,
1^{er} Adjoint,

Et

Le S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois », représenté par
Monsieur Norbert JESSUS, Président,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : La Ville de Trith-Saint-Léger verse au S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois » une compensation historique aux avantages acquis du personnel du S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois ».

Article 2 : Le montant de la somme à verser au S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois » pour la compensation historique aux avantages acquis du personnel du S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois » s'élève à la somme de 243 918.43€.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'article 6554 – « Contribution aux organismes de regroupement » du Budget de l'exercice 2016 de la Ville de Trith-Saint-Léger.

La recette sera imputée à l'article 74748 – « Participation des communes » du Budget de l'exercice 2019 du S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois ».

Fait à Trith-Saint-Léger, Le

Le 1^{er} Adjoint,
Cl. COLIN

Le Président,
Norbert JESSUS

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180042**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180042 : Prise en charge des amortissements du budget annexe « CIG »

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCCEI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE de verser pour l'année 2019 une subvention d'un montant de **8 176.48€** au budget annexe « CIG » afin de couvrir le coût de l'amortissement 2018 des biens acquis avant 2000.

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de **8 176.48€ (huit mille cent soixante seize euros quarante huit)** pour la couverture des amortissements 2019 des biens acquis avant 2000 au budget annexe « CIG ».

DIT que la dépense est prévue à l'article 65737 « subvention aux autres établissements publics locaux » du budget principal 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

DIT que la dépense sera couverte à hauteur de 50% par une participation des communes sauf Raismes, Petite Forêt, Monchaux sur Ecaillon avec inscription budgétaire à l'article 74748 – « Participations des communes ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité des AGES
Du Pays Trithois


Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180043

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17 + 6 présents
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180043 : Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE de verser une subvention au Budget annexe « CIG » d'un montant de **108 110 €** pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2019 du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré

DECIDE d'accorder le versement d'une subvention de **108 110€ « cent huit mille cent dix euros »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2019 de son personnel.

DIT que la dépense est prévue à l'article 65737 « subvention aux autres établissements publics locaux » du budget principal 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :




**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180044**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180044 : Prise en charge partielle de la subvention du Comité des œuvres sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE de verser une subvention d'un montant de **82 420€** au Comité des Œuvres Sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2019.

- 61 610 € sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 20 810 € sur le budget annexe « CIG »

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
Et après en avoir délibéré**

DECIDE d'accorder le versement d'une subvention **82 420€ « Quatre vingt deux mille quatre cent vingt euros »** au Comité des Œuvres Sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2019.

DIT que la dépense de 61 610€ est prévue à l'article 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » du budget principal 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

DIT que la dépense 20 810€ sera prélevée à l'article 6578 « autres subventions » du budget annexe 2019 « CIG ».

DIT que le paiement de cette subvention se fera à hauteur de 25% chaque trimestre.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité deS AGES
Du Pays Trithois



Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180045

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180045 : Prise en charge partielle du régime indemnitaire pour le budget annexe « CIG »

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE de verser une subvention pour l'année 2019, d'un montant de **32 600 €** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle du régime indemnitaire du personnel.

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré

DECIDE d'accorder le versement d'une subvention pour l'année 2019, de **32 600€ « trente deux mille six cent euros »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle du régime indemnitaire du personnel.

DIT que la dépense sera prélevée à l'article 65737 « subventions vers autres établissements publics locaux » du budget 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité deS AGES
Du Pays Trithois

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180046

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180046 : Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE de verser une subvention pour l'année 2019, d'un montant de **11 120€** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle des cotisations mutualistes de son personnel.

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré

DECIDE d'accorder le versement d'une subvention pour l'année 2019, de **11 120€ « onze mille cent vingt euros »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle des cotisations mutualistes du personnel.

DIT que la dépense sera prélevée à l'article 65737 « subventions vers autres établissements publics locaux » du budget principal 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

COMITÉ SYNDICAL AGES
Du Pays Trithois



**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180047**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180047 : Budget principal
 « Comité deS AGES du Pays
 Trithois » 2019

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2019, tel qu'il ressort du document budgétaire présenté au Comité Syndical et transmis en sous-préfecture.

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
et après en avoir délibéré**

ADOpte le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2019, tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :




BUDGET PREVISIONNEL 2019				
-----------------------------	--	--	--	--

RECETTES INVESTISSEMENT				
NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	BP 2019
		(Pour mémoire)		En Euros
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 470,00 €	- €	5 470,00 €
280418	Amortissements des subventions d'équip.	4 800,00 €		4 800,00 €
28051	Amortissements des Concessions, droits sim.	670,00 €		670,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	- €	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		- €	- €
TOTAUX		20 470,00 €	- €	5 470,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				
NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	BP 2019
		(Pour mémoire)		En Euros
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000,00 €	- €	- €
204182	Subvention d'investissement	15 000,00 €		- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 470,00 €	- €	5 470,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 470,00 €		5 470,00 €
TOTAUX		20 470,00 €	- €	5 470,00 €

**BUDGET PREVISIONNEL COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS
2019**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	2019
		(pour mémoire)		(Part. à 3,50€)
70	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 500,00	0,00	0,00
70872	Rembt de frais par les budgets annexes	15 500,00		0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	436 010,00	0,00	447 720,00
7474	Part. Communes - Fonctionnement	436 010,00		447 720,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
		451 510,00	0,00	447 720,00

**BUDGET PREVISIONNEL 2019 COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	BP 2019
		(Pour Mémoire)		Part. à 3,50€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 581,00	0,00	40 910,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	4 000,00
6225	Indemnités au comptable public	1 400,00	0,00	1 500,00
6231	Avis d'insertion	5 500,00	0,00	5 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	0,00	1 500,00
6251	Frais de déplacement	2 000,00	0,00	1 200,00
6257	Réception	3 000,00	0,00	3 500,00
627	Services Bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	6 000,00
62872	Remboursement de Frais	11 381,00	0,00	17 710,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	128 079,00	0,00	134 590,00
6331	Versement de transport	450,00	0,00	450,00
6332	Cotisations versées au FNAL	180,00	0,00	180,00
6336	Cotisations au centre nat et gest.	28 000,00	0,00	34 000,00
64111	Rémunération principale	28 000,00	0,00	28 200,00
64112	NBI supplément familial	930,00	0,00	930,00
64118	Autres indemnités	6 500,00	0,00	2 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	4 000,00	0,00	3 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 700,00	0,00	6 200,00
6455	Cotisations pour assurance perso.	6 129,00	0,00	12 440,00
6458	Cot. aux autres organismes sociaux	46 140,00	0,00	46 140,00
6475	Médecine du travail	50,00	0,00	50,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	255 880,00	0,00	251 750,00
6531	Indemnités du Pdt & Vice-Pdt	27 500,00	0,00	27 500,00
6533	Cotisations retraite Elus	2 020,00	0,00	2 020,00
6534	Cotisations de sécurité sociale	4 700,00	0,00	4 700,00
65737	Subventions de fonctionnement aux org. Publics	160 050,00	0,00	155 920,00
6574	Subventions aux associations	61 610,00	0,00	61 610,00
66	CHARGES FINANCIERES	15 500,00	0,00	15 000,00
668	Autres charges financières	15 500,00	0,00	15 000,00
042	sections	5 470,00	0,00	5 470,00
6811	Dotations aux amortissements	5 470,00	0,00	5 470,00
023	Virement à la Section d'investissement	15 000,00	0,00	0,00
		451 510,00	0,00	447 720,00

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180048

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180048 : CIG - Décision modificative n°2- ouverture de crédits 2018

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget 2018 du Centre intercommunal de Gériatologie comme suit :

Recettes:

- 722	« Production Immobilisée »	78 116.52 €
- 7351123	« Dotation de soins (PASA) »	31 899.00 €
- 735111	« Dotation de soins (Hébergement permanent) »	28 645.00 €

Dépenses:

- 60623	« Fournitures d'ateliers »	23 113.02 €
- 6066	« Fournitures médicales »	1 899.00 €
- 64111	« Rémunération Personnel Titulaire non médical »	55 003.50 €
- 6421	« Rémunération Personnel Titulaire médical »	30 000.00 €
- 6488	« Autres charges de personnel »	28 645.00 €

Le Comité Syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
et après en avoir délibéré**

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du Centre intercommunal de gériatologie.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :




**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180049**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

**20180049 : Comité deS AGES du
 Pays Trithois - Décision
 modificative n°3- ouverture de crédits
 2018**

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

20180049

1/2

Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois comme suit :

Fonctionnement

Recettes :

- 7478« Participations autres organismes» 167 462.00€

Dépenses

- 65888« Autres charges de gestion courante » 167 462.00€

Le Comité Syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
et après en avoir délibéré**

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité deS AGES
Du Pays Trithois



Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180050

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	17+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180050 : CIG - Décision
 modificative n°4- virements de
 crédits 2018

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée de procéder aux virements de crédits sur le Budget 2018 du Centre intercommunal de Gérontologie comme suit :

Section de fonctionnement

- 60611	« Eau et assainissement »	- 35 000.00 €
- 60612	« Energie, Electricité »	- 16 000.00 €
- 60613	« Chauffage »	- 10 000.00 €
- 6242	« Transport d'usagers »	- 42 955.00 €
- 64111	« Rémunération Personnel Titulaire non médical »	+ 35 000.00 €
- 6421	« Rémunération Personnel Titulaire médical »	+ 42 955.00 €
- 6135	« Locations mobilières »	+ 16 000.00 €
- 61558	« Entretien et Réparations autres matériels »	+ 10 000.00 €

Section d'investissement

- 2188	« Autres immobilisations corporelles »	- 150 609.20€
- 1312	« Subvention d'équipement collectivités »	+ 18 000.00€
- 13188	« Autres subventions »	+132 609.20€

Le Comité Syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
et après en avoir délibéré**

DECIDE de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du Centre intercommunal de gérontologie.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :



Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée de procéder aux virements de crédits sur le Budget 2018 du SIVU « Comité des Âges du pays Trithois », comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

- 62872	« Remboursement de frais aux budgets annexes »	- 5 870.00 €
- 6688	« Autres charges financières »	- 7 000.00 €
- 673	« Titres annulés (sur exercice antérieur) »	+ 12 870.00 €

Le Comité Syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2018 du SIVU « Comité des Âges du pays Trithois ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

COMITÉ DES ÂGES
Du Pays Trithois



**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180052**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18 + 6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180052 : Ligne de trésorerie

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée la délibération du 24/04/2017 ayant pour objet « Ligne de trésorerie autorisation au Président » d'un montant de 2 000 000€.

Madame la Présidente INFORME l'assemblée que cette ligne de trésorerie est en renégociation et **DEMANDE** à l'assemblée de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place, à meilleures conditions du marché, d'une ligne de trésorerie.

Madame la Présidente DEMANDE à l'assemblée que les intérêts de la ligne de trésorerie soient refacturés au budget annexe « CIG ».

Le Comité Syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
et après en avoir délibéré**

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place, à meilleures conditions du marché, d'une ligne de trésorerie à la hauteur de 2 000 000 €.

AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles en la matière.

ACCEPTE que les intérêts de la ligne de trésorerie soient refacturés au budget annexe « CIG ».

RAPPELLE que la recette correspondante sera inscrite au budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

RAPPELLE que la dépense correspondante sera inscrite au budget annexe « CIG ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :




20180052

2/2

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180053**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180053 : Convention de mise à disposition de personnel

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente DONNE LECTURE à l'assemblée de la convention de mise à disposition de personnel entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS de Raismes dans le cadre du transfert de la gestion de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux ».

À savoir :

0.5 ETP Directeur

1 ETP Animatrice

Madame la Présidente DEMANDE à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré

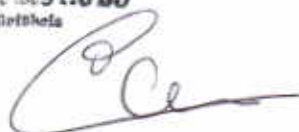
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS de Raismes dans le cadre du transfert de la gestion de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux ».

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « CIG ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :


COMITÉ deS AGES
du Pays Trithois





**Convention de mise à disposition de personnel
Entre le Comité deS AGES du Pays Trithois
Et**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Raismes,
Dans le cadre du transfert de la gestion de la
Résidence autonomie « Arthur Musmeaux »**

Entre les soussignés :

**Le Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette
59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**

Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois

Et

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Raismes
La résidence autonomie « Arthur Musmeaux »
Rue Marcel Sembat
59590 Raismes**

Aymeric ROBIN, Président du CCAS de Raismes

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition, auprès de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux », du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois, à savoir :

0.5 ETP : Directeur
1 ETP : Animatrice

Article 2 : Durée, dénonciation et reconduction

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois à compter de sa signature.

Elle sera reconduite chaque année par reconduction expresse pour une durée équivalente.

La présente convention prendra fin en tout état de cause et selon les modalités et dans le cas suivants :

Dénonciation de l'une des parties notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

Cette dénonciation fera l'objet d'un délai de prévenance d'un mois courant à compter de la première présentation du courrier de dénonciation.

Article 3 : Conditions

Le Comité deS AGES du Pays Trithois met à disposition du personnel (0.5 ETP Directeur et 1 ETP Animatrice) dans le cadre du transfert de gestion de la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes au Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ces 2 agents continueront d'être rémunérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Cette mise à disposition sera facturée par le Comité deS AGES du Pays Trithois au CCAS de Raismes dans les conditions suivantes :

Le CCAS de Raismes paiera au Comité deS AGES du Pays Trithois, sur présentation d'une facture mensuelle, le coût annuel de ces agents. (À titre indicatif pour 2018, 0.5 ETP Directeur = 30 893€/an et 1 ETP Animatrice = 30 458€/an).

Article 4 : Date de prise d'effet.

La mise à disposition prendra effet au 1/01/2019.

Fait à Aulnoy-lez-Valenciennes

Le _____

Norbert JESSUS

Président du Comité deS AGES du Pays Trithois

Fait à Raismes

Le _____

Aymeric ROBIN

Le président du CCAS

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180054**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180054 : Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée la délibération n°20180036 du 16 octobre 2018 concernant la tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée de redélibérer sur la tarification 2019 de l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-joint.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré

APPROUVE la tarification 2019 de l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-joint.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20180036 du 16 octobre 2018.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

COMITÉ deS AGES
Du Pays Trithois



TARIF 2019			
RAPPEL 2018		2019	
PROPOSITION CIG	RETENU	PROPOSITION CIG	
RESIDENCE AUTONOMIE HEURES CLAIRES			
HEBERGEMENT	27,62 €		27,95 €
REPAS DU MIDI+ POTAGE	15,54 €		15,55 €
REPAS MIDI+POTAGE+PLATEAU REPAS	18,42 €		18,60 €
Système d'appel	24,03 €		24,03 €
BLANCHISSERIE (au KG)	3,28 €		3,28 €
RESIDENCE HARMONIE "EHPAD"			
HEBERGEMENT	66,18 €	61,39 €	65,68 €
GIR 1 ET 2	19,01 €	20,66 €	23,66 €
GIR 3 ET 4	13,78 €	13,11 €	15,02 €
TALON MODERATEUR	4,73 €	5,39 €	6,37 €
TELEPHONE	0,57 €		0,57 €
RESIDENCE GODENETTES "EHPAD"			
HEBERGEMENT	64,21 €	59,79 €	63,79 €
GIR 1 ET 2	21,72 €	21,52 €	23,07 €
GIR 3 ET 4	13,78 €	13,66 €	14,64 €
TALON MODERATEUR	5,84 €	5,78 €	6,21 €
TELEPHONE	0,57 €		0,57 €
ACCUEIL DE JOUR LA RELAILLIENCE ET YOKOSO			
Tarif accompagnement à la journée	28,50 €		49,63 €
Tarif accompagnement à la demi-journée			24,82 €
Transport communes du SIVU et hors communes du SIVU mais dans un rayon de 5km ou moins d'Haulchin ou petite forêt	4,07 €		4,07 €
Transport commune hors SIVU mais dans un rayon de plus de 5km d'Haulchin ou Petite Forêt	12,45 €		12,45 €
REPAS INVITES ET PERSONNEL			
En semaine	16,00 €		16,55 €
Dimanche/Jours fériés et repas anniversaire	17,00 €		18,50 €
Repas personnel et stagiaire	4,70 €		5,25 €
Cafétariat planche de 30 tickets	45,00 €		45,00 €
SPASAD			
Prestataire "Barème Conseil Départemental du Nord"			
Lundi au Samedi	21,00 €		22,50 €
Dimanche et jour férié	22,87 €		24,37 €
Prestataire "Barème Participation Intégrale"			
Lundi au Samedi	23,19 €		23,42 €
Dimanche et jour férié	26,01 €		26,27 €
Frais mensuel pour paiements en chèques CESU	6,50 €		6,50 €
Aide mémoire-re-création			
La séance	23,19 €		23,42 €
Restauration à domicile			
Repas Midi	8,05 €		8,13 €
Repas Journée	12,56 €		12,69 €
Transport accompagné			
Abonnement annuel	35,00 €		35,00 €
Véhicule seul (heure entamée)	9,10 €		9,20 €
Véhicule accompagné (heure entamée)	11,31 €		11,42 €

	TARIF 2019		
	RAPPEL 2018		2019
	PROPOSITION CIG	RETENU	PROPOSITION CIG
Garde itinérante de nuit (majoration de 25% pour les nuits de dimanches et jours fériés)			
Tarification 1 à l'acte : Aide à la prise des médicaments			
Fermeture (portes, volets, gaz...)	9,00€/ Passage		9,00€/ Passage
Assistance à l'hydratation			
Pose de bas de contention			
Tarification 2 à l'acte : Aide au coucher			
Aide au transfert, à la mobilisation	12,00€/ Passage		12,00€/ Passage
Change simple et gestion de l'incontinence			
Aide à l'habillage et au déshabillage			
Tarification 3 à l'acte : aide à la collation ou au repas			
Aide à la toilette ou toilette complète	15,00€/ Passage		15,00€/ Passage
Soutien et accompagnement psychologique			
Tarification 4 à l'acte : Intervention non programmée	20,00€/ Passage		20,00€/ Passage
Tarification 5: Nuit calme : 1 intervention			
Nuit de 7h : de 22h à 5h	78,00 €		78,00 €
Tarification 6: Nuit agitée : 2 à 3 interventions			
Nuit de 9h : de 21h à 6h	112,00 €		112,00 €
Tarification 7: Nuit calme : 1 intervention			
Nuit de 9h : de 21h à 6h	102,00 €		102,00 €
Tarification 8: Nuit agitée : 2 à 3 interventions			
Nuit de 9h : de 21h à 6h	147,00 €		147,00 €
PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE			
Intervention	29,50€/heure		29,80€/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE HORS FORFAIT			
Intervention	29,50€/heure		29,80€/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE FORFAIT ALLANT D'AVRIL A OCTOBRE POUR 2H/MOIS			
Intervention	25,37€/heure		25,62€/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE FORFAIT ALLANT D'AVRIL A OCTOBRE POUR 4H/MOIS			
Intervention	24,19/heure		24,43/heure
PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE FORFAIT ALLANT D'AVRIL A OCTOBRE POUR 2 INTERVENTIONS			
Intervention	50,00€		50,00 €
ABONNEMENT ANNUEL POUR L'ACCES A L'ENSEMBLE DES SERVICES A DOMICILE			
Abonnement annuel	35,00 €		35,00 €
FRAIS DE KILOMETRES APPLICABLE AU SERVICE DE TRANSPORT ACCOMPAGNE ET SERVICE PETITS			
Kilomètres parcourus	0,90€/km		0,94€/km
FRAIS MENSUEL POUR PAIEMENTS EN CHEQUES CESU POUR LES SERVICES A DOMICILE			
Frais mensuel pour paiements en chèques CESU	6,50 €		6,50 €

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180055

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180055 : Vote du budget accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance » 2019

Annule et remplace la délibération 20180032 du 16 octobre 2018

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCSETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance ».

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « La Relaiance », tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :


Comité des AGES
Du Pays de Valenciennes

RECETTES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2805	Concessions et droits similaires, licences, ...	190,00 €		190,00 €	160,00 €
2812	Agencements et aménagements des terrains	20,00 €		20,00 €	15,00 €
28145	Constructions sur sol d'autrui	995,00 €		995,00 €	1 493,00 €
28154	Matériel et outillage	430,00 €		430,00 €	550,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 680,00 €		2 680,00 €	1 733,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	170,00 €		170,00 €	0,00 €
28184	Mobilier	4 730,00 €		4 730,00 €	4 733,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	240,00 €		240,00 €	195,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		9 455,00 €	0,00 €	9 455,00 €	8 870,00 €
Total Cumulé		9 455,00 €	0,00 €	9 455,00 €	8 870,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
1641	Emprunts en Euros	2 740,00 €		2 740,00 €	2 600,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		2 740,00 €	0,00 €	2 740,00 €	2 600,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	4 000,00 €		4 000,00 €	2 740,00 €
2184	Mobilier	1 800,00 €		1 800,00 €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	915,00 €		915,00 €	1 530,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		6 715,00 €	0,00 €	6 715,00 €	6 270,00 €
Total Cumulé		9 455,00 €	0,00 €	9 455,00 €	8 870,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT RECETTES 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
733118	Dotation globale	84 000,00 €	0,00 €
73418	Prix de journée	118 845,00 €	206 957,00 €
TOTAL GROUPE I		202 845,00 €	206 957,00 €
Total Cumulé		202 845,00 €	206 957,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT DEPENSES 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
60611	Eau et Assainissement	1 000,00 €	1 010,00 €
60612	Energie, Electricité	1 800,00 €	1 825,00 €
60613	Chauffage	3 000,00 €	3 040,00 €
60621	Combustibles et carburant	2 500,00 €	2 535,00 €
60622	Produits d'entretien	1 600,00 €	1 620,00 €
60623	Fournitures d'atelier	1 200,00 €	1 220,00 €
60624	Fournitures administratives	1 200,00 €	1 220,00 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et Loisirs	600,00 €	610,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	500,00 €	510,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00 €	1 010,00 €
6063	Alimentation	3 850,00 €	3 900,00 €
Total Chapitre 60		18 250,00 €	18 500,00 €
6251	Voyages et déplacements	50,00 €	50,00 €
6261	Frais d'affranchissement	700,00 €	710,00 €
6262	Frais de télécommunication	5 000,00 €	5 070,00 €
6282	Alimentation extérieure	21 000,00 €	21 300,00 €
Total Chapitre 62		26 750,00 €	27 130,00 €
Total Cumulé GROUPE I		45 000,00 €	45 630,00 €
GROUPE II			
6225	Indemnités Comptable + Régisseur	500,00 €	510,00 €
6226	Honoraires	1 000,00 €	1 010,00 €
Total Chapitre 62		1 500,00 €	1 520,00 €
6331	Versement de transport	1 310,00 €	1 330,00 €
6332	Allocation Logement	330,00 €	330,00 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	520,00 €	530,00 €
Total Chapitre 63		2 160,00 €	2 190,00 €
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL			
64111	Rémunération Principale (Titulaires)	15 600,00 €	16 500,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	580,00 €	590,00 €
641188	Autres indemnités	4 400,00 €	4 460,00 €
64131	Rémunération principale (Personnel Non Titulaire)	9 350,00 €	10 000,00 €
64138	Autres indemnités	860,00 €	870,00 €
6416	Emplois d'insertion	17 250,00 €	17 490,00 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL			
6421	Praticiens	25 475,00 €	25 592,00 €
6425	Gardes et astreintes	0,00 €	30,00 €
6428	Autres	3 125,00 €	3 170,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL			
64511	Cotisations à l'URSSAF	5 990,00 €	6 070,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	1 650,00 €	1 670,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 590,00 €	1 610,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	4 900,00 €	4 970,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	150,00 €	150,00 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL			
64521	Cotisations à l'URSSAF	4 850,00 €	4 920,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	200,00 €	200,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	320,00 €	330,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	5 750,00 €	5 830,00 €
64528	Cotisations aux autres org. sociaux	200,00 €	200,00 €
6475	Médecine du Travail	100,00 €	100,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	2 000,00 €	2 030,00 €
Total Chapitre 64		104 340,00 €	106 782,00 €
Total Cumulé GROUPE II		108 000,00 €	110 492,00 €

COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE III			
6132	Locations Immobilières	27 000,00 €	27 375,00 €
6135	Locations mobilières	7 200,00 €	7 300,00 €
61521	Entretien réparations sur biens immobiliers	150,00 €	150,00 €
61558	Entretien réparations sur aut matériels et outillages	1 010,00 €	1 020,00 €
61561	Maintenance informatique	1 000,00 €	1 010,00 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	1 300,00 €	1 320,00 €
6162	Assurance dommage - constructions	130,00 €	130,00 €
6163	Assurance de transport	1 400,00 €	1 420,00 €
6165	Responsabilité civile	100,00 €	100,00 €
6168	Prime d'assurance autres risques	35,00 €	35,00 €
6182	Documentation générale et technique	150,00 €	150,00 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	1 010,00 €
Total Chapitre 61		40 475,00 €	41 020,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	150,00 €	150,00 €
Total Chapitre 62		150,00 €	150,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	300,00 €	160,00 €
668	Autres charges financières	50,00 €	50,00 €
Total Chapitre 66		350,00 €	210,00 €
68111	Amortissements Immobilisations incorporelles	160,00 €	190,00 €
68112	Amortissements Immobilisations corporelles	8 710,00 €	9 265,00 €
Total Chapitre 68		8 870,00 €	9 455,00 €
Total Cumulé GROUPE III		49 845,00 €	50 835,00 €

	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	45 000,00 €	45 630,00 €
Total GROUPE II	108 000,00 €	110 492,00 €
Total GROUPE III	49 845,00 €	50 835,00 €
Reprise du résultat n-2	0,00 €	0,00 €
TOTAUX GENERAUX	202 845,00 €	206 957,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	202 845,00 €	206 957,00 €
Total GROUPE II	0,00 €	0,00 €
Total GROUPE III	0,00 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	0,00 €	0,00 €
TOTAUX GENERAUX	202 845,00 €	206 957,00 €

TARIF 2019			
Nbre de jours : 304J	14 résidents	98 % occupation	4 170 jours
Prise en charge Résident		206 957 € / 4170 jours : 49,32€	(pour rappel 2018 : 28,50€)

20180055

5/6

FONCTIONNEMENT SOINS RECETTES 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"				
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	RETENU 2018 ARS	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
731118	Dotation globale de soins	242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €
TOTAL GROUPE I		242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €
Total Cumulé		242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €

FONCTIONNEMENT SOINS 2019 ACCUEIL DE JOUR "LA RELAILLIENCE"				
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	RETENU 2018 ARS	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
6242	Transports d'usagers	42 955,00 €	43 165,05 €	43 165,00 €
Total Chapitre 62		42 955,00 €	43 165,05 €	43 165,00 €
Total Cumulé GROUPE I		42 955,00 €	43 165,05 €	43 165,00 €
GROUPE II				
6331	Versement de transport	2 200,00 €	1 500,00 €	2 200,00 €
6332	Allocation Logement	550,00 €	330,00 €	550,00 €
6333	Participation des employeurs la format profession	900,00 €	800,00 €	900,00 €
Total Chapitre 63		3 650,00 €	2 630,00 €	3 650,00 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL				
6421	Praticiens	110 000,00 €	87 426,08 €	108 000,00 €
6428	Autres	19 000,00 €	9 600,00 €	17 500,00 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL				
64521	Cotisations à l'URSSAF	20 000,00 €	18 410,00 €	18 960,00 €
64522	Cotisations aux mutuelles	0,00 €	151,00 €	0,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	650,00 €	1 060,00 €	640,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	850,00 €	1 300,00 €	840,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	27 000,00 €	10 400,66 €	26 700,00 €
64528	Cotisations aux autres org. sociaux	860,00 €	411,00 €	850,00 €
6475	Médecine du Travail	150,00 €	0,00 €	150,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	3 700,00 €	3 100,00 €	3 700,00 €
Total Chapitre 64		182 210,00 €	131 858,74 €	177 340,00 €
Total Cumulé GROUPE II		185 860,00 €	134 488,74 €	180 990,00 €

	BUDGET PROPOSE 2018	RETENU 2018 ARS	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	42 955,00 €	43 165,05 €	0,00 €
Total GROUPE II	185 860,00 €	134 488,74 €	0,00 €
Total GROUPE III	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	13 515,24 €	13 525,24 €	
TOTAUX GENERAUX	242 330,24 €	191 179,03 €	0,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €
Total GROUPE II	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total GROUPE III	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX GENERAUX	242 330,24 €	191 179,03 €	224 155,00 €

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180056

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	10 octobre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180056 : Vote du budget accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso » 2019

Annule et remplace la délibération n°20180033 du 16 octobre 2018

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso ».

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 de l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée « Yokoso », tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité des AGES
Du Point d'Alzheimer


RECETTES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2805	Concessions, droits similaires, licences, ...	190,00 €		190,00 €	960,00 €
28154	Matériel et outillage	2 100,00 €	140,00 €	2 240,00 €	2 240,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 710,00 €		1 710,00 €	1 710,00 €
28182	Matériel de Transport	2 340,00 €		2 340,00 €	2 340,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	170,00 €		170,00 €	570,00 €
28184	Mobilier	4 540,00 €		4 540,00 €	4 540,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	565,00 €		565,00 €	560,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €
Total Cumulé		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"					
CHAP.	LIBELLES	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2154	Matériel et outillage	3 835,00 €	140,00 €	3 975,00 €	5 140,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	500,00 €		500,00 €	500,00 €
2184	Mobilier	1 180,00 €		1 180,00 €	1 180,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 100,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €
Total Cumulé		11 615,00 €	140,00 €	11 755,00 €	12 920,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT RECETTES 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
733118	Dotation globale	72 000,00 €	0,00 €
73418	Prix de journée	98 869,84 €	177 427,00 €
TOTAL GROUPE I		170 869,84 €	177 427,00 €
6419	Remboursement sur rémunération personnel	15 680,00 €	12 000,00 €
TOTAL GROUPE II		15 680,00 €	12 000,00 €
Total Cumulé		186 549,84 €	189 427,00 €

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNEMENT DEPENSES 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"			
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I			
60611	Eau et Assainissement	810,45 €	830,00 €
60612	Energie, Electricité	1 468,98 €	1 500,00 €
60613	Chauffage	2 431,41 €	2 490,00 €
60621	Combustibles et carburant	2 532,72 €	2 590,00 €
60622	Produits d'entretien	1 975,52 €	2 020,00 €
60623	Fournitures d'atelier	1 033,35 €	1 060,00 €
60624	Fournitures administratives	1 013,09 €	1 040,00 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et Loisirs	202,62 €	210,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	101,31 €	105,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	810,47 €	830,00 €
6063	Alimentation	2 046,44 €	2 095,00 €
Total Chapitre 60		14 426,36 €	14 770,00 €
6261	Frais d'affranchissement	445,76 €	460,00 €
6262	Frais de télécommunication	2 228,79 €	2 280,00 €
6282	Alimentation extérieure	15 479,97 €	15 840,00 €
Total Chapitre 62		18 154,52 €	18 580,00 €
Total Cumulé GROUPE I		32 580,88 €	33 350,00 €
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE II			
6225	Indemnités Comptable + Régisseur	303,93 €	315,00 €
6226	Honoraires	17 354,18 €	18 080,00 €
Total Chapitre 62		17 658,11 €	18 395,00 €
6331	Versement de transport	972,56 €	1 010,00 €
6332	Allocation Logement	243,14 €	250,00 €
6333	Participation des employeurs à la format profession	369,78 €	385,00 €
Total Chapitre 63		1 585,48 €	1 645,00 €
REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL			
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	10 840,03 €	11 822,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	466,02 €	485,00 €
641188	Autres indemnités	3 165,90 €	3 300,00 €
6416	Emplois d'Insertion	17 688,50 €	12 700,00 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL			
6421	Praticiens	22 287,91 €	25 220,00 €
6428	Autres	4 872,95 €	6 080,00 €
CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL			
64511	Cotisations à l'URSSAF	2 704,94 €	2 820,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	729,42 €	760,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	1 114,40 €	1 160,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	3 160,83 €	3 290,00 €
64518	Cotisations aux autres org. Sociaux	70,92 €	75,00 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL			
64521	Cotisations à l'URSSAF	3 535,67 €	3 785,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	6 433,10 €	6 955,00 €
64528	Cotisations aux autres org. sociaux	192,49 €	200,00 €
6475	médecine du Travail	151,96 €	160,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	1 620,94 €	1 690,00 €
Total Chapitre 64		79 035,98 €	80 502,00 €
Total Cumulé GROUPE II		98 279,57 €	100 542,00 €

20180056

4/6

GROUPE III			
6132	Locations Immobilières	30 392,60 €	31 100,00 €
6135	Locations mobilières	3 039,26 €	3 110,00 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 013,09 €	1 040,00 €
61558	Entretien et réparations sur autres matériels et outillages	1 327,14 €	1 360,00 €
61561	Maintenance informatique	1 347,41 €	1 380,00 €
61568	Maintenance autres matériels et outillages	1 124,53 €	1 150,00 €
6162	Assurance dommage - constructions	131,70 €	135,00 €
6163	Assurance de transport	1 889,50 €	1 935,00 €
6165	Responsabilité civile	101,31 €	105,00 €
6168	Prime d'assurance autres risques	101,31 €	105,00 €
6182	Documentation générale et technique	607,85 €	620,00 €
6188	Autres frais divers	1 013,09 €	1 040,00 €
Total Chapitre 61		42 088,79 €	43 080,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	820,60 €	840,00 €
Total Chapitre 62		820,60 €	840,00 €
68111	Amortissements Immobilisations incorporelles	960,00 €	190,00 €
68112	Amortissements Immobilisations corporelles	11 820,00 €	11 425,00 €
Total Chapitre 68		12 780,00 €	11 615,00 €
Total Cumulé GROUPE III		55 689,39 €	55 535,00 €

	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	32 580,88 €	33 350,00 €
Total GROUPE II	98 279,57 €	100 542,00 €
Total GROUPE III	55 689,39 €	55 535,00 €
Reprise du résultat n-2		0,00 €
TOTAUX GENERAUX	186 549,84 €	189 427,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION		
Total GROUPE I	170 869,84 €	177 427,00 €
Total GROUPE II	15 680,00 €	12 000,00 €
Total GROUPE III		
Reprise du résultat n-2		
TOTAUX GENERAUX	186 549,84 €	189 427,00 €
TARIF 2019		

Nombre de jour : 304J	12 Résidents	98 % Occupation	3 575 jours
Prise en charge résident		177 427€/3575 Jours : 49,63€	(pour rappel 2018 : 28,50€)

FONCTIONNEMENT SOINS RECETTES 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"				
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU 2018 ARS	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
731118	DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS	163 669,97 €	135 983,00 €	158 520,00 €
TOTAL GROUPE I		163 669,97 €	135 983,00 €	158 520,00 €
Total Cumulé		163 669,97 €	135 983,00 €	158 520,00 €

FONCTIONNEMENT SOINS DEPENSES 2019 ACCUEIL DE JOUR "YOKOSO"				
COMPTE	LIBELLE	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
GROUPE I				
6242	Transports d'usagers	36 819,00 €	18 493,37 €	19 050,00 €
Total Chapitre 62		36 819,00 €	18 493,37 €	19 050,00 €
Total Cumulé GROUPE I		36 819,00 €	18 493,37 €	19 050,00 €
GROUPE II				
6331	Versement de transport	1 571,52 €	1 545,00 €	1 784,00 €
6332	Allocation Logement	394,00 €	385,00 €	444,00 €
6333	Participation des employeurs à la format profession	713,00 €	696,00 €	913,00 €
Total Chapitre 63		2 678,52 €	2 626,00 €	3 141,00 €
REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL				
6421	Praticiens	65 298,35 €	78 339,77 €	80 627,00 €
6426	Autres	14 866,00 €	16 127,00 €	16 800,00 €
CHARGES PERSONNEL MEDICAL				
64521	Cotisations à l'URSSAF	16 712,00 €	18 256,00 €	18 712,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	1 000,00 €	1 244,00 €	1 275,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	1 500,00 €	1 910,00 €	1 958,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	12 668,00 €	14 310,00 €	14 668,00 €
64528	Cotisations aux autres org. sociaux	430,00 €	429,00 €	440,00 €
6475	médecine du Travail	103,00 €	100,00 €	103,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	1 348,30 €	1 703,00 €	1 806,00 €
Total Chapitre 64		113 926,65 €	132 418,77 €	136 189,00 €
Total Cumulé GROUPE II		116 604,17 €	135 044,77 €	139 330,00 €
GROUPE III				
68112	Amortissements immobilisations corporelles	140,00 €	0,00 €	140,00 €
Total Chapitre 68		140,00 €	0,00 €	140,00 €
Total Cumulé GROUPE III		140,00 €	0,00 €	140,00 €

	BUDGET PROPOSE 2018	BUDGET RETENU PAR ARS 2018	BUDGET PROPOSE 2019
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	36 819,00 €	18 493,37 €	19 050,00 €
Total GROUPE II	116 604,17 €	117 489,63 €	0,00 €
Total GROUPE III	140,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise du résultat n-2	10 106,80 €		
TOTAUX GENERAUX	163 669,97 €	135 983,00 €	19 050,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION			
Total GROUPE I	163 669,97 €	135 983,00 €	158 520,00 €
Total GROUPE II			
Total GROUPE III			
Reprise du résultat n-2			
TOTAUX GENERAUX	163 669,97 €	135 983,00 €	158 520,00 €

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Monsieur le Président PRESENTE à l'assemblée le budget prévisionnel 2019 de SPASAD.

Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2019 du SPASAD tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 du SPASAD, tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

COMITÉ SYNDICAL AGES
Du PAYS WALLON


RECETTES INVESTISSEMENT 2019 "SPASSAD"

CHAP.	LIBELLES	SSIAD	ESAD	PRESTATAIRE	RESTO. A DOMICILE	JARDINAGE & BRICOLAGE	TRANSPORT ACCOMPAGNE	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
28013	Frais d'évaluation	720,00 €	0,00 €	755,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 475,00 €	2 390,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets,	310,00 €	190,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €	2 485,00 €
28154	Matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	215,00 €	0,00 €	190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	405,00 €	405,00 €
28182	Matériel de Transport	11 620,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 400,00 €	14 020,00 €	15 525,00 €
28183	Matériel de Bureau et informatique	520,00 €	170,00 €	2 640,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 330,00 €	350,00 €
28184	Mobilier	1 280,00 €	0,00 €	480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 740,00 €	1 735,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	70,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €
Total Cumulé		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2019 "SPASSAD"

CHAP.	LIBELLES	SSIAD	ESAD	PRESTATAIRE	RESTO. A DOMICILE	JARDINAGE & BRICOLAGE	TRANSPORT ACCOMPAGNE	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
2154	Matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €	130,00 €	0,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00 €	0,00 €	2 755,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 755,00 €	0,00 €
2182	Matériel de transport	13 235,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 235,00 €	13 000,00 €
2183	Matériel de Bureau et informatique	1 500,00 €	360,00 €	2 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €	7 470,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €
Total Cumulé		14 735,00 €	360,00 €	5 295,00 €	0,00 €	130,00 €	2 400,00 €	22 920,00 €	22 870,00 €

FONCTIONNEMENT SPASSAD
RECETTES 2019

		SSIAD	ESAD	Prestataire	Resto à Domicile	Jardinage & Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
731112	Dotations de Soins	748 975,00	164 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	913 261,00	923 428,00
733141	Produits à la charge du département (APA) SAAD	0,00	0,00	1 104 770,00	0,00	0,00	0,00	1 104 770,00	894 872,00
733241	Produits à la charge du département (DDASS) SAAD	0,00	0,00	26 880,00	0,00	0,00	0,00	26 880,00	11 256,00
73412	Produits à la charge de l'usager - SAAD	0,00	0,00	529 708,00	0,00	0,00	0,00	529 708,00	484 178,00
7388	Autres produits à la charge de financeurs	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	216 356,00
TOTAL GROUPE I		748 975,00	164 286,00	1 881 358,00	0,00	0,00	0,00	2 794 619,00	2 530 090,00
6419	Remboursement/Rémunération du Personnel			28 000,00				28 000,00	53 933,00
7088	Autres produits des activités annexes				129 310,00	33 720,00	28 040,00	191 070,00	169 639,00
TOTAL GROUPE II		0,00	0,00	28 000,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	219 070,00	223 632,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE		748 975,00	164 286,00	1 909 358,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	3 013 689,00	2 753 772,00

20180057

3/5

FONCTIONNEMENT SPASSAD DEPENSES 2019									
COMPTE	LIBELLE	SSAD	ESAD	Prestataire	Resto à Domicile	Jardinage Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
60611	Eau et Assainissement	900,00 €	186,00 €	745,00 €				1 831,00 €	1 841,00 €
60612	Electricité - Gaz	900,00 €	186,00 €	640,00 €				1 726,00 €	1 736,00 €
60613	Chauffage	1 570,00 €	278,00 €	1 950,00 €				3 798,00 €	3 785,00 €
60621	Combustibles et Carburant	7 700,00 €	3 554,00 €	800,00 €	3 960,00 €	1 600,00 €	1 860,00 €	19 474,00 €	17 307,00 €
60622	Produits d'entretien	800,00 €	186,00 €	2 925,00 €	100,00 €			4 011,00 €	3 867,00 €
60623	Fournitures d'atelier	0,00 €		0,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	2 000,00 €
60624	Fournitures Administratives	1 001,00 €	461,00 €	3 130,00 €				4 592,00 €	4 686,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières	470,00 €	141,00 €	0,00 €				611,00 €	621,00 €
60628	Autres Fournitures non stockées	1 200,00 €	366,00 €	290,00 €				1 856,00 €	2 116,00 €
6066	Fournitures médicales	570,00 €	140,00 €	0,00 €				710,00 €	720,00 €
Total Chapitre 60		15 111,00 €	6 500,00 €	10 480,00 €	4 060,00 €	2 600,00 €	1 860,00 €	39 611,00 €	36 634,00 €
61118	Prestations de services à caractère médical	108 500,00 €		0,00 €	0,00 €			108 500,00 €	122 004,00 €
6112	Prestations de services à caractère médico-social			0,00 €	0,00 €			0,00 €	82 582,00 €
Total Chapitre 61		108 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 500,00 €	204 586,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 790,00 €	3 233,00 €	39 040,00 €				44 063,00 €	43 225,00 €
6256	Frais de Missions			130,00 €				130,00 €	126,00 €
6261	Frais d'Affranchissement	390,00 €	1 117,00 €	8 810,00 €	1 060,00 €	300,00 €	300,00 €	11 977,00 €	11 483,00 €
6262	Frais et Télécommunications	990,00 €		7 073,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 063,00 €	8 728,00 €
6262	Prestations d'alimentation à l'extérieur				72 000,00 €	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €
6288	Autres Prestations externes					4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Total Chapitre 62		3 170,00 €	4 350,00 €	55 053,00 €	73 060,00 €	4 300,00 €	300,00 €	140 233,00 €	63 562,00 €
Total Cumulé GROUPE I		126 781,00 €	9 850,00 €	65 533,00 €	77 120,00 €	6 900,00 €	2 160,00 €	288 344,00 €	306 632,00 €
6226	Indemnités Accessoire, au Comptable et aux Régisseurs			300,00 €				300,00 €	219,00 €
Total Chapitre 62		0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	219,00 €
6331	Cotisation Transport	5 200,00 €	1 157,00 €	22 823,00 €	430,00 €	400,00 €	200,00 €	30 210,00 €	28 138,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 500,00 €	426,00 €	6 021,00 €	110,00 €	100,00 €	50,00 €	8 207,00 €	7 575,00 €
6333	Participations des employeurs à la form. Continue	4 665,00 €	1 579,00 €	12 172,00 €	195,00 €	200,00 €	90,00 €	18 901,00 €	19 011,00 €
Total Chapitre 63		11 365,00 €	3 162,00 €	41 016,00 €	735,00 €	700,00 €	340,00 €	57 316,00 €	54 724,00 €
64111	Rémunération Principale (Personnel Titulaire)	37 067,00 €		1 066 984,00 €	24 990,00 €			1 129 041,00 €	936 151,00 €
64112	Indemnités de Résidence+NBH+Supplément Familial	1 346,00 €		29 171,00 €	580,00 €			31 097,00 €	28 517,00 €
641188	Autres Indemnités	13 500,00 €		161 292,00 €	1 450,00 €			176 242,00 €	164 718,00 €
64131	Rémunération Principale (Personnel non Titulaire)	0,00 €		137 399,00 €		17 500,00 €	15 500,00 €	170 399,00 €	146 178,00 €
64136	Autres Indemnités	0,00 €		7 120,00 €		3 160,00 €	2 770,00 €	13 050,00 €	9 295,00 €
64151	Rémunération Principale (Personnel Remplaçant)	0,00 €		74 947,00 €				74 947,00 €	68 164,00 €
64156	Autres Indemnités	0,00 €		900,00 €				900,00 €	821,00 €
6421	Précédents	275 000,00 €	80 400,00 €	5 872,00 €				361 272,00 €	350 007,00 €
6425	Gardes et astreintes	10 544,00 €						10 544,00 €	9 629,00 €
6426	Autres	80 270,00 €	23 090,00 €	936,00 €				104 296,00 €	103 665,00 €
64511	Cotisations URSSAF	5 647,00 €		149 224,00 €	3 320,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €	165 691,00 €	151 465,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite			39 971,00 €		350,00 €	300,00 €	40 621,00 €	37 298,00 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC			18 119,00 €		360,00 €	300,00 €	18 779,00 €	17 652,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	9 250,00 €		48 044,00 €	6 670,00 €			63 964,00 €	57 632,00 €
64516	Cotisations aux autres Organismes Sociaux (RAFP+FNC)	585,00 €		1 609,00 €	190,00 €	80,00 €	40,00 €	2 504,00 €	2 303,00 €
64521	Cotisations URSSAF (personnel médical)	62 133,00 €	20 000,00 €	948,00 €				83 081,00 €	83 385,00 €
64522	Cotisations aux mutuelles	1 875,00 €						1 875,00 €	1 656,00 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	3 750,00 €	1 100,00 €					4 850,00 €	4 143,00 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	1 976,00 €	700,00 €					2 676,00 €	2 737,00 €
64525	Cotisations à la CNRACL	59 857,00 €	19 600,00 €	1 621,00 €				81 078,00 €	80 502,00 €
64526	Cotisations aux autres Organismes Sociaux (RAFP+FNC)	3 720,00 €	1 200,00 €	60,00 €				4 980,00 €	5 105,00 €
6476	Médecine du travail	957,00 €	250,00 €	700,00 €	50,00 €			1 957,00 €	1 188,00 €
6488	Autres Charges de Personnel	10 074,00 €		25 667,00 €	470,00 €	40,00 €	40,00 €	40 511,00 €	41 152,00 €
Total Chapitre 64		577 551,00 €	146 340,00 €	1 774 894,00 €	37 720,00 €	25 490,00 €	22 450,00 €	2 584 355,00 €	2 308 230,00 €
Total Cumulé Groupe II		588 916,00 €	149 502,00 €	1 816 120,00 €	38 455,00 €	26 190,00 €	22 790,00 €	2 641 973,00 €	2 363 166,00 €

FONCTIONNEMENT SPASSAD DEPENSES 2019									
COMPTE	LIBELLE	SSAD	ESAD	Prestataires	Resto à Domicile	Jardinage Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
6132	Locations Immobilières	8 836,00	1 850,00	4 510,00				13 196,00	13 019,00
6135	Locations Mobilières	800,00		5 000,00	13 275,00			19 075,00	16 581,00
61558	Entretien/dépense sur biens Mobiliers	5 200,00	560,00	800,00		500,00		7 060,00	7 532,00
61561	Maintenance informatique	1 686,00		8 000,00				9 686,00	7 476,00
61565	Maintenance autres matériels			0,00				0,00	126,00
6162	Assurances dommage - Construction			50,00				50,00	84,00
6163	Primes d'Assurances Transport	2 371,00	800,00	520,00	460,00		690,00	4 841,00	4 583,00
6165	Responsabilité civile			500,00				500,00	1 326,00
6168	Autres risques		300,00	700,00				1 000,00	518,00
6182	Documentation Générale et technique		300,00	200,00				500,00	442,00
6185	Autres frais divers	1 500,00		600,00				2 100,00	4 829,00
	Total Chapitre 61	18 393,00	3 810,00	21 310,00	13 735,00	500,00	690,00	58 438,00	57 026,00
623	Publicité, Publicité, relations publiques	150,00	764,00	100,00				1 014,00	489,00
627	Services bancaires							0,00	203,00
	Total Chapitre 62	150,00	764,00	100,00	0,00	0,00	0,00	1 014,00	692,00
665	Autres charges financières	0,00		0,00				0,00	379,00
	Total Chapitre 66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379,00
673	Titres annuels (sur exercices antérieurs)			1 000,00				1 000,00	632,00
	Total Chapitre 67	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	632,00
68111	Dépenses sur immobilisations corporelles	1 030,00	190,00	2 000,00				3 220,00	6 262,00
68112	Dépenses sur immobilisations incorporelles	13 705,00	170,00	3 295,00		130,00	2 400,00	18 700,00	18 183,00
	Total Chapitre 68	14 735,00	360,00	5 295,00	0,00	130,00	2 400,00	22 920,00	24 445,00
	Total Groupe II	33 278,00	4 934,00	27 705,00	13 735,00	630,00	3 080,00	83 372,00	83 174,00
		SSAD	ESAD	Prestataires	Resto à Domicile	Jardinage Bricolage	Transport accompagné	TOTAUX 2019	Pour Mémoire 2018
DEPENSES D'EXPLOITATION									
Total GROUPE I		126 781,00	9 850,00	65 533,00	77 120,00	6 900,00	2 160,00	288 344,00	306 832,00
Total GROUPE II		588 916,00	149 502,00	1 816 120,00	38 455,00	26 190,00	22 790,00	2 641 973,00	2 363 766,00
Total GROUPE III		33 278,00	4 934,00	27 705,00	0,00	630,00	3 080,00	83 372,00	83 174,00
Reprise du Résultat n-2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX		748 975,00	164 286,00	1 909 358,00	115 575,00	33 720,00	28 040,00	3 013 689,00	2 753 772,00
RECETTES D'EXPLOITATION									
Total GROUPE I		748 975,00	164 286,00	1 881 358,00	0,00	0,00	0,00	2 794 619,00	2 530 090,00
Total GROUPE II		0,00	0,00	28 000,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	219 070,00	223 682,00
Total GROUPE III		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du Résultat n-2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX		748 975,00	164 286,00	1 909 358,00	129 310,00	33 720,00	28 040,00	3 013 689,00	2 753 772,00

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
N° 20180058

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18+6 Pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180058 : Budget annexe « CIG » prévisionnel 2019 représentant l'ensemble des établissements et services gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois

Annule et remplace la délibération n°20180035 du 16 octobre 2018

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Madame la Présidente EXPLIQUE à l'assemblée que le budget de simplification administratif « CIG » reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 alinéas 6 et 7 du CASF gérés par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Madame la Présidente DEMANDE à l'assemblée d'approuver ce budget annexe de simplification « CIG » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget annexe de simplification « CIG » 2019, tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution

Cette délibération annule et remplace la délibération du 16 octobre 2018

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

Comité des AGES
Du Pays Trithois


**Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :**

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019 RECETTES D'INVESTISSEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relailliance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	46 000,00 €	46 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 16	20 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	46 000,00 €	46 000,00 €
28011	Frais d'établissement	- €	680,00 €	- €	- €	- €	- €	680,00 €	680,00 €
28013	Frais d'évaluation	1 000,00 €	- €	850,00 €	- €	- €	1 475,00 €	3 325,00 €	4 240,00 €
28031	Frais d'études	340,00 €	1 060,00 €	340,00 €	- €	- €	- €	1 740,00 €	1 740,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets,	1 345,00 €	960,00 €	710,00 €	190,00 €	190,00 €	1 750,00 €	5 145,00 €	5 995,00 €
2812	Agencements et aménagement des terrains	970,00 €	2 790,00 €	1 240,00 €	20,00 €	- €	- €	5 020,00 €	3 550,00 €
28131	Constructions sur sol propre, bâtiments publics	- €	- €	410,00 €	- €	- €	- €	410,00 €	410,00 €
28141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	1 250,00 €	200,00 €	1 250,00 €	- €	- €	- €	2 700,00 €	2 700,00 €
28145	Constructions sur sol d'autrui, inst générales, agencements,	440,00 €	- €	440,00 €	995,00 €	- €	- €	1 875,00 €	2 485,00 €
28153	Installations à caractère	70,00 €	415,00 €	70,00 €	- €	- €	- €	555,00 €	550,00 €
28154	Matériel et outillage	12 590,00 €	24 700,00 €	3 860,00 €	430,00 €	2 240,00 €	130,00 €	43 950,00 €	43 670,00 €
28181	Installations générales, agencements,	29 980,00 €	15 980,00 €	16 050,00 €	2 680,00 €	1 710,00 €	405,00 €	66 805,00 €	62 200,00 €
28182	Matériel de transport	3 860,00 €	6 355,00 €	- €	- €	2 340,00 €	14 020,00 €	26 575,00 €	31 160,00 €
28183	Matériel de bureau et	3 670,00 €	3 110,00 €	1 120,00 €	170,00 €	170,00 €	3 330,00 €	11 570,00 €	4 830,00 €
28184	Mobilier	13 710,00 €	32 230,00 €	8 690,00 €	4 730,00 €	4 540,00 €	1 740,00 €	65 640,00 €	62 675,00 €
28188	Autres immobilisations	5 880,00 €	8 940,00 €	1 345,00 €	240,00 €	565,00 €	70,00 €	17 040,00 €	15 740,00 €
	TOTAL CHAPITRE 28	75 105,00 €	97 420,00 €	36 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	253 030,00 €	242 625,00 €
	TOTAL CUMULE	95 105,00 €	117 420,00 €	42 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	299 030,00 €	288 625,00 €

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relaillience"	Accueil de jour "Yokoso"	SSIAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
1641	Emprunts en Euros	- €	- €	- €	2 740,00 €	- €	- €	2 740,00 €	2 600,00 €
165	Dépôts et cautionnements	20 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	44 000,00 €	46 000,00 €
1681	Autres emprunts	- €	4 400,00 €	- €	- €	- €	- €	4 400,00 €	13 040,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		20 000,00 €	24 400,00 €	4 000,00 €	2 740,00 €	- €	- €	51 140,00 €	61 640,00 €
205	Concessions et droits similaires brevets	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 20		5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
2141	Constructions sur sol d'autrui, bâtiments publics	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	5 000,00 €
2145	Constructions sur sol d'autrui, inst générales, agencements,	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €	25 000,00 €
2154	Matériel et outillage	15 300,00 €	39 790,00 €	7 535,00 €	- €	3 975,00 €	130,00 €	66 730,00 €	56 015,00 €
2181	Installations générales, agencements,	15 105,00 €	11 990,00 €	30 840,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	2 755,00 €	69 690,00 €	49 350,00 €
2182	Matériel de transport	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	13 235,00 €	33 235,00 €	37 000,00 €
2183	Matériel de bureau et	4 400,00 €	4 400,00 €	- €	- €	500,00 €	4 400,00 €	13 700,00 €	14 370,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €	5 800,00 €	- €	1 800,00 €	1 180,00 €	- €	13 780,00 €	11 180,00 €
2188	Autres immobilisations	300,00 €	6 040,00 €	- €	915,00 €	1 100,00 €	2 400,00 €	10 755,00 €	19 070,00 €
TOTAL CHAPITRE 28		70 105,00 €	88 020,00 €	38 375,00 €	6 715,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	237 890,00 €	216 985,00 €
TOTAL CUMULE		95 105,00 €	117 420,00 €	42 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	299 030,00 €	288 625,00 €

20180058

5/8

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relatience"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
GROUPE I									
731118	Dotations globales soins				224 155,00 €	158 520,00 €		382 675,00 €	390 858,04 €
731112	Dotations soins						913 261,00 €	913 261,00 €	923 428,00 €
733118	Dotations globales				- €			- €	156 000,00 €
733141	Produits charge département (APA) SAAD						1 104 770,00 €	1 104 770,00 €	892 894,00 €
733241	Produit charge département (DDASS) SAAD						26 880,00 €	26 880,00 €	11 256,00 €
73412	Produits à la charge de l'usager SAAD						529 708,00 €	529 708,00 €	484 178,00 €
73418	Participations des hébergés			839 563,00 €	206 957,00 €	177 427,00 €		1 223 947,00 €	1 049 299,01 €
735111	Dotations globales de financ soins (EHPAD)	755 882,00 €	817 965,28 €					1 573 847,28 €	1 718 161,07 €
7351121	Dotations globales de financements soins (EHPAD) - Acc. Temporaire	66 000,00 €	68 163,77 €					134 163,77 €	- €
7351123	Dotations globales de financements soins (EHPAD) - P.A.S.A.	47 312,00 €	- €					47 312,00 €	- €
735211	Tarif hébergement (EHPAD) Département	153 804,00 €	256 613,30 €					410 417,30 €	411 219,75 €
7352121	Forfait dépendance (EHPAD) Département	273 160,58 €	327 881,00 €					601 041,58 €	541 786,57 €
735311	Tarif hébergement (EHPAD) Hébergé	1 056 183,00 €	1 157 912,70 €					2 214 095,70 €	2 351 722,73 €
73532	Participation du résident au tarif	99 541,00 €	121 065,00 €					220 606,00 €	208 499,04 €
73581	Produits à la charge de la CAF	51 690,00 €	78 407,00 €					130 097,00 €	- €
7388	Autres produits à la charge de financeurs						220 000,00 €	220 000,00 €	216 356,00 €
TOTAL GROUPE I		2 503 572,58 €	2 828 008,05 €	839 563,00 €	431 112,00 €	335 947,00 €	2 794 619,00 €	9 732 821,63 €	9 355 658,21 €
GROUPE II									
6419	Rembours sur rémunérations du personnel	108 000,00 €	40 000,00 €	16 246,00 €		12 000,00 €	28 000,00 €	204 246,00 €	455 512,25 €
706	Prestations de services	3 500,00 €		5 933,00 €				9 433,00 €	9 433,00 €
7088	Autres produits des activités annexes						191 070,00 €	191 070,00 €	169 699,00 €
747	Subventions et participations	133 230,00 €		36 725,00 €				169 955,00 €	195 425,00 €
7548	Autres remboursements de frais							- €	- €
TOTAL GROUPE II		244 730,00 €	40 000,00 €	58 904,00 €	- €	12 000,00 €	219 070,00 €	574 704,00 €	830 069,25 €
*002	Excédent fonctionnement	42 233,39 €						42 233,39 €	- €
TOTAL GROUPE I+II+III		2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	431 112,00 €	347 947,00 €	3 013 689,00 €	10 349 759,02 €	10 185 727,46 €

257

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relaiance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
GROUPE I									
60611	Eau et Assainissement	19 041,00 €	42 016,00 €	16 405,00 €	1 010,00 €	830,00 €	1 831,00 €	81 133,00 €	82 127,72 €
60612	Energie, Electricité	33 976,00 €	19 597,00 €	21 779,00 €	1 825,00 €	1 500,00 €	1 726,00 €	80 403,00 €	80 595,04 €
60613	Chauffage	53 187,00 €	43 293,00 €	40 826,00 €	3 040,00 €	2 490,00 €	3 798,00 €	146 634,00 €	147 225,82 €
60621	Combustibles et carburant	3 314,00 €	4 392,00 €	2 533,00 €	2 535,00 €	2 590,00 €	19 474,00 €	34 838,00 €	32 684,17 €
60622	Produits d'entretien	10 962,00 €	15 632,00 €	3 783,00 €	1 620,00 €	2 020,00 €	4 011,00 €	38 028,00 €	38 034,85 €
60623	Fournitures d'atelier	10 251,00 €	3 904,00 €	3 661,00 €	1 220,00 €	1 060,00 €	1 000,00 €	21 096,00 €	20 073,05 €
60624	Fournitures administratives	5 474,00 €	5 368,00 €	3 128,00 €	1 220,00 €	1 040,00 €	4 592,00 €	20 822,00 €	20 963,99 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et loisirs	103,00 €	488,00 €	- €	610,00 €	210,00 €	- €	1 411,00 €	1 406,53 €
606261	Produits incontinence	17 102,00 €	21 324,00 €	- €	- €	- €	- €	38 426,00 €	38 234,53 €
606268	Autres fournitures hôtelières	153,00 €	8 462,00 €	1 120,00 €	510,00 €	105,00 €	611,00 €	10 961,00 €	11 044,69 €
60628	Autres fournitures non stockées	6 061,00 €	6 451,00 €	2 607,00 €	1 010,00 €	830,00 €	1 858,00 €	18 817,00 €	19 175,80 €
6063	Fournitures alimentaires	102 510,00 €	148 904,00 €	94 035,00 €	3 900,00 €	2 095,00 €	- €	351 444,00 €	356 645,40 €
6066	Fournitures médicales	72 222,00 €	62 364,00 €	- €	- €	- €	710,00 €	135 296,00 €	134 946,61 €
Total chapitre 60		334 356,00 €	382 195,00 €	189 877,00 €	18 500,00 €	14 770,00 €	39 611,00 €	979 309,00 €	983 158,20 €
6112	Prestat de service à caractère médico-social	943,00 €	4 022,00 €	956,00 €	- €	- €	- €	5 921,00 €	88 612,67 €
61118	Prestations de services à caractère médical	8 526,00 €	20 899,00 €	- €	- €	- €	108 500,00 €	137 925,00 €	151 386,64 €
Total chapitre 61		9 469,00 €	24 921,00 €	956,00 €	- €	- €	108 500,00 €	143 846,00 €	239 999,31 €
6242	Transports d'usagers	- €	- €	- €	43 165,00 €	19 050,00 €	- €	62 215,00 €	42 955,00 €
6251	Voyages et déplacements	974,00 €	977,00 €	490,00 €	50,00 €	- €	44 063,00 €	46 554,00 €	45 734,22 €
6256	Missions	256,00 €	1 661,00 €	209,00 €	- €	- €	130,00 €	2 256,00 €	2 295,98 €
6257	Réception	103,00 €	1 661,00 €	209,00 €	- €	- €	- €	1 973,00 €	2 016,98 €
6261	Frais d'affranchissement	2 409,00 €	1 954,00 €	1 418,00 €	710,00 €	460,00 €	11 977,00 €	18 928,00 €	18 439,80 €
6262	Frais de télécommunication	9 482,00 €	14 800,00 €	4 044,00 €	5 070,00 €	2 280,00 €	8 063,00 €	43 739,00 €	43 648,14 €
6281	Blanchissage extérieur	55 175,00 €	80 082,00 €	- €	- €	- €	- €	135 257,00 €	137 706,71 €
6282	Alimentation extérieure	- €	- €	- €	21 300,00 €	15 840,00 €	72 000,00 €	109 140,00 €	36 479,97 €
6288	Autres prestations externes	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
Total chapitre 62		68 399,00 €	101 135,00 €	6 370,00 €	70 295,00 €	37 630,00 €	140 233,00 €	424 062,00 €	329 276,80 €
TOTAL GROUPE I		412 224,00 €	508 251,00 €	197 203,00 €	88 795,00 €	52 400,00 €	288 344,00 €	1 547 217,00 €	1 552 434,31 €

BUDGET ANNEXE "CIG" PREVISIONNEL 2019									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Relaisance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
GROUPE II									
6218	Pers extérieur à l'étab	727,00 €	9 930,34 €	0	0	0		10 657,34 €	10 854,75 €
6225	Indemnités comptable et régisseurs	- €		592,00 €	510,00 €	315,00 €	300,00 €	1 717,00 €	1 608,98 €
6226	Honoraires	- €	1 672,00 €	2 220,00 €	1 010,00 €	18 080,00 €		22 982,00 €	22 150,82 €
	Total chapitre 62	727,00 €	11 602,34 €	2 812,00 €	1 520,00 €	18 395,00 €	300,00 €	35 356,34 €	34 614,55 €
6331	Versement de transport	21 715,00 €	23 466,00 €	3 957,00 €	3 530,00 €	2 794,00 €	30 210,00 €	85 672,00 €	82 141,22 €
6332	Allocation logement	5 806,00 €	5 881,00 €	1 327,00 €	880,00 €	694,00 €	8 207,00 €	22 795,00 €	21 806,28 €
6333	Participat employ format profess	9 858,00 €	10 023,00 €	6 933,00 €	1 430,00 €	1 298,00 €	18 901,00 €	48 443,00 €	47 802,85 €
	Total chapitre 63	37 379,00 €	39 370,00 €	12 217,00 €	5 840,00 €	4 786,00 €	57 318,00 €	156 910,00 €	151 750,35 €
64111	Rémunération Principal (Titulaires)	368 212,00 €	325 813,00 €	201 053,00 €	16 500,00 €	11 822,00 €	1 129 041,00 €	2 052 441,00 €	1 838 776,98 €
64112	NBI suppl familial, indemnité de résidence	11 193,00 €	9 465,00 €	6 162,00 €	590,00 €	485,00 €	31 097,00 €	58 992,00 €	55 828,82 €
641188	Autres indemnités	101 937,00 €	72 108,00 €	38 013,00 €	4 460,00 €	3 300,00 €	176 242,00 €	396 060,00 €	380 177,71 €
64131	Rémunération principal (Personnel N Titul)	198 527,00 €	127 217,00 €	93 379,00 €	10 000,00 €	- €	170 399,00 €	599 522,00 €	553 601,04 €
64138	Autres indemnités	12 787,00 €	6 938,00 €	8 426,00 €	870,00 €	- €	13 050,00 €	42 071,00 €	37 793,97 €
64151	Rémunérat principale (Personnel de remplt)	25 745,00 €	10 805,46 €	815,00 €	- €	- €	74 947,00 €	112 312,46 €	104 044,44 €
64158	Autres indemnités	242,00 €	759,00 €	- €	- €	- €	900,00 €	1 901,00 €	1 787,54 €
6416	Emploi d'insertion	17 431,74 €	40 000,00 €	5 428,00 €	17 490,00 €	12 700,00 €	- €	93 049,74 €	320 025,54 €
6417	Apprentis	- €	- €	17 128,00 €	- €	- €	- €	17 128,00 €	16 958,43 €
	REMUNERATION PERSONNEL MEDICAL							- €	
6421	Praticiens	480 999,73 €	552 229,00 €	- €	133 592,00 €	105 847,00 €	361 272,00 €	1 633 939,73 €	1 586 104,16 €
6425	Gardes et astreintes	14 957,00 €	10 930,00 €	- €	30,00 €	- €	10 544,00 €	36 461,00 €	34 839,47 €
6428	Autres	154 388,50 €	113 147,00 €	- €	20 670,00 €	22 880,00 €	104 296,00 €	415 381,50 €	405 747,63 €
	CHARGES PERSONNEL NON MEDICAL								
64511	Cotisations à l'URSSAF	123 633,00 €	88 348,00 €	46 692,00 €	6 070,00 €	2 820,00 €	165 691,00 €	433 254,00 €	413 692,92 €
64512	Cotisations aux mutuelles	- €	- €	167,00 €	- €	- €	- €	167,00 €	165,64 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	14 733,00 €	8 514,00 €	14 984,00 €	1 670,00 €	760,00 €	40 621,00 €	81 282,00 €	77 300,20 €
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	16 350,00 €	10 785,00 €	5 650,00 €	1 610,00 €	1 160,00 €	18 779,00 €	54 334,00 €	52 510,12 €
64515	Cotisations à la CNRACL	139 564,00 €	127 952,00 €	48 083,00 €	4 970,00 €	3 290,00 €	63 964,00 €	387 823,00 €	374 223,62 €
64518	Cotisations aux autres org.sociaux	4 061,00 €	3 492,00 €	1 398,00 €	150,00 €	75,00 €	2 504,00 €	11 680,00 €	11 281,50 €
	CHARGES PERSONNEL MEDICAL							- €	
64521	Cotisations à l'URSSAF	120 329,00 €	140 271,00 €	- €	23 880,00 €	22 497,00 €	83 081,00 €	390 058,00 €	379 373,20 €
64522	Cotisations aux mutuelles	849,00 €	- €	- €	- €	- €	1 875,00 €	2 724,00 €	2 675,63 €
64523	Cotisations aux caisses de retraite	6 603,00 €	9 272,00 €	- €	840,00 €	1 275,00 €	4 850,00 €	22 840,00 €	22 286,58 €
64524	Cotisations à l'ASSEDIC	11 866,00 €	14 091,00 €	- €	1 170,00 €	1 958,00 €	2 676,00 €	31 761,00 €	30 900,47 €
64525	Cotisations à la CNRACL	94 458,00 €	113 373,00 €	- €	32 530,00 €	21 623,00 €	81 078,00 €	343 062,00 €	334 248,72 €
64528	Cotisations aux autres org.sociaux	5 902,00 €	3 454,00 €	- €	1 050,00 €	640,00 €	4 980,00 €	16 026,00 €	15 940,37 €
6475	Médecine du travail	2 744,00 €	2 579,00 €	350,00 €	250,00 €	263,00 €	1 957,00 €	8 143,00 €	7 911,72 €
6488	Autres charges diverses de personnel	74 830,00 €	62 989,00 €	18 149,00 €	5 730,00 €	3 296,00 €	40 511,00 €	205 505,00 €	203 470,44 €
	Total chapitre 64	2 002 341,97 €	1 854 531,46 €	505 877,00 €	284 122,00 €	216 691,00 €	2 584 355,00 €	7 447 918,43 €	7 261 666,86 €
	TOTAL GROUPE II	2 040 447,97 €	1 905 503,80 €	520 906,00 €	291 482,00 €	239 872,00 €	2 641 973,00 €	7 640 184,77 €	7 448 031,76 €

BUDGET ANNEXE "CLG" PREVISIONNEL 2019									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Compte	Libellés	EHPAD "Harmonie"	EHPAD "Les Godenettes"	Résidence Autonomie	Accueil de jour "La Reliance"	Accueil de jour "Yokoso"	SPASSAD	TOTAUX 2019	Pour mémoire 2018
GROUPE III									
6132	Locations immobilières	217 398,00 €	283 708,00 €	84 638,00 €	27 375,00 €	31 100,00 €	13 196,00 €	657 415,00 €	673 012,91 €
6135	Locations mobilières	6 971,00 €	6 530,00 €	4 790,00 €	7 300,00 €	3 110,00 €	19 075,00 €	47 776,00 €	45 009,23 €
61521	Entretien réparations biens immobiliers	2 255,00 €	5 025,00 €	3 351,00 €	150,00 €	1 040,00 €	- €	11 821,00 €	11 724,81 €
61551	Entretien réparat matériel médical	410,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	1 410,00 €	1 410,00 €
61558	Entret réparat sur aut matériels et	4 818,00 €	4 523,00 €	3 957,00 €	1 020,00 €	1 360,00 €	7 060,00 €	22 738,00 €	23 089,57 €
61561	Maintenance informatique	9 607,00 €	6 030,00 €	1 492,00 €	1 010,00 €	1 380,00 €	9 686,00 €	29 205,00 €	26 860,06 €
61562	Maintenance matériel médical	510,00 €	690,00 €	- €	- €	- €	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
61568	Maintenance aut matériels outillages	5 712,00 €	3 015,00 €	1 492,00 €	1 320,00 €	1 150,00 €	- €	12 689,00 €	12 711,01 €
6162	Assurance dommage - constructions	984,00 €	1 809,00 €	- €	130,00 €	135,00 €	50,00 €	3 108,00 €	3 124,90 €
6163	Assurance de transport	3 895,00 €	3 518,00 €	723,00 €	1 420,00 €	1 935,00 €	4 841,00 €	16 332,00 €	16 364,42 €
6165	Responsabilité civile	666,00 €	603,00 €	- €	100,00 €	105,00 €	930,00 €	2 404,00 €	2 790,31 €
6168	Prime d'assurance autres risques	338,00 €	302,00 €	1 537,00 €	35,00 €	105,00 €	1 000,00 €	3 317,00 €	2 812,25 €
6182	Document générale et technique	1 025,00 €	- €	958,00 €	150,00 €	620,00 €	500,00 €	3 253,00 €	3 168,80 €
6188	Autres frais divers	789,00 €	- €	- €	1 010,00 €	1 040,00 €	2 100,00 €	4 939,00 €	7 727,49 €
Total chapitre 61		255 378,00 €	316 753,00 €	102 938,00 €	41 020,00 €	43 080,00 €	58 438,00 €	817 607,00 €	831 005,76 €
623	Publicité, publicité, relat publiques	1 025,00 €	2 010,00 €	1 000,00 €	150,00 €	840,00 €	1 014,00 €	6 039,00 €	5 479,60 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	- €	45,00 €	- €	- €	- €	45,00 €	247,31 €
Total chapitre 62		1 025,00 €	2 010,00 €	1 045,00 €	150,00 €	840,00 €	1 014,00 €	6 084,00 €	5 726,91 €
6578	Autres subventions	- €	21 380,00 €	- €	- €	- €	- €	21 380,00 €	21 380,00 €
Total chapitre 65		- €	21 380,00 €	- €	- €	- €	- €	21 380,00 €	21 380,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	- €	610,00 €	- €	160,00 €	- €	- €	770,00 €	1 000,00 €
668	Autres charges financières	6 356,00 €	5 300,00 €	- €	50,00 €	- €	- €	11 706,00 €	12 053,00 €
Total chapitre 66		6 356,00 €	5 910,00 €	- €	210,00 €	- €	- €	12 476,00 €	13 053,00 €
673	Titres annulés (sur exer antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	632,00 €
Total chapitre 67		- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	632,00 €
68111	Amortiss immobilisat incorpor	2 685,00 €	2 700,00 €	1 900,00 €	190,00 €	190,00 €	3 220,00 €	10 885,00 €	14 062,00 €
68112	Amortiss immobilisat corporelles	72 420,00 €	94 720,00 €	34 475,00 €	9 265,00 €	11 565,00 €	19 700,00 €	242 145,00 €	230 138,00 €
Total chapitre 68		75 105,00 €	97 420,00 €	36 375,00 €	9 455,00 €	11 755,00 €	22 920,00 €	253 030,00 €	244 200,00 €
TOTAL GROUPE III		337 864,00 €	443 473,00 €	140 358,00 €	50 835,00 €	55 675,00 €	83 372,00 €	1 111 577,00 €	1 115 997,67 €
2	Déficit fonctionnement	- €	10 780,25 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	50 780,25 €	69 263,72 €
TOTAL GROUPE I+II+III		2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	431 112,00 €	347 947,00 €	3 013 689,00 €	10 349 759,02 €	10 185 727,46 €
TOTAL GROUPE I									
TOTAL GROUPE I		412 224,00 €	508 251,00 €	197 203,00 €	88 795,00 €	52 400,00 €	288 344,00 €	1 547 217,00 €	1 552 434,31 €
TOTAL GROUPE II		2 040 447,97 €	1 905 503,80 €	520 906,00 €	291 482,00 €	239 872,00 €	2 641 973,00 €	7 640 184,77 €	7 448 031,76 €
REPRISE DU RESULTAT N-2		- €	10 780,25 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	50 780,25 €	69 263,72 €
TOTAUX GENERAUX		2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	431 112,00 €	347 947,00 €	3 013 689,00 €	10 349 759,02 €	10 185 727,46 €
RECETTES D'EXPLOITATION									
TOTAL GROUPE I		2 503 572,58 €	2 828 008,05 €	839 563,00 €	431 112,00 €	335 947,00 €	2 794 619,00 €	9 732 821,63 €	9 355 658,21 €
TOTAL GROUPE II		244 730,00 €	40 000,00 €	58 904,00 €	- €	12 000,00 €	219 070,00 €	574 704,00 €	830 069,25 €
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
REPRISE DU RESULTAT N-2		42 233,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	42 233,39 €	- €
TOTAUX GENERAUX		2 790 535,97 €	2 868 008,05 €	898 467,00 €	431 112,00 €	347 947,00 €	3 013 689,00 €	10 349 759,02 €	10 185 727,46 €

20180058

8/8

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018
 N° 20180059**

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Vice-président aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	07 décembre 2018
Membres en exercice :	32
Présents :	18+6 pouvoirs
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20180059 : Contrat de prestation et règlement de fonctionnement du SPASAD

Présents titulaires : JOURNEZ Robert « Artres », RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », BAILLEUX Marie Claire et SOUPLET Marie Claude « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Marie Pascale « Quérénaing » arrivé à 18h40, POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

Présents suppléants : LASSELIN Marie Jeanne « Hérin », HAVEZ Christine « Prouvy », DE CECCO Gisèle « La Sentinelle »

Titulaire absents : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à JOURNEZ Robert, DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » pouvoir donné à RENARD Gérard, SCARTOCCETTI Franck « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle » pouvoir donné à BRUNET Joël, METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », JESSUS Norbert « Trith-Saint-Léger » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, GILLERON Marc pouvoir donné à HONORE Claudette et DUPONT Michel pouvoir donné à KERN Claudine « Verchain maugré »

Secrétaire de séance : HONORE Claudette

Madame la Présidente DONNE LECTURE à l'assemblée du projet contrat de prestation du SPASAD « Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile » ainsi que le règlement de fonctionnement qui seront mis en place au 1^{er} janvier 2019 (ci-joint).

Madame la Présidente PROPOSE à l'assemblée d'approuver ce projet de contrat de prestation et de règlement de fonctionnement.

Le Comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Et après en avoir délibéré

APPROUVE le contrat de prestation du SPASAD et le règlement de fonctionnement comme ci-joint.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous Préfecture de Valenciennes
le :

Comité des AGES
Du Pays Voisins



**CONTRAT DE PRESTATION ET DE SOINS
DU Comité deS AGES du Pays Trithois SPASAD
« Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile »**

3 étapes pour bien débiter :

❶ Vous composez votre prestation

Nous sommes là pour vous conseiller

❷ Nous vous fournissons un devis

Un élément incontournable pour vous permettre de prendre une décision.

❸ Nous signons ensemble un contrat

Une présentation du personnel, une explication de règles simples pour une relation sans mauvaises surprises.

Et c'est parti !

Le service + : Votre situation vous permet de bénéficier d'une prise en charge financière : APA, Caisse de retraite, Mutuelle... c'est le Comité deS AGES du Pays Trithois qui se charge gratuitement de compléter les différents dossiers.

Ensemble, donnons plus de vie à leurs jours

Comité deS AGES du Pays Trithois « SPASAD »

Rue Pierre Brossolette – Aulnoy lez valenciennes

BP 70355

59304 VALENCIENNES CEDEX

Tél 03.27.23.78.00 Fax 03.27.23.78.99 – spasad@cdesages.com - www.cdesages.com

Autorisé par l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental du Nord et de la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 05 septembre 2017

SIRET : 245 900 287 000 54 FINESSE : 590006854

❶ Vous composez votre prestation, nous sommes là pour vous conseiller.

Vous choisissez son contenu : « Information non contractuelles permettant de définir le volume de la prestation et renseigner l'usager ».

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie (hors actes de soins)
☐ Aide à la prise des repas
☐ Aide aux levers/aux déplacements
☐ Aide aux levers matinaux et couchers tardifs
☐ Garde itinérante de nuit
☐ Aide à l'habillage
☐ Aide à l'hygiène
☐ Surveillance prise médicaments
☐ Autres :
Accompagnement et aide dans les activités domestiques
☐ Entretien courant du logement et du linge
☐ Courses
☐ Préparation des repas
☐ Portage de repas à domicile
☐ Transport accompagné
☐ Petits travaux de bricolage
☐ Petits travaux de jardinage
☐ Autres :
Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle
☐ Démarches administratives
☐ Accompagnement à l'extérieur
☐ Présence relationnelle
☐ Aide mémoire-re-création
☐ Autres :

Vous définissez vos préférences pour son organisation

Date de début de l'intervention :	Fréquence des interventions par semaine :
-----------------------------------	---

Plages horaires envisagées	Horaire Matin	Horaire Après midi	Horaire soir
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
Dimanche			

La répartition, les horaires et le nombre d'intervention peuvent être modifiés à la demande de l'usager et également à la demande du service dans les cas d'urgence ou en fonction des disponibilités du personnel.

L'usager est informé par le service des modifications.

Le présent contrat est conclu pour le SAAD :

- Une durée de 1 an renouvelable pour un accord caisse de retraite
- Une durée de 3 ans pour un accord APA par le Conseil Départemental
- Une durée de 3 mois pour un accord ARDH (Aide au retour d'hospitalisation)
- Une durée indéterminée pour un dossier « participation intégrale »

Pour le SSIAD :

Le contrat est établi à compter du : _____ sur prescription médicale.

La durée de la prise en charge est variable et validée par le médecin conseil de la CPAM de l'usager.

La prise en charge peut être reconduite ou interrompue selon l'état de dépendance de la personne et sur la demande de l'intéressé sans procédure particulière.

Pour l'ESAD : Le contrat est établi à compter du : _____ sur prescription médicale.
Validation de 12 à 15 séances/an échelonnées sur 3 mois maximum.

● Nous vous fournissons un devis (Uniquement pour le SAAD)

Un élément incontournable pour vous permettre de prendre une décision.

Suivant votre situation, une partie de nos prestations peut être prise en charge par un organisme financeur, ces financements dépendent de règles et d'accord indépendant du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Comité des AGES
Du Pays Trithois

☐ DEVIS GRATUIT N°2018-

Date d'établissement du devis : _____

Validité du devis : 1 mois (sous réserve de confirmation des tarifs réglementaires en vigueur)

• Identification

Comité deS AGES du Pays Trithois « Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile »
autorisé par l'arrêté conjoint du Président du Conseil du Département du Nord et de la
Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 05 septembre 2017.

Devis établi par :

Nom Prénom _____ Fonction _____ Tél _____ :
245 900 287 000 54 FINSS : 590006854

20180059

5/32

Pour :

Nom Prénom de l'usager : _____

Ou représenté(e) par son représentant légal _____

Adresse _____

Lieu d'exécution de la prestation (si différent) _____

Tél : _____ Né(e) le _____

Vous avez formulé auprès de notre service une demande d'intervention à votre domicile destinée à vous accompagner dans votre projet de vie.

Nous avons effectué une évaluation individuelle à votre domicile le _____

Et, après concertation avec vous-même et vos proches, nous avons établi le présent devis.

• **Nature de l'intervention :** Activités à détailler

- ☐ Accompagnement et aide dans les activités domestiques
- ☐ Activités domestique (entretien du logement et du linge)
- ☐ Course et préparation des repas
- ☐ Assistance administrative à domicile
- ☐ Transport accompagné
- ☐ Petits travaux de bricolage
- ☐ Petits travaux de jardinage
- ☐ Autres (à préciser) _____

Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle à domicile ou à partir du domicile

- ☐ Activités de loisirs et de la vie sociale
- ☐ Aide mémoire-crédation
- ☐ Soutien de relations sociales
- ☐ Autres (à préciser) _____

Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie (hors actes de soins)

- ☐ Aide à la toilette
- ☐ Aide à l'alimentation
- ☐ Aide aux levers
- ☐ Aide aux couchers
- ☐ Aide aux levers matinaux
- ☐ Aide aux couchers tardifs
- ☐ Aide aux fonctions d'élimination
- ☐ Soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices
- ☐ Aide à la mobilité

Garde itinérante de nuits (cochez la tarification choisie)

☐	Tarification 1 à l'acte	Aide à la prise des médicaments Fermeture (portes, volets, gaz...) Assistance à l'hydratation Pose de bas de contention
☐	Tarification 2 à l'acte	Aide au coucher Aide au transfert, à la mobilisation Change simple et gestion de l'incontinence Aide à l'habillage et au déshabillage
☐	Tarification 3 à l'acte	Aide à la collation ou au repas Aide à la toilette ou toilette complète Soutien et accompagnement psychologique
☐	Tarification 4 à l'acte	Intervention non programmée
☐	Tarification 5	Nuit calme : 1 intervention Nuit de 8h : de 22h à 6h
☐	Tarification 6	Nuit agitée : 2 à 3 interventions Nuit de 8h : de 22h à 6h
☐	Tarification 7	Nuit calme : 1 intervention Nuit de 10h : de 21h à 7h
☐	Tarification 8	Nuit agitée : 2 à 3 interventions Nuit de 10h : de 21h à 7h

☐ Autres (à préciser) _____

• **Réalisation de l'intervention souhaitée :**

Date de début de l'intervention : _____

Durée prévisionnelle de l'intervention (si connue) : _____

Nombre d'heures prévues/semaine		Heures
Fréquence des interventions/semaine		Jours

Plage(s) horaire(s) envisagée(s) (sous condition d'une disponibilité du personnel)

La répartition, les horaires et le nombre d'interventions peuvent être modifiés à la demande de l'utilisateur et également à la demande du service dans les cas d'urgence ou en fonction des disponibilités du personnel.

L'utilisateur est informé par le service des modifications.

Commentaire :

• Coût horaire estimé sans prise en charge financière

	Tarif	Quantité	Total (avant avantage fiscal)	Total (après avantage fiscal)
<u>Participation intégrale</u>				
Du lundi au samedi	23.19€			
Dimanche et jours fériés	26.01€			
<u>Aide mémoi-re-crédation</u>				
Taux horaire	23.19€			
<u>Restauration à Domicile</u>				
Journée alimentaire	12.56€			
<u>Garde Itinérante de nuit</u>				
Tarification 1	9€ /passage			
Tarification 2	12€/passage			
Tarification 3	15€/passage			
Tarification 4	20€/passage			
Tarification 5	78€/nuit			
Tarification 6	112€/nuit			
Tarification 7	102€/nuit			
Tarification 8	147€/nuit			
<u>Transport accompagné</u>				
Véhicule (seul) H. entamée	9.10€			
Véhicule (accompagné) H.entamée	11.31€			
Taux kilométrique	0.90€			
<u>Petits travaux de bricolage</u>				
Taux horaire	29.50€			
Taux kilométrique	0.90€			
<u>Petits travaux de jardinage</u>				
Taux horaire	29.50€			
Taux horaire	25.37€			
Taux horaire	24.19€			
Taux kilométrique	0.90€			
TOTAL				

- ☐ Frais de gestion mensuel pour les paiements en chèque CESU : 6€
☐ Frais de dossier annuel (à la date anniversaire du contrat) : 35€
☐ Service garde itinérante de nuit majoration de 25% pour des nuits de dimanches et jours fériés

- **Rythme des facturations**

Une facture correspondant à la prestation réalisée est envoyée mensuellement. Les factures sont payables à réception.

L'utilisateur souhaitant un nombre d'heures supérieur à la prise en charge (Département, Caisse de retraite...), s'engage à régler les heures effectuées, indépendamment de la prise en charge, au tarif « participation intégrale » en vigueur.

- **Mode de paiement possible**

- ☐ Prélèvement automatique
☐ Chèque bancaire
☐ CESA Préfinancé
☐ Autres (à préciser) _____

En cas de rejet du prélèvement ou de non provision du compte bancaire, les frais de rejet seront à payer par l'utilisateur.

- **Documents remis à l'utilisateur**

L'utilisateur reconnaît avoir reçu les documents suivants :

Le livret d'accueil (comportant le règlement de fonctionnement du service et ses annexes)
 Les tarifs des prestations en vigueur proposées par le service
 Le contrat individuel de prestation d'aide à domicile.

Fait en deux exemplaires

Le _____ à _____

Signature de l'utilisateur
Ou de son mandataire contractuel

Signature du Président du Comité de S AGES du Pays Trithois
 Par délégation le Directeur Général Des Services
 (En date du 13 juin 2017)
 Christien VALETTE

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les personnes de plus de 60 ans
« Uniquement sur prescription médicale »

100% prise en charge par l'assurance maladie

Soins dispensés par les aides soignants
☐ Soins de nursing : hygiène et confort, douche, toilette au lit... ☐ Aide au lever, à l'habillage, à la mise au fauteuil, au coucher ☐ Aide à l'élimination urinaire et fécale et au change des protections ☐ Stimulation des capacités motrices et mémorielles ☐ Soutien psychologique ☐ Rôle d'éducation à la santé (aide à l'équilibre alimentaire) ☐ Surveillance des paramètres vitaux de la personne, de la prise médicamenteuse ☐ Rôle de prévention des risques (escarres, chutes-postures et gestes adaptés à l'âge et à la mobilité) ☐ Autres : _____
Soins techniques réalisés par votre infirmier libéral conventionné
☐ Préparation du pilulier ☐ Pansements ☐ Injections sous cutané, IM... ☐ Autres soins techniques infirmiers selon prescription médicale _____

Synthèse de fin réalisée par l'équipe :

ESAD : Equipe Spécifique Alzheimer à Domicile Pour les personnes de plus de 60 ans
« Uniquement sur prescription médicale »

100% prise en charge par l'assurance maladie

Soins dispensés par les Assistantes de soins en Gériatrie (ASG), Ergothérapeute et Psychomotricien
☐ 1 ^{ère} évaluation ☐ Stimulation des capacités cognitives ☐ Aide au maintien dans le lieu de vie ☐ Travail de l'équilibre ☐ Confiance en soi et lien social ☐ Travail de l'orientation dans le temps et dans l'espace ☐ Travail de la concentration et de la mémoire ☐ Conseil d'aménagement du domicile ☐ Autonomie ☐ Soutien aux aidants ☐ Autres : _____
Soins dispensés par l'ensemble de l'équipe
☐ Synthèse de fin réalisée par l'équipe et transmission au médecin prescripteur

③ Nous signons ensemble un contrat Des règles simples pour une relation sans mauvaises surprises.

Ce document a volontairement été simplifié pour vous offrir plus de clarté, il doit cependant être accompagné de nos conditions générales de prestation (règlement de fonctionnement) qui détaillent notre engagement réciproque. N'hésitez pas à demander des explications auprès de votre référent.

La prestation définie se déroulera au bénéfice de l'utilisateur à l'adresse ci-dessous :

Nom et Prénom : _____	
Adresse : _____	
CP : _____	VILLE : _____
Téléphone : _____	Adresse mail : _____

Contrat de mandat : désignation du mandataire contractuel « la signature doit obligatoirement être celle de la personne âgée ».

Je soussigné(e) _____ dénommé ci-après l'utilisateur,

☐ Atteste que je souhaite désigner comme mandataire contractuel :

Nom et Prénom : _____	
Adresse : _____	
CP : _____	VILLE : _____
Téléphone : _____	Adresse mail : _____

Concernant :

- ☐ Le suivi de mon dossier administratif
- ☐ La réception de mon courrier
- ☐ Le paiement de mes prestations

Ou

☐ Atteste que je ne souhaite pas désigner de mandataire contractuel

Pour valoir ce que de droit

Fait à Aulnoy lez valenciennes, le :

Signature précédée de la mention (lu et approuvé)

Le mandataire (Usager)

Le mandaté (la personne désignée)

20180059

11/32

Quels sont vos principaux engagements vis à vis du Comité deS AGES du Pays Trithois ?

Vous vous engagez à respecter les points suivants mentionnés dans le règlement de fonctionnement du SPASAD :

Pour le SAAD

- Être présent à son domicile lors des interventions
- Solliciter l'auxiliaire de vie sociale uniquement pour vos propres besoins et non ceux de votre entourage ou de votre famille
- Mettre à disposition les équipements et matériels en bon état de fonctionnement et produits nécessaires à l'accomplissement des missions de l'auxiliaire de vie sociale
- Prévenir le service 8 jours à l'avance lorsque vous envisagez d'être absent de votre domicile, ou 15 jours minimum en cas d'absence pour cause d'hospitalisation prévue ou de vacances
- Valider les heures d'intervention selon les modalités définies par le service

Pour le SSIAD-ESAD :

Vous vous engagez :

- Au fur et à mesure de l'évolution de votre état de santé à accepter les aides techniques et le matériel nécessaire au bon déroulement des soins pour votre sécurité et celles du personnel du SSIAD.
- Nous vous demandons de mettre à notre disposition les prescriptions médicales concernant nos interventions et celles des infirmiers libéraux, la copie de la notification du plan d'aide APA du Conseil Départemental.... Ainsi que leurs renouvellements.
- En cas d'hospitalisation et de retour d'hospitalisation, nous vous demandons de prévenir le service dans les plus brefs délais.

Quels sont nos principaux engagements vis à vis de vous ?

Pour le SAAD

Nous nous engageons à accomplir notre mission en respectant les principes du règlement de fonctionnement et la « Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendantes dont notamment :

- Répondre au mieux aux attentes de l'utilisateur
- Garantir la confidentialité des informations transmises par l'utilisateur dans le cadre de son dossier
- Fournir la prestation convenue sans interruption et notamment en assurant le remplacement des intervenants dans un délai raisonnable
- Fournir une attestation annuelle pour la déclaration fiscale conformément à la législation en vigueur,
- Enregistrer, étudier, répondre aux réclamations de l'utilisateur
- Remettre le cahier de coordination à la signature du contrat

Pour le SSIAD :

Nous nous engageons :

- À assurer à l'usager des soins d'hygiène et de nursing en travaillant au maximum l'autonomie
- À répondre au besoin de l'usager et à établir de bonnes relations humaines
- À aider l'usager à retrouver son autonomie lors d'une intervention ponctuelle

Pour l'ESAD :

Nous nous engageons :

- À Assurer à l'usager, des séances de réhabilitation
- À préserver son autonomie en l'aidant au maintien des capacités existantes en fonction des habitudes de vie de la personne
- À proposer des modes de communication verbale et non verbale pour les aidants
- À conseiller l'adaptation du domicile

Comment résilier ce contrat ? (uniquement pour le SAAD)

Si vous désirez résilier ce contrat, contactez votre référent et prévoyez un préavis d'un mois maximum pour nous permettre une réorganisation de nos plannings.

Vous bénéficiez également d'un délai de rétractation de 14 jours après la signature de ce contrat.

Par la signature de ce contrat, vous reconnaissez avoir reçu :

- ☐ Oui ☐ Non : « Règlement de fonctionnement » reprenant les conditions générales de prestation
- ☐ Oui ☐ Non : Livret d'accueil
- ☐ Oui ☐ Non : Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- ☐ Oui ☐ Non : La personne de confiance
- ☐ Oui ☐ Non : Projet d'accompagnement individualisé
- ☐ Oui ☐ Non : Cahier de coordination
- ☐ Oui ☐ Non : Bordereau de rétractation

Par la signature de ce contrat, vous acceptez les conditions générales de prestation ? :

- ☐ Oui, j'accepte les conditions générales de prestation
- ☐ Non, je n'accepte pas les conditions générales de prestation et ne donne pas suite à ma demande de prestation auprès du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Fait en doubles exemplaires

A _____ le _____

L'usager ou son représentant légal

Le Président

Par délégation en date du 13/06/17
Le Directeur Général des Services
Christien VALETTE

20180059

13/32

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Suite au décret n°2004-127 du 26 novembre 2004, relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge passé entre :

Le Comité deS AGES du Pays Trithois « SAAD » rue Pierre Brossolette- BP 70355- Aulnoy lez Valenciennes -59304 VALENCIENNES CEDEX

Représenté par Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois

L'utilisateur ou son représentant légal : Mr/Mme _____

Il a été décidé que chaque année, les objectifs et les prestations apportés à Mr ou Mme _____ seront réévalués et réadaptés, avec son accord, en fonction de son projet de soins et de son projet de vie.

Rappel des objectifs définis lors de la 1 ^{ère} évaluation	Objectifs définis 6 mois après
Rappel des moyens définis lors de la 1^{ère} évaluation ☐ Stimuler les facultés de la personne âgée intellectuelles, sensorielles et motrices ☐ Faciliter sa mobilité, ses déplacements et son installation en chaise ou au lit ☐ Aider à l'habillage et au déshabillage ☐ Haut ☐ Moyen ☐ Bas ☐ Aider à la toilette lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescription médicale ☐ Shampooing ☐ Toilette du dos ☐ Toilette des pieds ☐ Rasage ☐ Mise en place prothèse ☐ Aider à la préparation des repas ☐ Préparer les repas ☐ Réchauffer les repas ☐ Desservir + vaisselle ☐ Alimentation ☐ Servir ☐ Aide à la prise des repas ☐ Surveillance prise médicaments ☐ Ménage ☐ Entretien du logement ☐ Faire le lit ☐ Entretien du linge	Moyens définis 6 mois après ☐ Stimuler les facultés de la personne âgée intellectuelles, sensorielles et motrices ☐ Faciliter sa mobilité, ses déplacements et son installation en chaise ou au lit ☐ Aider à l'habillage et au déshabillage ☐ Haut ☐ Moyen ☐ Bas ☐ Aider à la toilette lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescription médicale ☐ Shampooing ☐ Toilette du dos ☐ Toilette des pieds ☐ Rasage ☐ Mise en place prothèse ☐ Aider à la préparation des repas ☐ Préparer les repas ☐ Réchauffer les repas ☐ Desservir + vaisselle ☐ Alimentation ☐ Servir ☐ Aide à la prise des repas ☐ Surveillance prise médicaments ☐ Ménage ☐ Entretien du logement ☐ Faire le lit ☐ Entretien du linge
☐ Aider à la réalisation ou réaliser des achats alimentaires ☐ Avec la personne ☐ Sans la personne ☐ Participer à l'élaboration des menus ☐ Aider à la réalisation ou réaliser des repas équilibrés ou conformes aux éventuels régimes prescrits ☐ Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace domiciliaire dans le but de confort et sécurité.	☐ Aider à la réalisation ou réaliser des achats alimentaires ☐ Avec la personne ☐ Sans la personne ☐ Participer à l'élaboration des menus ☐ Aider à la réalisation ou réaliser des repas équilibrés ou conformes aux éventuels régimes prescrits ☐ Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace domiciliaire dans le but de confort et sécurité.

20180059

14/32

☐ Participer au développement et/ou au rétablissement et/ou maintien de l'équilibre psychologique ☐ Stimuler les relations sociales ☐ L'accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale : lors de sorties brèves, promenades, démarches, visite chez le médecin.... ☐ Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives	☐ Participer au développement et/ou au rétablissement et/ou maintien de l'équilibre psychologique ☐ Stimuler les relations sociales ☐ L'accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale : lors de sorties brèves, promenades, démarches, visite chez le médecin.... ☐ Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives
Bilan de ces moyens et objectifs 1^{ère} évaluation	Évolutions sur 6 mois
Accord, remarques et modifications apportées par l'usager (et/ou son représentant légal)	
En présence de l'usager ☐	En présence de sa famille ☐
Remarque :	
Constat réalisé le : _____ Signature : _____	
Par : _____	

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Christien VALETTE, Directeur Général des Services au 03.27.23.78.00

Christine VANMEERVENNE, Cadre de santé : cvanmeerverenne.cds.ssiad@cdesages.com

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Madame Busin	au 03.27.23.78.72	vbusin.saad@cdesages.com
Madame Lekeux	au 03.27.23.78.69	mlekeux.saad@cdesages.com
Madame Formentin	au 03.27.23.78.74	dformentin.saad@cdesages.com
Madame Lemay	au 03.27.23.78.73	slemay.saad@cdesages.com

En dehors des heures d'ouverture au public et en cas d'urgence, uniquement, il est possible de laisser un message, sur le répondeur téléphonique du service consulté par le personnel d'astreinte, 3 fois par jour : 03.27.23.78.93

Service de Soins Infirmiers à Domicile

Christine VANMEERVENNE, Cadre de santé : cvanmeerverenne.cds.ssiad@cdesages.com
 Nathalie FRANCISCO, Infirmière : nfrancisco.ide.ssiad@cdesages.com
 Tél : 03.27.23.78.92
 Françoise MATHIEU, secrétaire : fmathieu.secretariat.ssiad@cdesages.com
 Tél : 03.27.23.78.67

En dehors des heures d'ouverture au public et en cas d'urgence, uniquement, il est possible de laisser un message, sur le répondeur téléphonique du service consulté par le personnel d'astreinte, 3 fois par jour : 03.27.23.78.67

Equipe Spécifique Alzheimer à Domicile

Bureau ESAD : esad.relai@cdesages.com
 Tél : 03.27.09.91.99

20180059

15/32

Règlement de fonctionnement du SPASAD Conditions générales de prestation

Ensemble, donnons plus de vie à leurs jours

Comité deS AGES du Pays Trithois « SPASAD »
Rue Pierre Brossolette – Aulnoy lez valenciennes
BP 70355
59304 VALENCIENNES CEDEX

Tél 03.27.23.78.00 Fax 03.27.23.78.99 – spasad@cdesages.com -
www.cdesages.com

Autorisé par l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental du Nord et de la
Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 05 septembre 2017
SIRET : 245 900 287 000 54 FINESSE : 590006854

Introduction/présentation

Le règlement de fonctionnement est établi conformément aux dispositions conjointes de l'article L311-7 du Code de l'action sociale et des familles et du décret 2003-1095 du 14 novembre 2003.

Il définit les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement du SPASAD dans le respect des droits et des libertés de chacun, il peut être révisé à tout moment.

Le règlement de fonctionnement est remis à chaque usager ou à son représentant légal au moment de l'admission dans le SPASAD.

Chacune des personnes susvisées atteste avoir reçu un exemplaire du règlement et s'engage à en respecter les termes.

Le règlement de fonctionnement est révisé chaque fois que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans.

Les usagers ou leurs représentants légaux sont informés des modifications.

Les équipes sont à la disposition de l'usager pour lui en faciliter la compréhension.

Dénomination du SPASAD

SPASAD du Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette – Aulnoy lez valenciennes
BP 70355
59304 VALENCIENNES CEDEX

Représentée par Norbert JESSUS, en qualité du Président

Service autorisé par l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental du Nord et de la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 05 septembre 2017.

SIRET : 245 900 287 000 54

FINESSE : 590006854

Horaire administrative du service

Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. En dehors de ces horaires un répondeur téléphonique est mis à votre disposition.

Numéro d'astreinte SAAD : 03.27.23.78.93

Numéro d'astreinte SSIAD : 03.27.23.78.67

Horaires des auxiliaires de vie à domicile

Les prestations à domicile s'effectuent, selon les besoins de 7h à 21h30 du lundi au dimanche (y compris les jours fériés).

L'auxiliaire de vie à domicile doit observer l'horaire de travail qui lui sera communiqué sans y apporter de modifications sauf autorisation du service.

Elle prévient sans délai le référent de secteur de toutes circonstances ayant pour effet d'interrompre son intervention.

Horaires des aides soignant (e)s du SSIAD

Les prestations à domicile s'effectuent selon les besoins de 7h-13h et 17h-20h du Lundi au dimanche (y compris les jours fériés). Les horaires dépendent de la prescription médicale.

Horaires de l'ESAD

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h. L'horaire de passage est fixé au préalable en accord avec l'utilisateur, la famille et l'ESAD.

Vous trouverez dans le contrat de prestation l'ensemble des coordonnées téléphoniques du SPASAD.

Mission du SPASAD

Le Service polyvalent d'aide et de soins à domicile assure à la fois les missions d'un SSIAD et d'un SAAD, missions qui allient aide, accompagnement et soins médicaux pour :

- Favoriser le maintien à domicile d'une personne en perte d'autonomie
- Éviter ou écarter une hospitalisation
- Favoriser ou faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- Éviter ou retarder l'entrée en structure médicalisée
- Répondre au désir de la personne âgée de rester à son domicile
- Accompagner la personne et son entourage tout au long de la prise en charge
- Apporter aide et soutien aux familles

Respect d'autrui

Si notre personnel vous doit le meilleur accompagnement possible, il en est de même du respect que vous devez avoir vis-à-vis de lui. Vous devez respecter les conditions de prise en charge qui ont été définies ensemble et faciliter l'intervention de notre personnel.

L'organisation à domicile

Accessibilité

Votre domicile doit être accessible et conforme aux règles d'hygiène et de sécurité.

Les clés lorsqu'elles sont nécessaires devront être placées dans un coffre à clés mural sécurisé accessible au personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois (le code sera à communiquer à votre référent de secteur).

Matériel

Le matériel et les produits nécessaires à la réalisation des prestations doivent être mis à disposition du personnel.

Les produits d'hygiène pour l'utilisateur ne sont pas fournis par le service.

Pour assurer la sécurité de l'utilisateur et celle du personnel, le service peut exiger l'aménagement du domicile pour favoriser l'espace de réalisation de la prestation, comme des meubles à déplacer, ou la mise à disposition d'une aide technique ou de matériels spécifiques : installation d'un lit médicalisé ou d'un lève personne...

Sécurité des biens et des personnes

Les risques inhérents à l'intervention du service ainsi qu'à la réalisation des soins sont couverts par une assurance responsabilité civile et professionnelle souscrite par le service. Cette assurance n'exonère pas l'usager pour les dommages dont elle pourrait être la cause.

Animaux

Nous vous demanderons de tenir éloignés ou attachés vos animaux de compagnie pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Le refus de se conformer à toutes ces consignes peut conduire à une cessation de nos interventions.

L'Organisation des tournées

Les horaires, la fréquence et la durée des interventions sont déterminés lors de l'évaluation au domicile, ils sont mentionnés dans le contrat de prestations et de soins.

Le passage des agents les samedis, dimanches et jours fériés est déterminé en fonction du degré de dépendance de l'usager, de l'état de santé, de l'entourage et des possibilités du service. Il peut faire l'objet d'un nouvel examen en cas d'évolution de votre état de santé.

Les tâches, telles que la préparation des repas, courses, réfection de lit relèvent d'une auxiliaire de vie sociale.

Gratifications

En aucun cas le personnel ne pourra recevoir de rémunérations ou gratifications d'aucune sorte, il ne peut accepter de procuration sur les comptes bancaires, ne peut utiliser la carte bancaire pour des retraits.

La coordination

La coordination des soins et des interventions avec les autres professionnels :

(Médecins traitants, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes, réseaux de soins, associations...) est assurée par le SPASAD.

Le SPASAD travaille en coordination avec les établissements hospitaliers ainsi qu'avec les services sociaux....

Le SPASAD vous informe des organismes à contacter pour vous faciliter l'accès aux aides et prestations nécessaires : prestataires de matériel...

Des réunions hebdomadaires permettent également de favoriser le travail d'équipe et d'échanger sur les situations rencontrées et les moyens pour apporter la meilleure réponse possible dans le respect de la personne et de son entourage.

Afin de faciliter les liaisons entre les différents intervenants, nous laissons à votre domicile un cahier de coordination. Ce cahier vous appartient autant qu'à nous. À vous de décider si les informations qu'il contient sont à partager avec votre entourage.

Comme tout établissement public, le service se doit d'être un terrain de stage et de formation pour les futurs professionnels de santé. À ce titre nous accueillons tout au long de l'année des étudiants qui accompagnent les aides-soignants, les infirmiers... au domicile des usagers.

Le SPASAD s'engage, en cas d'absence d'un agent, à organiser son remplacement et à vous tenir informé en cas de modification des plages horaires des passages.

Lors de situations exceptionnelles (déclenchement du plan canicule ou fortes chaleurs, du plan grand froid, ou en situation de crises sanitaires...), l'organisation du service est susceptible d'être modifiée.

Cet agent est tenu au respect des mêmes règles de fonctionnement que l'agent qu'il remplace.

En cas d'accident, de dommages matériels importants provoqués par un agent du SPASAD, le Comité deS AGES du Pays Trithois a contracté une assurance responsabilité civile et professionnelle pour le personnel, il est absolument indispensable d'en aviser le service par écrit en joignant à ce courrier tous les documents nécessaires à un éventuel remboursement (facture, déclaration sur l'honneur).

En cas de fortes chaleurs, les services appliqueront les consignes du plan canicule mises en place par l'ARS.

Prévention de la maltraitance

Le personnel a obligation de dénoncer les faits de maltraitance dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. La direction donnera les suites appropriées à tout acte éventuel de maltraitance physique, psychique ou morale, matérielle ou financière, de négligence active ou passive dont elle pourrait avoir connaissance.

Toute personne ayant connaissance de faits de maltraitance peut appeler : ALMA National téléphone : 39 77

Respect du libre choix

Concernant le libre choix du médecin, de l'établissement hospitalier, de la pharmacie, du kinésithérapeute.... Le libre choix de l'usager doit être préservé. Aucune publicité ou pression ne doit être exercée sur l'usager ou sa famille.

Recours et médiation

La cadre de santé est votre interlocuteur en cas de problème.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse donnée, vous pourrez vous adresser au Directeur Général des Services du Comité deS AGES du Pays Trithois.

En cas de litiges avec le service, vous ou votre représentant légal, vous pouvez faire appel à une « Personne Qualifiée » nommée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Cette personne est susceptible d'intervenir en tant que médiateur.

Les coordonnées de celui-ci sont les suivantes :

Denis VANLANCKER
06.88.61.86.92
Vanlancker.denis@gmail.com

Situations exceptionnelles

Le service ne peut répondre à des situations d'urgence (chute, malaise...). Dans ces circonstances, il faut appeler un médecin ou un service de secours (le 15 ou le 18).

En cas de situation exceptionnelles (vague de chaleur ou de grand froid...) une organisation est mise en place selon les directives ministérielles. Le personnel a reçu les informations indispensables, réactualisées pour assurer un travail professionnel.

Dispositions concernant les informations conservées sur support informatique

L'utilisateur autorise le SPASAD à enregistrer les informations le concernant sur support informatique.

En contrepartie, le SPASAD s'engage à n'enregistrer que les données nécessaires au bon déroulement de sa prestation.

Le SPASAD s'engage à ne céder aucune de ses informations à un tiers en dehors des organismes financeurs avec lesquels l'utilisateur a signé un accord.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent en contactant le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Moyens mis en place par le service

Pour permettre l'exercice de ces droits, le SPASAD s'engage à mettre en place, en sus du présent règlement de fonctionnement, les moyens listés ci-après :

- ◆ Élaboration et remise à chaque usager ou à son représentant légal, d'un livret d'accueil comportant un exemplaire de la charte des droits et libertés de la personne accueillie et de la charte des droits et libertés de la personne âgées dépendante
 - ◆ Affichage dans les locaux du SPASAD, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.
 - ◆ Élaboration et remise d'un contrat de prestation et de soins
 - ◆ Mise à disposition de l'utilisateur de la liste départementale des personnes qualifiées susceptibles de les aider à faire valoir leurs droits, en cas de litige non résolu au sein du service.
 - ◆ Mise à disposition de l'utilisateur d'une information sur la possibilité de recourir et de désigner un proche aidant, une personne de confiance.
 - ◆ Mise à disposition de l'utilisateur d'une information sur la possibilité de mentionner les directives anticipées.
 - ◆ Mise en place d'un projet de vie individualisé, notamment concernant la qualité des prestations de soins ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du service.
 - ◆ Élaboration, diffusion et traitement d'enquêtes de satisfaction
- Mise en place et suivi d'un registre de réclamations.

L'évaluation de la qualité de nos prestations

Une fois par an, nous vous proposons de répondre à une enquête pour évaluer votre satisfaction quant à la qualité de nos prestations.

Les résultats de cette enquête vous seront communiqués sur simple demande.

En cas d'éventuelles réclamations de votre part, celles-ci doivent être adressées au Comité deS AGES du Pays Trithois grâce à la fiche de réclamations présente dans le dossier de prise en charge.

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE /SAAD

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile « SAAD » propose :

- Prestataire
- Restauration à Domicile
- Aide mémoire-re-création
- Téléalarme
- Garde itinérante de nuit
- Transport accompagné
- Petits travaux de bricolage
- Petits travaux de jardinage

Zone d'intervention



La prise en charge

Les modalités de prise en charge (participations horaires, nombre mensuel d'heures alloué...) sont déterminées par les règlements internes des organismes avec lesquels le Comité deS AGES du Pays Trithois est conventionné (CNAV, régimes spéciaux, Conseil Départemental...).

Sans document justifiant d'une prise en charge, l'utilisateur s'engage à payer le tarif horaire maximum en vigueur (tarif fixé au niveau national par la CNAS, Régimes spéciaux et Conseil Départemental et par le comité syndical pour les autres tarifs) « tarifs communiqués sur le contrat de prestation et de soins »

Le dossier d'admission

Lors de chaque première demande ou pour procéder à son renouvellement, une visite à domicile est effectuée par le référent de secteur, afin d'évaluer les besoins spécifiques du demandeur et de constituer, avec lui, le dossier de prise en charge (Conseil Départemental, ou caisse de retraite).

Lors de la visite d'évaluation du service, les jours et heures d'intervention seront précisés et confirmés dans le contrat de prestation et de soins.

Le devis ci-joint est à retourner au SAAD. Il est valable 1 mois à compter de la date de signature du contrat.

20180059

22/32

Le bénéficiaire peut se rétracter dans les 7 jours (jours fériés compris) à compter de la date de signature du contrat.

Les missions et les obligations de l'auxiliaire de vie à domicile

Les missions de l'auxiliaire de vie à domicile pour le service prestataire

L'auxiliaire de vie à domicile intervient au domicile pour soutenir la personne âgée ou handicapée dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne. Par sa présence régulière, elle apporte appui moral et réconfort en complément de la solidarité familiale et amicale.

Elle possède une expérience significative et/ou un diplôme reconnu par l'État.

L'auxiliaire de vie à domicile n'est pas une femme de ménage. Ses missions ne se limitent pas aux travaux domestiques. Elle exerce une profession à vocation sociale en assurant des relations avec l'extérieur.

Actrice privilégiée dans la relation entre l'usager et le SAAD, l'auxiliaire de vie à domicile devra signaler à celui-ci tout problème rencontré au cours de son intervention (dégradation de l'état de santé de la personne âgée, condition de travail au domicile de l'usager...).

L'auxiliaire de vie à domicile assure les petits travaux ménagers que l'usager ne peut plus effectuer seul :

- Le nettoyage et l'entretien courant du logement, elle n'effectuera pas de gros travaux (nettoyage de la cave, du grenier...)
- L'entretien du réfrigérateur et la vérification des dates de péremption des produits
- L'entretien de la literie
- Les courses pour l'usager uniquement et, en tout état de cause pendant l'horaire imparti.
- La préparation des repas, l'aide au repas et la vaisselle
- L'entretien du linge et le repassage, seulement pour ce qui concerne les vêtements ou effets personnels du ou des usagers s'il s'agit d'un couple.

L'auxiliaire de vie à domicile doit aider l'usager à faire sa toilette si c'est nécessaire (toilette ne nécessitant pas de soins relevant d'une aide-soignante ou d'une infirmière).

L'auxiliaire de vie à domicile doit aider l'usager à la prise des médicaments prescrit par le médecin si c'est nécessaire à condition d'être préparés dans un pilulier et par un infirmier.

Missions de l'agent chargé du transport accompagné

Vous conduire ou accompagner :

- Pour faire vos courses et disposer d'une aide pour les porter
- Pour vous rendre dans votre famille
- Pour vous rendre chez le médecin...

Missions des livreurs chargés du service de restauration à domicile

Vous livrer à domicile une cuisine équilibrée et savoureuse chaque jour.
En cas de besoin, il peut intervenir et vous apporter une aide efficace.

Missions des jardiniers du service petits travaux de jardinage

- Entretien des surfaces (tonte du gazon, binage des massifs, ramassage des feuilles...)
- Tailler les arbustes et autres petits arbres (taille ornementale)
- Préparer les sols (fraisage...)

Missions des agents d'entretien du service petits travaux de bricolage

- Remplacer une ampoule, une poignée de porte
- Accrocher un lustre, une applique murale
- Poser un détecteur autonome de fumée
- Poser une tringle à rideaux, poser des rideaux
- Fixer un tableau, un cadre, un miroir, une étagère

Missions de l'aide-mémoire-crée

- Favoriser le maintien de votre autonomie chez vous,
- Conseiller sur l'aménagement de votre domicile pour faciliter la vie et prévenir des chutes,
- Favoriser l'expression, l'écoute, le lien social

Missions de la garde itinérante de nuit

- Une aide nocturne pour les gestes essentiels : coucher, change, toilette, déshabillage, transfert, prendre une collation, aide à la prise de médicaments.
- Le passage d'un professionnel pour :
 - Sécuriser le logement (vérifier que les portes, volets et gaz sont fermés)
 - S'assurer du bien être de la personne (écoute et accompagnement dans ses déplacements)
- Lors d'un retour à domicile après une hospitalisation
- Lorsque votre entourage s'absente et vous avez besoin d'un relais rassurant durant la nuit

Ces services sont facturés selon le tarif horaire indiqué dans le contrat de prestation et de soins.

Les obligations de l'auxiliaire de vie à domicile du SAAD :

- Témoigner à l'usager respect, bienveillance et compréhension, elle doit éviter tout ce qui pourrait atteindre sa dignité.
- Présenter sa carte professionnelle à l'usager lors de la première prise de contact.
- Se présenter dans une tenue correcte.
- Ne pas fumer au domicile de l'usager (respect de la loi EVIN).
- Respecter l'intimité des personnes et des familles, leur culture, leur choix de vie, leur espace privé et leur bien. Elle est tenue au secret professionnel.
- Observer la plus stricte neutralité religieuse, politique ou syndicale.
- S'engager à travailler en équipe pour le bien être de l'usager.
- Elle est en contact permanent avec le service, le service peut être amené à prévenir la famille, à contacter le médecin traitant ou, en cas d'urgence à composer le 18.

Ce que l'auxiliaire de vie à domicile ne peut pas demander à l'usager :

- De lui rendre un service personnel
- D'accueillir une autre personne qu'elle à son domicile
- De passer ou recevoir des appels téléphoniques personnels.
- De recevoir, à aucun titre, ni pourboire, ni rétribution d'aucune sorte.

Droits et obligations de l'usager

Les engagements de l'usager

- Faciliter l'accès à son domicile et à être présent aux heures prévues du passage de l'auxiliaire de vie à domicile.
- Solliciter l'agent uniquement pour ses propres besoins et non ceux de l'entourage ou de sa famille
- Mettre à disposition les équipements et matériels en bon état de fonctionnement et produits nécessaires à l'accomplissement des missions de l'agent
- Prévenir le service 8 jours à l'avance lorsque qu'il envisage d'être absent de son domicile, ou 15 jours minimum en cas d'absence pour cause d'hospitalisation prévue ou de vacances.
- Valider les heures d'intervention selon les modalités définies par le service
- S'engager à traiter l'auxiliaire de vie à domicile avec considération et respect
- Remplir la fiche de réclamation en cas de problème, sur la qualité du travail

Ce que l'usager ne doit pas demander à l'auxiliaire de vie à domicile

L'usager ne peut demander à l'auxiliaire de vie à domicile de :

- Retirer de l'argent au distributeur automatique avec sa carte ou avec une procuration
- Lui vendre ou acheter un objet, et ne permettra pas qu'une telle transaction se fasse avec un membre de sa famille
- Le transporter dans son véhicule
- Nettoyer ou soigner les animaux familiers
- Effectuer des travaux de jardinage, nettoyer cours ou jardins
- Communiquer son adresse et son numéro personnel ou professionnel

L'organisation du service

La fiche de vacation

L'auxiliaire de vie sociale a en sa possession des feuilles de travail intitulées « fiche de vacation ».

La fiche de vacation permet de justifier aux organismes financeurs (caisse de retraite ou Conseil Départemental) le nombre d'heures réalisées et d'établir les factures mensuelles.

L'auxiliaire de vie sociale doit présenter la fiche de vacation à chaque passage et/ou intervention au domicile de l'usager, à la fin de chaque intervention. Si la prestation est refusée la mention déplacement suivi du motif du refus devra figurer sur la fiche de vacation. Elle sera correctement remplie et signée par l'usager.

Si l'usager ne peut pas signer cette fiche de vacation, l'auxiliaire de vie sociale devra indiquer la mention « ne peut pas signer ». Un certificat médical devra être fourni attestant cette incapacité et conservé dans le dossier. Si c'est une autre personne qui signe (ex : conjoint, enfant), la mention « pour » sera indiquée ainsi que sa signature.

En cas de désaccord sur le nombre d'heures réalisées, seule la fiche de vacation fera office de preuve.

Les remplacements des auxiliaires de vie à domicile absentes

Afin d'assurer la continuité des prestations, le service peut proposer un remplacement parfois sur des plages horaires différentes.

Le règlement de la prestation

Une facture claire et détaillée est établie chaque mois sur la base des fiches de vacation.

Chaque intervention doit faire apparaître l'heure d'arrivée, de départ ainsi que le nombre d'heures. Elles sont signées par l'usager et l'agent.

Le règlement s'effectue à la réception de la facture par chèque bancaire/postal ou chèque emploi service universel (CESU), Prélèvement automatique auquel sera joint le talon de la facture.

Le règlement sera adressé à l'ordre du CIG/PFAB et à adresser au service comptabilité du Comité deS AGES du Pays Trithois, Rue Pierre Brossolette- Aulnoy lez valenciennes -- BP 70355 59304 VALENCIENNES CEDEX

Un régime fiscal très avantageux : déduction fiscale de 50% des sommes versées sur la participation de l'usager. Une attestation fiscale vous sera adressée chaque année, à joindre à votre déclaration d'impôt.

LES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Missions du service de soins infirmiers

Le SSIAD assure, sur prescription médicale, aux personnes de + de 60 ans, les soins infirmiers et d'hygiène générale et les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Il a notamment pour vocation d'éviter l'hospitalisation de ces personnes lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile, de faciliter les retours au domicile à la suite d'une hospitalisation, de prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et leur admission dans les services de long séjour ou dans les structures médicalisées.

Soigner est à la fois traiter, compenser mais aussi prendre soin de la personne (dans le sens de l'accompagnement) en s'appuyant sur les valeurs suivantes :

- Le respect de la personne dans ses habitudes, ses choix, ses rythmes, son espace de vie privée, et en la considérant comme partenaire.
 - La notion de domicile implique pour le soignant de s'adapter au milieu de vie de chacun.
 - Le respect de la liberté de consentir aux traitements et aux soins avec le droit à une information complète dans une relation de confiance.
 - Le droit à une prise en charge de qualité et à un accompagnement individualisé.
- Tous les membres de l'équipe sont sensibilisés au contenu de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (jointe en annexe).

Les soins infirmiers sont personnalisés et de nature préventive, éducative, curative ou palliative. Ils ont pour objectifs de :

- Prévenir ou retarder les complications d'une perte d'autonomie
- Éviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent
- Faciliter un prompt retour après hospitalisation
- Éviter, retarder ou préparer l'admission en établissement médicalisé
- Accompagner jusqu'au bout de la vie
- Aider et soutenir les aidants naturels

La prise en charge

Les patients sont admis sur prescription médicale. En application de la circulaire ministérielle du 1-10-1981 et du décret 2004-613, la personne doit nécessiter des soins prolongés et mieux coordonnés que ne le permettraient les seules interventions à l'acte. Une évaluation est faite à domicile lors de la prise en charge. Les soins infirmiers sont effectués par un infirmier libéral ayant signé une convention avec le SSIAD.

Missions et obligations de l'aide-soignant(e)

Les missions de l'aide soignant(e)

Ils effectuent l'ensemble des soins de nursing. Les toilettes et les douches sont réalisées principalement le matin. Les soins du soir s'adressent aux personnes les plus dépendantes.

Les obligations de l'aide-soignant(e)

Au même titre que tous les professionnels de santé, il est tenu au secret professionnel et au respect de la confidentialité. Il/elle doit être particulièrement vigilant à ses paroles et à ses gestes dans le respect de la loi n°2002-303 du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

- Ils s'engagent à respecter et à informer l'utilisateur de leurs droits et libertés.
- À obtenir le consentement de la personne, ou celui de son représentant légal pour toute intervention la concernant.
- À assurer le respect de son intimité, de sa dignité, ainsi que de sa liberté.
- À assurer le respect et la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales de sa vie privée.

Il est formellement interdit au personnel d'accepter des pourboires, des gratifications, des donations, des legs.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Régime juridique

Le SSIAD est un établissement public médico-social.

Il relève de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles et de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il est géré par le Comité deS AGES du Pays Trithois.

Le SSIAD assure, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques, de soins d'hygiène et de nursing et relationnels auprès de personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes.

Admission

Si l'admission dans le service impose une prescription médicale, elle est subordonnée à la décision de l'infirmière cadre de santé. Après entretien téléphonique et évaluation à domicile, elle décide de l'intervention du service si les moyens de ce dernier sont compatibles avec les besoins repérés de la personne.

Les prestations

Les aides soignant(e)s sont salariés du service et effectuent des soins relevant de leurs compétences sous la responsabilité du cadre de santé.

Le service travaille avec des infirmiers libéraux, avec qui, il a signé une convention.

Ils sont responsables des actes qu'ils exécutent selon la nomenclature et la prescription médicale. Leurs prestations sont comprises dans le budget du SSIAD.

C'est pourquoi, nous vous demandons de nous prévenir dès que votre médecin vous a prescrit des actes techniques infirmiers tels que des injections ou pansements...

Les soins de pédicurie sont réalisés par des praticiens ayant passé convention avec le service.

Les rendez-vous sont gérés par le service, condition obligatoire pour que la séance nous soit facturée.

Zone d'intervention



Contrat de soins

Nous vous proposons un suivi individuel et évolutif dont les conditions sont définies dans le contrat de soins. Cet accompagnement est adapté à chacune des situations et mis en place avec vous, vos proches et votre médecin traitant le cas échéant.

Interruption temporaire de prise en charge

Le SSIAD dont les interventions sont financées par l'assurance maladie, est soumis à certaines modalités de fonctionnement que lui imposent les textes dont il relève.

À ce titre, est prévu qu'en cas d'interruption de la prise en charge, la reprise ne sera pas systématique et sera en fonction de la charge en soins et des possibilités du service.

Dossier de l'utilisateur

Le respect de la confidentialité des données relatives à l'utilisateur est garanti dans le respect de la réglementation en vigueur.

La consultation du dossier médical et de soins est exclusivement réservée au personnel médical et soignant.

Tout usager a droit d'accès à son dossier, sur demande formulée par écrit (loi du 4 mars 2002).

Il peut être accompagné de la personne de son choix ou céder ce droit à son représentant nominativement désigné.

Toutes les données concernant la personne font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés individuelles. Les données médicales sont protégées par le secret médical, les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu tout le personnel du SPASAD.

La prise en charge médicale

L'utilisateur conserve le libre choix de son médecin traitant qui établit le protocole de soins en lien avec la cadre de santé.

Vous avez le libre choix de votre infirmier libéral sous réserve qu'il ait passé une convention avec le service.

Le personnel est sensibilisé à la prise en charge de la douleur et travaille en lien avec les réseaux de soins palliatifs.

Modalités de fin de prise en charge

À l'initiative de la personne soignée dans le respect du libre choix.

À l'initiative de la cadre de santé, si les conditions minimales d'hygiène et de sécurité n'ont pas été mises en place malgré les explications et les conseils donnés.

Par le fait que la personne ne se trouve plus dans une situation médico-sociale qui nécessite une intervention du service.

Relations avec la famille et les proches

Nous cherchons à instaurer l'information et la communication entre votre famille et le service dans le respect de votre volonté. Le projet de soins consacre une place importante à vos habitudes de vie et à votre environnement social.

Nous vous proposons de désigner un référent choisi parmi un membre de votre famille ou une relation proche. Le référent servira de lien privilégié entre le patient et le service.

Il sera contacté lorsque vous serez dans l'impossibilité de réaliser vous-même une démarche ou lorsque vous souhaiterez l'avis d'un tiers pour toute décision vous concernant.

Les engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à fournir au service les moyens pour que le personnel accède facilement à son logement. Le service doit être prévenu en cas de suspension temporaire des interventions, la date de retour doit être annoncée le plus tôt possible afin de rétablir les interventions à la date prévue de retour.

Ce que l'utilisateur ne doit pas demander à l'aide soignant(e)

Réaliser les actes de la vie courante relevant du rôle des auxiliaires de vie à domicile,
D'effectuer des soins relevant de la compétence de l'infirmier ou d'un praticien médical
De faire le ménage et les courses.

L'EQUIPE SPECIFIQUE ALZHEIMER A DOMICILE

L'ESAD est un service rattaché au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Missions de l'ESAD

L'ESAD assure, au domicile et sur prescription médicale, aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de maladie apparentée, un accompagnement et une réhabilitation.

Ainsi, il permet de :

- ✦ Maintenir ou développer les capacités motrices et sensorielles ainsi que l'indépendance, l'autonomie et la communication,
- ✦ Aider à la préservation de l'image de soi et maintenir l'identité
- ✦ Favoriser la confiance en soi, le plaisir et le bien être de l'usager
- ✦ Maintenir et/ou améliorer la qualité de vie de l'usager et de son entourage
- ✦ Valoriser l'action et le rôle de l'aidant
- ✦ Permettre d'améliorer la relation usager-aidant
- ✦ Prévenir les complications et amener l'aidant à s'adapter
- ✦ Conseiller l'aidant et l'usager sur l'aménagement du domicile.

Financement

Une dotation globale est versée à ce service

Les bénéficiaires accèdent au service sur prescription médicale et les séances sont prises en charges par la sécurité sociale.

Intervenants de l'ESAD

- ✦ L'infirmière coordinatrice : elle exerce une fonction d'encadrement, de coordination avec les familles et les autres intervenants. Elle est chargée d'organiser le relais lorsque la prise en charge se termine. Elle doit faire le lien avec les médecins.
- ✦ L'ergothérapeute et le psychomotricien : ils définissent avec la personne et la famille, les besoins et le programme de soins d'accompagnement et d'habilitation. Ils réalisent ce programme avec l'aide de l'Assistante de Soins en Gérontologie (ASG).
- ✦ L'Assistante de Soins en Gérontologie (ASG) : elle aide et accompagne la personne dans le cadre défini par l'ergothérapeute.

Zone d'interventions



Le Fonctionnement

Les admissions

Elles sont acceptées en fonction des places disponibles, sur prescription médicale du médecin traitant, médecin gériatre, neurologue ou de la consultation mémoire pour bénéficier d'une prise en charge par l'assurance maladie.

Prestation assurée

- 12 à 15 séances « de soins d'accompagnement et de réhabilitation » échelonnées sur 3 mois maximum.
- 1 à 2 séances par semaine maximum de 45 minutes.

Les séances sont limitées dans le temps et variables dans leur contenu en fonction des besoins et du stade d'évolution de la maladie après concertation de l'équipe.

Si un incident majeur venait à empêcher la venue de l'intervenant, l'utilisateur ou la famille sera averti dans les meilleurs délais.

Les suspensions de prise en charge

La période de prise en charge sera définie en concertation entre l'équipe et l'utilisateur pour une continuité et une efficacité de l'action sur un délai de trois mois maximum.

- En cas d'absence de courte durée, la prise en charge est maintenue
- En cas d'absence de longue durée, la prise en charge devra être arrêtée.

La fin de prise en charge

Elle a lieu au terme des 12 à 15 séances prescrites par le médecin dans la limite des 3 mois, un renouvellement pourra avoir lieu après 12 mois.

Les droits et les obligations des usagers

Respect de l'utilisateur

L'utilisateur pris en charge a droit au respect de son intimité, de sa vie privée, de sa dignité, de sa liberté de citoyen, de sa liberté d'opinion, de sa liberté d'expression, de sa liberté d'aller et venir, de sa liberté relationnelle.

Sa liberté de lieu et de mode de vie sera respectée sous réserve de conditions acceptables permettant l'intervention de l'ESAD.

Participation – collaboration

Pour certaines activités, l'ASG pourra être amenée à solliciter l'aide d'un tiers (famille ou aidant).

La famille doit continuer avec éventuellement l'aide d'autres intervenants, à participer au maintien à domicile et à remplir son devoir d'assistance. Le service est un partenaire de l'utilisateur de ses proches. Les prestations de l'ESAD et la relation agent/utilisateur et aidant doivent se réaliser dans le respect et une confiance mutuelle.

Formalités administratives

L'utilisateur et sa famille sont tenus de mettre à disposition de l'infirmière coordinatrice l'attestation de la carte vitale et toutes les informations administratives et médicales nécessaires à la constitution du dossier.

Les droits et les obligations du personnel de l'ESAD

Droits

Le personnel de l'ESAD a droit au respect par l'utilisateur et son entourage qui doivent avoir à l'égard des intervenants, un comportement correct (politesse, courtoisie, confiance...).

Aucune discrimination ne peut être tolérée à l'égard des intervenants, qu'elle soit de sexe, de race, de couleur ou de culture.

Les intervenants ne peuvent pas être joints à leur domicile. En cas de difficulté, il convient de contacter le service.

Obligations

Consentement

L'ESAD n'interviendra qu'avec le consentement d'utilisateur, de son représentant légal ou de l'aidant. L'intervention n'est autorisée que dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par l'infirmière coordinatrice.

Attitude et langage

Dans un objectif de confort physique et moral, les agents doivent toujours veiller à garder une attitude et un langage respectueux de l'utilisateur et de ses proches : les familiarités et le tutoiement sont interdits. Les agents doivent faire preuve de discrétion et s'adapter aux habitudes de vie de l'utilisateur.

Secret et discrétion professionnels

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel

Toute communication à des personnes étrangères au service, notamment voisins, connaissances... est interdite.

Les agents sont liés par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Formalisation de la prise en charge

L'ESAD n'intervenant auprès de l'utilisateur qu'avec leurs consentements ou celui de leurs représentants ou de l'aidant, un contrat formalisera cet accord. Le contrat est établi pour une durée de prise en charge de 3 mois maximum.

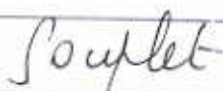
FEUILLET DE CLÔTURE

Séance du 13 décembre 2018

- 20180037 : Approbation du procès verbal du 16 octobre 2018
- 20180038 : Rapport d'orientation budgétaire 2019
- 20180039 : Débat d'orientation budgétaire 2019
- 20180040 : Participation des communes – budget 2019 du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 20180041 : Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 20180042 : Prise en charge des amortissements du budget annexe « CIG »
- 20180043 : Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 20180044 : Prise en charge de la subvention du Comité des œuvres sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 20180045 : Prise en charge partielle du régime indemnitaire pour le budget annexe « CIG »
- 20180046 : Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 20180047 : Budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2019
- 20180048 : Décision modificative n°2 – ouverture de crédits 2018
- 20180049 : Décision modificative n°3 – ouverture de crédits 2018
- 20180050 : Décision modificative n°4 – Virement de crédits 2018
- 20180051 : Décision modificative n°5 – Virement de crédits 2018
- 20180052 : Ligne de trésorerie
- 20180053 : Convention de mise à disposition du personnel
- 20180054 : Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du Comité deS AGES du Pays Trithois
- 20180055 : Budget accueil de jour « La Relaiance » 2019
- 20180056 : Budget accueil de jour « Yokoso » 2019
- 20180057 : Budget spasad 2019
- 20180058 : Budget annexe « CIG » 2019
- 20180059 : Contrat de prestation et règlement de fonctionnement du SPASAD

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
ANDRE	Liliane	TITULAIRE	ARTRES	
ARMAND	Mauricette	SUPPLEANT	HAULCHIN	
BAILLEUX	Edmonde	SUPPLEANT	HAULCHIN	
BAILLEUX	Marie Claire	TITULAIRE	HAULCHIN	
BARA	Jean François	SUPPLEANT	ARTRES	
BAUDRIN	Philippe	SUPPLEANT	MAING	
BAUWENS	Mirella	SUPPLEANT	PETITE FORET	
BECQUERIAUX	Marie Christine	SUPPLEANT	THIANT	
BISIAUX	Christian	SUPPLEANT	VERCHAIN	
BRUNET	Joël	TITULAIRE	FAMARS	
CHAVALLE	Leïla	SUPPLEANT	FAMARS	
CHOAIN	Isabelle	TITULAIRE	PROUVY	
COSTANTINI	Clorinda	SUPPLEANT	AULNOY	
DE CECCO	Gisèle	SUPPLEANT	LA SENTINELLE	
DEGRANDSART	Marie Geneviève	SUPPLEANT	PETITE FORET	
DOLEZ	Charline	TITULAIRE	MAING	
DOYEN	Jean Claude	TITULAIRE	ROUVIGNIES	
DILIBERTO	Martine	TITULAIRE	PETITE FORET	
DUBOIS	Joël	SUPPLEANT	ARTRES	
DUMOULIN	Henri	TITULAIRE	MAING	
DUMOULIN	Edmonde	SUPPLEANT	THIANT	
DUPONT	Michel	TITULAIRE	VERCHAIN	

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
DUSART	Julien	TITULAIRE	AULNOY	
FRANCOIS	Stéphane	SUPPLEANT	QUERENAING	
GABELLE	Jean Claude	SUPPLEANT	VERCHAIN	
GARCON	Yvette	TITULAIRE	THIANT	
GENARD	Christelle	SUPPLEANT	PROUVY	
GILLERON	Marc	TITULAIRE	VERCHAIN	
GOUDRIN	Alison	SUPPLEANT	MONCHAUX	
GOUGET	Jeannine	TITULAIRE	LA SENTINELLE	
HAMADACHE	Belkacen	SUPPLEANT	ROUVIGNIES	
HAMIEAU	Maud	TITULAIRE	MONCHAUX	
HAVEZ	Christine	SUPPLEANT	PROUVY	<i>il est signé</i>
HONORE	Claudette	TITULAIRE	TRITH ST LEGER	<i>CM</i>
JESSUS	Norbert	TITULAIRE	TRITH ST LEGER	
JOUET	Claudine	SUPPLEANT	LA SENTINELLE	
JOURNEZ	Robert	TITULAIRE	ARTRES	
KACZOR	André	SUPPLEANT	RAISMES	
KERN	Claudine	TITULAIRE	HERIN	<i>11/11/11</i>
LASSELIN	Marie-Jeanne	SUPPLEANT	HERIN	
LEFEBVRE	Alain	SUPPLEANT	QUERENAING	
LEVAN	Denise	SUPPLEANT	AULNOY	
LIONNE	Annie claud	TITULAIRE	THIANT	
LUBERDA	Sandrine	SUPPLEANT	MONCHAUX	
MAITTE	Marie Pascale	TITULAIRE	QUERENAING	<i>Maitte SP</i>

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE
MAITTE	Sarah	TITULAIRE	QUERENAING	
MAJDALANI	Aboud	TITULAIRE	ROUVIGNIES	
METAYER	Jean Maurice	TITULAIRE	MONCHAUX	
MOYAUX	Isabelle	TITULAIRE	PROUVY	
PAMART	Jean Baptiste	TITULAIRE	FAMARS	
PIETROIUSTI	Bruno	SUPPLEANT	TRITH ST LEGER	
PILLON	Michel	TITULAIRE	RAISMES	
POTIER	Sylvia	TITULAIRE	RAISMES	
PREVOT	Michèle	SUPPLEANT	FAMARS	
PREVOT	Jean Philippe	SUPPLEANT	TRITH ST LEGER	
RAMEZ	Damien	SUPPLEANT	MAING	
RAOUT	Michel	SUPPLEANT	ROUVIGNIES	
RENARD	Gérard	TITULAIRE	AULNOY	
SANS	Patrick	SUPPLEANT	HERIN	
SCARTOCETTI	Franck	TITULAIRE	HERIN	
SOPO	Bernadette	TITULAIRE	LA SENTINELLE	
SOUPLET	Marie Claude	TITULAIRE	HAULCHIN	
TIMPANO	Pascal	TITULAIRE	PETITE FORET	
TOUSSAINT	Aurélie	SUPPLEANT	RAISMES	

REPERTOIRE PAR ORDRE ALPHABETIQUE			
N°	DATE	OBJET	PAGES
20180015	12/06/2018	Affectation des résultats 2017 du budget annexe "CIG"	72 à 73
20180011	12/06/2018	Affectation des résultats 2017 du budget principal "CDESAGES "	31 à 33
20180020	16/10/2018	Annulation de la délibération du 19/10/2017 concernant la modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et la création du CIMA	95 à 96
20180013	12/06/2018	Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe "M22" CIG	36 à 69
20180009	12/06/2018	Approbation du compte administratif 2017 du budget principal "CDESAGES "	27 à 28
20180014	12/06/2018	Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe "CIG"	70 à 71
20180010	12/06/2018	Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal "CDESAGES"	29 à 30
20180019	16/10/2018	Approbation du procès verbal du comité syndical du 12 juin 2018	87 à 94
20180001	12/06/2018	Approbation du procès verbal du comité syndical du 13 décembre 2017	3 à 7
20180037	13/12/2018	Approbation du procès verbal du comité syndical du 16 octobre 2018	171 à 176
20180055	13/12/2018	Budget accueil de jour "La Relaiance" 2019	236 à 241
20180032	16/10/2018	Budget accueil de jour "la Relaiance" 2019	139 à 144
20180056	13/12/2018	Budget accueil de jour "Yokoso" 2019	242 à 247
20180033	16/10/2018	Budget accueil de jour "Yokoso" 2019	145 à 150
20180035	16/10/2018	Budget annexe CIG 2019	156 à 160
20180058	13/12/2018	Budget annexe CIG 2019	258 à 260
20180029	16/10/2018	Budget EHPAD "Harmonie" 2019	116 à 123
20180030	16/10/2018	Budget EHPAD "Les Godenettes" 2019	124 à 131
20180047	13/12/2018	Budget principal "Comité deS AGES du Pays Trithois" 2019	214 à 217
20180031	16/10/2018	Budget résidence autonomie "HC" 2019	132 à 138
20180034	16/10/2018	Budget SPASAD 2019	151 à 155
20180057	13/12/2018	Budget SPASAD 2019	248 à 252
20180007	12/06/2018	Choix de l'opérateur pour la construction d'une Maison 'âge sur Prouvy	22 à 23
20180059	13/12/2018	Contrat de prestation et règlement de fonctionnement du SPASAD	261 à 292
20180053	13/12/2018	Convention de mise à disposition de personnel	228 à 231
20180006	12/06/2018	Convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS, la résidence autonomie "Arthur Musmeaux" à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire	18 à 21
20180039	13/12/2018	Débat d'orientation budgétaire	197 à 198
20180016	12/06/2018	Décisions modificatives n°1 - ouvertures de crédits 2018	74 à 75
20180017	12/06/2018	Décisions modificatives n°2 - ouvertures de crédits 2018	76 à 77
20180025	16/10/2018	Décisions modificatives n°3 - ouverture de crédit 2018	108 à 109
20180026	16/10/2018	Décisions modificatives n°4 - virement de crédit 2018	110 à 111
20180048	13/12/2018	Décisions modificatives n°5 - ouverture de crédits 2018	218 à 219
20180049	13/12/2018	Décisions modificatives n°6 - ouverture de crédits 2018	220 à 221
20180050	13/12/2018	Décisions modificatives n°7 - virements de crédits 2018	222 à 223
20180051	13/12/2018	Décisions modificatives n°8 - virements de crédits 2018	224 à 225
20180018	12/06/2018	Délégation du Comité syndical au président "Article L2122-22 & L2122-23 du code Général des Collectivités territoriales"	78 à 80
20180023	16/10/2018	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	102 à 103

REPERTOIRE PAR ORDRE ALPHABETIQUE			
N°	DATE	OBJET	PAGES
20180022	16/10/2018	Délégation de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas de besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (application de l'article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	100 à 101
20180003	12/06/2018	Durée des biens acquis pour le budget CIG durant l'année 2017 dotation aux amortissements 2018	11 à 13
20180005	12/06/2018	Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision de recueil de l'avis des représentants de l'administration	16 à 17
20180012	12/06/2018	Indemnité de conseil 2017	34 à 35
20180052	13/12/2018	Ligne de trésorerie	226 à 227
20180002	12/06/2018	Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois	8 à 10
20180021	16/10/2018	Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois	97 à 99
20180040	13/12/2018	Participation des communes - budget 2019 du CDESAGES	199 à 200
20180042	13/12/2018	Prise en charge des amortissements du budget annexe CIG	204 à 205
20180043	13/12/2018	Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du CDESAGES	206 à 207
20180027	16/10/2018	Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet "Maison 'âge" de Prouvy par le budget principal "Comité deS AGES du Pays Trithois "	112 à 113
20180044	13/12/2018	Prise en charge partielle de la subvention du Comité d'œuvres sociales du CDESAGES	208 à 209
20180045	13/12/2018	Prise en charge partielle de la subvention du régime indemnitaire pour le budget annexe "CIG"	210 à 211
20180046	13/12/2018	Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois	212 à 213
20180038	13/12/2018	Rapport orientation budgétaire 2018	177 à 196
20180008	12/06/2018	Régime indemnitaire "Astreintes"	24 à 26
20180024	16/10/2018	Régime indemnitaire de la filière médico-sociale	104 à 107
20180036	16/10/2018	Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du CDESAGES	161 à 164
20180054	13/12/2018	Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du CDESAGES	232 à 235
20180028	16/10/2018	Tarification actes de pédicure effectué auprès des résidents du CDESAGES	114 à 115
20180004	12/06/2018	Tarification du service "préposé d'établissement pour les personnes âgées dont le JAF a prononcé une mesure de protection (curatelle et tutelle) en structure et à domicile	14 à 15
20180041	13/12/2018	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois	201 à 203

REPERTOIRE PAR DATE			
N°	DATE	OBJET	PAGES
20180001	12/06/2018	Approbation du procès verbal du comité syndical du 13 décembre 2017	3 à 7
20180002	12/06/2018	Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois	8 à 10
20180003	12/06/2018	Durée des biens acquis pour le budget CIG durant l'année 2017 dotation aux amortissements 2018	11 à 13
20180004	12/06/2018	Tarification du service "préposé d'établissement pour les personnes âgées dont le JAF a prononcé une mesure de protection (curatelle et tutelle) en structure et à domicile	14 à 15
20180005	12/06/2018	Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision de recueil de l'avis des représentants de l'administration	16 à 17
20180006	12/06/2018	Convention de partenariat entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et le CCAS, la résidence autonomie "Arthur Musmeaux" à Raismes dans le cadre de la mise en place d'ateliers mémoire	18 à 21
20180007	12/06/2018	Choix de l'opérateur pour la construction d'une Maison'âge sur Prouvy	22 à 23
20180008	12/06/2018	Régime indemnitaire "Astreintes"	24 à 26
20180009	12/06/2018	Approbation du compte administratif 2017 du budget principal "CDESAGES "	27 à 28
20180010	12/06/2018	Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal "CDESAGES"	29 à 30
20180011	12/06/2018	Affectation des résultats 2017 du budget principal "CDESAGES "	31 à 33
20180012	12/06/2018	Indemnité de conseil 2017	34 à 35
20180013	12/06/2018	Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe "M22" CIG	36 à 69
20180014	12/06/2018	Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe "CIG"	70 à 71
20180015	12/06/2018	Affectation des résultats 2017 du budget annexe "CIG"	72 à 73
20180016	12/06/2018	Décisions modificatives n°1 - ouvertures de crédits 2018	74 à 75
20180017	12/06/2018	Décisions modificatives n°2 - ouvertures de crédits 2018	76 à 77
20180018	12/06/2018	Délégation du Comité syndical au président "Article L2122-22 & L2122-23 du code Général des Collectivités territoriales"	78 à 80
20180019	16/10/2018	Approbation du procès verbal du comité syndical du 12 juin 2018	87 à 94
20180020	16/10/2018	Annulation de la délibération du 19/10/2017 concernant la modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et la création du CIMA	95 à 96
20180021	16/10/2018	Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois	97 à 99
20180022	16/10/2018	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas de besoin lié à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (application de l'article 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	100 à 101
20180023	16/10/2018	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	102 à 103
20180024	16/10/2018	Régime indemnitaire de la filière médico-sociale	104 à 107
20180025	16/10/2018	Décisions modificatives n°3 - ouverture de crédit 2018	108 à 109
20180026	16/10/2018	Décisions modificatives n°4 - virement de crédit 2018	110 à 111
20180027	16/10/2018	Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet "Maison'âge" de Prouvy par le budget principal "Comité deS AGES du Pays Trithois "	112 à 113
20180028	16/10/2018	Tarification actes de pédicure effectué auprès des résidents du CDESAGES	114 à 115
20180029	16/10/2018	Budget EHPAD "Harmonie" 2019	116 à 123
20180030	16/10/2018	Budget EHPAD "Les Godenettes" 2019	124 à 131
20180031	16/10/2018	Budget résidence autonomie "HC" 2019	132 à 138
20180032	16/10/2018	Budget accueil de jour "la Relaiance" 2019	139 à 144
20180033	16/10/2018	Budget accueil de jour "Yokoso" 2019	145 à 150
20180034	16/10/2018	Budget SPASAD 2019	151 à 155

REPERTOIRE PAR DATE			
N°	DATE	OBJET	PAGES
20180035	16/10/2018	Budget annexe CIG 2019	156 à 160
20180036	16/10/2018	Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du CDESAGES	161 à 164
20180037	13/12/2018	Approbation du procès verbal du comité syndical du 16 octobre 2018	171 à 176
20180038	13/12/2018	Rapport orientation budgétaire 2018	177 à 196
20180039	13/12/2018	Débat d'orientation budgétaire	197 à 198
20180040	13/12/2018	Participation des communes- budget 2019 du CDESAGES	199 à 200
20180041	13/12/2018	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois	201 à 203
20180042	13/12/2018	Prise en charge des amortissements du budget annexe « CIG »	204 à 205
20180043	13/12/2018	Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du CDESAGES	206 à 207
20180044	13/12/2018	Prise en charge partielle de la subvention du Comité d'œuvres sociales du CDESAGES	208 à 209
20180045	13/12/2018	Prise en charge partielle de la subvention du régime indemnitaire pour le budget annexe "CIG"	210 à 211
20180046	13/12/2018	Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du CDESAGES	212 à 213
20180047	13/12/2018	Budget principal "CDESAGES" 2019	214 à 217
20180048	13/12/2018	Décisions modificatives n°5 - ouverture de crédits 2018	218 à 219
20180049	13/12/2018	Décisions modificatives n°6 - ouverture de crédits 2018	220 à 221
20180050	13/12/2018	Décisions modificatives n°7 - virements de crédits 2018	222 à 223
20180051	13/12/2018	Décisions modificatives n°8 - virements de crédits 2018	224 à 225
20180052	13/12/2018	Ligne de trésorerie	226 à 227
20180053	13/12/2018	Convention de mise à disposition de personnel	228 à 231
20180054	13/12/2018	Tarification 2019 pour l'ensemble des établissements et services du CDESAGES	232 à 235
20180055	13/12/2018	Budget accueil de jour "La Relaiance" 2019	236 à 241
20180056	13/12/2018	Budget accueil de jour "Yokoso" 2019	242 à 247
20180057	13/12/2018	Budget SPASAD 2019	248 à 252
20180058	13/12/2018	Budget annexe CIG 2019	258 à 260
20180059	13/12/2018	Contrat de prestation et règlement de fonctionnement du SPASAD	261 à 292